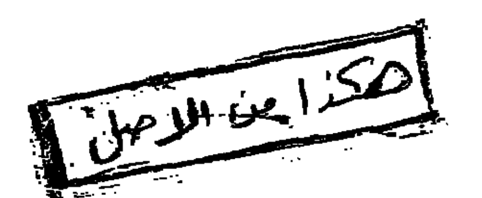


Les fins d'empires : la déposition du gros Charles

Le Monde



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14776 – 7 F

VENDREDI 31 JUILLET 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'encombrant M. Honecker

LE renvoi à Berlin, mercredi 29 juillet, d'Erich Honecker, après des mois de négociations, était sans doute inévitable. Il n'en pose pas moins de délicats problèmes à l'Allemagne, à la Russie et au Chili, puisque l'ancien chef du parti et de l'Etat est-allemand était l'hôte de l'ambassade chilienne à Moscou.

A Bonn, malgré les protestations « officielles », certains responsables n'affichaient pas une indignation excessive lorsque, en mars 1991, les services secrets de l'armée soviétique avaient « enlevé » le vieux dictateur pour le mettre sous la protection de Mikhaïl Gorbatchev. Et la justice allemande a maintenant reçu un cadeau empoisonné : après avoir condamné, au début de l'année, des « petits exécutants » – deux soldats qui avaient tiré sur des fugitifs du mur de Berlin –, elle doit faire à présent le procès du plus « grand » des responsables, – et le faire de la façon « équitable » promise par les négociateurs allemands à Moscou.

BORIS ELTSINE, de son côté, se serait volontiers passé des éditoriaux accusateurs de « la Pravda » qui crient à la lâcheté et à la trahison des anciens amis, au moment où les courants nationalistes et nostalgiques de l'ancienne grandeur russe reprennent du poids. Son vice-président, Alexandre Routskoï, qui estimait que Moscou pouvait bien accorder l'asile politique réclamé par M. Honecker, vient d'ailleurs de le surpasser en popularité dans un sondage publié par la presse.

Au Chili également, le Parti socialiste, qui participe au gouvernement, n'a jamais admis que les autorités aient refusé d'accueillir l'ex-dirigeant est-allemand, qui avait hébergé et protégé de nombreux opposants chiliens du temps de la dictature. C'est au Chili, où habite leur fille, que M. et Mme Honecker voulaient « se retirer ».

Alors, pourquoi cette décision maintenant ? Le « feuilleton de l'ambassade », qui aura duré plus de sept mois, n'avait-il pas fini par lasser un peu l'opinion ? On peut penser que Helmut Kohl, dont la popularité a sérieusement chuté dans les Länder de l'ex-RDA, alors que les passions de l'unification allemande et les soifs de revanche sont un peu retombées, avait besoin de montrer qu'il est capable d'obtenir la réparation du droit bafoué.

QUANT à Boris Eltsine, il était pris à ses propres promesses, faites aux Allemands au plus fort de sa lutte contre Mikhaïl Gorbatchev, quand il avait encore besoin de s'imposer à leurs yeux comme l'homme qui amène la justice post-communiste dans l'empire soviétique. Il ne pouvait décemment pas, alors que le procès du Parti communiste dans son pays se perd dans des contradictions infinies, donner l'impression que la justice russe est supérieure à la justice allemande.

Le retour d'Erich Honecker risque certes de causer de graves complications à l'Allemagne. Mais, après le « dernier procès stalinien » que fut celui des Ceausescu en Roumanie et les méandres où se perd celui de Jivkov en Bulgarie, celui de l'ancien chef communiste allemand pourrait peut-être enfin donner de ces procès du communisme une image plus digne.

Lire page 3 les articles d'HENRI DE BRESSON, de JOSÉ-ALAIN FRALON et d'ALAIN JACOB

M 0147 - 0731 0 - 7,00 F



En créant un service central de prévention

M. Bérégovoy veut organiser la lutte contre la corruption

M. Pierre Bérégovoy a présenté, mercredi 29 juillet, un plan de prévention de la corruption, qui se propose de moraliser les activités économiques, notamment dans le domaine des concessions de service public, de la publicité et de l'urbanisme commercial. La principale innovation est la création d'un service central de lutte contre la corruption, qui devrait jouer un rôle d'information et d'alerte.

Ambiguïtés

par Edwy Plenel

Le plan d'action anticorruption présenté par le premier ministre est salutaire. Dans un monde soumis aux tentations de l'argent facile, la France semble décidée à montrer l'exemple. Aussi serait-il dommage que ce plan prenne un mauvais départ en raison des ambiguïtés qui entourent la première des mesures annoncées par le gouvernement : la création d'un *« service central de lutte contre la corruption »*. Spectaculaire, et sans doute mise en avant pour cette raison même, cette disposition pose un problème de fond sur la conception de l'action de l'Etat – qui a d'emblée été illustré par des formulations contradictoires sur la mission dévolue à ce service. Le communiqué du conseil des ministres affirme que son rôle sera *« d'identifier les transactions donnant lieu à des faits de corruption et de réunir les informations permettant de les prévenir et, s'il y a lieu, de saisir la justice »*.

Lire la suite et nos informations page 6

Alors que le chômage a encore augmenté en juin

Le déficit de la Sécurité sociale est beaucoup plus fort que prévu

Après un déficit de 16,6 milliards de francs en 1991, le « trou » du régime général de la Sécurité sociale devrait atteindre 7,2 milliards de francs en 1992, contre une estimation de 2,2 milliards en début d'année. La lenteur du « redémarrage » de l'économie a obligé la Commission des comptes à réviser en baisse ses prévisions de recettes. D'autre part, à fin juin, le nombre des chômeurs a encore augmenté de 0,4 % en données corrigées. Il s'élève à 2 924 700, ce qui constitue un nouveau record historique. Les licenciements économiques se sont accrus de 17,6 % en douze mois.

Faute de recettes...

Confrontée à la *« lenteur du redémarrage de l'économie »*, la Commission des comptes de la Sécurité sociale a dû revoir à la baisse ses prévisions de janvier. Le déficit du régime général de la Sécurité sociale devrait s'établir à 7,2 milliards de francs pour 1992, contre une estimation de 2,2 milliards de francs en début d'année (*le Monde* du 29 janvier).

L'écart tient à *« un changement profond du comportement des agents économiques qui joue au détriment des comptes de la Sécurité sociale »*, précise le rapport de la commission.

Face à un marché de l'emploi *« toujours atone »*, les experts ont finalement révisé à la baisse le chiffre de progression de la masse salariale prévu pour 1992 : une augmentation de 4,5 % a été retenue, contre 4,8 % en janvier. Les nouvelles prévisions relatives aux cotisations (recettes) se trouvent ainsi en recul de 2,9 milliards de francs sur les précédentes estimations.

Côté dépenses, l'écart provient essentiellement de l'évolution des prévisions relatives aux prestations (+ 2,1 milliards), résultant notamment d'une hausse des dépenses de santé évaluée à plus de 3 milliards de francs, partiellement compensée par des économies sur les prestations familiales.

OLIVIER PIOT

Lire la suite et l'article d'ALAIN LEBAUBE sur l'aggravation du chômage page 18

Dégel entre le Vatican et Israël

Une commission va étudier l'établissement de relations diplomatiques

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La nouvelle n'a pas bouleversé les foules, ni enflammé les médias, mais les autorités israéliennes sont satisfaites. Une étape capitale et sans précédent dans l'histoire orageuse des relations entre le Saint-Siège et l'Etat juif a été franchie, mercredi 29 juillet, au Vatican, avec la création conjointe d'une *« commission bilatérale permanente de travail »*. Objectif officiel de cet organisme, tel qu'il a été défini dans le communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre des deux délégations : explorer les moyens de parvenir à *« une normalisation des rapports »* entre les deux Etats. La seconde séance de travail de cette commission a d'ores et déjà été fixée à la mi-novembre. Et elle aura lieu à Jérusalem, où Mgr Jean-Louis Tauran, « ministre des affaires étrangères » du Vatican, est désormais officiellement invité.

Il est trop tôt pour fixer la date à laquelle se noueront les relations diplomatiques « pleines et entières » qu'un grand nombre de juifs de par le monde espèrent et réclament depuis longtemps. Le porte-parole du Vatican, M. Joaquim Navarro-Valls, n'a cependant pas manqué de souligner que des commissions mixtes du même type que celle qui vient d'être créée avaient été mises en place juste avant la reconnaissance diplomatique, ces dernières années, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie ou du Mexique.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 4



Trafic de drogue : Cuba en accusation

Rompant le silence qu'il s'était imposé depuis l'exécution de son frère jumeau, condamné à mort pour avoir participé à un trafic de drogue avec les cartels colombiens, l'ex-général Patricio de La Guardia accuse « les plus hautes instances » cubaines d'avoir « plus qu'autorisé » ce type d'opérations afin d'obtenir des devises. Ces affirmations, qui corroborent d'anciennes rumeurs, sont contenues dans un texte sorti clandestinement de la cellule où l'ex-général purge une peine de trente ans. Ce document, daté d'octobre 1991, était destiné à deux dirigeants cubains, MM. Osmany Cinefuegos et Roberto Robaina. A Miami, des rumeurs font état de l'arrestation de ce dernier.

Lire page 5 l'article de BERTRAND DE LA GRANGE

JEUX OLYMPIQUES

En attendant l'or

Alors que la CEI a déjà remporté quinze médailles d'or, les Français sont toujours à la recherche de leur premier titre olympique, à Barcelone. Le judoka Pascal Tayot a échoué en finale des moins de 86 kg, tandis que la nageuse Catherine Plewinski terminait troisième sur 100 m papillon.

Lire pages 8 et 9 les articles de nos envoyés spéciaux GÉRARD ALBOUY, MICHEL BOLE-RICHARD, JÉRÔME FENOGLIO, CORINE LESNES et BÉNÉDICTE MATHIEU

LE MONDE DES LIVRES

L'ÉTÉ FESTIVAL

Colomb l'inconsolé

Résurrection à Montpellier d'un opéra oublié d'Alberto Franchetti, musicien inclassable

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Imaginez Christophe Colomb transformé en héros souffrant d'un film de Melville, sorti tout fripé d'un roman de Manchette. Aventurier, certes. Samouraï génois au service de la grandeur espagnole et de la religion catholique. Mais berçant, sur fond de magouilles de palais et d'invincibles armadas, son *spleen* blafard de perdant, le cœur rivé à la femme inaccessible, le cerveau noyé dans des brumes d'angoisse et de nostalgie incompréhensibles, obsédé avant d'avoir agi par son péché de conquérant ou par la simple faute d'être né.

Ce Colomb ténébreux, veuf, inconsolé, on l'a croisé lundi 27 juillet au Festival de Radio-France et de Montpellier. On ne pouvait d'ailleurs le rencontrer que là, anti-héros d'un opéra italien anachronique, totalement inconnu avant cette année, signé d'un musicien absent des encyclopédies : *Christoforo Colombo*, d'Alberto Franchetti. Car il n'y a que dans l'Hérault, au sein de la programmation d'un chineur invétéré comme René Koering, qu'on peut, en juillet, tomber sur ces divines surprises : un chef-d'œuvre – *Turandot*, de Busoni – l'an dernier et, cette fois, plus qu'une curiosité, sortie des oubliettes de la gloire, *ramenée* à la vie avec tous les soins qui lui sont dus.

ANNE REY

Lire la suite page 12 et nos informations sur le Festival d'Avignon, page 11

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

LES FINS D'EMPIRES

En 887, Charles le Gros est déposé, juste avant de mourir en solitaire. Les fiefs deviennent héréditaires, chaque royaume prénational « se crée un roi tiré de ses propres entrailles », et Arnulf de Carinthie est élu souverain de Germanie. C'est bien la fin de l'ambition impériale de cette grande famille carolingienne dont l'ancêtre Charlemagne avait, à la grâce de Dieu, été sacré nouvel empereur d'Occident, à Rome, par le pape Léon III, un soir de Noël en l'an 800.

10. – La déposition du gros Charles

Par MICHEL SOT

Son arrière-grand-père s'appelait « le Grand ». Son prédécesseur à l'Empire s'appela « le Chauve ». On l'appellera « le Gros ». Du couronnement de Charlemagne en 800 à la déposition de Charles le Gros en 887, l'Empire carolingien n'a pas duré un siècle. Encore est-ce largement compter. Dès 843, le partage de Verdun avait divisé l'Empire en trois royaumes de Francie, dans lesquels on peut voir la préfiguration d'Etats modernes : l'Allemagne, la France et, entre les deux, cette Lotharingie qui prenait en écharpe le continent, des actuels Pays-Bas à l'Italie.

Dans les surnoms des empereurs Charles se lit comme une dérision progressive. La qualité des hommes au pouvoir est pourtant moins en cause que l'écart dramatique entre une idéologie impériale élaborée par une mince élite intellectuelle et la réalité d'une société dominée par une aristocratie d'hommes de guerre.

Quand, au terme d'une longue agonie, Charles le Gros rend son dernier souffle le 13 janvier 888, il meurt en solitaire, abandonné de tous. L'histoire récente ne laissait pas prévoir une aussi pitoyable fin. Simple roi d'Alémanie en 876, Charles était devenu roi d'Italie en 879. Bientôt, il avait coiffé la couronne de celui qu'on appelait toujours « empereur des Romains ». En 882, il était maître de toute la Germanie, et, en 885, les grands de Francie de l'Ouest – la future France – l'appelaient au trône laissé sans héritier par la mort de son jeune cousin, le roi Carloman.

L'Empire de Charlemagne, que son père et ses oncles s'étaient partagé à Verdun quarante-deux ans plus tôt, était réuni en sa main. En apparence, du moins ! Car l'aristocratie attendait un chef militaire qui la conduisît à la victoire contre les envahisseurs qui assaillaient l'Occident chrétien de tous côtés. Au sud, les Sarrasins menaçaient en Italie centrale et tentaient de remonter d'Espagne vers les Pyrénées. Au nord et à l'ouest, les drakkars des Vikings semaient la terreur le long des fleuves et jusqu'au cœur de la France.

A la fin de l'année 885, une flotte normande de sept cents navires avait amené autour de Paris une formidable armée qui voulait forcer le passage vers la riche Bourgogne, toujours si bonne à piller. Pendant près d'un an, les Vikings tinrent le siège, jusqu'à ce que l'empereur, qui s'était d'abord contenté d'envoyer son lieutenant, le duc Henri d'Austrasie, se présente enfin sur les hauteurs de Montmartre. Or, au lieu de combattre, Charles le Gros, incapable de réagir, négocia et paya tribut aux assiégeants, qui purent tranquillement remonter la Seine et dévaster la Bourgogne. Le véritable défenseur de Paris avait été l'évêque, flanqué du comte Eudes et de son frère Robert. Ces deux derniers tirèrent de leur résistance héroïque le prestige qui leur permit d'accéder à la royauté en Francie de l'Ouest aux dépens des Carolingiens, l'un en 888, l'autre en 922.

On ne peut minimiser ici l'importance des facteurs personnels : sans doute l'empereur était-il déjà gravement atteint des troubles cérébraux qui devaient bientôt l'emporter. En février 887, il subit, dans des conditions qu'on a peine à imaginer, une trépanation qui ne lui apporta guère de répit. Dans l'année, ceux qui l'avaient soutenu dans son ascension victorieuse l'abandonnèrent. Les grands de Germanie et de Lotharingie lui substituèrent Arnulf, fils bâtard de son frère Carloman. Ceux de Francie de l'Ouest attendirent sa mort pour élire à la royauté l'un des leurs, sans lien de sang avec la famille carolingienne, ce comte Eudes, héros de la défense de Paris, grand-oncle du futur Hugues Capet. C'en était définitivement fait de l'unité et de la réalité de l'Empire carolingien, sinon tout à fait du titre impérial, qui ne disparut qu'en 924, avec Béranger, roi d'Italie. *« Après la mort de Charles le Gros,* déplore le chroniqueur lotharingien Réginon de Prüm, *les royaumes qui avaient été en son pouvoir se désagrègent et s'émiettent comme s'ils n'avaient pas d'héritiers légitimes. Ils ne mettent pas à leur tête un maître donné par la nature, mais chacun se crée un roi tiré de ses propres entrailles. »*

Cette fin médiocre d'un prestigieux Empire révèle les faiblesses qui étaient les siennes depuis l'origine. Clovis, par son baptême en 496, avait inscrit les Francs dans les structures de la romanité tardive christianisée. Ses descendants, les rois mérovingiens, régnèrent tant bien que mal – et beaucoup mieux qu'on ne croit souvent – pendant deux siècles et demi, jusqu'à l'usurpation de Pépin le Bref, le père de Charlemagne. Cette usurpation, il avait fallu la justifier, et on avait pour cela inventé une pratique appelée à un grand avenir : le sacre royal. En 751, Pépin était devenu roi, non par un droit du sang qu'il n'avait pas, mais par la grâce de Dieu exprimée dans le rituel du sacre.

De cette grâce de Dieu sur la famille carolingienne, on avait de multiples preuves dans les victoires remportées déjà par le père de Pépin, Charles Martel, qui avait repoussé la menace musulmane à Poitiers en 732, puis surtout par son fils, Charlemagne. On le vit sur tous les fronts, de l'Espagne et de l'Italie à la Saxe et à l'actuelle Hongrie, dilatant d'un même mouvement l'Empire et la chrétienté. Une première *Europe était unie sous son autorité et conviée* sans ménagement, mais avec succès, à embrasser le christianisme.

Pour les intellectuels de la cour, l'Empire romain était restauré et Charlemagne faisait figure de successeur des Césars : le jour de Noël de l'an 800, il était couronné empereur à Rome par le pape. Mais cet empereur restait pour partie le chef de guerre franc, conduisant ses fidèles au pillage et considérant que le royaume ou l'empire, conquis à la pointe de l'épée, était un bien propre qu'il convenait de partager entre ses héritiers. Et c'est bien ainsi que ceux-ci l'entendaient. En 806, Charlemagne ne s'est pas comporté autrement que les rois mérovingiens : il a attribué à chacun de ses trois fils une part de l'Empire dont ils devaient hériter à sa mort. C'est le hasard de la disparition de deux d'entre eux qui fait qu'en 814, quand Charlemagne quitte ce monde, seul survivait Louis, celui qu'on appellera « le Pieux ». L'Empire ne fut donc pas immédiatement démembré, mais tout au long des vingt-six ans de son règne Louis le Pieux dut élaborer des solutions, souvent remises en cause, pour organiser sa succession. Tandis que des clercs savants développaient l'idéologie d'un empire universel comme l'Eglise catholique, ayant à sa tête un empereur romain transfiguré par le sacre chrétien en prêtre-roi chargé de conduire le peuple élu vers son salut, les réalités économiques et sociales s'imposaient, inexorables, confortées par les habitudes mentales.


R. M. N.

Charles le Gros. Portrait anonyme du XIXe siècle.

Charles le Gros subit, en 877, une trépanation dans des conditions qu'on a peine à imaginer. La même année, ceux qui l'ont soutenu dans sa victorieuse ascension l'abandonnent.

La terre était, et resta longtemps, la principale richesse en Occident. Encore les rendements en étaient-ils médiocres et ne permettaient-ils guère plus, pour la grande majorité de la population, qu'une économie de subsistance. Difficile, dans ces conditions, de développer des échanges et une fiscalité ; difficile de remplir pour l'Etat des caisses qui d'ailleurs n'existaient guère. Une seule solution pour rétribuer les hommes de guerre et les agents dont l'Etat a besoin : s'attacher leur fidélité en leur distribuant des domaines. Mais la réserve royale n'était pas inépuisable. Charles Martel et Pépin le Bref avaient résolu le problème en « nationalisant » le patrimoine foncier des églises et en le distribuant. Ils avaient aussi, comme Charlemagne après eux, mené une active politique de conquête qui leur procura des terres et donna aux guerriers l'occasion de s'emparer de confortables butins.

Mais à partir du moment où Louis le Pieux prit au sérieux sa vocation de « grand et pacifique » empereur, la dynamique du profit commune au souverain et à l'aristocratie militaire se brisa. Le monarque concéda les éléments de son propre domaine pour s'attacher des fidélités. Entre les trois fils de Louis le Pieux qui s'affrontèrent après 840, les hommes de valeur allaient au plus offrant. En 858, les principaux comtes du royaume de l'Ouest ont abandonné Charles le Chauve pour soutenir son frère, Louis le Germanique. Quand Charles le Gros est arrivé au pouvoir, la dynastie carolingienne était économiquement ruinée. La terre ne lui appartenait plus. Elle était désormais entièrement aux mains de l'aristocratie.

Or cette dernière entrait peu dans les grands idéaux de restauration d'un Etat impérial. Les empereurs eux-mêmes y étaient-ils entrés ? Louis le Pieux, ayant eu sur le tard un quatrième fils, le futur Charles le Chauve, avait été amené à remanier la solution unitaire qu'il avait élaborée en 817, et l'on a dit comment, à Verdun en 843, Charles le Chauve et Louis le Germanique, laissant à leur frère aîné Lothaire le titre impérial, lui avaient imposé le partage de l'Empire en trois parties égales.

Quant à l'organisation interne de cet ensemble, elle avait l'apparence d'une administration moderne, avec un gouvernement central au palais et des comtes dans les régions. Ces derniers se réunissaient une fois l'an autour de l'empereur, et, dans l'intervalle, les fameux *missi dominici* jouaient le rôle d'inspecteurs en mission. Mais tous ces hommes étaient d'abord des fidèles ou des vassaux de l'empereur, auquel ils avaient prêté serment. C'était donc un contrat entre personnes qui liait les « fonctionnaires » au souverain : l'administration impériale était de fait un vaste réseau de clientèle... avec les risques que cela comporte. A partir du moment où ce sont les liens entre les hommes et non une adhésion à l'Empire qui structurent l'Etat carolingien, un fonctionnaire/vassal qui s'estime lésé ou mal rémunéré a tendance à se dérober aux devoirs de sa charge ou à faire payer plus cher ses services. Un empereur économiquement ruiné ne peut plus s'assurer de fidélités ni de services, tandis que le comte ou le grand propriétaire rural conservait tout son pouvoir dans la société du neuvième siècle. Pour l'immense majorité des habitants de l'Empire carolingien, en effet, le cadre social par excellence était nécessairement étroit ; c'était le grand domaine exploité par des tenanciers serfs, le village paysan ou à la rigueur le *pagus* – héritier de la cité romaine – au chef-lieu duquel siégeaient le comte et l'évêque. L'homme du commun pouvait difficilement concevoir une source d'autorité extérieure à son cadre de vie. Il avait besoin de se sentir protégé par une autorité proche et de lier son sort à celui d'un puissant des environs pour sa défense, pour sa subsistance et pour que justice lui soit, le cas échéant, rendue. Dans ces conditions, si l'aristocratie échappait au contrôle impérial, les catégories sociales inférieures lui échappaient nécessairement aussi.

Les structures économiques, les pratiques sociales et les attitudes mentales du neuvième siècle se sont donc révélées incompatibles avec le grand projet politique d'Empire carolingien. Quand, en 877, est mort l'empereur Charles le Chauve, son fils Louis le Bègue a été obligé d'accepter toutes les exigences des grands pour accéder au trône de la seule Francie de l'Ouest. En 879, pour la première fois sur le territoire de l'empire, un homme qui n'appartenait pas à la famille carolingienne, le comte Boson, se fit acclamer roi par une assemblée d'évêques et de princes, pour le royaume de Provence.

Car même sur le plan purement politique et idéologique les Carolingiens ont échoué. En introduisant en 751 l'idée que Dieu « élisait » le roi, ce qu'exprimait le sacre, ils avaient par avance légitimé leur élimination. Etait en effet roi élu de Dieu celui qui avait les qualités requises pour conduire le peuple au salut, dans ce monde et dans l'autre. A la fin du neuvième siècle, il n'y avait plus d'Empire et il n'y avait plus vraiment d'empereur. Purent alors devenir rois ceux qui avaient les qualités nécessaires pour cela et que désignait la volonté divine en leur donnant la victoire : tout homme fort avait désormais vocation à prendre en main les destinées d'un royaume. Depuis 885, au moins, Charles le Gros n'était manifestement plus de ceux-là.

Laissons encore la parole à Réginon de Prüm : *« On n'était pas dépourvu de princes francs dignes par leur noblesse, leur courage et leur sagesse, de gouverner les royaumes. Mais l'égalité même qui régnait entre eux au point de vue de la noblesse, de la dignité et de la puissance envenimait la discorde. Le pays des Francs aurait produit assez de princes capables de tenir les rênes des royaumes si une noble émulation ne les avait entraînés à leur perte en les armant les uns contre les autres. »*

D'un Empire unifié par la force et une conjonction d'intérêts entre l'aristocratie guerrière et la famille carolingienne, plus que par l'adhésion à une idéologie impériale et à une conception nouvelle de l'Etat, on était passé à une pluralité de royaumes antagonistes, aux mains de princes concurrents, qui n'appartenaient plus au lignage de Charlemagne.

L'Empire carolingien avant l'éclatement de 843 (traité de Verdun)

Louis le Germanique
Aix-la-Chapelle
Paris
Verdun
FRANCIE OCCIDENTALE
Charles le Chauve
Lyon
Milan
LOTHARINGIE
ÉTATS DE L'ÉGLISE
Rome
Lothaire

POUR EN SAVOIR PLUS

■ *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe,* Hachette, de Pierre Riché, 1983, et Pluriel, 1992.
■ « Les origines », tome I de l'*Histoire de France,* de Karl-Ferdinand Werner, sous la direction de Jean Favier, Fayard, 1984.
■ *Hugues Capet,* d'Yves Sassier, Fayard, 1987.
■ *Charlemagne et l'Empire carolingien,* de Louis Halphen, Albin Michel, 1947, réédition 1968.

Sous la direction de Jean-Pierre Rioux

Prochain épisode : « Michel IV, Byzantin de la décadence », par Michel Kaplan

ALLEMAGNE

Le procès de M. Erich Honecker devrait s'ouvrir avant la fin de l'année

L'avion russe venant de Moscou et transportant M. Erich Honecker s'est posé à 20 heures mercredi 29 juillet, juste à temps pour le journal télévisé, sur l'aéroport Tegel de Berlin. Après seize mois de fuite, l'ex-numéro un est-allemand est de retour dans l'Allemagne unifiée pour y être jugé. Il devra répondre de la mort des fugitifs tués en essayant de franchir le rideau de fer. A soixante-dix-neuf ans, l'homme qui a régné d'une main de fer pendant dix-huit ans sur l'ancienne RDA communiste a été aussitôt écroué en attendant que des experts se prononcent sur le lieu de sa détention. Son épouse, Margot, devait quitter Moscou jeudi pour Santiago, rejoindre sa fille qui réside au Chili.

BERLIN

de notre correspondant

Il aura été quasiment impossible d'apercevoir, même fugitivement, la silhouette d'Erich Honecker foulant le sol allemand. Des mesures de sécurité très strictes avaient été prises pour éviter tout incident entre son arrivée à l'aéroport et la prison centrale de Moabit, à Berlin, où quelques centaines de badauds s'étaient massés pour l'attendre. Une foule plutôt bon enfant, mais d'où ont jailli, au passage du cortège, quelques cris de haine. Des rescapés des geôles est-allemandes étaient venus réclamer vengeance, côtoyant quelques jeunes spartakistes demandant au contraire, drapeau est-allemand à la main, la liberté pour l'ancien responsable communiste.

M. Honecker, qui a connu la prison de Moabit lorsqu'en 1935, jeune militant communiste, il avait été arrêté par les nazis, a subi aussitôt après son arrivée un premier examen médical. Selon le directeur de la prison, il est en bonne santé. L'ancien chef d'Etat, qui avait menacé ces derniers mois de se suicider s'il était livré aux autorités allemandes, a aussi été soigneusement fouillé.

Les spéculations vont bon train sur les promesses qui auraient pu lui être faites pour le décider à quitter sa retraite de l'ambassade du Chili. M. Honecker avait souhaité s'exiler au Chili où vit sa fille. Nombre d'anciens dirigeants de la gauche chilienne lui sont en effet redevables de les avoir accueillis en RDA quand, au lendemain du coup d'Etat contre Salvador Allende en 1973, ils devinrent la cible des persécutions du régime du général Pinochet. C'est le cas de plusieurs membres de l'actuel gouvernement chilien et de l'ambassadeur à Moscou, ancien leader socialiste qui entretenait des relations personnelles avec M. Honecker.

Les autorités allemandes ont affirmé, mercredi soir, qu'aucune concession n'avait été faite à l'ancien chef d'Etat communiste autre que la promesse d'un procès « équitable ». Le porte-parole du gouvernement allemand, M. Dieter Vogel, a rappelé qu'il n'était pas au pouvoir des autorités politiques de décider si M. Honecker devait rester en prison ou bénéficier d'une mesure de libération en attendant le déroulement de son procès, et que cette décision relevait exclusivement de la justice.

M. Honecker s'était vu remettre il y a quelques jours à l'ambassade du Chili son acte d'accusation. Le sénateur de la justice de Berlin, la social-démocrate Jutta Limbach, comme le ministre des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, ont souligné l'un et l'autre qu'il aurait à répondre d'un point de vue strictement juridique, en sa qualité d'ex-président du Conseil national de défense est-allemand, de l'ordre donné aux gardes de l'ancienne frontière interallemande d'abattre les fuyards, et qu'il ne saurait s'agir d'un procès politique. *« Il est seulement question de savoir si on peut prouver une faute du point de vue juridique »*, a déclaré M. Kinkel, qui a joué en tant que ministre de la justice, puis des affaires étrangères, un rôle central dans les tractations.

Selon le porte-parole du gouvernement, la longueur et la difficulté des négociations sur le retour de M. Honecker s'expliquent par les problèmes intérieurs que cette extradition posait aux responsables russes et chiliens. M. Vogel a ajouté qu'il était toutefois devenu progressivement de plus en plus clair que Moscou voulait en finir et que les Chiliens ne souhaitaient pas non plus voir cette affaire s'éterniser. Ainsi prend fin une odyssée qui durait depuis l'effondrement du régime communiste est-allemand, il y a près de deux ans et demi. Le sort de M. Honecker concernait non seulement l'Allemagne mais tout l'ancien réseau de solidarité de l'internationale communiste.

Sous la pression de l'opinion publique est-allemande, qui réclamait de plus en plus ouvertement des comptes pour les années de dictature, M. Honecker avait été brièvement arrêté dès janvier 1990, trois mois après sa chute, alors que l'on était encore sous le gouvernement de transition du dernier premier ministre communiste, M. Hans Modrow. Il n'avait été retenu qu'une journée en prison, sous prétexte d'une opération aux reins qu'il venait de subir. Abrité pendant quelques semaines par un pasteur, il avait préféré, après l'élection en mars 1990 du premier gouvernement libre de RDA, chercher la protection des Soviétiques. En avril, il était pris en charge à l'hôpital militaire de Beelitz, près de Berlin, d'où il assistait à toutes les étapes de la réunification allemande. Protégé par M. Mikhaïl Gorbatchev, M. Honecker, qui fait l'objet depuis décembre 1990 d'un mandat d'arrêt officiel de la justice berlinoise, était finalement évacué secrètement le 13 mars 1991 de l'Allemagne réunifiée, dans un avion de l'armée rouge, vers Moscou.

L'opinion divisée

Bien que beaucoup de responsables allemands se disent à l'époque, en privé, soulagés d'être débarrassés d'un épineux problème, le gouvernement est néanmoins obligé de protester solennellement et de réclamer son retour aux Soviétiques. L'opinion publique est elle-même partagée. Les anciennes victimes de la Stasi réclament vengeance. D'autres souhaitent que, contrairement à ce qui s'est passé après la guerre pour les nazis, la responsabilité des violations du droit commises par le régime communiste soit sanctionnée au plus haut niveau. Une autre partie de l'opinion se satisferait de voir M. Honecker finir ses jours loin en exil, estimant qu'il paierait suffisamment ainsi et que de toute façon on ne pourrait jamais le juger vraiment, puisqu'il est exclu de faire le procès du régime lui-même.

L'évolution de la situation en Allemagne ne jouera pas en faveur de M. Honecker. L'ouverture des premiers procès contre les dirigeants du régime communiste montre que les bases juridiques pour les juger sont ténues. Mais le 20 janvier 1992, dans le premier procès intenté à d'anciens gardes-frontières pour avoir tué des fugitifs, le tribunal de Berlin décide d'infliger des peines exemplaires de trois ans et demi de prison ferme et de deux ans avec sursis à deux Allemands de l'Est qui n'avaient à l'époque fait qu'obéir aux ordres. Quoi qu'on pense de l'importance d'un procès contre M. Honecker dans le processus de mise à jour de la mémoire collective, il devient dès lors difficile d'y renoncer, sous peine d'être accusé de punir les «petits» et de laisser courir les «grands».

Le gouvernement allemand se heurtait au départ à la crainte de l'ancienne administration soviétique qu'un procès mette sur la table les responsabilités de Moscou dans ce qui s'était passé en RDA et qu'il donne de mauvaises idées à ceux qui seraient tentés de demander la même chose en URSS. Après l'échec du putsch d'août 1991 à Moscou, la situation changea radicalement. Le président russe, M. Boris Eltsine, n'avait plus les mêmes raisons que M. Gorbatchev de protéger M. Honecker, qui tenta une dernière fois, en novembre, de demander l'asile politique. En vain. Le 9 décembre, le gouvernement russe lui enjoint de quitter le territoire. Le 11 décembre, l'ancien chef d'Etat se réfugie à l'ambassade du Chili. Au nom de la solidarité que lui a témoignée à l'époque la RDA, la gauche chilienne se mobilise. Le Parti socialiste chilien, qui fait partie de la coalition au pouvoir à Santiago, refuse de livrer M. Honecker. Le président démocrate-chrétien,, M. Ricardo Aylwin, avec lequel le chancelier Kohl évoque à plusieurs reprises l'affaire, doit jouer serré. Les tractations dureront encore plus de six mois. Les termes de l'arrangement n'étaient pas connus jeudi matin.

49 meurtres 25 tentatives

Rendu public en juin, l'acte d'accusation contre l'ancien numéro un est-allemand le rend directement responsable, comme président du Conseil national de défense de l'ancienne RDA, de la mort de 49 fugitifs et de tentative de meurtre dans 25 autres cas. Cinq autres hauts responsables communistes sont inculpés en même temps, M. Erich Mielke, l'ancien chef de la Stasi, M. Willi Stoph, ancien premier ministre, les anciens ministre et ministre-adjoint de la défense, les généraux Kessler et Streletz, ainsi que l'ancien chef du parti à Suhl. Le responsable de l'instruction, M. Dieter Neumann, avait reconnu qu'aucun document donnant l'ordre formel de tirer n'avait été trouvé. Mais il avait estimé que les protocoles du Conseil de défense sur les mesures à prendre aux frontières éclairaient suffisamment sur ce qu'entendaient faire les dirigeants communistes pour empêcher à tout prix les fuites.

M. Honecker sera traduit non comme instigateur, mais comme acteur direct, l'accusation estimant que l'interaction entre les décisions du Conseil de défense et les tirs à la frontière était trop évidente. Donnant le ton de sa défense, l'avocat de l'ancien chef d'Etat a réaffirmé, mercredi soir à Berlin, que cet acte d'accusation relevait du procès politique. M. Honecker a réaffirmé dans plusieurs interviews ces derniers mois qu'on lui reprochait des mesures que tout Etat socialiste se devait de prendre pour garantir ses frontières et qui relevaient du Pacte de Varsovie lui-même, c'est-à-dire de Moscou. Le procès, a indiqué mercredi soir le sénateur de la justice de Berlin, devrait commencer avant la fin de l'année.

HENRI DE BRESSON

L'incarnation du communisme le plus figé

L'homme qui est livré aujourd'hui à la justice de son pays a présidé aux destinées du parti communiste est-allemand, le SED (Parti socialiste unifié), pendant dix-huit années. Erich Honecker a incarné dans cette fonction ce qu'un régime communiste pouvait avoir de plus figé. Né en 1912, non pas sur le territoire de cette RDA dont il allait devenir le numéro un, mais à l'Ouest, dans un bourg minier de Sarre, où il allait très tôt entamer une carrière de militant. Il n'a que dix-sept ans quand il adhère au KPD (Parti communiste), dix-huit quand celui-ci l'envoie à l'école internationale des jeunesses de Moscou.

Il est de retour dans la Ruhr lorsque, Hitler ayant pris le pouvoir, il entre dans la clandestinité. Pour peu de temps car la Gestapo l'arrête en 1935 lors d'une mission à Berlin. C'est l'armée rouge qui, en avril 1945, lui ouvrira les portes de la prison de Brandebourg. Dès la création du SED, dans ce qui n'est encore que la zone soviétique d'occupation en Allemagne, Erich Honecker devient membre du comité central du nouveau parti unifié avec charge de mettre sur pied une puissante organisation de jeunesse, la FDJ, qui aura mission d'endoctriner des générations de jeunes est-allemands dans le marxisme-léninisme le plus strict.

Un fidèle brejnévien

Il montera personnellement au créneau, aux côtés de Walter Ulbricht qui l'a fait entrer au bureau politique, pour réprimer à Berlin la vague de contestation qui suit, en 1953, la mort de Staline. Il est toujours, en 1958, du côté des «durs», responsable notamment des affaires de défense et de sécurité – ce qui le conduit à superviser en 1961 la construction du mur de Berlin.

Jamais l'Ostpolitik de Willy Brandt ne rencontrera chez Walter Ulbricht, ni chez Erich Honecker qui lui succède en 1971 à la tête du parti, des interlocuteurs très constructifs. Fidèle brejnévien, le nouveau patron du SED se plie néanmoins à la politique de stabilisation européenne pratiquée à l'époque par le maître du Kremlin. C'est dans cet esprit que sera conclu en 1972 le traité fondamental qui régira par la suite les relations entre les deux Allemagnes. Mais c'est précisément sur la base de ce traité que Erich Honecker se fondera pour consolider l'existence de la RDA, admise alors à l'ONU, et tentera de rendre irréversible la division en deux Etats de l'ancienne Allemagne.

A l'intérieur, l'heure est plus que jamais à la plus rigoureuse des centralisations. Le régime – il est vrai confronté plus que les autres pays socialistes à la comparaison avec l'Occident – se défend sur deux plans : idéologique d'abord, avec une dénonciation virulente et constante de tous les vices du capitalisme ; économique, ensuite, en réussissant à faire illusion, en partie grâce aux deutschemarks de l'Ouest. La RDA est couramment citée à l'époque comme le fleuron du camp socialiste. Elle tentera même, au nom de l'efficacité, de mettre en œuvre certaines réformes – l'octroi, en particulier, d'une certaine autonomie aux entreprises – qui permettront un peu plus tard à Erich Honecker et à ses compagnons de dire à qui voudra les entendre qu'ils n'ont pas attendu Mikhaïl Gorbatchev pour réaliser leur propre perestroïka.

Sauf, bien sûr, sur le terrain politique où ne soufflera pas la moindre brise de libéralisation. En font l'expérience la cohorte d'intellectuels arrêtés ou expulsés vers la RFA en 1988 tandis que, sur le mur, les Vopos ont toujours ordre de tirer à vue sur les candidats au passage clandestin.

Dernière tentative pour se mettre au goût du jour : la visite en Allemagne fédérale de 1987. Elle ne suffira pas à le consolider politiquement. C'est tout le régime qui, sans que les signes en soient encore évidents en Occident, est désavoué, miné. Le signal de la fin est donné en août 1989 par l'exode massif des ressortissants de la RDA qui fuient vers l'Ouest via la Tchécoslovaquie et la Hongrie, qui a ouvert sa frontière avec l'Autriche quelques mois plus tôt sans que Moscou n'intervienne.

Pour le quarantième anniversaire de la RDA, célébré en grande pompe, Erich Honecker accueille à Berlin au début du mois d'octobre 1989, un Mikhaïl Gorbatchev qui cache mal son souhait de voir le système sortir de son immobilisme et dénonce ceux qui n'avancent pas avec leur temps. Le soir même des cérémonies, des manifestations ont lieu à Berlin. Dresde, où des émeutes se produisent au passage des trains ramenant des réfugiés est-allemands de Prague, est presque en insurrection. Les contestataires se mobilisent à Leipzig.

Le président soviétique avait-il déjà quelques raisons de deviner la suite des événements ? Ses interlocuteurs d'Unter den Linden n'auront pas eu, en tout cas, à « patienter » très longtemps. Le 18 octobre, à l'issue d'un ultime plénum du comité central du SED qu'il lui appartenait encore de présider, Erich Honecker n'était plus qu'un retraité, spectateur impuissant du séisme politique qui secoue la RDA et tout l'est de l'Europe.

Le 9 novembre, le mur de Berlin s'ouvre. Les heures du régime communiste sont désormais comptées,. Les premières élections libres en RDA, en mars 1990, ouvrent la voie à l'unification – le 3 octobre de la même année. Réfugié avec son épouse Margot dans un hôpital soviétique près de Berlin, Erich Honecker quitte clandestinement la nouvelle Allemagne en mars 1991 dans un avion de l'armée rouge.

ALAIN JACOB

L'adieu à Moscou

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Dans une dernière pantomime désarticulée, mais ne manquant pas de panache, le vieil homme a levé le poing en direction d'une foule imaginaire, comme lors d'un défilé du 1er mai à Berlin. Serviette et imperméable à la main, costume noir, chapeau blanc, il s'est ensuite engouffré dans une berline bleu nuit, aux côtés d'un diplomate chilien, pour se rendre à l'aéroport militaire de Vnoukovo, dans le sud de Moscou. Et c'est dans un Tupolev 134 du gouvernement russe qu'Erich Honecker a quitté l'ex-patrie d'un ex-socialisme qu'il avait tant et tant défendus.

Le drapeau rouge de l'Union soviétique, frappé de la faucille et du marteau, ornait certes encore l'avion, mais comment Erich Honecker aurait-il pu imaginer que, dans une capitale qu'il avait tant de fois traversée dans un ordre parfait, le chauffeur d'une des voitures de sécurité russes, chargées de l'escorter jusqu'à l'aéroport, perde le contrôle de son véhicule (qui se retrouvera sur le toit), ajoutant ainsi un gag final à son dernier séjour... Jeudi matin, à Moscou, l'événement était peu commenté. Les vieilles personnes, pourtant, avaient tendance à s'apitoyer sur le sort de l'ancien dictateur. *« C'est peut-être juste, mais il est vieux et malade ; cela va le rendre encore plus malade »*, affirmait ainsi une marchande des quatre saisons. *« C'est pas très bien, ce qu'on lui a fait*, renchérissait une autre, *car il est parti contre son gré et un grand danger l'attend là-bas. »* Un chauffeur-livreur, âgé lui aussi, après avoir assuré qu'il *« n'était pas communiste »* et qu'il *« n'aimait pas, personnellement, Honecker »*, estime que *« les choses ont duré trop longtemps. « Et puis*, ajoute-t-il, *on doit quand même quelque chose à l'Allemagne de l'Est, si vous voyez ce que je veux dire ! »*

« Pardonne-nous, Erich »

Les jeunes sont moins indulgents, et moins prolixes, comme si cette histoire ne les concernait pas. *« Il a été expulsé, et c'est très bien comme cela »* se contente de dire un étudiant. *« C'est aux Allemands de le juger*, ajoute un autre, *mais il faudrait en juger tellement ! » « Ah, bon, Honecker a été expulsé ? »* s'étonne une de ces immenses filles, avec des immenses talons et une immense coiffure, qui font la queue devant Pizza-Hut, rendez-vous des « branchés » de la capitale.

La presse du matin n'accorde pas, elle non plus, un grand intérêt à l'extradition de l'ancien numéro-un est-allemand et se contente de rapporter les détails de l'opération. *« Le dernier front rouge »* titre la *Komsomolskaïa Pravda* (libéral) au-dessus de la photo d'Erich Honecker quittant l'ambassade du Chili. Quant à la *Pravda*, la vraie, elle retrouve son emphase. Sous le titre *« Pardonne nous, Erich »*, Alexandre Chichkine écrit : *« Le vieux communiste malade va se retrouver de nouveau en prison en Allemagne. (...) Victime de la traîtrise et des intrigues politiques, victime de l'indifférence de ses anciens amis et camarades Gorbatchev et Eltsine (...). On a peine à croire que l'hitoire leur pardonnera (...). Que l'opprobe tombe sur ces politiciens et non sur notre peuple qui n'a pas participé à ces jeux sales. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **Reprise des pourparlers de Rome sur le Karabakh.** – *Une quatrième* tentative de parvenir à réunir une conférence internationale de paix à Minsk sous l'égide de la CSCE devait commencer vendredi 31 juillet à Rome, où les autorités d'Erevan et du Haut-Karabakh ont finalement accepté d'envoyer leurs *représentants. Sur le terrain* les forces arméniennes ont repris mercredi, des villages dans cette région du nord du Haut-Karabakh. Bakou a reconnu ces nouveaux revers, ainsi que la perte, la semaine dernière, d'un avion d'attaque engagé dans des bombardements au-dessus *du Haut-Karabakh. – (AFP.)*

ITALIE : préférant conserver son mandat de député

M. Scotti, ministre des affaires étrangères, a quitté le gouvernement

Le ministre italien des affaires étrangères, M. Vincenzo Scotti, a décidé, mercredi 29 juillet, de démissionner du gouvernement afin de conserver son mandat de député. La Démocratie chrétienne (DC), à laquelle il appartient, avait décidé, lors de la formation du gouvernement de M. Giuliano Amato, le 28 juin, que les ministres issus de ses rangs devraient se démettre de leur mandat parlementaire.

ROME

de notre correspondant

L'annonce de la démission de M. Scotti, que l'on avait vu dans la matinée rencontrer son homologue iranien, M. Ali Akhbar Velayati, en visite officielle à Rome, a provoqué la surprise générale, et d'abord chez les membres du gouvernement, qui venait juste d'obtenir la confiance à la Chambre des députés sur son plan de redressement économique. Le ministre des affaires étrangères démissionne de son poste pour marquer son désaccord avec l'interdiction du cumul d'un mandat parlementaire avec un fauteuil ministériel décidée par la Démocratie chrétienne (DC). La nouvelle norme n'avait pas été acceptée par les autres partenaires de la coalition. Seule la DC avait décidé de l'appliquer à ses membres. De nombreuses personnalités du parti avaient longuement hésité. Parmi celles-ci, M. Scotti, qui avait fini, toutefois, par rejoindre l'équipe gouvernementale en envisageant de présenter ultérieurement sa démission de député.

Contraint, par les délais parlementaires, à prendre une décision définitive, M. Scotti a préféré abandonner son portefeuille. Un de ses collègues, le ministre du commerce extérieur, M. Claudio Vitalone, a décidé, lui, de garder son mandat de sénateur tout en restant au gouvernement. En accord avec le président de la République, M. Oscar Luigi Scalfaro, M. Amato a accepté la démission de M. Scotti et assure son intérim. – *(Intérim.)*

EUROPE

Réunie à Genève sous l'égide du HCR

La Conférence sur les réfugiés de l'ex-Yougoslavie a permis de réunir des fonds supplémentaires

Un convoi de vingt et un camions de l'ONU est arrivé, mercredi 29 juillet, à Sarajevo en provenance de Split (Dalmatie) avec 170 tonnes de vivres; quatre autres camions chargés de 30 tonnes ont poursuivi leur route vers le nord de la Bosnie. A Genève, une conférence sur *les réfugiés de l'ex-Yougoslavie* s'est tenue mercredi sous l'égide du HCR.

GENÈVE

de notre envoyé spécial

La satisfaction affichée par Mme Sadako Ogata, haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, n'a pas suffi à dissimuler les désaccords apparus, en particulier avec l'Allemagne, lors de la Conférence internationale sur les réfugiés de l'ex-Yougoslavie, convoquée mercredi 29 juillet à Genève.

Certes, à l'issue de la réunion, les responsables du HCR peuvent se féliciter d'avoir obtenu de nouvelles contributions financières pour faire face au plus grand exode en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Mais si tout le monde se dit d'accord sur le principe, les avis divergent sur les moyens à mettre en œuvre pour venir en aide aux quelque 2,5 millions de civils fuyant les combats.

D'emblée, deux conceptions se sont affrontées. Celle de l'Allemagne, qui a déjà accueilli plus de 200 000 réfugiés et qui souhaite en partager le poids avec les autres pays européens; celle de la France et du reste de la CEE, qui considèrent, au contraire, qu'il est préférable de les secourir sur place afin de ne pas les encourager à quitter leur pays. Ainsi, le ministre allemand de l'intérieur, M. Rudolf Seiters, a-t-il invité ses partenaires à accepter davantage de réfugiés yougoslaves *« sur une base temporaire et dans le cadre d'un système de rééquilibrage international du fardeau humanitaire »*. Mais la plupart de la cinquantaine de pays ayant participé à la conférence (plus de 170 avaient été invités) ne se sont pas laissé entraîner sur la voie des quotas d'accueil de réfugiés préconisés par l'Allemagne avec le soutien de l'Autriche.

La France et la Grande-Bretagne, appuyées sur ce point par les Etats-Unis et plusieurs autres pays, ont fait valoir qu'une politique de la porte trop grande ouverte reviendrait à encourager les partisans de zones *« ethniquement pures »*. Cet argument a notamment été avancé par le secrétaire d'Etat britannique au développement extérieur, Mme Lynda Chalker, qui a estimé que *« la division des réfugiés en quotas ne constituait pas une réponse adéquate au problème »*.

« Zones neutres de protection »

Abondant dans ce sens, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'aide humanitaire, a indiqué que la France *« soutient plus volontiers une politique d'installation des réfugiés et personnes déplacées au plus près pour éviter une cassure par rapport au milieu d'origine ». « Pour éviter l'éclatement total de la région*, a-t-il ajouté, *nous préférerions ne pas vider le pays et espérer le retour rapide chez elles de ces populations, ce qui reste l'objectif de notre politique. »*

M. Kouchner a rappelé que la France était favorable à la création de *« zones neutres de protection ou d'accueil temporaire »*. En Bosnie-Herzégovine, dans des endroits préservés des combats, de telles zones seraient mises en place avec le soutien et la garantie de la communauté internationale. Finalement, l'idée a prévalu de regrouper les réfugiés dans des zones sûres, au plus près de chez eux.

La France ne s'en déclare pas moins prête à accueillir des réfugiés *« pour alléger la charge pesant sur les pays voisins »*. Contrairement à certains chiffres *« approximatifs »*, M. Kouchner estime que la France a accueilli entre 30 000 et 50 000 personnes en provenance de l'ex-Yougoslavie, *« prises en charge par des parents ou amis déjà installés sur son sol »*. Enfin, le ministre a annoncé que la France mettrait de nouveaux moyens exceptionnels à la disposition du HCR, *à commencer par une contribution* de 50 millions de francs.

Au total, les nouveaux fonds dont devrait bénéficier le HCR s'élèvent à 43,5 millions de dollars, s'ajoutant aux *109* millions de dollars déjà promis auparavant. Plusieurs pays se sont également déclarés prêts à accueillir de nouvelles victimes du conflit si les circonstances l'exigeaient.

Les participants ont aussi décidé de créer un comité directeur du suivi de la conférence, en vue de prolonger cette action humanitaire. Sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge, un accord a été signé en marge de la réunion entre le premier ministre de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), M. Milan Panic, et le vice-premier ministre croate, M. Mate Granic, pour la libération de quelque mille deux cents prisonniers d'ici au 7 août.

La conférence a cependant révélé ses limites, ne pouvant guère offrir que des palliatifs en attendant une hypothétique solution politique. Dans son discours d'ouverture, exhortant les participants à lancer *« une contre-offensive de la dernière chance »*, Mme Ogata ne s'y était pas trompée. Ce qui se passe dans l'ex-Yougoslavie est *« un présage glacial »* de ce qui pourrait se produire ailleurs en Europe de l'Est, dans l'ex-URSS et en Asie centrale, avait-elle averti. Elle s'en est aussi prise à la politique de *« nettoyage ethnique »* et aux tentatives de *« manipulations cyniques du mandat humanitaire »* du HCR.

JEAN-CLAUDE BUHRER

BOSNIE-HERZÉGOVINE

La CEE n'a pas obtenu d'accord politique entre Musulmans, Serbes et Croates

Au terme de trois jours de pourparlers indirects, Musulmans, Serbes et Croates de Bosnie-Herzégovine se sont engagés, mercredi 29 juillet à Londres, à mettre un terme aux atrocités contre les civils, malgré leurs précédentes promesses non tenues. Mais la médiation européenne a échoué dans son objectif principal : obtenir un accord politique.

Le diplomate portugais Jose Cutileiro, adjoint de Lord Carrington, président de la Conférence européenne sur la Yougoslavie, a annoncé la création immédiate d'un comité multipartite chargé de veiller au respect des droits de l'homme et de *« contrôler la situation sur le terrain »*.

Présidé par un représentant de Lord Carrington, ce comité comprendra des délégués des belligérants ainsi que des membres de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), du Haut Commissariat pour les réfugiés et du Comité international de la Croix-Rouge.

Son rôle sera d'assurer que l'aide humanitaire parvienne à la population, de permettre le retour des réfugiés, la libération des civils détenus dans des camps, un échange des prisonniers de guerre, et d' *« aider à l'instauration d'un cessez-le-feu »*. La plupart de ces mesures étaient contenues dans un précédent accord, conclu le 17 juillet à Londres, mais qui est resté lettre morte.

M. Cutileiro a reconnu l'échec de ses tentatives pour parvenir à un accord politique, seul à même, selon la CEE, de garantir une paix durable. Les Musulmans ont notamment réitéré leur refus d'aborder le voiet constitutionnel tant que les combats se poursuivent. *Ils rejettent également* la notion *« d'unités constitutives »* prônée par la CEE, qui conduirait à la *« cantonalisation ethnique »* souhaitée par les Serbes, maîtres actuellement des deux tiers du territoire.

D'autre part, Serbes et Croates sont parvenus à un début d'accord aux termes duquel l'armée serbo-monténégrine aura huit jours pour se retirer de la région de Dubrovnik. Toutefois, la date du début de ce retrait n'a pu être fixée lors des négociations qui se sont tenues mercredi à bord d'un navire britannique en Adriatique, sous l'égide de la CEE et de la FORPRONU.

En revanche, toutes les questions d'ordre pratique concernant le retrait des forces serbo-monténégrines de la région de Dubrovnik ont été résolues, a indiqué le général Philippe Morillon, commandant-adjoint de la FORPRONU.

L'armée yougoslave, selon le *général français*, a demandé l'ouverture de consultations à haut niveau sur la question de Prevlaka, presqu'île croate qui contrôle l'accès d'une très importante base navale de l'armée yougoslave dans les bouches de Kotor (Monténégro), sur l'Adriatique.

Alors que la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) a revendiqué la possession de Prevlaka – visiblement pour des raisons purement militaires –, le général Janko Bobetko, qui dirigeait la délégation croate, a insisté sur la souveraineté de la Croatie sur la presqu'île : *« La Croatie ne cèdera pas sur cette question »*, a-t-il déclaré. – *(AFP.)*

M. Boutros-Ghali demande un élargissement du mandat de la FORPRONU en Croatie

Le secrétaire *général* de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a demandé au Conseil de sécurité d'élargir le mandat et d'augmenter les effectifs de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Croatie, afin de mettre fin aux *« persécutions de la population non serbe dans certaines zones et à la destruction de biens serbes dans d'autres »*.

Dans un rapport publié mercredi 29 juillet, il relève que de nombreux Serbes venant d'autres parties de la Croatie et de Bosnie-Herzégovine arrivent massivement dans les zones sous protection de l'ONU, où ils s'installent dans les maisons vidées de leurs occupants non serbes soumis à des menaces et à des actes d'intimidation de la part des Serbes. *Dans le même* temps, la FORPRONU a constaté que les maisons des Serbes ayant quitté certaines zones de Croatie demeurées sous contrôle croate *« étaient fréquemment pillées et détruites »*.

Afin de mettre un terme à de telles pratiques, M. Boutros-Ghali souhaite *que* la FORPRONU contrôle l'entrée des civils dans les zones où elle est déployée et qu'elle soit habilitée à exercer des fonctions en matière d'immigration aux lignes de démarcation de ces zones, lorsque celles-ci coïncident avec les frontières internationales. Cette tâche nécessiterait près de 900 « casques bleus » supplémentaires. – *(AFP.)*

□ **Le Parlement serbe restreint la liberté de manifestation.** – Le Parlement de Serbie a adopté, mercredi 29 juillet, une loi restreignant le droit de manifestation. Ce texte, cité par l'agence officielle Tanjug, permettra d'interdire les rassemblements sur la voie publique si ceux-ci visent, aux yeux des autorités, à changer l'ordre constitutionnel en vigueur, *« violent l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Serbie »* ou suscitent *« l'intolérance nationale, raciale ou religieuse »*. – *(AFP.)*

□ **Téhéran appelle à l'action en faveur des Musulmans de Bosnie-Herzégovine.** – Le guide de la République islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, a appelé, mercredi 29 juillet, le monde islamique à *« entrer en action pour défendre »* les Musulmans de Bosnie-Herzégovine et accusé les pays européens *« d'empêcher la naissance d'un Etat musulman au cœur même de l'Europe »*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN : fin de la visite de M. Solh en France

Le premier ministre assure que les élections seront « libres et démocratiques »

Le premier ministre libanais, M. Rachid Solh, devait conclure, jeudi 30 juillet, une visite officielle de trois jours à Paris par un entretien avec son homologue français, M. Pierre Bérégovoy, et être reçu par le président Mitterrand.

Il y avait quelque *chose de naïf* dans les accents du premier ministre libanais, M. Rachid Solh, lorsqu'au début du déjeuner offert en son honneur, mercredi 29 juillet, au quai d'Orsay, *il a affirmé*, à l'adresse de son hôte, le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas : *« Je vous l'assure (...), les élections seront libres et démocratiques. » Comme si, par une caution* quasi personnelle, il voulait accréditer ce qu'il venait d'affirmer dans son toast : les élections législatives, prévues à partir du 23 août prochain au Liban, *« seront parfaitement honnêtes et libres sans aucune pression ni intimidation »*.

Contestées par une partie des responsables chrétiens libanais parce qu'elles se dérouleront en la présence de quelque 35 000 soldats syriens, ces premières élections générales depuis vingt ans ont été le sujet sur lequel M. Solh a été le plus interrogé.

Et M. Dumas, qui souhaitait il y a quelques jours encore que des observateurs étrangers puissent surveiller le scrutin, semble s'être rendu à l'argumentation de son hôte : *« Nous faisons confiance aux autorités libanaises qui disposent du matériel juridique et du personnel humain pour mener à bien cette affaire »*, a-t-il en effet déclaré à l'issue d'un entretien. Même s'il devait préciser, un peu plus tard, que les conditions devaient être réunies pour *« garantir un résultat significatif* (au scrutin) *et éviter une nouvelle exacerbation des tensions entre Libanais »*.

En revanche, au sein de la communauté libanaise à Paris, les opposants, nombreux, n'ont pas désarmé. M. Solh a pu le constater lorsque des œufs pourris se sont écrasés sur son véhicule mardi soir à l'occasion de l'un de ses déplacements. Puis à nouveau mercredi, devant le quai d'Orsay, où un petit groupe de Libanais manifestait avec des pancartes disant « non à l'occupation » et « oui à l'indépendance » .

M. Solh n'en est pas moins demeuré imperturbable sur la question du retrait des troupes syriennes. Interrogé sur une récente déclaration du vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, affirmant que l'armée syrienne ne se replierait pas sur la Békaa en septembre comme prévu *(le Monde* du 18 juillet), il a répondu sans ciller : *« Je n'ai pas lu cette déclaration. »*

MOUNA NAÏM

Dégel entre le Vatican et Israël

Suite de la première page

L'important, aux yeux de certains diplomates israéliens, est que l'Eglise catholique se soit désormais *« clairement engagée à reconnaître notre Etat »*, comme disait M. Avi Pazner, ambassadeur d'Israël à Rome, et principal artisan du spectaculaire réchauffement en cours. Pour Israël, la démarche du plus petit Etat de la Terre a une autre dimension historique que le rétablissement récent des relations diplomatiques avec les deux géants de la planète, l'Inde et la Chine. L'évolution capitale de l'Eglise vis-à-vis du peuple juif remonte à Vatican II. Mais la démarche politique attendait que *« les circonstances s'y prêtent »*, comme avait dit Jean-Paul II, en évoquant son « rêve » de visiter un jour Jérusalem.

Depuis la guerre du Golfe et le lancement par les Américains d'un processus de paix dans la région, les circonstances ont changé. Personne ne parle encore d'un voyage de Jean-Paul II en Terre sainte, mais la chose n'est pas à exclure, surtout si l'on se souvient que Paul VI, en janvier 1964, avait déjà fait le voyage sans jamais évoquer ne serait-ce que l'éventualité de relations diplomatiques avec un Etat qu'il se refusait d'ailleurs obstinément à nommer pendant toute la durée de sa visite.

En fait, rappelle-t-on périodiquement à Rome, s'il a souvent ignoré Israël, le Saint-Siège n'a jamais nié ni l'existence de l'Etat juif ni son *« droit »* à vivre dans des frontières sûres et internationalement reconnues. D'ailleurs, Rome dispose depuis toujours à Jérusalem d'un *« délégué apostolique »*, l'équivalent d'un chargé d'affaires de la diplomatie traditionnelle.

Un ticket pour les négociations

Officiellement, le Vatican avait toujours repoussé l'idée d'envoyer un nonce (ambassadeur) à Jérusalem pour deux raisons essentielles : d'abord, le petit Etat catholique a coutume d'établir des relations pleines avec les Etats dont les frontières sont clairement et internationalement reconnues – ce qui n'est le cas ni de l'Etat hébreu, ni de son voisin, le royaume de Jordanie, avec lequel le Vatican n'a pas non plus de liens diplomatiques complets.

Ensuite, et M. Navarro Valls l'avait rappelé pendant la guerre du Golfe, il y a *« les difficultés juridiques inhérentes à la présence d'Israël dans les territoires occupés, ses rapports avec les Palestiniens, son annexion de Jérusalem* [le Vatican souhaite toujours pour la ville trois fois sainte un *« statut international »*] *ainsi que la situation faite à l'Eglise en Israël même et dans les territoires administrés par lui »*.

Tous ces problèmes demeurent et leur traitement constitue justement l'objet de la commission de travail qui vient d'être mise en place. Le nouveau, dans l'approche du Saint-Siège, est qu'il ne semble plus s'agir, pour lui, que de régler les *« questions bilatérales »* avant la reconnaissance *diplomatique complète. Problèmes* d'impôts, d'extra-territorialité des services des Eglises et des organismes chrétiens en tout genre qui pullulent en Terre sainte. Pour le reste, à savoir la dimension internationale de la question, il semble qu'elle ait été reléguée au second plan, en tout cas à plus tard.

Interrogé sur le point de savoir si la reconnaissance diplomatique de l'Etat juif par le Saint-Siège ne risquait pas de mécontenter les pays arabes, mettant ainsi en danger les Eglises orientales qui y sont toutes minoritaires, M. Navarro-Valls a rétorqué : *« Quand des Etats arabes s'asseoient autour d'une table avec Israël pour négocier, on ne voit pas comment quiconque pourrait se montrer perplexe quand l'Eglise décide de faire de même. »*

Tout est là. La victoire électorale de M. Itzhak Rabin, selon le porte-parole du Vatican, *« n'a joué aucun rôle »* dans l'événement. A preuve, a-t-il ajouté, les conversa*tions secrètes devant aboutir* au tournant du jour avaient commencé sous le règne de M. Itzhak Shamir. Vraie ou fausse, la démonstration vaticane met en lumière le principal motif de son évolution : à savoir le processus de paix déclenché entre Israël et les Arabes. Le Saint-Siège, *« dont l'influence est si grande à travers le monde »*, selon le chef de la délégation israélienne, M. Yossef Hadass, directeur général des affaires étrangères, peut aider l'Etat hébreu à améliorer ses relations avec son voisinage.

D'un autre côté, expliquait mercredi M. Itzhak Minervi, un spécialiste israélien de ces questions, *« le Vatican n'avait pas l'intention de rester en retrait des négociations de paix. Plus important encore, la hiérarchie du Saint-Siège ne pouvait pas envisager que soit un jour abordé le statut de Jérusalem en son absence »*. Bref, avec la création de la commission mixte, la diplomatie israélienne aurait, en quelque sorte, fait payer au pape son ticket d'entrée à la table des pourparlers de paix.

PATRICE CLAUDE

□ ***IRAK : M. Saddam Hussein* remanie son gouvernement.** – M. Saddam Hussein a remanié son gouvernement, a annoncé, jeudi 30 juillet, l'agence INA. Le ministre d'Etat chargé des affaires étrangères, M. Mohammad Saïd Al Sahaf, devient ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Ahmed Hussein Al Samaraei, qui prend le portefeuille des finances. Le chef de l'agence de l'énergie atomique, M. Humam Abdel Khalik Abdel Ghafuras, est nommé ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique; *il* remplace M. Abdel-Razzak Al Hachimi. – *(Reuter.)*

□ **Réouverture du Centre d'études arabes de Jérusalem-Est.** – Après une fermeture de quatre ans, exigée par les autorités israéliennes, le Centre d'études arabes de Jérusalem-Est, présidé par M. Fayçal Husseini, principal dirigeant palestinien des territoires occupés, a rouvert mercredi 29 juillet. *« Nous n'avons reçu aucun ordre de prolongation de la fermeture »* a expliqué le secrétaire général du centre, M. Ishak Boudeyri, qui s'est *« félicité de la levée de cette mesure arbitraire »*, qui avait été prise par l'actuel chef du gouvernement, *M. Itzhak Rabin, qui était* alors ministre de la défense. – *(AFP.)*

POINT DE VUE

Mascarade électorale

par Bernard Stasi

Le premier ministre libanais, M. Rachid Solh, prend-il les Français pour des imbéciles lorsqu'il déclare « solennellement », à propos des élections législatives qui auront lieu dans moins d'un mois au Liban, que *« le scrutin sera libre et démocratique dans toute l'acception du terme »* ?

Ces élections, personne ne peut le contester, ont été exigées par la Syrie, à laquelle le gouvernement libanais, qui ne dispose pas d'une plus grande autonomie par rapport à son « protecteur » que n'en disposait le gouvernement de Vichy par rapport aux autorités allemandes, ne peut rien refuser.

Contrairement aux dispositions des accords de Taëf, qui avaient pourtant bénéficié de la caution des Etats-Unis, de la Ligue arabe et de l'ensemble de la communauté internationale, ces élections auront lieu avant même que ne soit esquissé le moindre retrait de la part des troupes syriennes qui occupent une grande partie du territoire libanais.

Par ailleurs, les centaines de milliers de Libanais qui ont dû, *ces dernières années, quitter leur* pays, en raison de la guerre, n'auront aucune possibilité de voter.

Enfin, les registres de l'état civil détruits pendant les hostilités n'ont pas été reconstitués.

Mauvaise conscience

Dans ces conditions, la présence d'observateurs étrangers, timidement suggérée par le gouvernement français, ne remédierait en rien au caractère foncièrement antidémocratique de cette consultation. Elle contribuerait, au contraire, à lui conférer un semblant de régularité qui ne tromperait que ceux qui accepteraient de se laisser tromper et rendrait cette manœuvre encore plus nocive.

Si ces élections ont lieu, elles soulageront sans doute les Etats-Unis de la mauvaise conscience que, peut-être, ils éprouvent d'avoir délibérément sacrifié l'indépendance du Liban pour récompenser la Syrie de son appui contre l'Irak.

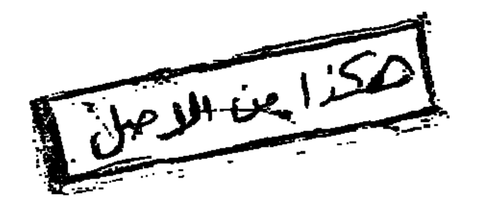
Elles permettront en tout cas aux Syriens de dicter au Parlement nouvellement « élu » un statut qui fera définitivement, du Liban une province de la Grande Syrie.

Oui, on comprend la hâte des *autorités syriennes* et de leurs « protégés » libanais d'organiser ces élections.

Mais on comprendrait mal que le gouvernement français se prêtât, ne fût-ce que par une approbation tacite, à cette mascarade.

Si la France n'est plus en mesure de convaincre le gouvernement libanais de différer ces élections, qu'au moins elle sauve son honneur en dénonçant cette imposture.

► **Bernard Stasi est premier président du C.D.S.**



AMÉRIQUES

CUBA : dans un texte sorti clandestinement de sa prison

L'ex-général de La Guardia affirme que le trafic de drogue était autorisé «par les plus hautes instances» du pays

L'ex-général Patricio de La Guardia, condamné à trente ans de prison en juillet 1989, a décidé de rompre le silence qu'il s'était imposé depuis l'exécution de son frère jumeau, le colonel Antonio de La Guardia, condamné à mort pour *«trahison»* du fait de sa participation au trafic de drogue avec les cartels colombiens. *«Ces opérations étaient autorisées par les plus hautes instances de notre pays»,* écrit-il dans un manuscrit de vingt pages sorti clandestinement de sa prison de La Condesa (province de La Havane) et authentifié par son fils, Hector, réfugié à Miami depuis l'an dernier.

Le texte, d'une écriture serrée parfois difficilement lisible, est daté du 5 octobre 1991, soit quelques jours à peine avant le quatrième congrès du parti communiste cubain (PCC). A l'époque, ce congrès avait été considéré comme l'ultime planche de salut du régime, très durement affecté par la disparition de l'Union soviétique. Le document est adressé à deux membres du bureau politique du PCC, MM. Roberto Robaina, secrétaire général de l'Union de la jeunesse communiste, et Osmany Cienfuegos, l'un des dirigeants historiques de la révolution.

L'un d'eux, ou leur entourage immédiat, aurait décidé de rendre public ce témoignage que l'ex-général de La Guardia qualifie lui-même de *«petite synthèse»*. Il se propose de *«développer bien davantage en donnant une foule de détails supplémentaires»*. *«Qu'on me présente les preuves de ma culpabilité et je présenterai les miennes,* menace-t-il. *Aurait-on peur que la vérité sur le procès honteux qui m'a été fait et sur les raisons de ma condamnation soit rendue publique?»*

L'allusion à M. Fidel Castro, qu'il ne désigne pas nommément dans le paragraphe du manuscrit consacré aux *«plus hautes instances»* du pays, est transparente et ne veut laisser aucun doute sur le rôle prêté au chef de l'Etat cubain dans le trafic international de stupéfiants, afin de trouver les *«devises»* indispensables au financement du budget national et des opérations de déstabilisation à l'étranger. *«Je suis plus que certain,* écrit-il, *que mon frère était plus qu'autorisé à mener les opérations clandestines pour lesquelles il a été fusillé.»*

Pourquoi alors avoir attendu si longtemps pour le dire? L'ex-général se justifie en donnant des détails sur les tortures psychologiques auxquelles il a été soumis depuis son incarcération, plus particulièrement au cours des semaines qui ont suivi son arrestation et son procès (sur les onze personnalités jugées dans cette affaire, quatre ont été fusillées, dont le général Arnaldo Ochoa). Dans la cellule de la Villa-Marista, la prison de la Sûreté de l'Etat, où il avait été conduit après son arrestation, le 12 juin 1989, il a dû supporter, *«nuit et jour, pendant soixante-six jours»*, un éclairage intense qui l'empêchait de dormir.

Celui qui dirigea pendant plus de vingt ans les unités spéciales du ministère de l'intérieur chargées des missions les plus délicates sur tous les continents, décrit sa descente aux Enfers avec une sorte de résignation étonnée. *«Toutes les vingt ou trente minutes, on ouvrait et fermait violemment la porte de ma cellule (...). Au cours des interrogatoires, on me maintenait en état de choc (...). Je suis devenu idiot au point de croire tout ce qu'on me disait. Je me suis reconnu coupable de délits que je n'avais pas commis, notamment d'avoir donné en cadeau je ne sais combien de voitures et d'avoir volé 30 000 dollars. Sans avocat pour m'aider, j'agissais comme un zombie. Je devais lire les documents trois ou quatre fois avant de les comprendre.»*

«Trompés» par le régime

Condamné à trente ans de prison *«pour ne pas avoir dénoncé son frère»*, l'ex-général Patricio de La Guardia – dans son cas, le tribunal militaire avait établi qu'il *«n'avait jamais été mêlé au trafic de stupéfiants»* – raconte comment lui et ses compagnons ont été *«trompés»* par les plus hauts dirigeants du régime, qui s'attendaient à être mis en cause par les Etats-Unis dans plusieurs affaires de drogue. *«On m'avait convaincu de ne pas prendre d'avocat et de ne pas recourir à la Commission des droits de l'homme car, m'avait-on dit, la révolution ne dévore pas ses propres enfants et allait nous défendre en tant que révolutionnaires. J'étais encore romantique et plein d'illusions. Je me suis fait avoir!»*

L'ex-général, qui exige une révision de son procès – *«J'ai été victime d'innombrables violations de mes droits civils»*, – affirme que le régime cubain est impliqué dans une multitude d'activités illégales. Il reconnaît que son frère lui avait avoué avoir participé à *«quatre opérations aériennes menées en coordination avec les hommes qui apportaient des Etats-Unis des produits de haute technologie, des armes, des médicaments...»* en échange de cargaisons de drogue transitant par Cuba. *«Tout cela était autorisé, m'avait dit Antonio, et il avait personnellement remis plus de 3 millions de dollars au ministre de l'intérieur José Abrahantes et au vice-ministre* (de l'époque) *Luis Barreiro.»*

500 kilos de cocaïne dans une clinique

Antonio de La Guardia dirigeait à l'époque le département «MC» du ministère de l'intérieur (*«monnaies convertibles»*, selon la terminologie officielle, ou *«marijuana-cocaïne»* dans le langage populaire), sous l'autorité du général Abrahantes, décédé en janvier 1991 dans des conditions mystérieuses, après avoir été condamné à vingt ans de prison pour *«négligence»*. *«Abrahantes avait félicité mon frère pour son travail et lui avait demandé en février* [1989] *de trouver 12 millions de dollars supplémentaires d'ici la fin de l'année. Mon frère lui avait répondu qu'il pourrait tout au plus chercher 3 millions»*, raconte l'ex-général de La Guardia.

Ce dernier affirme également que *«le ministère de l'intérieur stockait 500 kilogrammes de cocaïne dans les locaux de la clinique du CIMEQ»*, le Centre de recherches médicales et chirurgicales situé à Siboney (banlieue de La Havane) réservé à la haute nomenklatura. Il dit encore que le truand américain Robert Vesco, réfugié à Cuba depuis les années 70 pour échapper à la justice des Etats-Unis, avait monté, à partir de 1982, des opérations de blanchiment de l'argent de la drogue dans la petite île cubaine de Cayo-Largo et que le cartel de Medellin avait offert deux avions au gouvernement cubain à la suite d'une rencontre avec *«le trafiquant de drogue colombien Carlos Lehder»*. *«D'où venaient ces valises bourrées de coupures de 10, 20 et 100 dollars que mon frère remettait personnellement à Abrahantes?»*

Outre le puissant ministre de l'intérieur Abrahantes, qui était proche de M. Castro, et son frère Raul, toujours ministre de la défense, ce sont encore les mêmes noms de la nomenklatura qui défilent page après page. On retrouve souvent celui de M. Abraham Maciques, directeur de la société nationale CUBANACAN (tourisme), mais aussi ceux de MM. Carlos Aldana, membre du bureau politique du PCC, et José «Pepin» Naranjo, un des plus proches collaborateurs du chef de l'Etat, et des généraux Fabian Escalante et Cintras Frias. Tous seraient impliqués dans différents types de contrebande (armes, défenses d'éléphants, vente de cigares aux Etats-Unis...), selon l'ex-général de La Guardia, qui ne donne cependant pas de détails sur leur participation au trafic de stupéfiants.

«Si je survis à tout ça, alors je dirai la vérité», s'était écrié lors de son emprisonnement le survivant des deux jumeaux. Avec ce document, l'ex-général, âgé de 57 ans, commence à régler ses comptes. Avec prudence pour l'instant, car il est encore l'otage de ceux qu'il dénonce et craint de subir le sort du général Abrahantes. C'est pourquoi il garde en réserve, dans un lieu sûr, les morceaux de choix de son journal, où il décrit les nombreuses *«opérations clandestines extrêmement délicates et illégales sur le plan du droit international»* que les troupes spéciales cubaines ont menées pendant vingt-cinq ans dans le monde entier.

Peut-être en saura-t-on davantage également, si ce journal devient un jour public, sur le complot que le général Ochoa, le plus populaire des officiers cubains, préparait contre les frères Castro lorsqu'il a été arrêté. Avant son exécution, un des coinculpés, le commandant Amado Padron, avait réussi à faire parvenir une lettre à un de ses amis, dans laquelle il évoquait *«la démission de Fidel comme unique solution politique pour éviter une insurrection»*. Une *«trahison»*, ajoutait-il, avait fait échouer le *«projet»* qui, selon divers témoignages, devait se concrétiser au mois de juillet 1989.

BERTRAND DE LA GRANGE

□ **Rumeurs sur l'arrestation de deux responsables cubains.** – Tandis que le président Fidel Castro arrivait, mercredi 29 juillet, à La Havane, après une visite officielle en Espagne écourtée de deux jours pour des raisons qui n'ont pas été précisées, de nombreuses rumeurs couraient au sein de la communauté cubaine de Miami, faisant état d'une tentative de coup d'Etat et de l'arrestation de M. Carlos Aldana, idéologue du PCC, et de M. Roberto Robaina, secrétaire général de l'Union de la jeunesse communiste. M. Robaina est l'un des destinataires du texte de l'ex-général de La Guardia, dont nous publions des extraits ci-dessus. Selon l'agence de presse mexicaine Notimex, un porte-parole cubain a démenti l'arrestation de ces deux hommes. – *(UPI.)*

ÉTATS-UNIS : la campagne présidentielle

Les démocrates marquent leurs premiers points en matière de politique étrangère

La politique étrangère a, pour la première fois, donné lieu à quelques passes d'armes dans la campagne électorale. Ce qui a permis aux démocrates de démontrer qu'ils étaient prêts à croiser le fer dans l'un des rares domaines où le candidat George Bush jouit d'une bonne image auprès de l'électorat. Le président ne venait-il pas, justement, de rappeler que, lorsque la Maison Blanche est avertie en pleine nuit d'une crise internationale, *«celui qui est aux commandes a de l'expérience»*?

Tout a commencé avec un communiqué du candidat démocrate Bill Clinton à propos du conflit yougoslave. *«Si les Serbes continuent à violer les termes du dernier accord de cessez-le-feu, les Etats-Unis devraient prendre la responsabilité de rechercher auprès du Conseil de sécurité des Nations unies l'autorisation de mener des attaques aériennes contre ceux qui empêchent l'arrivée de l'aide internationale»*, ces *«éléments serbes se trouvant en Bosnie»*. *«Les Etats-Unis devraient se préparer à apporter le soutien militaire approprié à cette opération.»*

Le porte-parole de la Maison Blanche a aussitôt répliqué, lundi 27 juillet, que les prises de position *«téméraires»* de M. Clinton dans ce dossier *«compliqué»* montraient qu'*«il a encore beaucoup à faire avant d'être capable de diriger le pays»*. Le lendemain toutefois, M. John Bolton, secrétaire d'Etat adjoint chargé des organisations internationales, envisageait ouvertement l'usage de la force pour protéger les opérations menées par le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) en Bosnie-Herzégovine et déclarait que des consultations entre alliés étaient menées sur cette possibilité.

M. Clinton a eu beau jeu de se déclarer *«perplexe»* en constatant cette similitude de vue. Son colistier a été plus direct : *«Ils* (les républicains) *sont dans un état de panique indescriptible»* au vu des sondages donnant une large avance à M. Clinton. Si les républicains *«sont de tels génies en matière de politique étrangère, alors pourquoi Saddam Hussein nargue-t-il encore le monde entier en clamant victoire, pourquoi est-il encore au pouvoir?»*, a ajouté le sénateur de Tennessee.

□ **Le rapatriement automatique des réfugiés haïtiens jugé illégal par une cour d'appel.** – La deuxième Cour d'appel de New-York a déclaré illégale, mercredi 29 juillet, la politique de l'administration Bush consistant à intercepter des réfugiés haïtiens et à les rapatrier à Haïti *avant tout entretien avec les autorités américaines.* Elle a, par ailleurs, ordonné qu'il soit interdit de refouler tout réfugié haïtien *«dont la vie ou la liberté serait menacée»*. En juin, un juge fédéral de première instance avait estimé que l'illégalité ne pouvait être invoquée puisque les gardes-côtes agissaient dans les eaux internationales. Il avait cependant dénoncé l'attitude *«particulièrement hypocrite»* de Washington, qui critiquait dans le même temps l'expulsion des boat-people vietnamiens réfugiés à Hongkong. – *(AFP.)*

COLOMBIE : après la fuite du «baron de la cocaïne»

Des avions américains participent à la recherche de Pablo Escobar

Le gouvernement colombien a demandé et obtenu la coopération des Etats-Unis pour tenter de retrouver le trafiquant de drogue Pablo Escobar, en fuite depuis une semaine. Plusieurs avions militaires américains ont participé, mercredi 29 juillet, aux recherches menées dans la région de Medellin. Les appareils ont, en particulier, fait des photos aériennes grâce à des équipements aux infrarouges, ont indiqué des sources officielles. Selon l'aviation civile colombienne, au *moins* quatre transports de troupes Hercules C-130 de l'armée de l'air américaine et un avion de la DEA (Agence de lutte contre le trafic de drogue) ont survolé le *département d'Antioquia,* où le «parrain» pourrait s'être refugié après son évasion de la prison d'Envigado. C'est la première fois que les autorités colombiennes reconnaissent l'intervention de l'aviation américaine dans leur espace aérien.

La fuite du chef du cartel de Medellin a provoqué une crise politique à Bogota, qui a déjà été marquée par le limogeage du vice-ministre de la justice, M. Eduardo Mendoza. Des sanctions ont par *ailleurs été prises* à l'encontre de quatre officiers supérieurs. L'intervention des Etats-Unis crée, elle aussi, des difficultés au gouvernement du président Cesar Gaviria. *Le sénateur Humberto Pelaez,* du Parti libéral au pouvoir, a jugé *«inadmissible»* la présence d'avions américains; le sénateur Samuel Moreno, de l'Alliance *démocratique M-19 (ex-guérilla,* gauche) a exigé des explications pour cette *«atteinte à la souveraineté nationale»*. Le ministre des affaires étrangères, Mme Noemi Sanin, a assuré que le gouvernement colombien ne permettrait pas de séquestrations pouvant déboucher sur des extraditions vers les Etats-Unis. – *(AFP.)*

□ **GUATEMALA : l'Eglise dénonce la *«tradition de la terreur»*.** – Dans un rapport publié mardi 28 juillet, la commission des droits de l'homme de l'épiscopat du Guatemala estime que les actes de violence qui ensanglantent le pays *«sont les signes d'une conception brutale et archaïque de l'exercice du pouvoir»*, relevant d'une *«tradition de la terreur»*. Tout en notant une amélioration sous l'actuel gouvernement du président Jorge Serrano, l'épiscopat note que les assassinats d'étudiants se poursuivent, que les juges et la presse sont toujours soumis à des pressions et que les forces de l'ordre agissent en *toute impunité.* – *(Reuter.)*



A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Un million de réfugiés sont déjà rentrés du Pakistan et d'Iran

Un million d'Afghans qui avaient trouvé refuge au Pakistan ou en Iran durant la guerre qui a ravagé leur pays, sont déjà revenus chez *eux depuis* l'installation du *régime* islamiste, selon des sources des Nations unies à Islamabad. Des quelque trois millions de personnes qui étaient installées au Pakistan – la *plupart* dans des camps de la région de Peshawar – huit cent mille sont à présent rentrées au pays, dans ce qui apparaît comme l'un des flux majeurs de rapatriement de l'histoire moderne, a déclaré, mercredi 29 juillet, à Islamabad un responsable du HCR (Haut Commissariat de d'ONU pour les réfugiés). D'autre part, selon des indications du HCR en Iran, deux cent mille des quelque 2,2 millions d'Afghans qui avaient trouvé refuge dans ce pays sont également revenus chez eux. De sept cent mille à huit cent mille autres vivent *«illégalement»* en Iran, selon des sources officielles à Téhéran.

Le HCR fournit à chaque famille candidate au retour 132 dollars et 300 kilos de blé. Si, dans l'ensemble, les rapatriements ont eu lieu *paisiblement,* des caravanes de réfugiés ont été attaquées et dévalisées entre Herat à Kandahar, au sud du pays. – *(AFP.)*

CAMBODGE

Départ de Phnom-Penh du général français Michel Loridon

Le général français Michel Loridon a quitté Phnom-Penh pour la France, *mercredi 29 juillet,* après avoir été remplacé au poste de commandant en second de la force internationale de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC). Selon l'ONU et Paris, son remplacement par le général français Robert Rideau n'est qu'une succession *ordinaire. Mais il est clair que le* général Loridon avait contesté l'attitude timorée de l'APRONUC – et en particulier celle de son supérieur direct, le général australien John Sanderson – à l'égard des Khmers rouges, qu'il souhaitait contraindre à appliquer les accords de Paris. D'autre part, l'UNESCO a *organisé, la semaine dernière,* une réunion extraordinaire pour tenter d'interrompre l'afflux sur le marché international d'objets d'art cambodgiens volés ou exportés illégalement. La réunion avait pour but de former les responsables locaux aux moyens d'empêcher le pillage et les fouilles clandestines des *principaux sites archéologiques du* pays, dont le plus célèbre est celui d'Angkor. – *(AFP.)*

COTE-D'IVOIRE

Adoption de la loi d'amnistie des opposants emprisonnés

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 29 juillet, le projet de loi d'amnistie des prisonniers politiques, présenté à *l'initiative* du chef de l'Etat, M. Félix Houphouët-Boigny. Cette loi permettra la libération de quelque 75 opposants condamnés à des peines d'un à trois ans de prison et incarcérés depuis février.

Le texte voté souligne que *«la réinstauration du multipartisme (en avril 1990) a eu pour conséquence des débordements et des excès caractérisés par des violences»*. Il prévoit l'amnistie de plein droit de *«toutes les infractions commises avant le 24 juillet 1992 à l'occasion de la réinstauration du multipartisme»*. Entrent dans cette catégorie, selon le texte, les infractions *«liées au maintien de l'ordre public»*. Ce dernier point a suscité des réactions hostiles dans l'opposition, qui y voit la volonté de faire bénéficier de l'amnistie les responsables de l'expédition punitive des militaires, en mai 1991, à la cité universitaire de Yopougon. Les députés ont par ailleurs adopté *une loi «anti-casseurs»* rendant pénalement et civilement responsables des délits et infractions commis à l'occasion des manifestations leurs *«instigateurs et organisateurs»*. – *(AFP.)*

LIBÉRIA

Les rebelles menacés d'un blocus par les Etats d'Afrique de l'Ouest

Le sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pris fin, mercredi 29 juillet, à Dakar, avec *la publication d'un communiqué* final accordant un délai de trente jours au chef rebelle libérien Charles Taylor pour se conformer aux dispositions de l'accord de paix de Yamoussoukro, paraphé en octobre 1991.

En cas de refus, il a été décidé de prendre *«des sanctions appropriées», en ordonnant un «blocus total»* de la zone contrôlée par le Front national patriotique du Libéria (FNPL) de M. Taylor. Le comité des Cinq (Nigéria, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Guinée-Bissau et Burkina-Faso), créé dans le cadre de la CEDEAO, a été invité à engager une démarche auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour rendre ces sanctions *«obligatoires et effectives»*.

Cette position a entraîné la réprobation du président du Burkina, M. Blaise Compaoré, qui avait demandé que les mots *«embargo»* et *«blocus»* soient retirés du texte final. – *(AFP.)*

MOLDAVIE

La force d'interposition a commencé à se déployer

Des forces de maintien de la paix sont entrées en Moldavie, mercredi 29 juillet, pour tenter de mettre un terme aux affrontements ethniques entre Moldaves et séparatistes slaves de la «République» du Dniestr (est de la Moldavie). Ce déploiement a été rendu possible grâce à un accord intervenu, mardi *soir, entre les représentants* de la Russie, de la Moldavie et de la région du Dniestr, rapporte l'agence Interfax, qui précise que les cinq bataillons russes de la force de maintien de la paix seront suivis de trois bataillons moldaves et de deux bataillons de la «République» du Dniestr.

Le principe de l'envoi de troupes en Moldavie était inclus dans un accord de règlement pacifique du conflit, signé le 21 juillet, entre les trois parties (*le Monde* du 23 juillet). Cet accord prévoyait un cessez-le-feu, qui semble globalement respecté. – *(AFP, Reuter.)*

TOGO

Mort à Paris d'un dirigeant de l'opposition victime d'un attentat

Le premier ministre de transition, M. Joseph Kokou Koffigoh a annoncé, mercredi 29 juillet, le décès de Tavio Amorin, le chef du Parti socialiste panafricain (PSP, *radical)* grièvement *blessé* le 23 juillet dans un attentat à Lomé (*le Monde* du 25 juillet). Dans un communiqué, M. Koffigoh a précisé que Tavio Amorin, trente-quatre ans, était mort mercredi à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris, où il avait été transféré. L'annonce de ce décès intervient alors que, depuis mardi, le général Eyadéma et les chefs des huit principaux partis politiques du pays ont entamé des discussions pour tenter de mettre un terme à la violence politique et de permettre l'organisation d'un référendum constitutionnel, prévu pour le 23 août. – *(AFP.)*

TURQUIE

L'ancien maire de Diyarbakir a été placé en garde à vue

M. Mehdi Zana, l'une des figures de proue du mouvement kurde en Turquie, maire, de 1977 à 1980, de Diyarbakir, la principale ville du Sud-Est anatolien à majorité kurde, a été arrêté, mercredi 29 juillet, après que la police eut fouillé son appartement, à la recherche, vaine, de *«terroristes»*. M. Zana a été accompagné dans les locaux de la *police par Mme leyla Zana,* son épouse, députée de Diyarbakir (*le Monde* du 15 juillet), qui, protégée par l'immunité parlementaire, en est ressortie libre, tandis que son mari reste en garde à vue, nous indique notre correspondant à Istanbul. M. Zana avait passé dix ans en prison après le coup d'Etat militaire de 1980.

A Istanbul, le contre-amiral Kamal Kacyacan, ancien commandant des forces navales turques, a été tué mercredi à son domicile. L'assassinat a été revendiqué par le groupe d'extrême gauche Dev-Sol, qui avait promis de se venger des procès faits dans les années 80 à ses membres en assassinant des officiers à la retraite.

POLITIQUE

Le plan de moralisation de la vie publique présenté par le premier ministre

Le gouvernement va mettre en place un « service central de lutte contre la corruption »

M. Pierre Bérégovoy a présenté au conseil des ministres, mercredi 29 juillet, une communication sur la prévention de la corruption, qui doit faire l'objet d'un ou plusieurs projets de loi dès la session d'automne du Parlement. Rendant compte de ses propos, le porte-parole du gouvernement, M. Martin Malvy, a souligné qu'il s'agissait, pour M. Bérégovoy, d'élaborer un *« véritable plan contre la corruption »*, afin de *« mettre notre pays et ses acteurs à l'abri de la tentation »*. M. Bérégovoy a notamment annoncé la création d'un *« service central de lutte contre la corruption »*, qui aura pour mission d'identifier les transactions donnant lieu à des faits de corruption *(nos dernières éditions du 30 juillet)*.

M. Pierre Bérégovoy avait décidé, dès son entrée à Matignon, de faire de la lutte contre la corruption une des priorités de son action gouvernementale. Quatre mois après son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, au cours duquel il avait annoncé sa volonté de *« vider l'abcès de la corruption »*, et la mise en place, toujours à l'initiative du premier ministre, de la commission de prévention de la corruption, présidée par M. Robert Bouchery, conseiller d'Etat, M. Bérégovoy a tenu à présenter lui-même au conseil des ministres les grandes lignes du ou des projets de loi qu'il entend soumettre au Parlement dès la prochaine session.

Parmi les mesures évoquées par le premier ministre figurent celles relatives à la moralisation économique et financière que le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, avait détaillées dans un entretien qu'il nous avait accordé (*le Monde* du 17 juillet) : renforcement de la transparence pour l'attribution des marchés publics et les délégations de service public par une meilleure information des assemblées délibérantes des collectivités locales; refonte de la loi Royer sur l'urbanisme commercial par la modification de la composition des commissions départementales d'urbanisme commercial (CDUC) et remplacement de la commission nationale par une autorité administrative indépendante, composée notamment de magistrats, qui se substituera au ministre du commerce et de l'artisanat comme instance d'appel; extension des pouvoirs de contrôle des juridictions financières locales (chambres régionales des comptes), notamment sur les associations bénéficiant des fonds publics.

Des codes de déontologie

Dans le même but, et suivant en cela les recommandations du rapport d'étape de la commission Bouchery, M. Bérégovoy souhaite également voir instituée la responsabilité des élus devant la cour de discipline budgétaire. Toujours dans le cadre de la moralisation de la vie économique et financière, figureront dans les projets de loi présentés cet automne des mesures relatives au secteur de la publicité telles que la réforme des pratiques tarifaires ou la séparation des fonctions de conseil en média-planning et d'achat d'espaces (*le Monde* du 18 juillet).

Devant le conseil des ministres, M. Bérégovoy a indiqué que la prévention de la corruption s'étendrait également au domaine de l'urbanisme et des transactions immobilières. Le gouvernement souhaite notamment assurer une meilleure stabilité des plans d'occupation des sols et encadrer davantage les pouvoirs du maire en matière de dérogation, de refus de permis de construire et d'exercice du droit de préemption. En matière de transactions immobilières, celles qui seront effectuées par des collectivités locales ou des personnes relevant d'elles seront soumises à une obligation de mise en concurrence. En outre, des mesures spécifiques seront prises concernant le régime financier des sociétés de HLM et la collecte du « 1 % logement » destiné à financer le logement social *(lire l'encadré ci-dessous)*.

Reprenant là encore les propositions du rapport Bouchery, M. Bérégovoy a insisté sur la nécessaire élaboration de codes de déontologie. Pour l'ensemble de la fonction publique, un code général sera mis au point, en concertation avec les organisations syndicales, il sera en outre complété par des codes spécifiques à chaque branche et à chaque ministère. Le Conseil économique et social sera chargé de faire des propositions dans le même sens concernant les entreprises traitant avec les personnes publiques. Quant aux organisations professionnelles d'experts-comptables et de commissaires aux comptes, le gouvernement souhaite qu'elles élaborent elles-mêmes les codes de déontologie de leur profession.

Mais, parmi les dispositions annoncées par le chef du gouvernement dans sa communication devant le conseil des ministres, la plus spectaculaire est la création d'un service central interministériel de lutte contre la corruption, dont le rôle sera, selon le communiqué officiel publié à l'issue du conseil des ministres, *« d'identifier les transactions donnant lieu à des faits de corruption et de réunir les informations permettant de les prévenir, et s'il y a lieu, de saisir la justice »*. Le porte-parole du gouvernement, M. Martin Malvy, a précisé que ce service, présidé par un magistrat et composé de *« spécialistes »* issus de l'administration, interviendra *« en amont de la police et de la justice »*. Il pourra être saisi par les élus locaux, les fonctionnaires d'autorité, les corps d'inspection, les commissions financières et les procureurs.

Enfin, le porte-parole du gouvernement a indiqué que la proposition de loi relative à la déclaration du patrimoine des élus et des candidats aux élections législatives, déposée par M. Jean Auroux, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, sera, elle aussi, examinée au cours de la prochaine session.

Reprenant les propos du premier ministre, M. Malvy a tenu à souligner que *« la vie publique française a une longue tradition d'honnêteté à laquelle l'immense majorité des élus, des fonctionnaires et des entreprises sont fidèles »*, mais que, *« dans les sociétés modernes, les risques de corruption sont plus grands et doivent être combattus avec des moyens nouveaux »*. La précision vaut pour ceux qui seraient tentés de s'inquiéter de l'état de corruption du pays. De l'élaboration de ce *« véritable plan de prévention »*, il ne faudrait pas en déduire, souligne M. Malvy, que *« la France est plus concernée que d'autres »*.

PASCALE ROBERT-DIARD

Mieux garantir la « vocation sociale » des sociétés de HLM

Le gouvernement a ajouté *in extremis* dans son plan de prévention de la corruption une mesure visant à *« mieux garantir le respect de la vocation sociale »* des trois cent cinquante sociétés anonymes de HLM qui gèrent 1,4 million de logements sociaux en France.

Cette proposition a été faite par la fédération des SA de HLM, qui demande une limitation du prix de cession des actions des SA de HLM. Jusqu'à présent, lorsqu'un actionnaire décide de vendre les titres qu'il détient, il peut le faire à n'importe quel prix, formule qui laisse la porte ouverte à toutes sortes de spéculations. La fédération des HLM, pour mettre fin à ce risque, demande donc que le prix plafond soit égal au nominal, auquel s'ajoute le dividende non perçu par l'actionnaire (dividende limité à 6 %).

A cette mesure s'en ajoute une sur l'utilisation des fonds payés par les entreprises pour soutenir le logement, connue sous le nom de « 1 % logement » (en réalité, il ne s'agit plus que de 0,45 % de la masse salariale de l'entreprise), qui a fait l'objet, l'an passé, de vives critiques du ministre du budget, M. Michel Charasse (*le Monde* du 14 juin 1991).

Il s'appuyait sur les conclusions d'un rapport de l'inspection générale des finances, qui critiquait vivement l'utilisation des fonds collectés (7,3 milliards de francs en 1990) par les comités interprofessionnels du logement (CIL) à la suite d'une *enquête menée auprès des dix* plus gros CIL (sur cent quatre-vingt-dix) de l'Hexagone : dérive des coûts de gestion (en hausse de 38 % de 1987 à 1989), dérapage des salaires, *« manquements à la déontologie »*...

Les inspecteurs des finances allaient même jusqu'à s'interroger sur le maintien ou non du 1 %, ce qui aurait eu pour avantage d'alléger les charges des entreprises privées de plus de dix salariés qui paient cette contribution depuis 1953.

Ce rapport avait suscité une certaine émotion dans la profession, qui s'efforce, depuis quelques années, derrière l'ANPEEC (Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction), d'accroître la transparence des CIL. Elle déplorait notamment que les faits relevés par les inspecteurs portent sur des années (1987, 1988 et 1989) antérieures à sa création. Les inspecteurs des finances avaient d'ailleurs pris acte de son travail, proposant un renforcement de son rôle.

FRANÇOISE VAYSSE

M. Bérégovoy : « La justice est plus indépendante que jamais »

Dans un entretien accordé à *l'Express* daté 30 juillet-5 août, M. Pierre Bérégovoy se dit *« préoccupé par les rapports de la société avec l'argent »* et souligne qu'il est *« de l'intérêt de tous de rendre plus transparentes les relations financières »*, faute de quoi, ajoute-t-il, *« chacun deviendra suspect, y compris ceux qui font honnêtement prospérer leurs affaires »*. S'il fait de la lutte contre la corruption une *« priorité »*, le premier ministre relève toutefois que *« ce n'est pas la corruption qui est nouvelle. (...) Ce qui est nouveau depuis 1981, c'est que les « affaires » ne sont plus étouffées, (...) que la justice est plus indépendante que jamais et la presse plus libre »*.

Evoquant les rapports entre le pouvoir et la justice, M. Bérégovoy affirme que le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, et lui-même, ont *« tout fait pour que les magistrats travaillent en toute indépendance »*. Il se dit toutefois *« prêt »* à une *« clarification permettant de donner une très large liberté d'appréciation au parquet sur la conduite de l'action publique »*.

A propos des « affaires » politico-financières, M. Bérégovoy renouvelle son souhait de voir distingués, par les juges, les délits liés au financement occulte des partis politiques, de ceux destinés à un enrichissement personnel. Cette *« distinction de bon sens,* souligne le premier ministre, *sépare l'illégalité de l'illégalité doublée de malhonnêteté »*.

Interrogé sur M. Jean-Michel Boucheron, ancien maire socialiste d'Angoulême, qui est inculpé dans plusieurs affaires, le chef du gouvernement indique qu'il trouverait *« normal »* que celui-ci démissionne de son mandat de député de la Charente. Mais, ajoute-t-il, *« inculpation ne signifie pas condamnation. L'opinion a tendance à confondre les deux. (...) La publicité faite dans les médias fortifie cette impression. Veillons à cela. Il y a des gens qui en sont morts. D'autres dont la vie ou la carrière vont être brisées »*.

Constatant que la disposition d'amnistie contenue dans la loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales du 15 janvier 1990 a donné lieu à *« un formidable malentendu »*, M. Bérégovoy se dit convaincu que *« la vérité finira par s'imposer »*.

□ **M. Boulard (PS) propose l'abrogation de la loi d'amnistie.** – M. Jean-Claude Boulard, député socialiste de la Sarthe, convoqué aux fins d'inculpation, le 7 septembre, *« pour des faits qualifiés de trafic d'influence »* dans le cadre de l'affaire Urba-Gracco, propose, dans *le Nouvel Observateur* (daté 30 juillet-5 août), que le Parlement abroge la disposition d'amnistie de la loi du 15 janvier 1990 qui, dit-il, *« a choqué l'opinion et suscité la méfiance des magistrats à notre égard »*.

□ **MM. Mitterrand et Bérégovoy en baisse selon BVA.** – Selon le « tableau de bord » mensuel de BVA, publié jeudi 30 juillet par *Paris-Match* (daté 6 août), les cotes de popularité de MM. Mitterrand et Bérégovoy sont l'une et l'autre en baisse par rapport au mois de juin. 35 % des personnes interrogées (contre 38 % il y a un mois) ont une bonne opinion du président de la République et 58 % (contre 55 %) en ont une mauvaise. Pour le premier ministre, les bonnes opinions passent de 48 % à 41 % et les mauvaises de 33 % à 45 %. C'est la première fois depuis sa nomination que M. Bérégovoy enregistre un solde négatif. 76 % des personnes interrogées se disent mécontentes de la façon dont la France est gouvernée et 18 % satisfaites (contre 72 % et 22 % en juin). C'est le plus mauvais résultat obtenu depuis la création de cet indicateur en mars 1982. L'enquête a été réalisée du 15 au 21 juillet auprès de neuf cent trente-neuf personnes.

La préparation du référendum du 20 septembre

Le CDS entend mener une campagne « active » mais « sobre financièrement »

MM. Pierre Méhaignerie et Bernard Bosson, respectivement président et secrétaire général du Centre des démocrates-sociaux (CDS), ont expliqué, mercredi 29 juillet, au cours d'une conférence de presse, les raisons de l'engagement de leur parti en faveur du traité d'Union européenne. *« Nous estimons qu'aujourd'hui, plus encore qu'hier, un pôle de stabilité uni et fort en Europe est une certitude de régler des problèmes de sécurité pour demain »*, a affirmé M. Méhaignerie avant d'ajouter : *« Une Europe non unie, non intégrée, ne pourra pas être un acteur de la scène internationale. »* M. Méhaignerie a précisé que le CDS entend mener, *« en coopération étroite avec l'UDF, et avec toute l'opposition dans certains départements, (...) une campagne active, sobre financièrement, mais dynamique et à la mesure de l'enjeu européen »*. M. Bosson a souligné : *« C'est un « oui » de conviction; c'est pour nous un idéal raisonné. »*

Enfin, MM. Méhaignerie et Bosson ont exprimé leur mécontentement à l'encontre de ceux des membres de l'opposition qui appellent à voter « non » le 20 septembre : *« Ils mentent et ils le savent* : [si le traité n'est pas ratifié], *il y aura une cassure entre l'Allemagne et la France, ce sera une nouvelle vigueur aux courants nationalistes et hégémoniques, ce sera un recul phénoménal de l'idée européenne; on ne peut pas être pour l'Europe et contre Maastricht. » « Le « non » est irresponsable et contraire aux intérêts de l'Europe et à celui des Français »*, ont-ils conclu.

Ambiguïtés

Suite de la première page

Le texte écrit de la communication faite par M. Pierre Bérégovoy affirme que ce service aura *« un rôle comparable à celui que remplit le service de traitement du renseignement et d'action contre les circuits clandestins (Tracfin)* [placé auprès du ministre des finances], *dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des produits criminels »*. Tout en précisant que son action se situera *« en amont de celle de la justice et de la police »*, le premier ministre lui assigne pour tâche d'*« identifier les transactions économiques donnant lieu à corruption »*, de regrouper *« les moyens de renseignement et d'expertise »* et de *« réunir les indices nécessaires à l'arrêt de la corruption ou, s'il est trop tard, à la saisine de la justice »*.

Il ajoute enfin que ce service, dirigé par un magistrat, pourra être saisi par les élus locaux, les fonctionnaires d'autorité, les corps d'inspection *« et les procureurs lorsqu'ils ont eux-mêmes reçu des plaintes »*. *« Naturellement,* conclut-il, *si ses investigations le conduisent à découvrir des faits constitutifs d'une infraction pénale, il devra les porter à la connaissance du parquet. »* Or, répondant aux questions de *l'Express* daté 30 juillet-5 août, M. Bérégovoy donne une définition bien plus modeste de ce service, dont il précise que sa création est une idée de M. Michel Vauzelle, garde des sceaux : ce serait un *« service de renseignement, intervenant en amont de la répression »*, qui pourra être *« consulté »* par les élus, les fonctionnaires, les corps de contrôle et les procureurs. Et sa mission devrait se limiter à *« évaluer le risque de corruption »*.

En l'état, la définition du rôle de ce service, dont on ne dit pas à quelle administration il sera rattaché, est lourde de malentendus. S'il s'agit, comme le proclame son énoncé, d'un *« service central de lutte contre la corruption »* ayant compétence pour saisir la justice, on ne comprend pas la raison de la création d'une structure qui risque de court-circuiter les sections financières spécialisées des parquets ou les brigades financières de la police judiciaire. S'il s'agit seulement d'un *« service de renseignement »*, limité à un rôle d'alerte et d'information, on ne comprend pas pourquoi l'appelation retenue laisse entendre qu'il aura un rôle prépondérant dans la répression active de la corruption.

Procès d'intention

Loin de recouvrir une querelle byzantine, ces questions mettent en évidence une certaine dérive dans la conception de l'action de l'Etat dès qu'il est confronté à un problème nouveau. Ajouter de nouvelles structures à celles déjà existantes est une tentation fréquente qui, en facilitant des effets d'annonce, complique plus qu'elle ne simplifie la tâche des fonctionnaires. Responsabiliser l'Etat, faire qu'il *« donne l'exemple et le signal »*, selon la formulation du rapport de la commission de prévention de la corruption remis en juin dernier, c'est d'abord donner plus de moyens – légaux, réglementaires, etc. – aux administrations déjà concernées par la lutte contre ces maux d'argent.

Donner l'impression que l'on contourne les structures judiciaires ou policières classiques, en créant une structure *ad hoc*, interministérielle dans sa composition et placée, par exemple, auprès du ministre de la justice, ne peut que donner lieu à des procès d'intention auxquels le communiqué du conseil des ministres donne prise en affirmant que ce service décidera, *« s'il y a lieu, de saisir la justice »*. Déjà magistrats et policiers spécialisés font savoir discrètement leur étonnement tant l'énumération de certaines des missions de ce *« service central »*, placé hors des hiérarchies habituelles, recouvre celles qui sont théoriquement les leurs.

Aussi le gouvernement serait-il bien inspiré de s'en tenir à la stricte définition que la commission présidée par M. Robert Bouchery donnait de ce service dans son rapport. Précisant qu'il serait *« rattaché au ministère de la justice »* et composé *« notamment de magistrats, policiers, gendarmes et douaniers »*, elle affirmait qu'il ne pouvait *« se concevoir que comme un service d'aide à l'action publique exercée par les procureurs de la République »*.

Surtout, la commission s'opposait explicitement à *« toute mesure d'extension »* du dispositif Tracfin dont elle rappelait que les informations qui lui sont communiquées par des institutions financières *« ne peuvent être utilisées à des fins fiscales »*. Or, ajoutait-elle, *« la lutte contre les infractions de corruption, qui se traduisent dans la plupart des cas par un enrichissement personnel, implique nécessairement des investigations et, éventuellement, des sanctions de nature fiscale »*.

Les « commissions » des contrats à l'exportation

De ce point de vue, les déclarations de M. Bérégovoy à *l'Express*, dans leur sobriété, sont plus proches des réponses apportées par la chancellerie mercredi 29 juillet. *« C'est une idée à compléter et à préciser,* y déclare-t-on. *Mais il s'agit bien dans notre esprit d'un service d'expertise, d'alerte et d'information »*. En mettant en avant, parce qu'elle est sans doute plus parlante que d'autres, la proposition nº 34 de la commission Bouchery – *« créer un service central de lutte contre la corruption au ministère de la justice »*, – le gouvernement devrait éviter de laisser croire, par l'imprécision des définitions, qu'elle reviendrait à déposséder magistrats et policiers de leurs missions en laissant au garde des sceaux un droit de regard privilégié sur la détermination de ce qui relève ou non de la corruption.

De ce point de vue, la solution la plus simple serait de nommer autrement cette structure qui, à en croire le ministère de la justice, n'est donc pas un *« service de lutte »* mais bien une mission d'information et de conseil. Enfin, il serait bienvenu que le gouvernement ne tarde pas trop à concrétiser la proposition nº 20 de la commission Bouchery, dont le plan présenté mercredi ne dit mot. Elle vise en effet l'un des domaines où les pratiques de corruption sont paradoxalement à l'abri de la loi : les contrats à l'exportation, notamment d'armement, où les sommes en jeu sont fort conséquentes. En effet, en l'état actuel de la législation, une procédure confidentielle permet aux entreprises concernées d'obtenir la déduction fiscale des « commissions » versées aux intermédiaires.

« Le maintien de cette reconnaissance officielle d'actes de corruption, écrivait la commission, *augurerait mal de la volonté réelle du gouvernement de lutter contre ce fléau. Il semble au demeurant que cette procédure ne soit pas utilisée par la plupart de nos concurrents européens, qui n'en exportent pas moins. »* Aussi la commission proposait-elle qu'une loi réexamine *« l'opportunité de maintenir la procédure permettant aux entreprises d'obtenir des contrats d'exportation »*. Nul doute que les cinq membres de la commission, dont le document de juin n'était qu'un *« rapport d'étape »*, y reviendront avec insistance.

EDWY PLENEL

□ **M. Yann Clerc et la *« légitimité »* du statut des juifs.** – M. Yann Clerc, secrétaire général de la rédaction du *Figaro* et secrétaire général de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain (ADMP), qui avait déclaré, dans un entretien à *l'Express*, que son association assumait *« tout ce que Pétain a assumé, c'est-à-dire Vichy en bloc »*, y compris la *« légitimité »* du statut des juifs, précise, dans une lettre publiée par l'hebdomadaire (daté 30 juillet-5 août), que l'ADMP n'approuve pas ce statut, qu'elle se donne pour mission de *« replacer dans son contexte historique pour l'expliquer, non pour le justifier »*. Il ajoute qu'*« assumer ne veut pas dire approuver »*. L'auteur de l'article, Eric Conan, dans une réponse publiée simultanément, maintient les propos de M. Clerc sur la *« légitimité »* du statut des juifs.

Ambiguités

ion

Dans un entretien à « Ouest-France »

Mme Veil estime que le ministère de la santé est « totalement sous-administré »

Mme Simone Veil estime, dans un entretien publié, jeudi 30 juillet, par *Ouest-France*, que le ministère de la santé est *« totalement sous-administré, notamment la direction générale de la santé »*. Pour Mme Veil, qui fut ministre de la santé de 1974 à 1979, *« nous manquons d'une école de santé publique de haut niveau, comparable à celle de Harvard aux Etats-Unis. Les médecins du ministère, coupés de la pratique médicale, n'ont pas le prestige qui leur donnerait l'autorité nécessaire. Bien que l'on fasse appel à de multiples comités d'experts, les conclusions qui parviennent au cabinet du ministre sont souvent édulcorées ou contradictoires »*. Concernant l'affaire du sang contaminé, Mme Veil indique que Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et ministre de tutelle du secrétariat d'Etat à la santé en 1985, est *« responsable »* puisque ministre, *« même si l'on peut s'étonner du silence de bien des médecins qui savent pourtant se faire entendre quand ils le veulent »*.

Test de dépistage du sida

Remboursement à 100 % pour tous les assurés

Un décret du ministère des affaires sociales et de l'intégration publié au *Journal officiel* du mercredi 29 juillet rend effective pour les travailleurs indépendants la mesure annoncée le 22 avril par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, à savoir le remboursement à 100 % par les caisses de Sécurité sociale du test de dépistage du virus du sida prescrit lors d'une consultation médicale (*le Monde* du 24 avril). *« La participation de l'assuré est supprimée pour les frais d'analyses ou d'examens de laboratoire relatifs au dépistage sérologique de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine »*, dit le texte, qui complète le dispositif en vigueur depuis le 2 juillet dans le régime général de Sécurité sociale. Auparavant, le test de dépistage de l'infection par le virus du sida prescrit par un médecin était remboursé à hauteur de 65 % et coûtait à l'utilisateur environ 45 F.

Signature d'un accord pour le développement économique des quartiers

Le secteur privé au secours des banlieues

Le premier protocole d'accord pour le développement économique et urbain des quartiers a été signé, jeudi 30 juillet, au secrétariat d'État à ville. Premier groupe privé signataire, le groupe Bouygues s'engage à investir dans six quartiers en difficulté.

Longtemps négligé au profit de l'action sociale et de l'aménagement, le développement économique des quartiers en difficulté se met en place grâce à des partenariats entre l'Etat et le secteur privé. Cette idée avait été émise par Mme Martine Aubry au printemps 1991, et reprise par M. Bernard Tapie lors de la présentation de la loi d'orientation sur la ville, le 20 mai 1992. Elle trouve un aboutissement avec la signature, jeudi 30 juillet, du premier des protocoles d'accord entre le secrétariat d'Etat à la ville et des grands groupes industriels et commerciaux. Bouygues inaugure cette nouvelle forme de partenariat. En négociant avec les collectivités locales, il essaiera d'insuffler de l'activité économique dans des quartiers en difficulté de Mantes-la-Jolie, Epinay-sur-Seine, Amiens, Bron, Dunkerque et Marseille. Les actions, encore à définir, porteront non seulement sur la création d'activités, mais aussi sur la formation professionnelle, la mise en œuvre de projets urbains et la participation à des opérations collectives d'initiative locale. D'autres accords devraient suivre prochainement. Les négociations ont déjà abouti avec la Lyonnaise des eaux-Dumez. Elles sont bien avancées avec la Générale des eaux et Auchan. A terme, une quinzaine de groupes pourraient coopérer au redémarrage des cités délaissées.

Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris

L'adieu à Laetitia et à Solène

Me Pierre Chaigne a demandé, mercredi 29 juillet, 2 millions de francs de dommages-intérêts par hémophile ou famille d'hémophile victime du Centre national de la transfusion sanguine. L'avocat a présenté cette requête devant la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris au nom de l'ensemble de ses confrères parties civiles.

Est-il vraiment indécent de parler d'argent ? Serait-il inconvenant pour les avocats des parties civiles, en charge des intérêts des hémophiles, de demander réparation alors que tant de tribunaux les déboutent de leurs requêtes, alors que le Fonds spécial d'indemnisation verse seulement le dernier quart des sommes allouées lorsque les malades en arrivent au stade du sida déclaré ?

Me Pierre Chaigne, pour briser définitivement ce tabou, a donné lecture de la dernière missive d'un hémophile aujourd'hui décédé. La lettre d'adieu d'un père à ses deux petites filles. Un message d'amour et de révolte pour que Laetitia et Solène se souviennent : *« Votre papa, les filles, est très malade... De toute mon existence, j'espère vous avoir apporté tout mon amour et mon savoir-vivre, et en aucun cas mon âme et mes pensées ne vous quitteront. Voyez-vous, les filles, mon corps disparaît, mais tous les bons souvenirs resteront et mon amour ira directement dans votre cœur... Je serai en vous, et je vous suivrai pas à pas. »*

« Faites jurisprudence »

D'un coup disparaissait alors toute la froideur des statistiques : 256 hémophiles fauchés par le sida, 1 200 en sursis. D'un coup l'on comprenait la nécessité de ces dommages-intérêts pour les survivants, pour les orphelins. Et Me Chaigne, la voix hésitante, continuait une lecture plus terrible qu'un réquisitoire : *« Les filles, pour m'aider dans mon absence, il faut absolument vous consacrer à vos études et mener votre vie comme bon vous semble. Restez dignes, honnêtes et gentilles... Ne soyez pas tristes et dites-vous qu'après tout je ne souffrirai plus... Peut-être vais-je rencontrer et partir avec des dauphins comme dans le Grand Bleu. Regardez ce film, il vous fera voir et comprendre énormément de choses. »*

Il n'y avait là nulle impudeur, mais la douleur des familles restituée. Une émotion légitime dans une enceinte parfois oublieuse des drames individuels. Et la vertu de cette lettre fut précisément de reléguer, un instant, tous les arguments juridiques du monde. Il fallait le courage d'un père pour écrire ces mots : *« Peut-être allez-vous trouver que je suis un lâche de partir, alors, mes chéries, ne m'en veuillez pas, aimez-moi et comprenez-moi. Si je pars, c'est pour rentrer en vous et vous apporter ma révolte, pour que d'ici quelques années vous puissiez la hurler. Cela est une bonne raison de réussir et peut-être cela est-il votre mission sur terre. Je vous en prie, Laetitia et Solène, il ne faut pas pleurer, notre amour est si fort que l'on ne pourra jamais nous séparer. »*

Au moment où l'avocat repliait cette lettre, au moment où chacun dans le prétoire fixait le sol pour ne pas regarder ses voisins, Me Chaigne ajouta simplement : *« Lorsque je parlais d'argent tout à l'heure, je pensais surtout à ce père et à ses deux petites filles. »* Et, s'adressant au tribunal, Me Chaigne lançait : *« Il faut que vous fassiez jurisprudence. »*

LAURENT GREILSAMER

Craignant une augmentation de leurs charges

Les entreprises américaines critiquent la loi pour la protection des handicapés

La seconde phase de la loi protégeant les handicapés, dite Americans with Disabilities Act (ADA), est entrée en application le 28 juillet. Les organisations de défense des handicapés ont assimilé cette législation à la loi historique des droits civiques qui, en 1964, émancipait et protégeait les minorités, plus particulièrement les Noirs. La loi, qui interdit toute discrimination concernant l'embauche, le licenciement, la promotion, les salaires, etc., inquiète en revanche les petites et *moyennes entreprises*.

WASHINGTON

correspondance

L'ADA, fortement soutenue par le président Bush (deux de ses fils *souffrent de handicaps mineurs*), avait été adoptée avec une large majorité par le Congrès en juillet 1990. Aujourd'hui cependant, la loi provoque des remous, et même des réactions hostiles de la part des petites et moyennes entreprises, soulignant que l'ADA va leur imposer des charges très lourdes. Les plus grandes entreprises, en revanche, sont prêtes à supporter le coût des aménagements envisagés par la loi.

Le ministère de la justice a informé six millions d'employeurs des dispositions fiscales prévues pour ceux qui auraient à financer de nouvelles installations, la formation du personnel, etc. Le gouvernement fédéral estime que l'intégration dans la protection de millions de handicapés en état de travailler (2,5 millions selon les chiffres officiels) se traduira par un bénéfice annuel de 200 millions de *dollars pour la communauté* : les handicapés cesseront d'être assistés pour devenir des contribuables.

Dans sa première phase, appliquée depuis le 26 janvier, l'ADA *exige des entreprises* employant plus de 25 personnes (dans deux ans, cette limite sera réduite à 15) de procéder à des aménagements *« raisonnables »* et *« immédiatement réalisables »* pour éliminer les barrières empêchant l'accès au travail des handicapés. A la condition toutefois que cette élimination ne crée pas une *« difficulté excessive »*.

La loi ne prévoit pas ce que doit être un *« aménagement raisonnable »*. Il peut s'agir simplement d'un ajustement du téléphone comme de l'embauche d'un lecteur pour aider un non-voyant... Il appartiendra aux tribunaux de trancher, l'imprécision de la loi ne pouvant, selon les experts, qu'encourager les actions judiciaires. Les *chefs d'entreprise sont préoccupés* dans la mesure où ils sont passibles d'amendes allant de 50 000 dollars, pour la première infraction, jusqu'à 300 000 dollars pour les suivantes

D'autre part, les handicapés seront tentés de s'affirmer victimes d'une discrimination pour obtenir une compensation financière substantielle couvrant le *pretium doloris*. Ainsi, le président d'une grande organisation de défense des handicapés s'attend à recevoir cette première année entre 12 000 et 15 000 dossiers de discrimination.

Beaucoup de chefs d'entreprise redoutent que les tribunaux donnent des interprétations trop larges du texte légal ayant pour conséquence de protéger les handicapés souffrant de désordres mentaux. En Floride, par exemple, un directeur de prison a, récemment, été accusé de discrimination pour avoir renvoyé un gardien qui s'habillait en femme. Officiellement, la loi évalue le nombre des handicapés à 43 millions, soit un sixième de la population américaine. Faudrait-il y ajouter ceux qui souffrent de désordres mentaux, de schizophrénie, de dépression, d'anxiété, de sida, s'interrogent les adversaires de la loi, qui voudraient en limiter l'application aux handicapés moteurs.

En dépit des réserves, et parfois de l'hostilité, la loi s'applique graduellement. La première application depuis janvier concernait surtout les transports, les accès et les services. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter les emplacements de stationnement, de construire plus de rampes d'accès mais aussi, par exemple, d'abaisser les guichets des machines de billetterie. Les autobus, trains ou métros doivent prévoir, pour 1993 et les années suivantes, des dispositifs d'accès particuliers.

Les restaurants seront invités à présenter des menus en braille ou écrits en gros caractères pour les malvoyants, les supermarchés devront élargir leurs portes pour permettre l'entrée des chaises roulantes, et installer de grands panneaux donnant les indications sur les produits afin de les rendre plus accessibles. Les cinémas devront réserver des places pour les accompagnateurs des handicapés.

HENRI PIERRE

Un an après la révolte des enfants de harkis

Le nouveau combat de Hacène

Plusieurs centaines de personnes ont participé, samedi 25 juillet, à une journée d'« Hommage aux harkis », organisée par la Coordination harka de Saint-Laurent-des-Arbres (Gard). Cette réunion intervenait un an après les violentes manifestations des enfants de harkis, qui avaient attiré l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur la situation de cette communauté.

SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

de notre envoyé spécial

« Des actions comme celles de l'année dernière, c'est con, mais ça fait avancer les choses » : le propos est abrupt mais le fils de harki anonyme qui s'exprime ainsi résume l'opinion de tous ceux, *jeunes et moins jeunes, qui se* sont rassemblés au stade municipal de Saint-Laurent-des-Arbres (Gard), samedi 25 juillet, pour une journée d'« Hommage aux harkis ». Leur petite commune est devenue pour eux un symbole : il *y a un an, elle était au centre de* la révolte des enfants et petits-enfants d'anciens harkis commencée cité des Oliviers, à Narbonne. Un gendarme mobile y avait été blessé par balle, le 8 juillet 1991.

Ils n'ont aucun regret, même si rien n'a vraiment changé pour eux. Kader, lui, vend fièrement des cassettes vidéo racontant les *« événements »*. *« Il fallait exprimer ce ras-le-bol »*, explique-t-il, tout en précisant que lui et ses amis ne sont pas tous *« des casseurs, des mendiants : il y a des gens sérieux parmi nous, comme partout »*.

Car l'heure n'est plus aux actions violentes. Hacène Arfi, qui s'était imposé sur le terrain comme le chef de file des mécontents, a décidé de poursuivre le combat par d'autres moyens, peut-être moins médiatiques. Il a créé à cet effet la Coordination harka, et a su entraîner les jeunes de la communauté dans la préparation de la manifestation pacifique de ce samedi, avec deux objectifs. D'abord, *« reconstruire une mémoire »*, pour que les jeunes comme lui, qui n'ont pas connu l'Algérie française, prennent conscience de leur identité.

« Les vieux films... »

C'est pour souligner cette spécificité de la question harkie que Me Gilbert Collard, l'avocat marseillais qui s'est engagé aux côtés de Hacène Arfi, a décidé d'intenter une action en justice contre les Etats français et algérien pour *« crimes contre l'humanité »*. *« Ce sera dur*, concède-t-il, *mais les faits sont là. »* Ensuite, présenter des revendications auprès des pouvoirs publics. Hacène Arfi refuse que les siens soient assimilés aux immigrés, et il exige réparation des préjudices subis, en revendiquant au moins *l'égalité de traitement avec les* immigrés : *« Il y a eu maldonne pour les fils de harkis. Alors, si on dit « kif-kif »* [avec les immigrés], *retour pour tout le monde à la case départ ! »*

Mais le pari n'est pas encore *gagné : les discours des anciens,* marqués par la guerre, puis par les silences et les fausses promesses des autorités françaises, ne parviennent pas à retenir les nouvelles générations, qui redoutent les *« vieux films en noir et blanc »*. *« Se plaindre, se plaindre, ça n'a jamais réglé aucun problème »*, s'exclame Saïd, avant de se livrer à une autocritique en règle : *« On est fainéant, fataliste, et on lâche très vite prise. »* Me Collard dénonce quant à lui, *« ceux qui enferment les harkis dans une attitude nostalgique »* : *« Le malheur des harkis, ce sont les pieds-noirs »*, conclut-il.

Au-delà de ces débats, les jeunes, un an après le énième plan gouvernemental, attendent toujours des solutions concrètes à leurs problèmes : ils en ont *« marre d'être considérés comme des Français de seconde zone »*, d'être victimes du *« délit de faciès »* lorsqu'ils recherchent un emploi. *« Nous, ce qu'on voudrait, c'est parler de l'avenir, de scolarité, monter des plans de formation »*, dit l'un d'eux, chaudement approuvé par ses camarades. Certains, ici comme ailleurs, *ont déjà pris leur destin en* main. Cherif Frihe, la trentaine, président d'une association harkie dans les Alpes-Maritimes, a été élu conseiller municipal de Grasse. Il a connu les camps, et il s'en est sorti : aujourd'hui, tout en luttant contre les injustices dont les siens sont victimes, il s'estime *« heureux de vivre dans un pays où on peut entreprendre, s'exprimer librement »*. Pour lui, pas de doute : *« La France, c'est ce qu'on fait de mieux. »*

F.-X. R.

REPÈRES

JUSTICE

Remise en liberté de MM. Filippi et Rossi, inculpés après la catastrophe de Furiani

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bastie a permis la remise en liberté sous caution et contrôle judiciaire, mercredi 29 juillet, de M. Jean-François Filippi, président démissionnaire du Sporting Club de Bastie, et de M. Bernard Rossi, directeur de la société de contrôle Socotec pour la Haute-Corse, inculpés et écroués dans le cadre de l'enquête sur la catastrophe du stade de Furiani. Un seul des inculpés reste incarcéré : M. Jean-Marie Boimond, le directeur général de la société niçoise Sud Tribunes, qui avait dirigé le montage de la tribune provisoire dont l'effondrement, jugé *« inéluctable »* par les experts judiciaires, avait fait 15 morts et 1 650 blessés le 5 mai dernier.

□ **Peine réduite en appel pour l'ancien champion d'athlétisme Jocelyn Delecour.** – L'ancien athlète Jocelyn Delecour s'est vu interdire par la cour d'appel de Colmar de repasser le permis de conduire pendant six ans, tandis que sa peine d'emprisonnement a été réduite à six mois ferme et deux mois avec sursis. Il avait été condamné en première instance à huit mois ferme pour avoir causé, le 20 avril, la mort de trois personnes dans un accident de la route, près de Krautergersheim (Bas-Rhin), alors qu'il conduisait avec 1,64 gramme d'alcool dans le sang.

ESPACE

M. Mitterrand : « Nous poussons à bloc le projet Hermès »

Michel Tognini a plaidé la cause de la navette européenne Hermès, mercredi 29 juillet, au cours d'un dialogue de près d'un quart d'heure par téléconférence avec le président François Mitterrand. L'astronaute français, qui venait d'entrer dans la station *Mir*, s'est ouvert de son *« inquiétude »* à propos d'Hermès, soulignant la nécessité pour l'Europe de *« s'imposer dans le domaine de l'espace »*. *« Nous, nous poussons à bloc le projet Hermès »*, a rétorqué M. Mitterrand. Reconnaissant que certains pays y mettaient un *« frein financier »*, le président a affirmé que cela n'était pas le cas de la France. *« La conquête de l'espace, c'est la maîtrise de l'avenir. La réussite de ces vols représente une avancée pour l'humanité si considérable que rien ne peut passer avant cela »*, a-t-il ajouté.

SANS-LOGIS

Incidents à Vincennes entre des Maliens et des riverains

Des incidents ont opposé, mercredi soir 29 juillet, certains des Maliens installés depuis le 21 mai au pied du château de Vincennes (Val-de-Marne) et des riverains. La police a dû intervenir en s'aidant de grenades lacrymogènes pour séparer les adversaires. Quatre personnes – dont deux policiers – ont été légèrement blessées et *une vingtaine d'autres indisposées* par les gaz. La bagarre aurait été déclenchée par des femmes maliennes irritées d'être sans cesse photographiées par le propriétaire d'une brasserie voisine. M. Jean Clouet, maire (UDF) de *Vincennes*, a demandé au ministre de l'intérieur *« de prendre toutes dispositions pour faire cesser une situation intolérable »*.

RECTIFICATIF

M. Shlomo Malka et M. Wladimir Spiro, responsables de Radio Communauté Judaïques FM, ainsi que M. Daboussi Abdelmajid, président de Radio Soleil, portent à la connaissance des lecteurs du Monde, qu'ils n'ont pas signé l'appel en faveur de Radio Beur, paru dans l'édition du *Monde* du 24 datée 25 juillet 1992 en page 9.

Dans cette même annonce, il fallait lire : « M. Yann SAIBI, conseil en relations humaines, chercheur, écrivain, et non pas : « M. Aziz SAIBI, psychanalyste ».

L'éveil de la Chine

Après quatre jours de compétitions, la Chine figure en troisième place au tableau des médailles (17), derrière la Communauté des Etats indépendants, l'ex-URSS (26) et les États-Unis (21). Au regard de la puissance démographique de l'empire du Milieu, cela n'a rien de surprenant. En revanche, cela peut l'être beaucoup plus de la part d'un pays qui n'est revenu dans le concert olympique que depuis 1980, après avoir longtemps rejeté la compétition de haut niveau comme un produit de la culture bourgeoise.

Comment, en à peine plus d'une décennie, les Chinois ont-ils pu se hisser au rang d'une grande puissance sportive ? Comment peuvent-ils compter d'ores et déjà à Barcelone plus de médailles d'or (6) que quatre ans auparavant à Séoul (5 au total) ? Ils sont incontestablement doués des qualités physiques et psychologiques que le Grand Timonier avait contribué à cultiver – par l'exemple au besoin – dans un but de santé publique. Toutefois cela n'est plus suffisant pour briller dans un sport moderne qui s'est durci et professionnalisé.

Avant toute chose, la Chine est allée voir ce qui se faisait, de mieux, dans chaque spécialité. Ainsi Chenyun Peng a passé de longs mois en Californie au côté du sorcier de la natation américaine, Don Cabrili. La leçon aurait été bien apprise par celui qui est devenu le responsable de ce sport. Suffisamment en tout cas pour que les nageuses, qui ont suivi *la désormais indispensable* préparation en altitude – à Kummin, près de la frontière birmane –, gagnent jusqu'à présent deux médailles d'or. Toutefois les épaules de Mmes Zhuang et Quian ont rappelé de mauvais souvenirs à *ceux qui fréquentaient les* bassins dans les années 70. Ils y ont vu le gabarit RDA, celui des *wonder gretchen*. En clair, la Chine aurait adopté le programme de dopage appliqué aux champions de la défunte République démocratique allemande. La rumeur est alimentée par le fait que l'ancien entraîneur d'un champion de dos, Thomas Rudolph, s'est installé à Shangaï dans les semaines qui ont suivi l'effondrement du mur de Berlin. Il n'aurait pas apporté aux Chinois que les méthodes de détection et de sélection qui avaient permis à un pays de moins de 17 millions d'habitants de rivaliser avec les Etats-Unis et l'URSS.

A ces accusations les responsables chinois répliquent rigueur, organisation, planification. Les licences ne sont accordées qu'à 25 000 nageurs. Pour faire partie de l'équipe nationale, une fille ne doit pas mesurer moins de 1,70 m, car les spécialistes ont relevé que la taille moyenne des championnes olympiques à Séoul était de 1,74 m. Enfin elles ne doivent pas rechigner à l'entraînement : Zhuang passe parfois plus de 6 heures par jour dans l'eau. Ainsi avec peu de piscines couvertes et des moyens financiers limités, il serait possible de concurrencer *les armadas américaine et* russe. Au reste les Chinois ont ajouté des stimulations de nature beaucoup plus capitaliste. La société d'Etat Jianlibao, spécialisée dans les boissons non alcoolisées, a fait fabriquer une vingtaine de canettes en or. Valeur estimée : 2 000 dollars. Elles doivent être offertes aux champions olympiques. De quoi améliorer l'ordinaire dans un pays où le revenu moyen annuel par habitant est de 400 dollars ! A. G.

SPORTS ÉQUESTRES :
du concours complet au saut d'obstacles

Mark Todd entre deux montures

Double champion olympique du concours complet à Los Angeles et à Séoul, le Néo-Zélandais Mark Todd ne réalisera pas le triplé historique à Barcelone. Son cheval, Welton-Greylag, s'est blessé au cours de l'épreuve d'endurance remportée par l'Australien Matthew Ryan. Cavalier original à la double casaque, Mark Todd peut espérer se consoler en briguant une autre médaille... dans le concours du saut d'obstacles.

« Donnez un cheval de bois à Mark Todd, il en fera un crack. » Cette plaisanterie d'un journaliste britannique a forgé la réputation du Néo-Zélandais. L'homme, il est vrai, est un original qui n'a jamais su choisir entre le concours complet et le saut d'obstacles. Avec l'Espagnol Luis Alvarez Cervera (présent à Barcelone, mais d'un niveau plus modeste), Mark Todd est le seul du circuit à s'aligner dans les deux type d'épreuves.

A cause de cette double casaque, certains le disent versatile. Ce cavalier de trente-six ans à la silhouette longiligne avoue simplement être incapable de faire une seule chose à la fois. Sa double vie ressemble à son pays. L'hiver, le temps permet de parcourir les vastes étendues de la Nouvelle-Zélande sur des chevaux habitués à vivre à la dure, à grimper ou dévaler les raidillons des collines dans la fraîcheur du matin ou sous les pluies torrentielles. Cavalier attentif et intuitif, Mark Todd aime le concours complet, qui demande des grands espaces, des chevaux courageux – certains supporters désespérés regrettaient qu'il ait préféré Welton-Greylag, un cheval anglais, à un animal néo-zélandais.

Pendant trois jours, il faut ménager sa monture en lui demandant de déployer toutes ses forces. Après le dressage vient le *cross country*, long marathon aussi éprouvant pour le cheval que pour l'homme, souvent balloté et parfois obligé de s'accrocher à n'importe quoi pour ne pas tomber et être pénalisé. Le saut d'obstacles, enfin, juge de la fraîcheur et de l'état des nerfs des deux partenaires. Au mois de janvier, la canicule des antipodes interdit à un cheval de pointer ses naseaux dans la campagne brûlée. Mark Todd s'aligne alors dans des compétitions de saut d'obstacles pour s'amuser. *« Et je m'amuse toujours »*, dit-il. Aujourd'hui installé en Grande-Bretagne, il dirige un élevage de chevaux après avoir vendu ferme et vaches néo-zélandaises en 1980 pour préparer les Jeux olympiques de Los Angeles. Ici, au moins, le climat lui permet de courir où il veut quand il le veut.

Todd est avant tout le meilleur cavalier de complet de son époque. En 1978, il remporte à vingt-deux ans les championnats du monde à Lexington. Deux ans plus tard, il enlève en Grande-Bretagne le prestigieux rendez-vous de Badminton. En 1984, à Los Angeles, il fait sensation avec Charisma, un hongre si bas au garrot qu'il semble trop petit pour porter les longues jambes de son maître. *« Marc Todd fait ce qu'il veut avec un cheval,* explique l'un des cavaliers de l'équipe néo-zélandaise. *Lorsqu'il a encore sélectionné Charisma pour Séoul, tout le monde a crié au fou. A seize ans, ce cheval ne pouvait plus gagner. Todd lui a donné des ailes. »*

Les conseils d'un magicien

Un magicien. Double-Take, son compagnon de saut d'obstacles, est né cheval de ferme. Elevé pour surveiller les troupeaux de moutons en Nouvelle-Zélande, il est aujourd'hui considéré comme un excellent « passeur » d'obstacles quand il n'est pas fantasque. Mark Todd y travaille.

Le cavalier sait tout faire, sauf des miracles. En mai, à Badminton, son cheval, *Face-the-Music, glisse sur* l'herbe détrempée par l'orage et se blesse grièvement. Il faudra l'abattre. Mercredi, Welton-Greylag s'est emballé dans le premier galop contre la montre, pourtant sans grand danger, quelques secondes, juste le temps de se meurtrir une patte. Contraint à l'abandon, le double médaillé d'or de la discipline – à *Los Angeles en 1984 et à Séoul en* 1988 – ne réalisera pas le triplé historique dont il rêvait.

La semaine dernière, Mark Todd était venu à El Montanya reconnaître le parcours de cette épreuve d'endurance. Effrayé par sa longueur, qui, ajoutée à la canicule, risquait de crever les bêtes, il a demandé aux organisateurs de réviser leurs ambitions. Ils l'ont écouté, abrégeant cette première course de 3 kilomètres sans rechigner : les conseils d'un magicien ne se discutent pas. La malchance est une voleuse. Elle lui a raflé le mot de la fin. Une fin que Mark Todd espère provisoire. Il va changer de monture et croit dur comme fer que, sur Double-Take, il sera un sérieux prétendant au podium du concours de saut d'obstacles.

BÉNÉDICTE MATHIEU

NATATION : nouveau recordman

Evgueni Sadovyi,

Deux records du monde individuels ont été améliorés mercredi 29 juillet, par l'Américain Mike Barrowman sur 200 mètres brasse (2 min 10 s 16) et par le Russe Evgueni Sadovyi sur 400 mètres (3 min 45 s). Les autres victoires ont été remportées par le relais 4 x 100 mètres américain masculin (Hudepohl, Biondi, Jager, Olsen), en 3 min 16 s 74, par la Biélorusse Elena Roudkovskaïa sur 100 mètres brasse (1 min 8 s) et par la Chinoise Hong Qian sur 100 mètres papillon (58 s 62). Dans cette épreuve, Catherine Plewinski a obtenu la médaille de bronze en battant son record de France (59 s 01 contre 59 s 08).

Son crâne qu'il maintient parfaitement rasé depuis plus de deux ans, son short noir et son haut de survêtement délavé lui donnent l'air d'un bagnard égaré sur le podium de la piscine Bernat-Picornell. Evgueni Sadovyi serait plutôt un stakhanoviste des longueurs de bassin venu chercher à Barcelone les récompenses de son travail.

Avec trois médailles d'or sur 200 mètres, 400 mètres et dans le relais 4 × 200 mètres nage libre de la CEI, doublées respectivement d'un record olympique et de deux records du monde, ce jeune nageur (dix-neuf ans) de Volgograd est devenu, mercredi 29 juillet, le sportif le plus titré depuis le début des XXIIes Jeux d'été. Avec la victoire d'Alexandre Popov sur 100 mètres, il permet même à la CEI de réussir en nage libre un triplé sans précédent, alors que les bouleversements politiques et sociologiques dans l'ex-URSS auraient dû gravement perturber la préparation des Jeux.

Evgueni Sadovyi a traversé difficilement cette période troublée. *« Je souffrais d'insomnies, j'étais épuisé,* raconte-t-il. *Il nous fallait toujours chercher un bassin disponible. Nous manquions d'équipements. »* Le changement de régime a obligé ces champions d'Etat à se prendre en charge : *« Avant, notre réussite était celle de l'URSS. C'était pour nous l'assurance d'une bonne nourriture et de meilleures conditions de vie. Depuis, il nous a fallu recommencer de zéro. Nous devons nous débrouiller pour trouver des sponsors et même des entraîneurs. »* Pour pouvoir se préparer cinq heures par jour, cinq jours par semaine avec son club universitaire, le nageur de Volgograd a obtenu le soutien financier d'un combinat d'industries russes.

Champion d'Europe juniors sur 400 mètres en 1990 à Dunkerque, Evgueni Sadovyi a confirmé son titre chez les seniors l'année suivante à Athènes. Sa forme de Barcelone s'explique, selon lui, par

Record du monde sur 200 m brasse messieurs

Barrowman « born in the USA »

Lorsqu'il lui prend l'envie de lire entre les lignes de son solide palmarès, Mike Barrowman pourrait bien sentir ses muscles saillir. Il se voit plus grand, se juge bien large. Et n'est pas loin de penser que ses épaules ont souvent porté à elles seules tout le poids de la natation américaine.

L'an passé, aux championnats du monde, l'équipe des Etats-Unis se morfond dans l'ennui de médailles au métal trop terne. Les premiers jours de compétition ont précipité ses nageurs vers le doute et l'échec. Les entraîneurs grincent, la presse fait la moue. Triste décor. Au quatrième soir, Mike Barrowman se met à l'eau. D'une brasse énergique, il se joue des remous et renvoie par le fond les ambitions adverses. Puis il claque cet aveu au visage de ses pairs : *« La déprime générale commençait à m'agacer. Je me suis dit qu'il fallait que je gagne pour remuer l'équipe et donner un bon coup de pied dans les fesses de tous les autres gars. »* La suite donne du poids à son geste. Secoués par les propos de leur meilleur brasseur, les nageurs américains tapent du poing dans l'écume. Et le gris des premiers jours se change en un or pur et lumineux.

L'ennui de l'hymne olympique

A Barcelone, Mike Barrowman a repris mot pour mot son discours de meneur. Au matin de la finale du 200 m brasse, le village olympique l'a vu déambuler longuement d'un bout à l'autre de l'interminable allée centrale. *« J'ai marché sans m'arrêter en me répétant sans cesse que je pouvais gagner. Et que je devais le faire pour moi et pour toute l'équipe américaine. »* A l'heure de l'ultime échauffement, l'un de ses entraîneurs a forcé devant lui le trait de cette évidence. *« Il m'a longuement expliqué que je devais gagner, car c'était important pour nous en ce moment. Je l'ai écouté. Et je crois que ses paroles ont décuplé ma motivation. »*

Puis la musique a rythmé ses pas vers le plot de départ. Mike Barrowman a gardé sur le crâne son casque de walkman jusqu'au dernier moment avant le grand bain. Il s'en est expliqué à sa descente du podium : *« Je trouve l'hymne des Jeux tellement ennuyeux et abrutissant que j'ai voulu m'en isoler. Pendant que les autres finalistes se cognaient cette musique, moi j'écoutais Bruce Springsteen »*. A l'arrivée, il a souri de ses belles dents en lisant sur le tableau l'annonce de son nouveau record du monde (2 min 10 s 16), le cinquième depuis 1989. Et promené ses premiers regards de champion olympique vers la tribune américaine, certain de lire sur ces visages amis le signe d'une douce euphorie.

Au dernier soir des épreuves olympiques de natation, vendredi 31 juillet, Mike Barrowman saura de quel poids son succès aura pesé sur le moral des siens. Puis il quittera l'équipe américaine et bouclera ses malles. Il s'est promis de s'offrir un joyeux tour du monde avant de décider quel nouveau cours donner à sa vie d'ancien nageur.

ALAIN MERCIER

JUDO : la médaille d'argent de Pascal Tayot en moins de 86 kilos

Une symphonie inachevée

Le Français Pascal Tayot, battu en finale par le Polonais Waldemar Legien, déjà champion olympique à Séoul dans la catégorie inférieure, a dû se contenter de la médaille d'argent des moins de 86 kilos, mercredi 29 juillet. Le titre olympique de la catégorie féminine des moins de 66 kilos a été remportée par la Cubaine Odalis Reve.

Trop tard. Pascal Tayot s'est rué sur son adversaire accroché au tatami, ventre au sol. Il a tenté de retourner le bloc inerte, d'en faire l'outil de sa victoire. Dans son dos, l'horloge décomptait les dernières secondes. Elles sont d'habitude ses alliées. Pascal Tayot n'aime rien tant que ces combats où il accorde un peu d'avance à son rival. Ses capacités physiques hors pair parviennent toujours à éroder les plus agiles, à fendiller les plus solides. S'ouvrent alors des brèches, dans lesquelles il peut glisser son formidable levier, ce bras gauche qui agrippe et projette au sol sans rémission.

Affolé par la réaction de son organisme

Mercredi soir, les derniers instants de la finale ne lui auront pas offert ce cadeau. Le Polonais Legien n'a pas commis l'erreur *d'offrir sa masse imposante* à la sape lente du Français. Il s'est recroquevillé sur son avantage acquis d'entrée. Il a reculé habilement, n'a pas bronché face à la pénalité que lui ont imposé les arbitres. En maître tacticien, il a résisté jusqu'au bout aux assauts de Tayot. L'horloge lui a donné sa médaille d'or en trahissant le Français.

En judo, mieux vaut s'avancer masqué et ne révéler qu'au dernier moment les stratégies mises au point dans le secret des dojos. Pascal Tayot, sans essayer d'y trouver un alibi, reconnaissait après sa défaite qu'il ne connaissait pas bien le Polonais, qui l'a seulement battu une fois lors des derniers championnats du monde. Waldemar Legien est de ceux qui se font rares dans les grandes compétitions, qui se fixent un petit nombre d'objectifs pour mieux s'assurer de les atteindre. *« Il n'est pas venu aux derniers championnats d'Europe,* expliquait le Français. *Il peut se le permettre, il ne risque pas de se faire prendre sa place au sein de l'équipe polonaise : il est en situation de monopole dans sa catégorie. »*

Dans la bouche de Pascal Tayot, ces mots se teintaient d'un léger regret. Il venait d'offrir sa médaille d'argent, pour l'instant la plus belle pièce de la collection après trois médailles de bronze, au judo français. Mais il savait que le bonheur de cette discipline, qui a offert en trois jours près de la moitié des récompenses françaises de Barcelone, se paye au prix fort : celui d'une concurrence acharnée.

Pour accéder à son obsession olympique, la seule façon selon lui de concilier son talent de sportif et sa passion d'enfant pour l'histoire, Pascal Tayot a ainsi longtemps buté sur un monument. Fabien Canu monopolisait les titres de sa catégorie naturelle, en même temps que l'intérêt des médias. Pour ne pas voir la route de Séoul définitivement barrée, Tayot, qui pèse normalement 88 kilos, a donc choisi de se laisser glisser vers la catégorie inférieure des moins de 78 kilos. *Une longue descente* aux enfers d'un régime draconien, des mois passés à décompter chaque gramme : *« Je ne faisais rien d'autre que du judo, je dormais seize heures par jour. J'étais arrivé tout près du minimum vital de masses graisseuses, et, avant la pesée, je devais perdre encore 4 litres en eau. »* La tactique n'était pas la bonne. A force de se battre contre son propre corps, Pascal Tayot s'était affaibli : il devait se contenter d'une cinquième place à Séoul.

Affolé par la réaction de son organisme après cet effort, le judoka a décidé de remonter dans la catégorie supérieure et de s'affronter au monstre sacré après avoir tenté de le contourner. Pascal Tayot a alors supplanté Fabien Canu comme il remporte la plupart de ses combats : sur le tard, en grignotant peu à peu l'avance que son rival avait dans l'esprit des sélectionneurs. *Il n'a définitivement gagné* son billet pour Barcelone qu'à la fin de l'hiver. Un troisième homme aurait peut-être pu l'empêcher de prendre cette deuxième chance. Mais Jean-Louis Geymon, que les entraîneurs français s'accordaient à décrire comme le plus talentueux des trois, est décédé d'un cancer en décembre dernier. C'est à lui que Pascal Tayot a souhaité dédier sa médaille : *« Il aurait pu se trouver à ma place. C'est pour lui que j'aurais voulu gagner le titre olympique. »*

Le geste et l'émotion étaient ceux d'un champion. Ils montraient cependant que Pascal Tayot ne pouvait considérer avoir totalement rempli son contrat. Le Français avait beau sourire, répéter qu'il aurait *« signé, dès le début des compétitions, pour une médaille d'argent »*, une pointe de désillusion perçait dans ses yeux. L'homme semblait taillé pour recevoir la gloire olympique, la cinquième médaille d'or d'un judoka français. Il est beau, il réfléchit et parle juste. Il ne semble pas de ceux qui se laissent tourner la tête parce qu'ils ont atteint leur objectif. La différence entre l'argent et l'or ne lui permettra peut-être pas d'endosser le rôle de nouveau chef de file du judo français que sa modestie naturelle l'empêchait de revendiquer.

L'ascenseur entre deux catégories

A vingt-sept ans, Pascal Tayot sait qu'il peut difficilement espérer une troisième chance à Atlanta. Un jeune viendra sans doute, qui le bousculera comme lui a malmené Fabien Canu. Le judoka a donc combattu toute la journée le dos au mur. Il a grappillé les kokas, jusqu'à cette superbe clé de bras qui lui a donné accès à la finale. Mais son apothéose est restée tronquée, amputée de ce titre qu'il désirait par-dessus tout.

L'ironie veut qu'il ait finalement échoué face à un adversaire qui a également joué à l'ascenseur entre deux catégories. Et qui a réussi l'exploit de ramener un titre olympique de chaque étage.

JÉROME FENOGLIO

CYCLISME :
poursuite individuelle messieurs

Les fibres du champion

A Barcelone, un vélo monocoque en fibre de carbone a volé la vedette aux spécialistes de poursuite olympique. Champion du monde en titre, l'Allemand Lehmann s'est fait humilié en finale par un jeune Anglais de vingt-trois ans, monté sur un engin révolutionnaire.

Chris Boardman, neuvième aux derniers championnats du monde, a même réussi l'exploit de rattraper son adversaire après quatre tours. Cette victoire constitue une formidable publicité pour un vélo, dont les premières esquisses remontent à dix ans. A cette époque, un inventeur de Norfolk, Mike Burrows, avait conçu un vélo ovoïde avec un guidon en forme d'aile d'avion. *L'an dernier, un ingénieur* parisien, Rudy Thoman, s'intéresse au projet, et en informe son employeur, Lotus.

La firme britannique, qui avait déjà introduit la première F1 monocoque en 1966, fait des essais en soufflerie et sort cette année le premier modèle, étudié pour Chris Boardman. Le vélo pèse juste plus de 8 kg, a un cadre en carbone et des composants en aluminium et carbone. Il possède un monobras à l'avant, à la place de la fourche et un guidon de type triathlète. Lotus lancera ce deux-roues sur le marché après les Jeux Olympiques, à un prix qui n'est pas encore fixé.

En attendant, le cycliste français Francis Moreau peut se faire des soucis pour les prochains championnats du monde professionnels, fin août. Il y rencontrera un autre Anglais, Sam Wallace, équipé du même vélo.

LES XXIIes JEUX

NATATION

Evgueni Sadovyi

OLYMPIQUES D'ÉTÉ

De nos envoyés spéciaux à Barcelone

sur 400 mètres nage libre messieurs

batelier de la Volga

l'intensité extrême de l'ultime stage de préparation en altitude de trois semaines, à proximité du lac Baïkal, en Sibérie orientale.

Une seconde et demie de mieux

« *Malgré quelques problèmes de sécurité, nous avons pu travailler dix heures et demie par jour à raison de trois séances de piscine, le matin, l'après-midi et le soir après le dîner, de course à pied et d'entraînement en salle*, explique-t-il. *Nous sommes revenus à Moscou 17 jours avant le début des Jeux pour bénéficier aux maximum des effets de notre entraînement en altitude.* »

Après sa victoire dans le 200 mètres et le record du monde avec le relais 4×200 mètres soviétique, Evgueni Sadovyi a abordé avec encore plus de confiance le 400 mètres. « *Je n'ai pas perdu sur cette distance depuis trois ans*, dit-il. *Je savais que j'étais en mesure de battre le record du monde et j'avais envie de le faire aux Jeux, mais l'émotion pouvait m'en empêcher. Je crois que le plus important dans ce genre de compétition est de pouvoir garder son calme.* »

Pour le champion d'Europe, l'inconnue était, en fait, la présence pour la première fois à ses côtés de l'Australien Kieren Perkins, révélation du début de saison, qui avait profité de l'été aux antipodes pour battre successivement les records du monde du 200 mètres, du 400 mètres et du 1 500 mètres. Comme souvent, c'est un troisième larron, le Suédois Anders Holmertz, médaille d'argent sur 200 mètres, qui allait brouiller les cartes en imprimant à la course un rythme d'enfer.

Parti sur des temps de passage inférieurs d'une demie-seconde au record du monde, Anders Holmertz est resté en tête jusqu'aux 300 mètres. Dans un bouillonnement d'écume, Kieren Perkins tentait de ne pas perdre le contact. Grâce à son puissant battement de pieds, Evgueni Sadovyi semblait nager en souplesse à une demi-longueur pour mieux observer ses adversaires. « *J'avais confiance pour les 50 derniers mètres, car je savais que j'aurais la force d'accélérer* », racontait-il.

Tandis que le Suédois payait ses efforts, le Russe et l'Australien se sont livrés à un formidable bras de fer aquatique, dont le premier est finalement sorti vainqueur dans les derniers mètres. Les deux hommes avaient pulvérisé de près d'une seconde et demie le record du monde, mais ce dernier avait changé de détenteur.

GÉRARD ALBOUY

100 m papillon dames

Catherine ne fait plus la tête

Bizarrement, c'est dans la tiédeur d'un bain pris au village olympique que Catherine Plewinski a chassé de son esprit ses angoisses de nageuse. A l'heure où Barcelone tire ses rideaux et s'abandonne au rituel de la sieste, la petite Savoyarde a offert à son corps un long répit et trois bonnes heures de détente. Sa série du matin prestement expédiée, elle a rejoint à la hâte le calme de sa chambre. La délégation française l'a tout juste aperçue, au retour d'un déjeuner avalé d'un seul trait. Elle a tiré sa porte, enfermé ses pensées dans une profonde concentration et glissé une cassette de Richard Clayderman dans son walkman.

La suite ? Trois heures d'abandon et de repli sur soi. Trois heures pour « se vider la tête », oublier le souvenir douloureux de deux échecs en nage libre (cinquième du 100 m, quatrième du 200 m). Et se changer en un fier papillon. Plus tôt dans la semaine, son entraîneur avait pioché dans un vieux manuel pour la convaincre de ses chances de médaille. « *En nage libre, le mouvement est alternatif. Il faut donc avoir des appuis parfaits, ce qui n'est pas le cas de Catherine en ce moment. En papillon, c'est l'ondulation qui fait avancer le corps. Les mauvaises sensations qu'elle a ressenties en libre ne la gêneront pas dans cette épreuve.* » La nageuse avait écouté docilement ce discours. Peut-être s'était-elle dit que c'est dans la tête que le mal a pris forme. C'est donc de là qu'il faut le chasser.

« Tenir jusqu'au mur d'arrivée »

Précieuse thérapie. A 16 heures, Catherine Plewinski a saisi son sac de sport pour solidement y enfermer sa détermination : « *J'avais réussi à ne plus penser à mes ennuis en nage libre. Et, pour moi, c'était sans doute le plus difficile. Alors je me suis dit qu'il fallait maintenant foncer sans me poser de questions, partir le plus vite possible et tenir le coup jusqu'au mur d'arrivée.* » La tactique se voulait simpliste. La finale olympique du 100 m papillon l'a jugée efficace. Troisième, elle améliore de sept centièmes de seconde le record de France (59 s 01), qui n'est désormais plus qu'à un centième du record d'Europe de l'Allemande Kristin Otto.

A ses débuts de nageuse, Catherine Plewinski laissait volontiers ses muscles et sa technique la guider vers la victoire. « *Si ma préparation a été bonne, rien ne peut m'arriver de mal* », aimait-elle répéter, certaine que son corps décidait seul de son destin. La douleur de l'échec a brisé ces certitudes. Elle sait désormais quel miracle peut accomplir une tête bien faite. Au moins celui de monter sur le podium pour recevoir une médaille de bronze comme à Séoul. Avec quatre titres européens et deux médailles mondiales, cela fait le plus beau palmarès de la natation française.

A. M.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Groupe A. – Brésil b. Angola, 76-66 ; Etats-Unis b. Allemagne, 111-68 ; Croatie b. Espagne, 88-79.
Groupe B. – Australie b. Venezuela, 78-71 ; CEI b. Chine, 100-84 ; Lituanie b. Porto-Rico, 104-91.

CYCLISME

MESSIEURS

Poursuite individuelle.
1. Boardman (G-B) ; 2. Lehmann (All.) ; 3. Anderson (N-Z)... ; 5. Ermenault (Fra.).

FOOTBALL

Groupe A. – Pologne et Etats-Unis, 2-2 ; Italie b. Koweït, 1-0 ; qualifiés : Pologne et Italie.
Groupe B. -Egypte b. Colombie, 4-3 ; Espagne b. Qatar, 2-0 ; qualifiés : Espagne et Qatar.

GYMNASTIQUE

MESSIEURS

Concours par équipes. – 1. CEI, 585,450 pts ; 2. Chine, 580,375 pts ; 3. Japon, 578,250 pts.

HALTÉROPHILIE

Catégorie 67,5 kg. – 1. Militossain (CEI), 337,5 kg (155 + 182,5) ; 2. Yotov (Bul.), 327,5 ; 3. Behm (All.), 320.

HANDBALL

MESSIEURS

Groupe A. – Suède b. Corée du Sud, 28-18 ; Hongrie b. Brésil, 27-21 ; Tchécoslovaquie et Islande, 16-16.
Groupe B. – CEI b. France, 23-22 ; Allemagne et Roumanie, 20-20 ; Espagne b. Egypte, 23-18.

JUDO

DAMES

Catégorie 66 kg. – 1. Reve Jimenez (Cub.) ; 2. Pierantozzi (Ita.) ; 3. Howey (G-B) et Rakels (Bel.).

MESSIEURS

Catégorie 86 kg. – 1. Legien (Pol.) ; 2. Tayot (Fra.) ; 3. Gill (Can.) et Okada (Jap.).

LUTTE GRÉCO-ROMAINE

Catégorie 48 kg. – 1. Koutcherenko (CEI) ; 2. Maenza (Ita.) ; 3. Amita (Cub.).
Catégorie 74 kg. – 1. Iskandarian (CEI) ; 2. Tracz (Pol.) ; 3. Kornbakk (Suè.).
Catégorie 130 kg. – 1. Kareline (CEI) ; 2. Johansson (Suè.) ; 3. Grigoras (Rou.).

NATATION

DAMES

100 mètres papillon. – 1. Qian (Chine), 58 s 62 ; 2. Ahmann-Leighton (E-U), 58 s 74 ; 3. Plewinski (Fra.), 59 s 01.
100 mètres brasse. – 1. Roudkovskaïa (CEI), 1 min 8 s ; 2. Nall (E-U), 1 min 8 s 17 ; 3. Riley (Aus.), 1 min 9 s 25.

MESSIEURS

400 mètres nage libre. – 1. Sadovyi (CEI), *3 min 45 s (nouveau record du* monde, ancien record : 3 min 46 s 47) ; 2. Perkins (Aus.), 3 min 45 s 16 ; 3. Holmertz (Suè.), 3 min 46 s 77.
200 mètres brasse. – 1. Barrowman (E-U), 2 min 10 s 16 (nouveau record du monde, ancien record : 2 min 10 s 60) ; 2. Rozsa (Hon.), 2 min 11 s 23 ; 3. Gillingham (G-B) 2 min 11 s 29.
4×100 mètres nage libre.
1. Etats-Unis (Hudepohl, Biondi, Jager, Olsen), 3 min 16 s 74 ; 2. CEI, 3 min 17 s 56 ; 3. Allemagne, 3 min 17 s 90 ; 4. France (Kalfayan, Schott, Lefèvre, Caron), 3 min 19 s 16.

PENTATHLON MODERNE

Classement individuel.
1. Skrzypaszek (Pol.), 5 559 pts ; 2. Mizser (Hon.), 5 446 ; 3. Zenovka (CEI), 5 361.
Classement par équipes.
1. Pologne, 16 018 pts ; 2. Equipe unifiée, 15 924 ; 3. Italie, 15 760... 7. France, 15 441.

PLONGEON

MESSIEURS

Tremplin 3 mètres. – 1. Lenzi (E-U), 676,530 pts ; 2. Tan (Can.), 645,570 ; 3. Saoutine (CEI), 627,780.

TENNIS

Les trois Français (Forget, Leconte et Santoro) et les trois Françaises (Tauziat, Halard et Pierce) ont passé le premier tour. En revanche, Edberg (Suè.), numéro 2 mondial, a été éliminé en trois sets par Chesnokov (CEI).

TIR

MESSIEURS

Carabine petit calibre, position couchée 50 mètres. – 1. Lee Eun-Chul (Corée du Sud), 702,5 ; 2. Stenvaag (Nor.), 701,4 ; 3. Pletikosic (engagé à titre individuel), 701,1... 5. Bury (Fra.), 700,0.

VOLLEY

DAMES

Groupe A. – CEI b. Espagne, 3-0 ; Japon b. Etats-Unis, 3-2.
Groupe B. – Brésil b. Pays-Bas, 3-1.

□ ***Record de France du 200 m papillon pour Franck Esposito.*** – Le Varois Franck Esposito a amélioré jeudi matin 30 juillet son propre record de France du 200 m papillon en séries des Jeux olympiques de Barcelone en réussissant 1 mn 58 s 75. Ancien record : 1 mn 58 s 98 le 30 avril 1991 à Dunkerque.

OBLIQUES

Basket-gum

C'est nous les meilleurs. Et on a nos chewing-gums. Dès l'arrivée sur le terrain, on mâche et *on fait des ballons*. De temps en temps, pour s'échauffer, on en met quelques vrais dans le panier, sans se fouler. Les Allemands sont crispés, nous on n'est pas pressés. C'est notre troisième match à Badalone, une banlieue de bord de mer. Et on a tout gagné. *Yeah !*, sans s'arrêter de mâcher.

Quand on entre en scène, les flashes crépitent jusqu'en haut des gradins. Il y a douze mille spectateurs. La tribune est pleine de banderoles. Vive Magic et son come-back. Sur un drapeau, il y a une inscription qui dit que la Croatie est opprimée. Ecrasée par une « *nightmare team* », une équipe de cauchemar, pour une fois, ce n'est pas nous. Zagreb, on ne sait même pas où c'est. Nous, on vient de l'autre côté de la réalité. On est l'équipe de rêve. Les pros du basket-gum. Entre-deux, c'est parti.

Déjà treize points d'avance ? On a à peine marqué. Et Jordan vient encore de rater le panier. C'est lui qui mène le jeu, on aura tout vu. Stockton, il est vrai, est sur la touche. Et Magic aussi. A cause de son genou. Mais il n'arrête pas de se lever, au lieu de se reposer. Il a fallu qu'il accompagne Scottie jusqu'au panier. Le poing en l'air, comme s'il avait marqué. Magic mâche sa gomme, de son côté. Les Allemands serrent les dents. Tétanisés. *Schrempf, leur 2,09 m*, on le connaît bien. Il émarge aussi à la NBA, à Indianapolis. Ce soir, il a l'air très vexé.

C'est nous, les rois de la « no look pass ». Tout le contraire d'une passe au hasard. La passe ne-suivez-pas-mon-regard. Les Allemands sont un peu manchots mais on n'est pas aveugles. Devant, derrière, trois rebonds de billard. Et badaboum, le ballon s'écrase dans le panier. *Barkley est trop content d'y* rester accroché. Cent quatorze kilos mais le panier est bien arrimé. L'arbitre déboule, n'aime pas les suspensions prolongées. Au diable ce lilliputien désobligeant. Barkley le renvoie siffler sur le bas-côté. Dans l'équipe, on aime bien faire un peu les singes au-dessus du panier. Après, on se tape sur les fesses, et Magic nous en remet une à la sortie. 58 à 23. C'est pour lui qu'on est là. Et l'or, on l'aura.

Le tout-J.O. vient nous voir jouer. A la mi-temps, c'est cocktail chez les VIP's. Pour l'affiche allemande, ce sont un peu les fonds de tiroirs, les petits pays, les présidents des comités olympiques salvadorien, danois, gabonais, avec un enfant par la main ; le président de la Fédération internationale de hockey, en turban indien. Celui de la fédération de taekwondo, sport de démonstration. Les invités n'ont pas fini le champagne, on a déjà éclusé la deuxième partie. 111 à 68. Et Bird, malgré son dos raide, a envoyé le dernier panier juste avant le coup de sifflet. Du fin fond de l'autre côté. Sacré Larry, à trente-six ans, il n'a même plus besoin de se déplacer.

C'est nous les meilleurs, les gens sont contre. Contre les exceptions. Et les Allemands mauvais perdants. D'après leur entraîneur, l'équipe de rêve n'a *pas l'esprit olympique. Elle* n'est venue là que pour s'amuser. Et elle se repose à l'hôtel alors que même Becker et Graf supportent le bruit de la rocade qui traverse le village olympique. Boris est venu au match. Et autant pour encourager les Allemands que pour voir la « *dream team* ». Lui aussi, il a sa polémique sur le dos. Il a déclaré au *Spiegel* qu'il était contre l'organisation des Jeux de l'an 2000 à Berlin. Les Allemands sont déjà d'après lui *suffisamment chauvins. Les* responsables du comité de candidature sont venus le morigéner. Il a tenté de leur expliquer qu'il ne s'était pas exprimé « *en athlète* » mais « *en citoyen* », ayant le droit constitutionnel d'avoir un avis sur l'état de son pays. Et nous, on est d'accord avec lui. On est des pros, on a le droit de tout.

CORINE LESNES

BASE-BALL : Cuba bat les Etats-Unis 9 à 6

La dernière base castriste

Après avoir été sport de démonstration à Séoul, le base-ball est inscrit pour la première fois au programme officiel des Jeux olympiques. Mercredi 29 juillet, les deux équipes favorites, Etats-Unis et Cuba, se sont affrontées pour la première fois. Les Cubains l'ont emporté par 9 à 6.



Ce devait être l'un des affontements majeurs de ces Jeux. Le choc entre entre une nation au bord de l'effondrement et un pays plus sûr que jamais des vérités du capitalisme. Un combat d'arrière-garde de la guerre froide. A quoi bon multiplier les symboles puisque, si le match a bien eu lieu, ce ne fut pas le derby attendu ni l'occasion d'une pseudo-revanche politique, encore moins une démonstration appuyée par un score sur les vertus comparées des régimes.

Certes, les supporters étaient venus armés de leurs drapeaux et de leurs convictions, mais ils n'ont pas tout à fait rempli le stade de l'Hospitalet et se sont gentiment livrés à une timide surenchère dans un soutien sans passion. Il est paraît-il rare que le base-ball donne lieu à des débordements analogues à ceux des matches de football, mais cela ressemblait plutôt à un mol enthousiasme. Il y eut bien, pendant un court instant, une banderole déployée en faveur de Castro – attendu en vain par un service d'ordre sur les dents. Ce fut tout. Les cris se sont en général bornés à des joutes entre deux seuls mots, le nom des deux nations, et, à de rares exceptions, ceux de joueurs cubains connus. Le base-ball ne s'est pas transformé en foire politique. Là-dessus, il est difficile de ne pas être d'accord. Il était néanmoins espéré un brin de passion, un grain de folie sur le terrain.

Or, selon les spécialistes en la matière et même ceux qui ne le sont pas, le match fut plutôt terne et lent. Il aura fallu plus de quatre heures pour départager ces deux sérieux prétendants à la médaille d'or, qui jusqu'à présent avaient remporté toutes leurs rencontres. Après un bon départ, les Américains se sont faits remonter à mi-parcours puis, très vite dépasser. Ce match fut en fait le round d'observation dans l'attente de la finale, mercredi prochain, d'une équipe américaine toute jeune qui a cherché à tester les redoutables cubains.

Ron Fraser, l'entraîneur américain, ne l'a pas dit, mais il sera difficile de vaincre cet adversaire. Il a simplement avoué qu'il n'avait « *rien à perdre* ». Et ce d'autant qu'il espère bien terminer sa carrière par un succès à la tête de cette nouvelle équipe non composée de professionnels, et renouveler celui acquis ici même, à Barcelone, il y a tout juste trente-deux ans, quand il avait conquis le titre européen avec le Royal Dutch National Base-ball Club. Un souvenir qui, à cinquante-six ans, est encore bien présent puisqu'il avait fait sa célébrité.

Une vénération pour la « pelota »

Ron Fraser, casquette vissée sur son expérience, sait aussi que pour les Cubains la médaille qui a le plus de poids est celle de cette discipline. La *pelota*, comme on appelle dans l'île ce sport extrêmement populaire, est plus qu'un sport national, c'est une vénération. Le chef de la commission technique, Miguel Valdes, n'a pas tourné autour du pot : « *Lutter pour la médaille d'or constitue l'objectif international majeur de toute l'histoire de ce sport.* » Plus qu'une question d'honneur, c'est une question d'intérêt national qui va se jouer sur le « diamant », le centre névralgique du terrain. Le ministre des sports, *M. Conrado Martinez*, a également avoué sans hésiter que, sur les vingt médailles que les athlètes cubains espèrent ramener à La Havane, « *la plus précieuse est celle du base-ball.* »

Une manière comme une autre de forcer le blocus de l'île, mais surtout de forcer le respect des Américains sous le regard du monde entier et de prouver, même si on ne l'avoue pas, que tout n'est pas si mauvais chez les attardés d'une idéologie en voie de disparition. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il s'agit en fait d'ennemis déjà familiers, puisque Ron Fraser s'est rendu à Cuba en juillet 1987 et que, depuis cette date, des rencontres plus ou moins régulières ont eu lieu.

Curieusement, s'étonne un connaisseur, il n'y a pas eu de défection importante parmi les *vedettes cubaines. Cela signifierait-il* qu'il y a quelque chose de bon dans le régime castrite et que le base-ball ne passe pas forcément par de gros contrats ? Barcelone est pour ces joueurs pas tout à fait amateurs l'occasion d'une revanche. Ils entendent bien la saisir. Pour l'instant, cela semble bien parti.

MICHEL BOLE-RICHARD

Pour soixante-douze jeunes des banlieues

Barcelone via l'Elysée

A l'issue du conseil des ministres, mercredi 29 juillet, M. François Mitterrand a reçu à l'Elysée soixante-douze garçons et filles venant des banlieues les plus défavorisées de l'Ile-de-France. Ces jeunes gens devaient ensuite être invités à déjeuner par Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, avant de partir pour Barcelone, où ils assisteront à plusieurs compétitions olympiques.

Cette opération concerne au total, dans l'ensemble du pays, mille adolescents de quatorze à dix-huit ans venus de chacun des départements de métropole et d'outre-mer et « *récompensés* » pour leurs « *actions au quotidien* » dans leurs quartiers en matière sportive. « *Ce ne sont pas des privilégiés* », a précisé Mme Bredin à M. Mitterrand en soulignant que l'une des priorités de son ministère consiste à « *faire coïncider sport de haut niveau et insertion par le sport.* »

Les jeunes visiteurs ont découvert les nouveaux jardins de l'Elysée, récemment remodelés, et ils ont été *ravis d'approcher pendant quelques* instants le président de la République. « *Je ne vais plus me laver la main maintenant* », s'est exclamé l'un des plus jeunes, visiblement ravi d'avoir pu saluer M. François Mitterrand, qui a posé au milieu d'eux pour une photo-souvenir. « *C'est un honneur !* », a commenté un autre.

Seuls quelques chanceux « présélectionnés », parmi lesquels Lylian Sénéchal, lycéen à Poligny (Seine-et-Marne), Virginie Jogna-Prat, collégienne à Corbeil (Essonne), Mehdi Elouni, animateur bénévole à Montigny-le-Bretonneux (Yvelines) et Naïma Bouhadjar, animateur sportif à Gagny (Seine-Saint-Denis), ont toutefois eu l'occasion de s'entretenir personnellement, pendant quelques minutes, avec le chef de l'Etat. Ils lui ont dit qu'eux-mêmes et la plupart de leurs copains appréciaient que la police nationale « *initie les jeunes à des sports comme les arts martiaux ou la moto* ». Mais Mme Bredin a souligné elle-même que le sport ne peut être « *la réponse unique* » aux problèmes des banlieues dont la solution passe par « *un épanouissement collectif et individuel* ».

LE PROGRAMME DES ÉPREUVES OLYMPIQUES DU 31 JUILLET AU 3 AOÛT

Les chaînes de télévision étant dans l'impossibilité de fournir avec exactitude les horaires de retransmission des différentes épreuves, nous poursuivons la publication du programme officiel des compétitions olympiques jusqu'au lundi 3 août inclus. Nous publierons dans *le Monde* du lundi 3 août (daté mardi 4 août) la fin des programmes. Canal + a décidé de programmer vingt-deux heures de diffusion (direct ou différé), FR3, de 9 heures à 13 h 30 et de 20 heures à 22 h 30, Antenne 2, de 13 h 30 à 20 heures et TF1, quatre-vingt-dix minutes de résumé dans « Le Club olympique », vers 22 h 30.

Vendredi 31 juillet

Aviron

8.00-10.30 : skiff, dames ; quatre de couple, dames ; huit, dames ; deux avec barreur, messieurs, quatre sans barreur, messieurs ; quatre de couple, messieurs ; huit messieurs, demi-finales.

Athlétisme

9.30 : 100 m, dames, séries, 1er tour.
10.00 : poids, messieurs, qualifications.
10.30 : 100 m, messieurs, séries, 1er tour.
11.30 : 800 m, dames, séries 1er tour.
18.00 : javelot, dames, qualifications (1er groupe).
18.05 : 100 m, dames, séries, 2e tour.
18.10 : hauteur, messieurs, qualification.
18.35 : 100 m, messieurs, séries, 2e tour.
19.00 : poids, messieurs, finale.
19.05 : 800 m, messieurs, séries, 1er tour.
19.15 : 20 km marche, messieurs, départ.
19.30 : javelot, dames, qualifications (2e groupe).
19.50 : 3 000 m, dames, séries, 1er tour.
20.30 : 20 km marche, messieurs, arrivée.
20.50 : 10 000 m, messieurs, 1re série.
21.35 : 10 000 m, messieurs 2e série

Badminton

10.00-14.00/17.00-21.00 : simple et double, messieurs et dames, 8e de finale.

Base-ball

15.00-18.00 : Japon-Italie ; République dominicaine-Taïwan.
21.00-00.00 : Espagne-Cuba ; Etats-Unis-Porto-Rico.

Basket-ball (messieurs)

9.30 : Venezuela-Porto-Rico (gr. B)
11.30 : Espagne-Angola (gr. A).
14.30 : Australie-Chine (gr. B)
16.30 : Lituanie-CEI (gr. B)
20.30 : Croatie-Allemagne (gr. A).
22.30 : Etats-Unis-Brésil (gr. A).

Boxe

13.00-17.00/19.00-23.00 : 8e de finale.

Cyclisme (piste)

18.00-18.30 : poursuite par équipes, messieurs, demi-finales.
18.30-18.40 : poursuite individuelle, dames, demi-finales.
18.40-18.50 : vitesse, messieurs, finale 1re manche.
18.50-19.00 : vitesse, dames, finale 1re manche.
19.00-19.05 : vitesse, messieurs et dames, finale places 5 à 8.
19.05-19.10 : vitesse, messieurs, finale 2e manche.
19.10-19.15 : vitesse, dames, finale 2e manche.
19.20-19.25 : vitesse, messieurs, finale, belle éventuelle.
19.25-19.30 : vitesse, dames, finale, belle éventuelle.
20.00-20.10 : poursuite par équipes, messieurs, finale.
20.30-20.35 : poursuite individuelle, dames, finale.
21.00-22.10 : course aux points, messieurs, finale.

Escrime

9.00-18.00 : fleuret individuel, messieurs, tour éliminatoire, puis élimination directe.
20.00-22.00 à 22.30 : fleuret individuel, messieurs, tableau final.

Gymnastique (messieurs)

20.00-22.30 : concours général individuel.

Haltérophilie

12.30-14.30/15.00-17.00/18.30-20.30 : 75 à 82,5 kg.

Handball (messieurs)

10.00 : CEI-Egypte.
11.30 : Tchécoslovaquie-Corée du Sud.
14.00 : Islande-Hongrie.
16.00 : Allemagne-France.
19.00 : Suède-Brésil.
20.30 : Roumanie-Espagne.

Judo

16.30 : 65 à 71 kg, messieurs, et 52 à 56 kg, dames, tours préliminaires et repêchages.
21.30 : 65 à 71 kg, messieurs, et 52 à 56 kg, dames, demi-finales, matches pour la 3e place et finale.

Natation

10.00-12.30 : 200 m papillon, dames ; 200 m 4 nages, messieurs ; 200 m dos, dames ; relais 4 x100 m 4 nages, messieurs ; 50 m libre, dames, séries.
18.00-20.30 : 200 m papillon, dames ; 200 m 4 nages, messieurs ; 50 m libre, dames ; 1 500 m libre, messieurs ; 200 m dos, dames ; relais 4 x 100 m 4 nages, messieurs, finales.

Tennis

10.00-20.00 : simple messieurs (8) et dames (8), 16e de finale ; double messieurs (8) et dames (8), 16e de finale.

Tennis de table

9.00-13.00 : simple, messieurs et dames, groupes éliminatoires.
19.00-22.40 : double, dames, quarts de finale ; double, messieurs, et simple, dames, groupes éliminatoires.

Tir

9.00-16.30 : carabine petit calibre trois positions 50 m, messieurs, éliminatoires et finale ; cible mobile 10 m, messieurs, et fosse olympique, éliminatoires.

Tir à l'arc

9.00-11.15 : 70 m et 60 m, dames, qualifications.
13.00-15.30 : 90 m et 70 m, messieurs, qualifications.

Voile

13.30-18.30 : Europe, dames ; Finn, Flying Dutchman, Star, Soling et Tornado, 5e manches. Jour de réserve planche à voile messieurs et dames ; 470, messieurs et dames.

Volley-ball (dames)

10.30 : Pays-Bas-Chine.
13.00 : Brésil-Cuba.
19.00 : Etats-Unis-CEI
21.30 : Japon-Espagne.

Sports de démonstration

Pelote basque

9.00-23.00 : trinquet main nue double, paleta pelote gomme, paleta pelote cuir, cours 30 m frontenis, messieurs et dames, long cesta punta, messieurs, préliminaires.

Samedi 1er août

Aviron

7.50-08.50 : quatre sans barreuse, dames ; deux de couple, dames ; deux sans barreuse, dames ; quatre avec barreur, messieurs ; deux de couple, messieurs ; deux sans barreur, messieurs ; skiff, messieurs, finales « B ».
9.10-11.10 : quatre sans barreuse, dames ; deux de couple, dames ; deux sans barreuse, dames ; quatre avec barreur, messieurs ; deux de couple, messieurs ; deux sans barreur, messieurs ; skiff, messieurs, finales « A ».

Athlétisme

9.30 : heptathlon (100 m haies).
10.00 : 400 m, messieurs, séries, 1er tour.
10.30 : heptathlon (hauteur).
11.00 : 400 m haies, dames, séries, 1er tour.
11.30 : marteau, messieurs, qualifications, 1er groupe.
13.00 : marteau, messieurs, qualifications, 2e groupe.
17.30 : heptathlon (poids).
18.00 : triple saut, messieurs, qualification.
18.15 : 100 m, dames, demi-finales.
18.30 : marathon, dames, départ.
18.35 : 100 m, messieurs, demi-finales.
18.55 : 800 m, messieurs, séries 2e tour.
19.20 : javelot, dames, finale.
19.25 : 800 m, dames, demi-finales.
19.45 : 100 m, dames, finale.
20.00 : 100 m, messieurs, finale.
20.15 : heptathlon (200 m).
20.50 : marathon, dames, arrivée.
21.15 : 10 000 m, dames, 1re série.
21.55 : 10 000 m, dames, 2e série.

Badminton

10.00-14.00/17.00-21.00 : simple et double, messieurs et dames, 8e de finale.

Base-ball

15.00-18.00 : Cuba-Porto-Rico ; Japon-Taïwan.
21.00-24.00 : Italie-Espagne ; Etats-Unis-République dominicaine.

Basket-ball (dames)

11.00 : Etats-Unis-Chine (gr. B).
13.00 : Cuba-Brésil (gr. A).
20.00 : Tchécoslovaquie-Espagne (gr. B).
22.00 : CEI-Italie (gr. A).

Boxe

13.00-17.00/19.00-23.00 : 8e de finale.

Canoë-kayak

9.00 : slalom, K1, dames, et C1, messieurs, à Seu-d'Urgell, finales.

Escrime

9.00-18.00 : épée individuelle, messieurs, tour éliminatoire, puis élimination directe.
20.00-22.00 à 22.30 : épée individuelle, messieurs, tableau final.

Football (quarts de finale)

19.00 : 1er gr. B-2e gr. A, à Valence.
21.30 : 1er gr. A-2e gr. B, à Barcelone.

Gymnastique (dames)

20.00-21.05 : finales par appareil, saut de cheval, barres asymétriques.
21.30-22.35 : finales par appareil, poutre, sol.

Haltérophilie

12.30-14.30/15.00-17.00/18.30-20.30 : 82,5 à 90 kg.

Handball (dames)

10.00 : Nigeria-CEI.
11.30 : Espagne-Norvège.
15.00 : Etats-Unis-Allemagne.
16.30 : Corée du Sud-Autriche.

Hockey sur gazon (messieurs)

9.45 : Allemagne-Egypte.
10.15 : Pays-Bas-Pakistan.
16.00 : Nouvelle-Zélande-Malaisie.
17.30 : Espagne-CEI.
18.00 : Argentine-Grande-Bretagne.
20.00 : Australie-Inde.

Judo

16.30 : 60 à 65 kg, messieurs, et 48 à 52 kg, dames, tours préliminaires et repêchages.
21.30 : 60 à 65 kg, messieurs, et 48 à 52 kg, dames, demi-finales, matches pour la 3e place et finales.

Plongeon

10.00-12.30/15.00-17.30 : tremplin 3 m, dames, tour préliminaire.

Tennis

10.00-20.00 : simples, messieurs (4) et dames (8), doubles, messieurs (4) et dames (4), 8e de finale.

Tennis de table

9.00-12.40 : simple, messieurs, groupe éliminatoire ; simple, dames, 8e de finale.
19.00-22.00 : double, messieurs, quarts de finale ; double, dames, demi-finales.

Tir

9.00-16.00 : pistolet à air comprimé 10 m, dames, éliminatoires et finale ; cible mobile 10 m, messieurs, éliminatoires et finale ; fosse olympique, éliminatoires.

Tir à l'arc

9.00-12.00 : 50 m et 30 m, dames, qualifications.
13.00-16.00 : 50 m et 30 m, messieurs, qualifications.

Voile

13.15-18.15 : planche à voile, messieurs et dames, 9e manche.
13.30-18.30 : 470, messieurs et dames, 5e manche ; Flying Dutchman, Star, Soling et Tornado, 6e manches.
Jour de réserve Europe, dames, et Finn.

Volley-ball (messieurs)

10.30 : Corée du Sud-CEI.
13.00 : Espagne-Japon.
15.00 : Pays-Bas-Algérie.
17.30 : Canada-Italie.
19.00 : Etats-Unis-France.
21.30 : Brésil-Cuba.

Water-polo

9.30 : CEI-Tchécoslovaquie (gr. A).
10.45 : Australie-Etats-Unis (gr. A).
10.00 : Hongrie-Italie (gr. B).
18.30 : Allemagne-France (gr. A).
19.45 : Grèce-Cuba (gr. B).
21.00 : Espagne-Pays-Bas (gr. B).

Sports de démonstration

Pelote basque

11.00-20.00 : trinquet paleta pelote cuir, messieurs, cours 30 m frontenis, messieurs et dames, cours 36 m paleta pelote cuir, pala corta, main nue individuelle, main nue double, demi-finales.

Rink hockey

18.00-22.30 : demi-finales.

Dimanche 2 août

Aviron

7.50-08.50 : skiff, dames ; quatre de couple, dames ; huit, dames ; deux avec barreur, messieurs ; quatre sans barreur, messieurs ; quatre de couple, messieurs ; huit messieurs, finales « B ».
9.10-11.10 : skiff, dames ; quatre de couple, dames ; huit, dames ; deux avec barreur, messieurs ; quatre sans barreur, messieurs ; quatre de couple, messieurs ; huit, messieurs, finales « A ».

Athlétisme

10.00 : 110 m haies, séries, 1er tour.
10.05 : heptathlon (longueur).
10.30 : disque, dames, qualifications 1er groupe.
11.00 : 400 m, dames, séries, 1er tour.
11.30 : disque, dames, qualifications 2e groupe.
16.30 : marteau, finale.
18.00 : hauteur, messieurs, finale.
18.25 : heptathlon (javelot, 1er groupe).
18.30 : 110 m haies, séries, 2e tour.
19.15 : 400 m, messieurs, séries, 2e tour.
19.50 : 400 m haies, dames, demi-finales.
20.00 : heptathlon (javelot, 2e groupe).
20.20 : 800 m, messieurs, demi-finales.
21.00 : 3 000 m, dames, finale.
21.30 : heptathlon (800 m).

Badminton

10.00-14.00/17.00-21.00 : simple et double, messieurs et dames, quarts de finale.

Base-ball

15.00-18.00 : Italie-République dominicaine ; Espagne-Porto-Rico.
21.00-24.00 : Etats-Unis-Japon ; Cuba-Taïwan.

Basket-ball (messieurs)

9.30 : Allemagne-Brésil (gr. A).
11.30 : Croatie-Angola (gr. A).
14.30 : Venezuela-Chine (gr. B).
16.30 : Australie-Lituanie (gr. B).
20.30 : Porto-Rico-CEI (gr. B).
22.30 : Espagne-Etats-Unis (gr. A).

Boxe

13.00-17.00/19.00-23.00 : 8e de finale.

Canoë-kayak

9.00 : slalom, K1 et C2, messieurs, finales, à Seu-d'Urgell.

Cyclisme (route)

8.30-14.15 : épreuve individuelle, messieurs.

Equitation

8.00-13.30/16.00-19.30 : dressage par équipe.

Escrime

9.00-18.00 : sabre individuel, messieurs, tour éliminatoire, puis élimination.
20.00-22.00/22.30 : sabre individuel, messieurs, tableau final.

Football (quarts de finale)

19.00 : 1er gr. D-2e gr. C, à Saragosse.
21.30 : 1er gr. C-2e gr. D, à Barcelone.

Gymnastique (messieurs)

20.00-21.15 : finale par appareils, sol, cheval d'arçon, anneaux.
21.50-23.05 : finale par appareils, saut de cheval, barres parallèles, barre fixe.

Haltérophilie

12.30-14.30/15.00-17.00/18.30-20.30 : 90 à 100 kg.

Handball (messieurs)

10.00 : Islande-Corée du Sud.
11.30 : Roumanie-France.
14.30 : Egypte-Allemagne.
16.00 : Hongrie-Suède.
19.00 : Brésil-Tchécoslovaquie.
20.30 : Espagne-CEI.

Hockey sur gazon (dames)

16.00 : Corée du Sud-Pays-Bas.
17.30 : Nouvelle-Zélande-Grande-Bretagne.
18.00 : Canada-Allemagne.
20.00 : Espagne-Australie.

Judo

16.30 : moins de 60 kg, messieurs, et moins de 48 kg, dames, tours préliminaires et repêchages.
21.30 : moins de 60 kg, messieurs, et moins de 48 kg, dames, demi-finales, matches pour la 3e place et finales.

Natation synchronisée

15.00-17.00 : solo, tour préliminaire.

Plongeon

10.00-12.30/14.30-17.00 : haut-vol 10 m, messieurs, tour préliminaire.

Tennis

10.00-20.00 : simple, messieurs (4), et double, messieurs (4) et dames (4), 8e de finale.

Tennis de table

10.00-13.00 : simple, messieurs, 8e de finale.

Tir

9.00-15.00 : fosse olympique, demi-finales et finale.

Tir à l'arc

09.00-11.00/13.00-15.30 : 70 m, dames, 16e, 8e, quarts, demi-finales et finale.

Voile

13.15-18.15 : planche à voile, messieurs et dames, 10e manche.
13.30-18.30 : Europe, dames ; Finn, 470, messieurs et dames, 6e manches ; Flying Dutchman, Star, Tornado, 7e manches.
Jour de réserve Soling.

Volley-ball (dames)

10.30 : CEI-Japon.
13.00 : Espagne-Etats-Unis.
19.00 : Cuba-Pays-Bas.
21.30 : Chine-Brésil.

Water-polo

9.30 : Tchécoslovaquie-Etats-Unis (gr. A).
10.45 : Pays-Bas-Italie (gr. B).
12.00 : France-Australie (gr. A).
18.30 : Cuba-Hongrie (gr. B).
19.45 : CEI-Allemagne (gr. A).
21.00 : Espagne-Grèce (gr. B).

Sports de démonstration

Pelote basque

9.00-23.00 : demi-finales trinquet main nue double, paleta pelote gomme, paleta pelote cuir, cours 30 m frontenis, messieurs et dames, cours 36 m paleta pelote cuir, pala corta, main nue individuelle, main nue double, long cesta punta, messieurs.

Rink hockey

18.00-22.30 : demi-finales.

Lundi 3 août

Athlétisme

9.30 : disque, messieurs, qualifications 1er groupe.
9.35 : 200 m, dames, séries, 1er tour.
10.20 : 200 m, messieurs, séries, 1er tour.
11.00 : disque, messieurs, qualifications 2e groupe.
11.15 : 1 500 m, messieurs, séries, 1er tour.
12.15 : 400 m haies, messieurs, séries 1er tour.
18.00 : 110 m haies, demi-finales.
18.20 : 200 m, dames, séries, 2e tour.
18.45 : 200 m, messieurs, séries, 2e tour.
18.50 : disque, dames, finale.
19.10 : 400 m, dames, séries. 2e tour.
19.30 : triple saut, finale.
19.35 : 400 m, messieurs, demi-finales.
19.50 : 10 km marche, dames, départ.
19.55 : 800 m, dames, finale.
20.05 : 110 m haies, finale.
20.30 : 10 km marche, dames, arrivée.
20.45 : 3 000 m steeple, séries, 1er tour.
21.45 : 10 000 m, messieurs, finale.

Badminton

10.00-14.00/17.00-21.00 : simple et double, messieurs et dames, demi-finales.

Basket-ball (dames)

11.00 : CEI-Brésil (gr. A).
13.00 : Italie-Cuba (gr. A).
20.00 : Tchécoslovaquie-Chine (gr. B).
22.00 : Espagne-Etats-Unis (gr. B).

Boxe

13.00-16.00/20.00-23.00 : quarts de finale.

Canoë-kayak (course en ligne)

9.00-12.20 : K1 500 m, messieurs ; C1 500 m, messieurs ; K1 500 m, dames ; K2 500 m, messieurs ; C2 500 m, messieurs ; K2 500 m, dames, séries, à Banyoles.
17.00-19.20 : K1 500 m, messieurs ; C1 500 m, messieurs ; K1 500 m, dames ; K2 500 m, messieurs ; C2 500 m, messieurs ; K2 500 m, dames, repêchages.

Equitation

8.00-13.30/16.00-19.30 : dressage par équipe.

Escrime

11.00-14.30 : fleuret par équipes, dames, tour éliminatoire.

Haltérophilie

12.30-14.30/15.00-17.00/18.30-20.30 : 100 à 110 kg.

Handball (dames)

10.00 : Etats-Unis-Nigéria.
11.30 : Norvège-Autriche.
15.00 : Corée du Sud-Espagne.
16.30 : CEI-Allemagne.

Hockey sur gazon (messieurs)

9.45 : Pays-Bas-Malaisie.
10.15 : Grande-Bretagne-Australie.
16.00 : CEI-Nouvelle-Zélande.
17.30 : Inde-Egypte.
18.00 : Allemagne-Argentine.
20.00 : Espagne-Pakistan.

Lutte libre

10.00-13.00/17.00-20.00 : moins de 52 kg, moins de 68 kg, moins de 100 kg, 1er et 2e tours éliminatoires.

Natation synchronisée

15.00-17.00 : duo, tour préliminaire.

Plongeon

14.30-17.00 : tremplin 3 m, dames, finale.

Tennis

11.00-20.00 : simples, messieurs (2) et dames (4), double, messieurs (2), quarts de finale.

Tennis de table

11.00 : double, dames, finale.
19.00-22.00 : simple, dames, quarts de finale ; double, messieurs, demi-finales.

Tir à l'arc

9.00-11.00/13.00-15.30 : 70 m, messieurs, 16e, 8e, quarts, demi-finales et finale.

Voile

13.30-18.30 : Soling, poule finale en match racing ; Europe, dames, Finn, 470, messieurs et dames, 7e manches.
Jours de réserve Flying Dutchman, Star et Tornado.

Volley-ball (messieurs)

10.30 : Japon-Canada.
13.00 : CEI-Pays-Bas.
15.00 : Cuba-Corée du Sud.
17.30 : Algérie-Brésil.
19.00 : France-Espagne.
21.30 : Italie-Etats-Unis.

Water-polo

9.30 : Etats-Unis-France (gr. A).
10.45 : Italie-Cuba (gr. B).
12.00 : Allemagne-Tchécoslovaquie (gr. A).
18.30 : Grèce-Pays-Bas (gr. B).
19.45 : Australie-CEI (gr. A).
21.00 : Hongrie-Espagne (gr. B).

Sports de démonstration

Pelote basque

9.00-14.00 : demi-finales trinquet main nue double, paleta pelote gomme ; match pour la 3e place paleta pelote cuir ; matches pour la 3e place cours 30 m frontenis, messieurs et dames.

Rink hockey

18.00-22.30 : demi-finales.

Taekwondo

10.00-20.30 : quarts de finale, demi-finales et finales coq, welters, lourds, messieurs et dames.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. (1) 40-65-25-25
Télécopieur 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. (1) 40-65-25-25
Télécopieur 49-60-30-10

CULTURE

L'Été festival

Avignon

La veilleuse de Carcassonne

Trois grands inconnus dans une chambre, du temps du Vel' d'Hiv'

RUE DE VERDUN
au Tinel de la Chartreuse

Carcassonne, 1942. La nuit. Une grande chambre, à peine éclairée par une veilleuse orangée. Entouré de tableaux, de livres, un lit. Dans le lit, un homme qui ne dort pas. Une femme est assise sur une pile d'encyclopédies. Un autre homme est debout, appuyé du dos à une encoignure.

La pièce de théâtre écrite et mise en scène par Viviane Théophilidès, *Joë Bousquet rue de Verdun*, est la rencontre, pendant l'occupation allemande, de trois personnes, trois écrivains français qui n'étaient pas trop faits pour se rejoindre. La beauté de la pièce repose sur cela, justement : de loin ils se disent des paroles très proches. Dans le lit, qu'il ne lui est pas possible de quitter, Joë Bousquet. Poète. Le 27 mai 1918, sautant hors de sa tranchée pour entraîner ses hommes dans une contre-attaque tout à fait désespérée, il a été fauché par une mitrailleuse, qui lui a sectionné la colonne vertébrale. Les brancardiers hésitent à le prendre : il est perdu. Mais ses hommes l'ont appelé *« le casse-cou dont la mort ne veut pas »*. Joë Bousquet va vivre jusqu'en 1950, paralysé et insensible de la taille aux pieds.

« Il n'est pas sûr qu'il ait souffert, tant sa douleur est naturelle », a-t-il dit de lui-même. Il est vrai que cocaïne, morphine, opium l'aident à vivre, surtout lorsque les privations et le froid des années 1940-1944 aiguisent les souffrances. Les poèmes, les lettres qu'a écrits Joë Bousquet sont si beaux qu'ils attirèrent, auprès de son lit, à Carcassonne, bien des écrivains célèbres. Et ses livres ont aujourd'hui des lecteurs passionnés. En secret, pour faire front à des douleurs obsessionnelles *(« la joie passe tous feux éteints »)*, Joë Bousquet écrivait aussi des récits de ses actes sexuels imaginaires, d'une violence inimaginable, centaines de pages répétitives, qui ont été publiées seulement en 1989 sous le titre *le Cahier noir*. Nulle allusion n'est faite à cette œuvre, la plus forte sans doute de Bousquet, dans la pièce de Viviane Théophilidès, puisque l'action est située en 1942. Joë Bousquet a alors quarante-cinq ans.

Nature humaine et châtiment

L'un des deux visiteurs présents la nuit dans la chambre est une femme, Simone Weil. Trente-trois ans, mais tout un passé. Elle a fait l'Ecole Normale, l'agrégation. Elle a été professeur. Elle s'est faite ouvrière d'usine pour mieux saisir la vie des ouvriers (chez Alsthom et Renault entre autres). En 1936, elle a rejoint les Brigades internationales dans la guerre d'Espagne, chez les anarcho-syndicalistes. Elle a eu ensuite ses premières expériences mystiques, en 1938. Des douleurs de tête continuelles, très fortes, ne l'ont pas empêchée d'écrire, sur le monde du travail, les colonies, l'hitlérisme, Dieu, des œuvres qui font d'elle l'un des esprits majeurs de son temps.

Elle a écrit : *« Le travail fait violence à la nature humaine. Le travail physique est une mort quotidienne ; c'est mettre son propre être, âme et chair, dans le circuit de la matière inerte »*. Depuis ses illuminations spirituelles, elle écrit : *« Le châtiment est un besoin vital de l'âme humaine... Par le crime un homme se met lui-même hors du réseau d'obligations éternelles qui lie chaque être humain à tous les autres. Il ne peut y être réintégré que par le châtiment. »*

Lorsque Simone Weil vient en 1942 voir Joë Bousquet à Carcassonne, elle n'a plus beaucoup de temps à vivre : elle mourra en août 1943 dans un hôpital anglais (elle a rejoint Londres en décembre 1942). Le second visiteur est Jean Paulhan. Il a cinquante-huit ans. Il est le directeur de *la Nouvelle Revue française*, mais il en a interrompu la parution à l'arrivée des Allemands. Depuis septembre 1940, Jean Paulhan est membre d'un réseau de Résistance et imprime chez lui, à Paris, le bulletin *Résistance*. Arrêté en mars 1941 par la Gestapo, interrogé rue des Saussaies, interné à la Santé, Paulhan fut relâché sur intervention de Pierre Drieu La Rochelle. Il a raconté les interrogatoires. *« Je répondais non à chaque question. A tout nier, je me sentais bête. J'imagine que l'accusé qui avoue, c'est pour retrouver à ses propres yeux l'air intelligent. »* Ces lignes sont du pur Paulhan, toujours moins souriant qu'il ne semble. Au moment de l'exode, en juin 1940, comme plusieurs écrivains de *la Nouvelle Revue française*, il s'était réfugié chez Joë Bousquet, qui était propriétaire, à côté de Carcassonne, d'un ancien prieuré.

L'urgence des jours

L'ascendant de la pièce de Viviane Théophilidès tient au fait que ces trois personnes sont foncièrement liées et foncièrement distinctes. Liées par l'intensité de l'expérience intérieure, par la solitude et la liberté d'esprit, par la grâce innée de l'imagination créatrice. Séparées par la force des choses, l'éloignement de leur «histoire», les urgences de leurs jours actuels. Joë Bousquet, c'est le recours aux abîmes de la parole, qui repousse des deux mains la souffrance et la mort, et l'ironie de vivre. Paulhan, c'est l'occupation, la Résistance, les juifs emmenés au Vélodrome, la machine ronéo qu'il faut jeter dans la Seine. Simone Weil, c'est la lutte contre ses amis qui la supplient de ne pas rester là, de passer au Portugal, de s'embarquer pour New-York, alors qu'elle veut rester en France, pour défendre son pays sur place.

Or ce qui est très beau, c'est que presque rien de tout cela ne passe dans le dialogue des trois survivants de la nuit : ils ne pensent pas à eux, ils ne parlent pas d'eux, ils se disent des choses de tout temps, de toute vie, de toute espérance. De toute volonté de tenir – de tenir un pour tous, à tel point qu'ils retombent, à pieds joints, sur le tragique d'aujourd'hui. Leurs paroles sont authentiques, elles sont dans les lettres, les papiers personnels, des trois protagonistes.

Le décor de la chambre de Joë Bousquet à Carcassonne, œuvre de Jean-Denis Vivien, très beau, est très exactement ce que l'on peut imaginer d'après les témoignages des visiteurs et de Joë Bousquet lui-même. C'est émouvant, pour ceux des spectateurs qui vouent à Bousquet un attachement profond. Viviane Théophilidès est sobre et juste dans sa fort belle mise en scène, rigoureuse et fervente, comme dans son interprétation du rôle de Simone Weil. Frédéric Fisbach, qui de toute évidence a lu la Correspondance et les Journaux intimes de Bousquet, invente un jeu transposé, étrange, un peu animal, susceptible de désemparer par moments, – jeu qui est une tentative intéressante de figurer cet homme en vérité tout à fait inconnu, tant sa destinée est inapprochable et résiste aux grands mots même aux petits. Carlos Chahine est écoutable, mais il n'a pas trouvé un ton pour faire revivre la présence inimitable de Jean Paulhan, qui donnait lieu, c'est vrai, à une illusion continuelle d'optique et d'écoute, puisque plus il était léger, plus il était grave.

MICHEL COURNOT

► **Jusqu'au 31 juillet à 19 heures.**

Casasola « photographe de la révolution »



Jamais révolution n'a été aussi bien photographiée. Faits de guerre, attentats, exécutions, manifestations, arrestations, meetings, procès. Agustin Victor Casasola et les reporters de son agence, la Société des photographes de presse, ont couvert, de l'intérieur, les huit ans mouvementés de la révolution mexicaine à partir de 1910. Casasola, « photographe de la révolution », dit-on. A travers une exposition et un livre, le Centre national de la photographi présente la chronique d'un pays bouleversé, mais aussi un observateur attentif de la vie quotidienne à Mexico, qui, inlassablement, a « tiré le portrait » des métiers, associations, musiciens et groupes sportifs de sa ville.

M. G.

► **Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris. Jusqu'au 12 octobre. *Photo Poche* n° 52, Centre national de la photographie. Introduction d'Alfredo Cruz-Ramirez. 148 p., 50 F.**

Risques calculés pour les Fous de théâtre

Sept spectacles de troupes universitaires dans le programme officiel

Après deux années d'agitation dans les marges du festival «off», les Fous de théâtre sont sagement entrés dans la programmation «in». Un brevet de bons services pour ces étudiants-spectateurs-acteurs qui confrontent, dans leur fief de la faculté des lettres, les recherches de troupes universitaires françaises et européennes.

En s'officialisant, Christian Conil et ses camarades n'ont pas voulu pour autant se professionnaliser. Ils se refusent à une sélection trop rigoureuse des troupes invitées, au risque de présenter des spectacles inégalement intéressants. Dans les cinq premiers présentés à la faculté des lettres, dont trois réalisés – hommage aux cultures hispaniques... – par des troupes espagnoles, on a pu voir du meilleur et du pire. Le pire venait de Barcelone : des étudiants de la faculté de droit interprétaient une pièce contemporaine de José Luis Alonso Santos, accessible aux seuls hispanophones, sans manifester la moindre imagination scénique. Le meilleur, jusqu'ici, a été *la Cabeza del dragon* par l'école d'art de théâtre Angel-Gutierrez et l'université Complutence de Madrid : de brillants exercices de style, sérieux ou comiques, sur un conte moral de Valle-Inclan, avec tableaux oniriques et parodies de folklore. Pas de décor, mais des échelles permettant des transformations à vue de l'espace, une recherche poussée sur le costume et le maquillage qui permettait à la troupe de lever l'obstacle de la langue.

Entre ces deux cas extrêmes, Christian Conil accueillait des spectacles sympathiques mais inégalement convaincants. L'atelier de théâtre classique de Séville donnait de consciencieux *entremeses* de Quevedo. Des Aixois de l'université de Provence proposaient un travail avant-gardiste, au sens qu'avait le mot autour de 1970, dans les créations un peu brouillonnes des jeunes compagnies appelées à revivifier le Festival d'Avignon. Des Coréennes de l'université féminine de Séoul, enfin, jouaient en français, non sans naïveté mais avec une fraîcheur tonique, une fable sur les communautés déchirées par la guerre civile. Le théâtre universitaire leur permet de sensibiliser le public d'Avignon au conflit des deux Corées.

Le bilan est-il substantiel, après une douzaine de jours de rencontres de troupes universitaires ? On peut l'estimer un peu léger, artistiquement. Mais il faut aussi, pour évaluer le travail des Fous de théâtre, prendre en compte le «salon de lectures» installé par eux à la faculté des lettres, qui met deux mille ouvrages à la disposition des jeunes ; les rencontres-débats, dans la cour, sur des thèmes comme le sort des compagnies «off» et «la découverte de l'Amérique» ; les récitals de textes et les curiosités scéniques offertes hors programme, comme la comédie-chorale coproduite par Catherine Monot et une troupe lituanienne, ou la lecture-spectacle de *Loretta Strong*, de Copi, par Catherine Abecassis.

Ce texte apportait un peu de la «folie» salubre qu'on est en droit d'attendre des Fous de théâtre. Folie qui traversera peut-être les *Rêves dans l'obscurité* de l'«auteur-épicier» Michaël Cohen, lauréat d'un concours franco-roumain d'écriture dramatique : une histoire d'amour et de violon dans une mise en scène de Nicolas Lormeau, avec le Jeune Théâtre national. Et c'est sur une histoire de fous que s'achèveront ces rencontres, celle que racontera la troupe des Oranges bleues de l'école normale supérieure de Cachan, puisqu'elle a choisi d'évoquer l'affrontement du luthérien Grumbach et de Cortès le catholique, à la belle époque des conquêtes, devant le trésor des Aztèques.

BERNADETTE BOST

► **Jusqu'au 2 août, à 17 heures et 21 heures, à la faculté des lettres d'Avignon.**

CINÉMA

Le visible et l'invisible

Un film pris à ses propres pièges

LES AVENTURES D'UN HOMME INVISIBLE
de John Carpenter

Formidable ! L'homme invisible revient. Zut ! l'acteur principal est Chevy Chase, soit l'un des plus calamiteux comiques que la télévision ait jamais refilés au cinéma. Pas vraiment grave : il sera invisible. Erreur ! On le voit (presque) tout le temps. Pas avec des bandelettes et un chapeau mou, comme dans le film de James Whale. Non, il est vraiment là, visage et costume, quand ce n'est pas le corps entier en tenue d'Adam. Il est, alors, invisible aux autres protagonistes, mais pas au spectateur. Ou, parfois, au gré des fantaisies du scénario, telle ou telle partie de son anatomie devient apparente (pour tout le monde), son estomac quand il digère, ses poumons quand il fume. Bref, à première vue, c'est n'importe quoi...

Pourtant le réalisateur, John Carpenter, n'est pas n'importe qui. Avec *Assaut*, le premier *Halloween*, *The Fog* ou *New-York 1997*, il a donné quelques-unes des meilleures séries B fantastiques ou d'action des années 70 (plus que dans les années 80, durant lesquelles il a notoirement faibli). La première explication serait un résultat paradoxal du star-system, dont un Carpenter sur le déclin se serait retrouvé l'otage : pour monter un film à vocation grand public, il faut une vedette. Mais aucune vedette ne donnera son nom sans occuper le plus possible l'écran. Voilà donc l'homme invisible contraint de s'incarner sans cesse à l'image pour faire, tout ridicule bu, la promo de la star Chevy Chase.

Deuxième hypothèse, non exclusive de la première : tout cela n'est que prétexte à une débauche d'effets spéciaux. D'où le manque de rigueur dans le respect des «règles d'invisibilité», pour peu que l'utilisation d'un nouveau gadget spectaculaire d'Industrial Light and Magic (le laboratoire de pointe en la matière) se présente. Pris entre les impératifs du vedettariat et ceux de la démonstration technologique, le personnage, de plus en plus victime de scénarios manipulateurs et simplificateurs dans le cinéma actuel, y perdrait donc jusqu'à son unique singularité : son «invisibilité une et indivisible».

Mais ce personnage non plus n'est pas n'importe qui, ou plutôt si : il ne s'agit plus de l'homme invisible, comme dans les épisodes précédents inspirés d'un roman de H. G. Wells, mais d'un homme invisible, né de l'imagination de l'écrivain H. F. Saint, en 1986. Dénommé Nick Halloway, c'est un businessman insipide, déjà transparent avant même qu'une explosion de bidules électronico-magnétiques ne lui décolore les molécules. Un homme lambda – passons sur le fait que ce citoyen moyen américain ne soit plus le populaire John Doe de Capra, mais un *broker* cossard et antipathique.

En sautant en tous sens la barrière montré-caché, Carpenter s'amuse à souligner l'importance de l'apparence, la médiatisation de soi-même comme condition de la réussite. Invisible, Halloway ne tire aucun des avantages qu'on pourrait escompter de pareille situation. Sur ce thème, le film aurait pu avec avantage broder sur la (triste) vie quotidienne d'un homme invisible, au lieu de se précipiter dans l'ornière du suspens bas de gamme en faisant monter au créneau un improbable affreux de la CIA (Sam Neill), acharné à la perte du benêt immatériel.

Le cinéaste prend un malin plaisir à montrer qu'il a vu l'avantage à tirer de la rencontre entre Nick-Chevy Chase et la blonde et musculeuse Daryl Hannah, qui, pour l'aimer, devra lui rendre un visage (grâce à sa trousse de maquillage), mais il laisse filer l'idée sans en rien faire. L'idée de la femme Pygmalion par amour se perd dans les pantalonnades.

Les Aventures d'un homme invisible est à la fois un film intrigant et raté : hormis les effets spéciaux, tout tombe à plat (gags surchargés par l'acteur, scènes d'action et de poursuite mollassonnes, gentils et méchants uniformément niais), mais sans cesse Carpenter laisse apparaître qu'il n'en pense pas moins. Cette manière d'être plus malin que son film inspirerait de l'antipathie, si on ne devinait le cinéaste plutôt victime que maître du jeu. Serait-il en voie, lui aussi, de devenir invisible ?

JEAN-MICHEL FRODON

Pleins feux sur un comparse

RUBY
de John Mackenzie

Ce film-là n'a pas de chance : inspiré d'une pièce déjà ancienne, conçu de longue date, il s'est fait doubler par le tonitruant *JFK* d'Oliver Stone, qui lui fera une ombre irrémédiable. Pourtant, ce portrait de Jack Ruby, l'homme qui «révolvérisa» Lee Harvey Oswald, meurtrier supposé de Kennedy, mérite attention. Durant les quatre-vingts premières minutes (sur les cent cinq que dure la projection), il mérite même mieux que cela.

Parce que si le 22 novembre 1963 reste l'horizon obligé du récit, vers lequel on sait qu'il se rapproche inexorablement, le scénario prend un malin plaisir à faire semblant de s'occuper d'autre chose. Apparemment, il se consacre à un seul et unique sujet : Ruby, comme le titre l'indique. Jack Rubinstein, dit Sparky quand il était petit truand juif de troisième zone à Chicago, à la remorque des mafiosi italo-américains, devenu Jack Ruby, patron d'une boîte de strip-tease à Dallas, le Carrousel, après un passage prolongé en prison. Dealer, indic, trafiquant, homme de main, maître affectueux d'une paire de teckels, sentimental et paumé, impuissant peut-être.

Avec beaucoup d'adresse, en scènes de genres qui échappent au cliché, le scénariste Stephen Davis (déjà auteur de la pièce) brosse à petites touches ce portrait attachant, mais sans complaisance, d'un minable toujours entre une faillite et une débrouillardise, une saloperie et une naïveté. Danny Aiello, dont le jeu fut souvent trop appuyé, trouve ici un emploi qui lui convient, imposant une présence massive à la Lino Ventura (la rectitude morale en moins), qui donne sa chance à toutes les facettes du personnage.

Face à lui, Sherilyn Fenn (qui fut Audrey Horne dans *Twin Peaks*) campe avec aplomb une fausse Marilyn texane à la dérive sur un quai de gare, recueillie (amoureusement, platoniquement, paternellement) par Jack. En révélant ses talents d'effeuilleuse, elle ne met pas seulement en émoi la clientèle du bastringue. Autour d'eux évolue une collection de truands et de flics savoureux. Hélas, la mise en scène n'est pas à la hauteur, et durant les plans conventionnels en hélicoptère ou les champs-contrechamps lourdauds, on a amplement le temps de rêver à ce qu'aurait fait un Scorsese en pareille situation.

Hélas, surtout, l'Histoire, la grande, entre en scène, et rattrape la chronique. Kennedy, la CIA, les grands chefs de la Mafia débarquent, et le film perd toute crédibilité. La thèse du complot pègre-services secrets contre le président est expédiée sans plus de justification, Ruby se retrouve arbitrairement dans des lieux où il n'a que faire, la reconstitution de la fusillade du 23 novembre est aussi dénuée de scrupule que chez Stone, et la justification du geste de Jack contre Oswald (il aurait voulu, d'accusé, devenir le dénonciateur du complot contre la démocratie) aussi tirée par les cheveux qu'expédiée avec une coupable désinvolture.

Ruby était sans doute une bonne pièce de théâtre. Dès qu'elle quitte les pénombres du Carrousel pour les feux de l'Histoire, il n'en reste plus grand-chose.

J.-M. F.

CULTURE

L'Été festival

Montpellier

Colomb l'inconsolé

(Suite de la première page.)

La soirée était d'emblée bordée de noir, avec la lecture du texte des choristes de Radio-France, massés en force au fond de la scène du Corum, proclamant leur solidarité avec leurs collègues de l'Opéra de Paris, la morte et les blessés de l'*Otello* de Séville (*le Monde* du 18 juillet) : pour que continue à vivre, fut-il dit, « *la grande tradition du chant choral professionnel français* ». Ce qui se produisit en effet. Ce *Christophe Colomb* est d'abord un cadeau aux choristes, rarement à une telle fête dans le théâtre lyrique, ici sans cesse sollicités, subdivisés et mouvants. Tantôt grandes formes polyphoniques à l'allemande, tantôt vrais bains de foule à l'italienne. Qu'il raille ou qu'il prie, qu'il s'enflamme ou qu'il craigne, le peuple est presque toujours présent, cadré de près (voix anonymes isolées) ou perçu de loin, comme dans les grands films historiques américains. Et si ce *Christophe Colomb* donne à ce point l'illusion du mouvement, dans le format géant du Cinémascope, c'est à la diversité, à la majesté de ses chœurs qu'il le doit. Formidablement mis à flot par leur chef François Polgar, les choristes de la Radio se sont laissé porter sans dériver, trouvant parfois les accents d'urgence et de ferveur des grands chœurs magyars.

Outre son Orchestre philharmonique de Montpellier, dont beaucoup de formations européennes envieraient la section de cuivres et l'hautboïste solo, René Koering a un allié en la personne de Gianfranco Masini, directeur musical depuis janvier dernier, franc-tireur du marché lyrique international passé par l'Italie et par l'Allemagne, lui aussi lassé par la routine, lui aussi amateur des traversées risquées (*lire notre encadré ci-dessous*). Avant qu'une scène américaine (Miami) et un orchestre allemand (celui de Francfort) redécouvrent Franchetti et *Colombo* sur fond de Cinquième centenaire, les duettistes de Montpellier en avaient prévu l'inhumation en version de concert (1).

La distribution qu'ils ont réunie a enflammé le public de Montpellier sans l'aide d'un Bruson ou d'un Capuccilli, et bien que l'ouvrage soit bizarrement privé d'un grand rôle féminin. Mais il fallait peut-être un jeune baryton comme Paolo Coni – voix superbe, mais encore consciente de sa vulnérabilité – pour bâtir le rôle-titre dans son ambiguïté de *looser* historique. Un orchestre dans les reins, le bel cantiste italien avait choisi de retenir sa voix, quitte à jouer les perdants, aussi, face aux masses instrumentales... Du grand art, qui distanciait d'une longueur raisonnable le Ronaldo et le Guevara plus traditionnels d'Erich Knodt (basse très allemande) et de Claudio di Segni (italianissime ténor). Mais dans le double rôle d'Isabelle d'Aragon et d'Iguamota l'Indienne, soit en situation vocale quelque peu subalterne, une Michèle Lagrange en état de grâce défendait la cause des femmes.

Un polyglotte musical

Qui donc est Franchetti, se demandait-on au sortir de la fête ? Une éponge, assurément, imbibée de trop de musiques, de tous les pays et de tous les temps. Tôt formé au piano par sa maman, la baronne Sara Luisa née Rotshschild, il obtint de son riche papa des cours de composition à Munich et à Dresde. Il en revient polyglotte musicalement, peut-être trop tolérant pour les cultures qui n'étaient pas les siennes, incapable de militer contre Wagner à l'exemple des véristes de son époque, conscient que l'art de la fugue devait plutôt s'apprendre chez Brahms que chez Leoncavallo. Raffiné, aristocrate, touche-à-tout, indolent – Puccini allait lui faucher d'un mot le livret de *la Tosca*, – le jeune baron s'essaya d'abord à un *Asraël*, à une *Germania*, alors qu'en France même la mode n'était plus guère aux grandes fresques historiques, alors que la peinture italienne s'essayait à l'impressionnisme, et l'opéra national aux trivialités de la vie quotidienne.

A la fois protégé par Mussolini et effrayé par le fascisme (d'après Antonio Braga dans *l'Osservatore romano*), l'inclassable musicien mourra en 1942, replié sur la Riviera. Il avait un peu plus de vingt ans quand le Teatro Carlo Felice de Gênes, soucieux de fêter Christophe Colomb en son temps, lui avait commandé cet opéra du quatrième centenaire. D'abord pressenti, mais trop pris par *Falstaff*, Verdi avait conseillé de s'adresser à Franchetti. Avec deux actes aussi foisonnants et scéniquement aussi utopiques que du Moussorgski, avec un troisième acte ridiculement exotique, avec un épilogue larmoyant, Franchetti a presque gagné la partie.

ANNE REY

(1) Les *représentations du Christoforo Colombo*, au Grand Opéra de Miami, étaient dirigées en février dernier par Willie Anthony Waters, dans une mise en scène de Roberto Oswald, avec Justino Diaz dans le rôle-titre. L'enregistrement, avec Renato Bruson en Colomb, réunit l'Orchestre de la Radio de Francfort et le chœur de la Radio de Budapest sous la direction de Marcello Viotti (3 CD Koch Schwann, distribution Média 7). La revue *Opéra international* a rendu compte de ces deux événements dans ses numéros d'avril et de juillet-août.

Franchetti selon Masini

Œuvre incongrue, hors du temps, le *Christophe Colomb* de Franchetti peut-il néanmoins se rattacher à une tendance, à un style repérables dans l'histoire de l'opéra italien ? « *L'originalité de l'ouvrage tient dans le rôle de Colomb*, répond Gianfranco Masini après le concert de Montpellier. *Le personnage est montré de l'intérieur, ses interventions sont autant de mélodies intimistes, soumises à toutes les fantaisies d'une psychologie torturée et anticonformiste, très typique d'une certaine bohème italienne, et surtout milanaise, de la fin du dix-neuvième siècle.*

» *La famille Franchetti vit toujours entre Venise et les terres qu'elle possède près de Reggio-Emilia. Je suis de cette région, moi aussi. Je connais la maison où Alberto Franchetti recevait Puccini, Mascagni, Leoncavallo, j'ai vu le billard près duquel, dans un geste de générosité, il a fait don à Puccini du livret de* Tosca. *Le baron actuel était à Montpellier. Il m'a dit que le troisième acte de* Colomb *était décidément exécrable, qu'il fallait le couper.* « Ecoute, *lui ai-je répondu*, comment peux-tu parler ainsi ? » *Je m'en suis tenu à la version Ricordi qui vient d'être enregistrée et qui reprend les coupes opérées par Toscanini, lorsqu'il a repris l'œuvre à sa création, en 1892, et qu'il l'a menée au succès.*

» *Il y a dans* Christophe Colomb *l'italianité si typique de la mélodie, plaquée sur des formes strictes, héritées de la grande polyphonie allemande. Pourtant, quand on croit entendre des citations de Wagner, ce sont plutôt des références au* Mefistofele *de Boito : un wagnérisme par personne interposée. Quant à l'invention mélodique, elle ne prend jamais complètement son envol comme chez Verdi ou Puccini. C'est peut-être pour cela que Franchetti s'était identifié à Christophe Colomb : il rêvait de conquêtes lui aussi, mais il ressentait secrètement la honte des perdants. Il arrivait après l'*Otello *de Verdi. Et il connaissait si bien* Otello...

» *Sa musique est ainsi : de grandes phrases musicales qui retombent à mi-course. Une écriture truffée de citations involontaires, cueillies comme par réflexe dans un demi-siècle d'histoire de la musique, comme si chaque situation dramatique avait sa réponse automatique dans les grandes œuvres du passé. Une musique que le chef d'orchestre doit inventer mesure après mesure pour la pousser à avancer. J'ai travaillé des heures au piano avec Paolo Coni pour que chacune de ses interventions ait la légèreté, la liberté de la musique de chambre. La vérité de l'œuvre est, je crois, dans cette bizarrerie. Franchetti était le musicien le plus cultivé de son époque avec Boito. Diriger sa musique est excitant intellectuellement,* Cavalliera rusticana *de Mascagni est plus génial, évidemment.*

» La Bohème *est un chef-d'œuvre. Mais je l'ai bien dirigée deux mille fois. Alors, basta. J'ai décidé de rompre désormais avec tout travail routinier.* Christophe Colomb *était un défi. L'année prochaine, à Montpellier, je dirigerai le* Wozzeck *de Manfred Gurlitt, exactement contemporain de celui de Berg, écrit sur les mêmes mots, le même livret, et complètement oublié. Je ne promets pas que ce sera* Traviata. *Mais il y a tant de chefs qui dirigent très bien* Traviata ! »

A. R.

THÉATRE

Pas d'accord entre le CNPF et les syndicats des intermittents

Quatre cents intermittents du spectacle ont manifesté le mercredi 29 juillet à Paris entre le Théâtre national de l'Odéon, occupé depuis le 1er juillet, et le ministère du travail. Ils ont regagné sans incident le théâtre vers 18 heures, alors que s'achevait au siège du CNPF une nouvelle séance de négociations syndicats-patronat sur la réforme de leur régime d'assurance-chômage.

Les partenaires sociaux se sont séparés sans être parvenus à un accord. Selon la CGT, les mesures proposées par le CNPF imposeraient « *des conditions drastiques* », aboutissant à « *l'exclusion* » d'un nombre important d'intermittents du spectacle. FO a affirmé que les mesures proposées, parmi lesquelles une allocation dégressive, « *vont pénaliser les moins rémunérés* ». De leur côté, la CFDT et la CGC se sont félicitées d'avoir « *acquis la reconnaissance de la spécificité de la profession du spectacle* ». Elles ont cependant reconnu qu' « *il reste des litiges et des interrogations* », notamment sur la période de travail définissant l'indemnisation. Les représentants du CNPF ont une nouvelle fois insisté sur la nécessité de mettre en place « *un régime spécifique moins onéreux et plus cohérent* ». Les partenaires, qui ont jusqu'au 30 septembre pour parvenir à un accord, reprendront les discussions à une date qui sera fixée fin août.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, et M. Jack Lang, ministre de l'éducation et de la culture, devaient présenter à la presse, le jeudi 30 juillet en fin de matinée, la « note d'étape » de M. Jean Marimbert, maître des requêtes au Conseil d'Etat, chargé d'une mission de réflexion sur l'évaluation du système social des professions du spectacle. Les deux ministres devaient commenter également les conclusions du rapport de M. Jean-Pierre Vincent, directeur du Théâtre des Amandiers de Nanterre (*le Monde* du 29 juillet).

□ **Le Catalogue collectif de France. – La mémoire des mémoires, le catalogue des catalogues, la liste complète du patrimoine imprimé disponible dans les bibliothèques françaises, autrement dit le Catalogue collectif de France, sera consultable d'ici à 1995, a annoncé le ministre de la culture et de l'éducation nationale au cours d'une conférence de presse, le mercredi 29 juillet. Il sera accessible sur serveur informatique, immédiatement, par tous. Evoquant la mise en chantier de la Bibliothèque de France et l'effort fait depuis dix ans pour développer et rénover les bibliothèques, M. Jack Lang a déclaré : « *Tout cet investissement matériel aurait été insuffisant sans cet accompagnement intellectuel immatériel.* » 5 à 6 millions de notices seront disponibles en 1995, chiffre devant dépasser à terme les 10 millions.**

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 29 juillet 1992. A l'issue du conseil, le service de presse de la présidence de la République a diffusé le communiqué suivant :

• Marchés publics

Le ministre de l'économie et des finances a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Plusieurs directives communautaires ont été adoptées à partir de 1988 pour ouvrir les marchés publics à la concurrence communautaire, dans la perspective de la mise en place du grand marché intérieur au 1er janvier 1993. Cette ouverture est une chance pour les entreprises françaises à l'exportation et pour les collectivités locales.

Une directive du 17 septembre 1990 complète ce dispositif en ce qui concerne les marchés publics passés dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Le projet de loi transpose cette directive en droit interne pour les marchés des personnes privées dépendant d'une personne publique. Pour les marchés des personnes publiques elles-mêmes, la *transposition nécessaire sera faite* par décret.

Ces personnes devront respecter certaines obligations de publicité et de mise en concurrence, lorsque le montant du marché dépasse un *seuil fixé à 0,4 million et à 5 million* d'écus, respectivement pour les fournitures et les travaux.

• Durée du travail dans les entreprises de transport routier

(Lire page 18.)

• La prévention de la corruption

(Nos dernières éditions du 30 juillet et lire en première page.)

• Le partage entre assurance et solidarité

(Le Monde du 30 juillet et lire page 18.)

Les conditions d'inscription sur les listes électorales

Le Centre d'information civique (CIC) a rappelé, lundi 27 juillet, qu'il est encore possible dans certains cas, notamment pour les jeunes qui auront dix-huit ans au 19 septembre, de s'inscrire sur les listes électorales pour participer au référendum du 20 septembre sur le traité de Maastricht.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 10 septembre. Cinq catégories de personnes sont concernées par cette possibilité d'inscription en dehors de la *période de révision* des listes électorales, précise le CIC, dans un communiqué :

– Les jeunes ayant atteint dix-huit ans entre le 1er janvier et le 19 septembre 1992.

– Les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite ainsi que leur famille.

– Les militaires renvoyés dans leurs foyers, après avoir satisfait à leurs obligations d'activité, libérés ou démobilisés, ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile.

– Les personnes naturalisées après le 31 décembre 1991.

– Les personnes ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont elles avaient été privées par une décision de justice.

□ **Le calendrier scolaire 1993-1996 sera appliqué sans modifications, selon M. Jack Lang.** – Le calendrier scolaire triennal établi pour 1993 à 1996, vivement critiqué par les professions du tourisme, sera appliqué sans modifications tel qu'il a été arrêté et publié le 23 juillet au *Journal officiel*, a indiqué, mercredi 29 juillet, M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture. « *Les décisions ont été arrêtées après mûre réflexion, en délibération interministérielle* », a-t-il précisé. M. Jean-Michel Baylet, ministre du tourisme, avait estimé, mardi 28 juillet, qu'il était « *très possible qu'il y ait des modifications* » et qu'« *en tout cas* [il] *le souhaitait* ».

CARNET DU Monde

Décès

– Antoine, Géraud, Céline Baret,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et parent,

Gérard BARET,

survenu le 24 juillet 1992, en son domicile de L'Haÿ-les-Roses.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, sera célébrée le vendredi 31 juillet, à 10 h 45, en la collégiale de Montmorency (Val-d'Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, place Aristide-Briand,
92190 Meudon.

– John Clarkeson,
président,
Et les directeurs associés du bureau de Paris du Boston Consulting Group
ont le regret de faire part du décès de

Bruce D. HENDERSON,
fondateur et président d'honneur du Boston Consulting Group.

Né en 1915, Bruce Henderson a commencé sa carrière chez Westinghouse. A la demande du président Eisenhower, il a participé à une mission d'évaluation du plan Marshall en Allemagne, avant de rejoindre Arthur D. Little comme senior vice-président. En 1963, Bruce Henderson a fondé le Boston Consulting Group et en a été le président jusqu'en 1985. Il a joué un rôle déterminant dans son développement international.

– François Henrion,
président de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME),
Les membres du comité directeur,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, le 28 juillet 1992, à l'âge de quarante-quatre ans, de

Jeef LEMOINE,
guide de haute montagne,
professeur de sport,
directeur technique national.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 31 juillet, à Gilly-sur-Isère (Savoie), à 15 heures.

Jean-François Lemoine, quarante-quatre ans, appelé communément Jeef par les montagnards, était guide de haute montagne depuis 1976. Professeur d'éducation physique, fonctionnaire à la jeunesse et aux sports, il occupait les fonctions de directeur technique national depuis 1987.

Alpiniste chevronné, éducateur à compétences multiples dans le domaine des sports de plein air, concepteur de *nombreux documents techniques*, Jeef Lemoine a profondément marqué l'évolution de l'escalade en France.

Sa fonction de directeur technique national à la Fédération le mettait en rapport avec tout le milieu de la montagne, où sa compétence et sa générosité étaient unanimement appréciées.

– La Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME),
Ses comités régionaux et départementaux,
Ses clubs,
Ses cadres techniques,
Et tous ses membres,
ont la douleur de faire part du décès de leur ami,

Jeef LEMOINE,
guide de haute montagne,
professeur de sport,
directeur technique national,

survenu accidentellement en montagne, le 28 juillet 1992, à l'âge de quarante-quatre ans.

FFME,
16, rue Louis-Dardenne,
92170 Vanves.

(*Le Monde* du 30 juillet.)

– M. et Mme Jean Pinchon
et leurs enfants,
Le Père Michel Pinchon,
Mlle Germaine Baudet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Jean PINCHON,
née Eliane Lacatey,

survenu le 29 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques auront lieu à Epaignes, le samedi 1er août, à 11 heures.

Le Bosc-Carré,
Epaignes,
27260 Cormeilles.
Gouville,
27240 Damville.
Selles,
27500 Pont-Audemer.

– Nous avons appris le décès, survenu le 28 juillet 1992, du

général de corps aérien Henry de RANCOURT de MIMÉRAND
compagnon de la Libération,

dont les obsèques ont été célébrées le jeudi 30 juillet, à 11 heures, dans la stricte intimité familiale, en l'église de Cernoy-en-Berry (Loiret).

[Né le 4 juillet 1910 à Cernoy (Loiret), Henry de Rancourt de Mimérand était un ancien élève de l'école militaire de Saint-Cyr. Il rejoignit, en 1940, la Grande-Bretagne et commanda l'école de pilotage d'Odeham. Après avoir été affecté à l'état-major de l'air à Londres, puis à l'*état-major* particulier du général de Gaulle, il commanda le 228e escadron de la RAF, puis le groupe « Lorraine ». Il fut ensuite, en 1944, chef de cabinet du général de Gaulle.

Le 1er octobre 1954, le colonel de Rancourt fut promu général de brigade aérienne et mis à la disposition du général commandant les forces alliées Centre-Europe. En mars 1958, il prit le commandement du groupement des moyens militaires de transport aérien. Promu général de division le 24 octobre 1959, il fut attaché des forces armées près l'ambassade de France à Washington avant d'être nommé commandant en second de la 4e force aérienne tactique alliée en janvier 1964.

Cité cinq fois à l'ordre de l'armée, le général de *Rancourt était grand officier de la Légion d'honneur*, compagnon de la Libération, titulaire de la croix de guerre 39-45, ainsi que de nombreuses décorations étrangères.]

– Mme Fernand Robert,
sa *femme*,
M. et Mme Karl Diessel,
ses enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Fernand ROBERT,
professeur émérite à la Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur du Phénix de Grèce,
croix d'or de Georges Ier de Grèce,
docteur *honoris causa*
de l'université de Laval (Québec),

survenue le 25 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu au Vésinet, dans la plus stricte intimité.

119, boulevard Carnot,
78110 Le Vésinet.
79, rue Orfila,
75020 Paris.

– Hélène et Jon Foulds,
Alain Raymond Senn,
Pierre Edouard Senn,
Christophe Karvelis,
Antoinette et Pierre Maurice Mathey,
Fernande Degert,
Les familles Harle et Rufenacht,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jean Edouard SENN,

survenu le 25 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu à Founex (Suisse), dans la plus stricte intimité.

Souvenez-vous de

Suzanne SENN,

son épouse, décédée le 30 novembre 1985.

« *Heureux les affligés car ils seront consolés.* »

Cet avis tient lieu de faire-part.

34, *rue Guynemer*,
75006 Paris.

– Mme Dabzat,
sa mère,
M. Dabzat,
son beau-père,
M. et Mme Béraud,
ont la douleur de faire part du décès survenu le 27 juillet 1992 à Edegem (Belgique) de leur cher et regretté

Michel STOYANOVITCH,

à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse aura lieu à Paris, le vendredi 31 juillet, à 10 h 30, en la chapelle du cimetière du Père-*Lachaise*.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

10, rue Molière, E 22.
92400 Courbevoie.

Remerciements

– M. Claude Dassault,
dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de

Mme Marcel DASSAULT,

prie toutes les personnes qui se sont associées à sa peine de trouver ici l'ex*pression de ses sentiments émus et* reconnaissants.

– Mme Jean Deloustal
Et ses enfants,
remercient toutes les personnes qui, par leurs présence, visites, offrandes de messes, cartes, l'aide qu'elles leur ont apportée, se sont associées à leur peine lors du décès de

M. Jean DELOUSTAL.

Anniversaires

– Le 31 juillet 1991, disparaissait le

docteur Georges HABIB.

Ses proches,
Ses amis,
se souviennent.

Le Monde
DES LIVRES

L'Égypte sans contes

Longtemps emprisonné, censuré, interdit, Sonallah Ibrahim écrit une littérature opposée à « l'emphase traditionnelle de la rhétorique arabe »

CETTE ODEUR-LA
de Sonallah Ibrahim.
Traduit de l'arabe (Egypte)
par Richard Jacquemond.
Actes Sud. 88 p., 69 F.

LE COMITÉ
de Sonallah Ibrahim.
Traduit de l'arabe (Egypte)
par Yves Gonzalez-Quijano.
Actes Sud. 180 p., 98 F.

LA TRAVERSÉE INTÉRIEURE
de Taha Hussein.
Traduit de l'arabe (Egypte)
par Guy Rocheblave,
préface d'Etiemble.
Gallimard. 212 p., 120 F.

Peut-être que Sonallah Ibrahim n'aurait pas écrit, du moins pas de manière aussi dépouillée, s'il n'avait été mis en prison par Nasser de 1959 à 1964 à cause de ses opinions. Il fait partie de cette population d'intellectuels arabes issus du peuple, qui ont cru que le marxisme allait rendre justice aux pauvres et aux dépossédés. Sonallah Ibrahim a milité; il a pris des risques et a payé au prix fort la fidélité à ses idéaux. Aujourd'hui, avec les bouleversements à l'Est, avec la fin des communismes, cet homme doit être bien amer, orphelin d'une partie de sa jeunesse et désorienté. Non qu'il regrette le visage inhumain du communisme, mais il doit bien constater que ceux qu'on humilie sont toujours les mêmes, que le cauchemar du sous-développement persiste comme un épais brouillard ou une fatalité légitimée par le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale.

Quelle littérature faire aujourd'hui quand on vit à côté de la Cité des morts, cimetière de la banlieue du Caire transformé en habitat sauvage? Comment dire aujourd'hui ce monde arabe divisé, englué dans des problèmes de démographie, où l'irrationnel prévaut sur la logique, où la sentimentalité tient lieu d'analyse, un monde divers et semblable, malmené par certains chefs d'Etat dont la légitimité repose sur la force et la répression?

Peut-être que la littérature arabe d'aujourd'hui est en attente d'un véritable renouveau. Il faut dire que des écrivains comme Sonallah Ibrahim, Gamal Ghitani, Edward Kharrat, Elias Khoury et Emile Habibi, sans se concerter, manifestent à travers leur écriture singulière ce sentiment de rupture et ce besoin d'être les témoins de leur époque, avec toutes les blessures et les contradictions du monde arabe.

Alors, lisons les textes d'une époque pas si lointaine, celle qui a muselé les créateurs et qui a brisé les volontés de progrès et de changement. Les premiers textes de Sonallah Ibrahim, surtout *Cette odeur-là* qui date de 1965 et qui est un récit bref et dense, témoignent de manière simple et sereine de l'absurdité de la répression que le gouvernement de Nasser, empêtré alors dans l'incompréhensible guerre du Yémen, réservait avec cynisme et brutalité aux hommes porteurs de doute ou simplement munis de rêves différents.



FOUAD EL-KHOURY/RAPHO

Sonallah Ibrahim : montrer le monde arabe dans sa réalité nue.

Cette odeur-là pourrait se situer, sur le plan de l'écriture, entre le Perec des *Choses* et le Camus de *l'Etranger*. Phrases courtes, sèches et précises. Des mots simples. Quelques répétitions obsédantes. Une indifférence à l'égard du monde extérieur. Une absence de concession. Les gestes et dits du narrateur ne prennent pas de détour. Tout est limpide comme une sentence ou un crime parfait. Pas de bavure. Pas de fioriture.

A la fin du récit, le narrateur apprend la mort de sa mère, et cela vient s'inscrire dans une sorte d'indifférence au même titre que la solitude, la frustration sexuelle, le manque d'amour, le contrôle policier ou l'incapacité d'écrire : *«Je n'ai rien manifesté. Je voulais maintenant savoir où et quand, exactement, ma mère était morte. (...) J'ai regardé ma montre. L'heure de mon rendez-vous avec l'agent approchait. Je me suis levé. Il faut que j'y aille.»*

C'est l'histoire d'un prisonnier politique – accusé d'être communiste – qui vient de sortir de prison et qui a du mal à retrouver le naturel de la vie. Il doit chaque jour présenter son cahier judiciaire à un policier. Tout ce qu'il entreprend est en fonction de cette visite quotidienne. La vie n'a pas changé. C'est lui qui n'a plus le même regard ni les mêmes désirs. Avec les années de réclusion, il acquiert la lucidité. Il voit mieux sa société et y décèle avec précision les failles et les misères.

Les gens acceptent de composer et de vivre dans la médiocrité. Ils se satisfont de peu, font l'amour vite et n'importe où. Ils survivent en faisant beaucoup d'enfants. Le narrateur préfère vivre avec des souvenirs qu'il s'invente, des images qu'il manipule. Les femmes dont il rêve, il les possède mentalement et se satisfait tout seul. Les quelques lignes sur la masturbation, appelée en arabe *«l'habitude secrète»*, ont valu à l'auteur le discrédit de la critique et les foudres de la censure. Et pourtant, il n'y a nulle complaisance dans ce récit. Les choses sont dites simplement, sans chercher l'effet ou la provocation.

Grande figure de la littérature égyptienne, Yéhia Hakki avait écrit un article sur *Cette odeur-là.* Scandalisé par la liberté de ton de l'écrivain, il l'avait massacré : *«Je suis encore attristé par ce court roman qui a fait tant de bruit récemment dans nos cercles littéraires. (...) Non content de nous présenter un héros obsédé par la masturbation – ce qu'on aurait pu lui passer s'il s'en était tenu là, – il nous le décrit ensuite revenant le lendemain contempler les traces de sa semence par terre. C'est cette laideur qu'il aurait fallu éviter et épargner au lecteur.»* Le livre fut ensuite censuré et lorsqu'il réapparut en 1969, il était expurgé des passages jugés scandaleux. Ce n'est qu'en 1986 que le texte intégral sera publié à Casablance (Dâr Qortoba) et au Caire (Dâr Shohdi).

Résolument opposé à ce qu'il appelle *«l'emphase traditionnelle de la rhétorique arabe»*, Sonallah Ibrahim affine sa technique et écrit *le Comité*, un petit chef-d'œuvre d'humour noir, encore plus désespéré que son premier texte. C'est une fable sur une société qui se berce d'illusions, de chansons sirupeuses, de silences criminels, et de petites lâchetés quotidiennes. Le personnage du roman doit passer tout nu devant un comité, une sorte de commission mystérieuse composée de civils et de militaires, des hommes qui tiennent leur pouvoir d'une instance étrange et invisible et qui réclament de leur candidat, connu pour être un intellectuel et un opposant au régime politique, de désigner *«la personnalité la plus brillante du monde arabe»*. Apparemment, c'est anodin.

Or les recherches qu'il va entreprendre vont le mener vers un personnage, le «Docteur», aussi complexe et aussi énigmatique que l'a été par exemple Maxwell en Angleterre ou Mr. Arkadin d'Orson Welles. C'est un homme insaisissable, mêlé aux affaires politiques, aux ventes d'armes, à la création d'industries dans le pays, un homme hors du commun, au visage trouble et à la conscience pleine de trous. Cette découverte signifiera la perte du pauvre candidat qui a eu le malheur d'aller fouiller là où il n'aurait jamais dû poser son regard.

En repassant devant le Comité, il sera condamné à la peine maximale. Un des membres de ce Comité poussera l'enquête jusqu'à habiter avec le candidat et partager son lit, sa petite vie, et surtout lui retirer la moindre parcelle de liberté. La promiscuité débouchera sur le crime. Quant à la sentence, elle sera terrible, comme dans les histoires horribles que Kafka et Orwell ont prédites à l'humanité de cette fin de siècle. *«Mes regrets,* dit le narrateur, *sont atténués par la certitude que ce qui doit arriver arrivera, tôt ou tard, car c'est la logique de l'Histoire.»*

Et cette logique est plus qu'absurde, elle est inhumaine et cruelle : le personnage devra s'annuler en mangeant l'un après l'autre ses membres. Roman terrible, histoire plausible, car le réel est mille fois plus fou et plus imprévisible que toutes les fictions.

Pour témoigner aujourd'hui sur le monde arabe, il suffit de dire dans sa nudité ce réel, fait souvent d'images embellies, de chansons douces et de rhétorique lancinante. Derrière ce décor, derrière ces discours, le romancier découvre surtout, quand il est impliqué comme le fut Sonallah Ibrahim, *«la terreur, la torture, la prison, la mort, la détresse individuelle»*.

Cette époque de tension et de conflits, Taha Hussein ne l'a pas subie. Il est mort en 1973, vénéré et respecté. Il a connu en revanche la détresse individuelle que lui imposait sa cécité. Il a écrit des pages où il dénonçait cette douleur. Ce grand intellectuel qui avait subi dans l'ennui les cours d'El Azhar, où il n'en pouvait plus d'*«entendre rabâcher les sempiternels discours»*, avait réussi à entrer à l'Université moderne du Caire où régnaient l'esprit laïc, l'exigence de la modernité démocratique et d'un humanisme que représentait Mohammed'Abdouh, le célèbre réformiste du dix-neuvième siècle, partisan d'un islam rénové et tolérant.

Tahar Ben Jelloun

Lire la suite et l'article d'Alexandre Buccianti, page 16

BUREAUX D'ÉCRIVAINS

Pierre Mertens

Après Dominique Rolin (« le Monde des livres » du 24 juillet), Nicolas Guilbert a rencontré Pierre Mertens, prix Médicis 1987 avec *les Eblouissements* (Seuil), pour dessiner son « bureau d'écrivain ».

Page 14

LITTÉRATURE FRANCAISE

Bernanos et le roman : oui ou non ?

Bernanos répétait obstinément : *« Je ne suis pas un écrivain. »* Il égarait souvent ses manuscrits, il renonça au roman. Mais il confiait en 1948, l'année de sa mort : *« Dieu sait le chagrin que j'ai à ne plus écrire de romans. C'est un sacrifice très grand pour moi. »* Florence Delay revient sur la publication des *Cahiers de Monsieur Ouine* qui donnent à voir l'écrivain en naufragé luttant contre *« la ténébreuse affinité des mots »*. Pour elle, la révélation terrible des *Cahiers*, c'est qu'hésiter est la nature même du travail du romancier, la malignité de sa condition.

Page 15

LETTRES ÉTRANGÈRES

Paul Celan : écrire dans la langue de l'ennemi

Le poète italien Andrea Zanzotto rend hommage à Paul Celan, *« béni par Bach et par Hölderlin, béni par les hassidim »*, comme l'écrivait Nelly Sachs. L'œuvre elliptique et difficile de Celan réalise ce qui semblait impossible : faire de la poésie dans les cendres d'Auschwitz, dans une langue qui lui est à la fois maternelle et assassine : l'allemand.

Page 17

Constant vivant

Homme politique, il est à l'origine de la pensée libérale
Ecrivain et amoureux, sa théorie de l'amour préfigure celle de Proust

DE L'ESPRIT DE CONQUÊTE ET DE L'USURPATION
de Benjamin Constant.
Présenté par R.-J. Dupuy,
Imprimerie nationale,
216 p., 170 F.

PORTRAITS, MÉMOIRES, SOUVENIRS
de Benjamin Constant.
Présentés par E. Harpaz.
Champion, 316 p., 125 F

LETTRES
de Benjamin Constant
et Madame Récamier.
Présentées par E. Harpaz.
Champion, 364p., 135 F.

Trois publications récentes viennent rappeler l'étonnante diversité des talents dont était pourvu Benjamin Constant. N'est-il pas singulier de voir que l'un des plus remarquables philosophes politiques de langue française soit aussi l'auteur d'*Adolphe*, chef-d'œuvre du roman psychologique? (Ce n'est pas Tocqueville qui aurait été tenté d'en faire autant!) Ou que le remarquable mémorialiste et autobiographe se double d'un érudit historien des religions?

Ce qui est plus surprenant encore, c'est que l'existence de cet écrivain prolifique et varié n'entrave guère l'action d'un homme politique, à la tête du parti libéral sous la Restauration, et surtout, tout au long de sa vie, celle d'un homme de cœur, vivant sa vie affective aussi intensément, sinon plus, que celle de l'esprit, puisqu'il déclare : *« Un mot, un regard, un serrement de main m'ont toujours paru préférables à toute la raison comme à tous les trônes de la terre. »*

Il n'y a que Rousseau à qui l'on puisse le comparer, cet autre protestant suisse exilé en France; il n'en atteint peut-être pas le génie, mais soutient sans mal la comparaison; il est, d'un autre côté, beaucoup plus attachant.

Tzvetan Todorov

Lire la suite page 16

ACTUALITÉS

La bataille des dictionnaires

Hachette et Larousse ont sorti, il y a un mois, deux ouvrages au même titre, mais au contenu différent. Le tribunal de commerce de Paris saisi en référé par Hachette a ordonné, mardi 28 juillet, le retrait de la vente de celui de Larousse

Un mot, un seul – «essentiel» – avait déclenché la guerre. Au risque de faire perdre au lecteur ses locutions et citations latines, deux ouvrages étaient sortis fin juin-début juillet, en arborant quasiment le même titre et en forçant tous deux le caractère sur l'adjectif : le *Dictionnaire essentiel*, édité par Hachette, et le *Dictionnaire essentiel du français contemporain*, publié par les éditions Larousse.

Tout oppose pourtant les deux ouvrages. Le premier «Essentiel» – celui de Hachette – est un dictionnaire encyclopédique illustré à 70 000 entrées (noms propres et noms communs mêlés), 3 000 illustrations couleurs et – fait nouveau pour un tel ouvrage, – possède une couverture souple plastifiée. Le nouvel usuel se veut directement concurrent du Petit Larousse illustré (PLI). Le deuxième «Essentiel» en revanche, édité par le leader du marché des dictionnaires, Larousse, est un dictionnaire de langue française (noms communs uniquement) à 25 000 entrées, non illustré.

Vol de titre ? Concurrence déloyale ? Parasitisme commercial ? Pour en découdre, les deux maisons d'édition se sont assignées mutuellement en justice. Deux procédures pour trancher : l'une «au fond», menée par Larousse, sera examinée en septembre. L'autre, en référé à la demande de Hachette, vient d'être jugée par le tribunal de commerce de Paris, qui lui donne raison.

Ainsi, dans son ordonnance rendue le 28 juillet, le tribunal *«fait défense à la société Larousse de procéder à la fabrication et à la distribution»* de son «Essentiel», soumet à une astreinte de 500 francs chaque infraction constatée, ordonne que l'éditeur informe par circulaire les librairies du retrait de la vente et condamne enfin Larousse à verser 50 000 francs de dommages et intérêts *«à titre provisionnel»*, en attendant les conclusions de l'expert désigné pour chiffrer le préjudice causé à Hachette. Larousse a fait appel de cette décision.

Pour Hachette, qui souhaite *depuis quatre ou cinq ans* s'implanter durablement dans ce secteur, l'intention de nuire était manifeste. Larousse a joué sur *«la confusion des titres»*, et publié *«dans la précipitation»* un ouvrage portant le même titre que le dernier-né de sa collection. Pour preuve, l'avocat d'Hachette, Me François Sage, plaidant le 21 juillet, a fait valoir que le *Dictionnaire essentiel du français contemporain* édité par Larousse n'était autre que la copie conforme, mot pour mot, d'un autre dictionnaire, édité chez Larousse en 1971 : le *Dictionnaire du français contemporain*.

Pour Larousse, qui réalise environ 60 % de son chiffre d'affaires grâce aux dictionnaires, la question, en substance, n'était pas là. Elle reposait essentiellement sur la sauvegarde du titre, *«qui appartient au patrimoine de Larousse»*. Certes, a reconnu à l'audience Me Jean-Pierre Blesbois, avocat de Larousse, l'«Essentiel» de Larousse résulte bien de la *«contraction»* de deux anciennes éditions (le *Dictionnaire du français contemporain* et le *Dictionnaire du vocabulaire essentiel*, édité pour la première fois en 1963), mais sa publication était prévue *«depuis longtemps»*. Tout comme la nouvelle gamme de Petit Larousse (version «compact», standard et grand format), *«qui correspond au souci de Larousse de répondre aux goûts et aux besoins»* de ses clients.

Balayant d'un geste l'apparente contradiction qu'il y avait à la fois à affirmer *«répondre aux goûts et aux besoins»* de la clientèle et à rééditer un ouvrage vieux de vingt ans dans lequel ne figure aucun mot vivant du français actuel (vidéo, télématique, etc.), Larousse s'était empressé de défendre la thèse de l'antériorité du titre. Celle-ci est clairement régie par la loi de mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique. Or, se défendent les responsables de la rue du Montparnasse, Larousse *«possède»* depuis longtemps, dans son catalogue, le terme *«essentiel»*, à savoir : le *Dictionnaire du vocabulaire essentiel* (paru donc la première fois en 1963) mais ne figurant plus au catalogue et «Les Essentiels», collection spécialisée de dictionnaires thématiques.

Projets de rentrée

Le tribunal n'a donc pas retenu cette thèse, mais bien celle du parasitisme commercial, relevant *«la précipitation qui a présidé au lancement»* du dictionnaire de Larousse *«manifestement pour faire pièce et concurrencer celui qu'avait préparé Hachette»*. La thèse de la «chausse-trappe», en somme, contenue, aux yeux de Hachette, dans l'examen de la chronologie des faits.

Le 3 avril, comme il est d'usage dans la profession lorsque l'on veut effectivement s'assurer d'un titre, Hachette fait paraître dans *Livres-hebdo*, hebdomadaire professionnel du livre et de l'édition, un avis signalant la parution à venir *«d'un ouvrage de référence»* intitulé «l'Essentiel».

«La formulation était trop floue», indique-t-on chez Larousse, qui répond cependant à Hachette près de deux mois plus tard, le 27 mai. *«Nous ne savions pas qu'il s'agissait d'un dictionnaire, sans quoi nous aurions réagi plus rapidement»*, explique M. Patrice Maubourguet, président-directeur général des éditions Larousse.

Or, à cette date, Hachette a déjà lancé la fabrication de son produit sous son titre définitif. Sa stratégie de communication est fort avancée. Des encarts publicitaires seront publiés dans la presse professionnelle courant juin. Et le 4 juin, précisément (*donc bien avant le 30 juin*, date à laquelle Larousse se dit officiellement averti par son concurrent de la sortie d'un dictionnaire), la nouvelle de la parution du *Dictionnaire essentiel* d'Hachette est rendue publique, photo à l'appui, dans une enquête menée par le magazine spécialisé du secteur de la distribution, *Libre-Service Actualités* (*LSA*).

Celle-ci mentionne les projets de rentrée des différents protagonistes, y compris Larousse, qui garde à l'époque encore secrets ses projets de rentrée, notamment la sortie de son «compact», version sous couverture souple du Petit Larousse illustré. Ce titre ne manque d'ailleurs pas aujourd'hui de jeter le trouble chez les responsables d'Hachette puisque le nom de code du projet «Essentiel», avant titre définitif, n'était autre que... «le Compact».

De fait, il faut attendre fin juin pour voir paraître les premières publicités de l'«Essentiel» de Larousse. Précédant de peu les mises en vente, qui se succèdent fin juin-début juillet, avec une prime à la mise en place pour le Larousse, plus rapide.

Un marché de 400 millions de francs

Pour Hachette, le calcul est simple. L'«Essentiel» de Larousse était vendu 95 francs et avait été tiré environ à 10 000 exemplaires. Le dictionnaire encyclopédique Hachette est, lui, vendu 210 francs et est tiré à 120 000 exemplaires. *«Il aura suffi d'un investissement d'environ 200 000 francs pour tenter d'anéantir, à la va-vite, notre investissement de 8 millions de francs»*, estime M. Marc Moingeon, directeur d'Hachette-Education.

A six semaines de la période des plus fortes ventes de l'année (près de 60 % des ventes de dictionnaires en grandes surfaces s'effectuent à la rentrée scolaire), la querelle est loin d'être anodine. Le seul marché des dictionnaires de français a drainé en 1991 un chiffre d'affaires de plus de 400 millions de francs, pour 4,8 millions d'exemplaires vendus (650 000 environ pour le seul Petit Larousse illustré).

Or sur ces terres lexicographiques, Larousse œuvre en maître depuis des décennies et représente près de 70 % du marché. Le monopole attire les convoitises. Depuis la rupture de fait du pacte tacite qui garantissait aux éditeurs des chasses gardées – les dictionnaires à Larousse, le scolaire à Hachette (1), – les batailles, à chaque rentrée, font rage. Même l'allié objectif, les éditions Le Robert (qui appartiennent également au Groupe de la Cité), s'est lancé récemment à l'assaut du grand public, celui de Larousse en publiant son Robert d'aujourd'hui.

Au tribunal, Larousse était venu défendre son fond de commerce et, surtout, son image de marque. Or rien n'est plus fragile qu'une image de marque. Quand bien même l'objet et la marque, dans l'esprit des utilisateurs, parfois se confondent. Synonyme pour beaucoup de «dictionnaire», Larousse risque finalement de ressortir de l'aventure «Essentiel» avec quelques pages écornées.

Jean-Michel Dumay

(1) Pour Hachette, le pacte tacite conclu jadis entre les hommes des deux maisons d'édition est devenu caduc au cours des années 80 du fait de la présence, au sein du Groupe de la Cité, de Nathan et de Bordas, aux côtés de Larousse.

EN BREF

□ **Colloque Paul Morand.** – Les 29 et 30 octobre se déroulera à l'université Paul-Valéry et au château de Castries, un colloque sur «Morand, écrivain et voyageur», en présence notamment de Michel Déon, Jean-Yves Tadié, Michel Bulteau, Gabriel Jardin, etc. Le film de Jean Epstein, *la Glace à trois faces* (1926), inspiré par une nouvelle de Morand, sera projeté. (Renseignements : Michel Collomb, université Paul-Valery, BP 5043, 34032 Montpellier Cedex.)

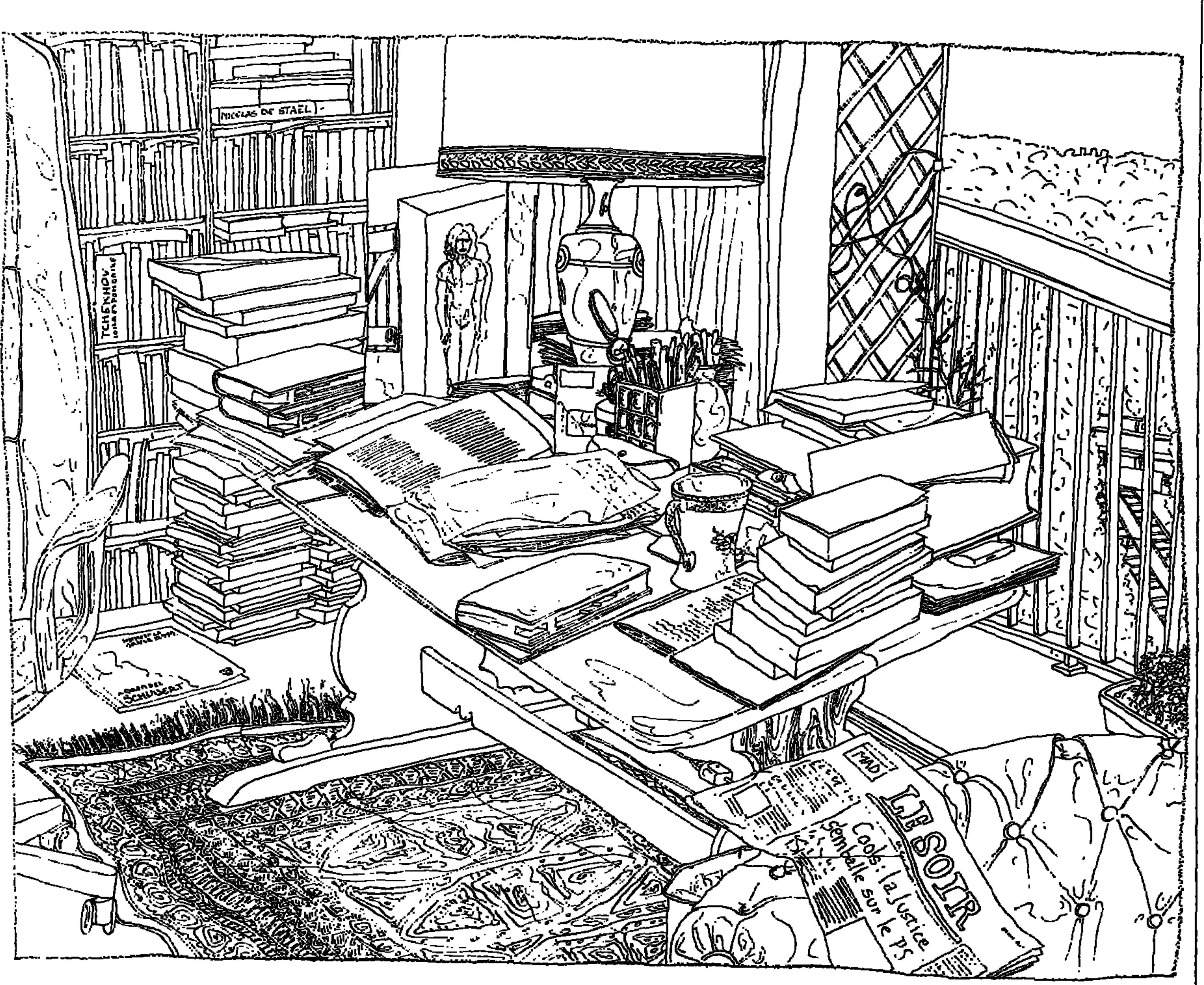
□ **Rencontres internationales de poésie contemporaine à Tarascon.** – Du 31 juillet au 5 août auront lieu à Tarascon les IXe Rencontres internationales de poésie contemporaine. Ces six journées de poésie consisteront, le matin, en la présentation d'un travail poétique en cours, que l'auteur confrontera aux réactions de ses pairs et du public (Serge Pey, Armand Schwerner, Alain Veinstein et Jean-François Bory seront sur l'estrade), suivie, l'après-midi, de lectures-débats animées par des poètes, et, le soir, de spectacles dont les thèmes seront notamment : «la poésie d'Europe de l'Est», «la poésie catalane», «le Nouveau Réalisme». Enfin, une table ronde sera consacrée à l'œuvre d'André du Bouchet qui en lira des pages. (Rens. : (16) 91-91-26-45).

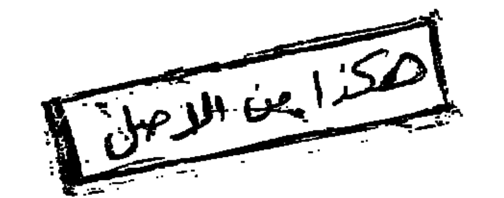
BUREAUX D'ÉCRIVAINS PIERRE MERTENS

Dessin de Nicolas Guilbert

N. GUILBERT

Ni réellement nomade, ni vraiment sédentaire – *toujours, au pied du lit, une valise ouverte*, à moitié remplie. A Berlin, comme à Bruxelles, j'ai toujours vécu à proximité d'une gare. Comme pour me persuader *qu'il aurait suffi* d'une impulsion, d'un élan, d'une foucade pour prendre le large... Enfant de divorcés, j'allais déjà de ma mère à mon père par le train.
Cela a continué.
Depuis lors, chaque fois que je m'éloigne de mon repaire, je me demande ce que je serais devenu si j'y étais resté... Je reconstitue *mentalement* un emploi du temps «dans mes meubles». Le scénario qu'au même instant, tenant compte du décalage horaire, je réaliserais là d'où je *suis parti*. *Ainsi suis-je devenu* un bigame existentiel.
Marinant dans le vinaigre doux de l'exil, à Providence, à Notting Hill Gate ou Halensee, ou à Pest, ou *au cimetière juif* de Prague, à Valparaiso ou à Babylone, *je rêve de chez moi* : j'épèle, j'archive de mémoire tous ces livres dont je me suis séparé, j'auditionne telle sonate de Schubert, telle fantaisie de Schumann, telle suite lyrique de Berg, dont me divorce seulement une immense distance, rien que de l'espace. Je pense à mon appartement comme s'il était orphelin de moi. Lâchement déserté.
Et même lorsque la femme qui me hante se trouve à mes côtés, je me console à peine d'être loin de la photo, de la représentation *d'elle qui s'enflamme au milieu de* ma table de travail, à Bruxelles, à l'orée d'une forêt noire, houleuse et profonde...





LITTÉRATURE FRANÇAISE

Bernanos et le roman : oui ou non ?

Véritable chantier romanesque, les « Cahiers de Monsieur Ouine » n'ont été publiés que l'an dernier. A partir de leur lecture, Florence Delay s'interroge sur Bernanos et sa pratique d'écrivain

Lorsqu'il publie à trente-huit ans son premier roman, *Sous le soleil de Satan*, Georges Bernanos n'entre pas en littérature. Il s'en défend même avec vigueur. On dirait que ça lui répugne d'être vu ou de se voir là-dedans. Attitude d'autant plus frappante que nous sommes dans les années 20, où s'élabore la mise en scène coûteuse du sacre de l'écriture après canonisation de l'écrivain. Hymne à son oisiveté, si tel est un des sens du « temps perdu » (Proust). Identification à Homère jusqu'à la cécité (Joyce). Autocélébration du génie personnel (Gertrude Stein). Superbe de « La confession dédaigneuse » des *Manifestes* (André Breton).

Bernanos n'est pas dans le champ. Lui regarde surtout son pays et le ciel. Rien ne l'intéresse davantage que la France et Dieu. Soit. Obstinément il répète : *« Je ne suis pas un écrivain. »* Doit-on entendre cette déclaration comme un : citoyen et chrétien d'abord, je suis contre l'exercice exclusif de la littérature, activité profane ? Ou comme un : je contre la littérature, je tiens contre celui qui, le premier, déclara qu'elle jouait ; à « lits et ratures » par exemple. Il ne pouvait pas prévoir que le siècle, immodeste, tournerait le jeu en activité quasiment sacrée et hausserait l'écriture d'un cran – lui conférant la divine majuscule.

Son premier roman est né de la guerre, du choc qu'une guerre dite « grande » par l'aire du conflit et le nombre des morts ait été suivie d'années folles où l'on s'amusa beaucoup. *« Le visage du monde avait été féroce. Il devenait hideux. La détente universelle était un spectacle insurmontable. »* Démon d'après-guerre, le nouveau Satan se tient là. Très détendu. C'est un petit homme jovial, d'une grande agilité, maquignon de son métier. A Noël, il fait des économies. Il ne met plus dans les souliers *« qu'un minuscule paquet de cocaïne, d'héroïne, de morphine, une saleté de poudre quelconque qui ne lui coûte pas cher »*. Il prendra en cours de route bien d'autres figures, puisqu'il est protéiforme. Pourvoyeur en toutes espèces de drogues, sexe, alcool, vanités, il devient l'ennui par quoi se paye le divertissement.

Cet ennui qui mène tant de personnages bernanosiens au suicide, qui dévore la paroisse du Curé de campagne, et dont le professeur Ouine, la forme la plus inquiétante du Malin, parce que la plus intellectuelle, déclare en souriant qu'il est le seul malheur des hommes, qu'il n'en est point d'autre, que l'ennui vient à bout de tout et qu'il amollira la terre. Sur la dernière page d'un des cahiers de brouillon (daté février 34) de Monsieur Ouine, on tombe sur un début d'article : *« Messieurs, notre peuple a failli mourir d'un scandale. Ce n'est pas le scandale Stavisky, qui n'est qu'une conséquence... de l'autre. Le grand, l'unique scandale, c'est qu'on ait pu croire que quinze cent mille hommes étaient morts pour rien. »* Pour Rien : Grand Satan dans toute sa splendeur.

Les trois ruptures

Lorsqu'une autre guerre éclate, en Espagne, Bernanos se trouve à Majorque. Il voit passer dans des camions, couverts de poussière mais se tenant très droits, des républicains espagnols qu'on va fusiller demain. De cette vision naît son dernier roman (*« Naturellement, je ne me suis pas dit : je vais transposer ce que j'ai vu dans l'histoire d'une fillette traquée par le malheur et l'injustice. Mais ce qui est vrai, c'est que si je n'avais pas vu ces choses, je n'aurais pas écrit* la Nouvelle Histoire de Mouchette »), de cette guerre aussi, la décision de ne plus écrire de romans. Il va se consacrer aux écrits de combat et il entreprend sur le champ *les Grands Cimetières sous la lune*, consommant outre sa rupture avec le genre romanesque deux autres ruptures : avec l'Action française, qui n'est pas la France, avec l'Eglise, qui n'est pas Dieu.

1926-1936. L'emprise romanesque aura duré dix ans, exception faite pour une poignée de pages capitales, la toute fin de *Monsieur Ouine*, écrite de février à mai 1940 au Brésil. Il n'a pas dû être facile pour un homme de sa trempe de renoncer au genre qu'il aimait, à sa part d'enfance et de rêve – le romancier étant pour lui *« un homme qui vit ses rêves ou les revit sans le savoir »* ; de se voir cantonné au rôle de doctrinaire, de pamphlétaire ; de ne plus devoir s'adresser qu'à la France (*Nous autres Français, la France contre les robots, Français si vous saviez*) et à Dieu. *« Dieu sait le chagrin que j'ai à ne plus écrire de romans. C'est un sacrifice très grand pour moi »*, confie-t-il en 1948, l'année de sa mort. Le mot sacrifice est chrétien. Chagrin, un mot d'enfant.

A qui donc Bernanos voulait-il s'adresser ? La préface des *Grands Cimetières* donne une réponse : aux compagnons inconnus, vieux frères, dont la troupe harassée correspond mal à l'image qu'on se fait d'une audience de lecteurs. Lui-même en convient : *« Singulière idée que d'écrire pour ceux qui dédaignent l'écriture ! »* Au fait, la dédaignait-il ? Pourquoi égare-t-il si souvent ces manuscrits que nous autres serrons pieusement ? Celui des *Grands Cimetières* est perdu en quittant Majorque, il doit tout réécrire. De sa moto s'envole, entre Marseille et Aix, une longue séquence de *Monsieur Ouine*. Sa négligence (est-ce de la négligence ?) est telle qu'il laisse publier ce roman plein de coquilles et privé de quinze pages appartenant à un cahier égaré en 1940.

IZIS/RAPHO

Bernanos : « *Dieu sait le chagrin que j'ai à ne plus écrire de romans. C'est un sacrifice très grand pour moi.* »

N'y a-t-il pas d'ailleurs dans la plupart de ses titres un air de faute ? *L'Imposture. Un crime. Un mauvais rêve.* Même son bouleversant Curé de campagne se sent coupable de tenir un journal. Il lui fixe une durée : pas plus d'un an, se désole de confier ce qu'il a de plus précieux *« à quelque chose d'aussi instable, d'aussi plastique, hélas, que le mot »*, rature, déchire des pages, veut le détruire. D'une manière générale, lui rétorque le curé de Torcy auquel il fait lire quelques pages sans oser dire qu'elles sont de lui, *« s'il y a toujours avantage à penser juste, mieux vaudrait en rester là. On voit les choses telles quelles, sans musique, et on ne risque pas de se chanter une chanson pour soi tout seul »*. Rude propos. Chanter pour soi tout seul semble avoir effrayé Bernanos que n'effrayait pas grand-chose. Etait-ce dans son esprit une variante du *« pour rien »* ?

Un livre qui touche à la guerre, avant, après, au mal, au rien, à l'action d'écrire, aux ratures, à la littérature, bref, à ce qui nous préoccupe (« nous » vague, j'en conviens, mais français), a fait surgir ce buisson de questions. Il s'agit de la publication des *Cahiers de Monsieur Ouine*, confiés par Bernanos à son amie Christine Manificat (à l'exception des deux derniers dits « brésiliens ») avant son départ pour le Brésil, et par elle-même remis à Daniel Pezeril qui les a déchiffrés puis retranscrits (1). Sur un des rapports les plus secrets au monde – ce qui se passe entre un roman et son romancier quand ils sont en train de se créer l'un l'autre, – il existe certes des études, avec notes et variantes, à l'intérieur même d'une œuvre.

Il y a les *Carnets* (James), les *Journaux*, la *Correspondance* (Flaubert), les manuscrits, surtout, qui en disent plus long que les vivants lorsqu'ils répondent aux enquêtes. Mais rien, rien d'équivalent, me semble-t-il, à cette confrontation hallucinante imaginée par Daniel Pezeril entre la page de gauche, le texte définitif tel qu'il fut établi par Albert Béguin, et la page de droite, son brouillon, le déchet, *« le fumier de Job »*.

La solution typographique parfaitement claire aidant, on voit, à gauche, le définitif en caractères gras (en italiques maigres, d'ultimes ajouts ou corrections) ; à droite, sur un pâle océan démonté en bas de casse, quelques caractères gras surnager. Comme des planches qu'un flot bégayant charrie, un verbe tout seul, un membre de phrase, quelques mots. Cette étendue irrégulière et tourmentée donne à voir l'écrivain en naufragé luttant contre *« la ténébreuse affinité des mots »*, les images, les courants. Poursuivre, garder la tête hors de l'eau paraît relever d'une énergie peu commune. On entend souffler, ahaner Bernanos à sa table de café – c'est là qu'il écrit.

Or, cette impression n'est pas infirmée sur la page de gauche, provisoirement dite terre ferme. Par une confusion optique digne du mystérieux tableau de Caspar David Friedrich, *le Naufrage*, le sujet est constamment perdu. Le brouillage des pronoms personnels brouille les personnages. Les preuves ne viennent pas à l'appui des faits. Les indices sont si rares que, si l'on remonte à contre-courant, le « chapitre XII » par exemple – l'unique scène d'amour de toute l'œuvre de Bernanos – pour chercher où, quand, Hélène a pris la décision d'accompagner son homme dans la mort, de se suicider avec lui, on ne trouve rien. Peu ou pas d'explications aux comportements les plus inquiétants. De longues scènes, souvent à deux, se juxtaposent sans joints visibles.

Un blanc important les sépare qui ne va même pas à la page, et que Daniel Pezeril numérote en les nommant « chapitres » pour nous permettre de nous repérer dans l'égarement voulu par Bernanos. Ce dernier ne cherche pas à brouiller les pistes : le brouillage est son sujet même, l'égarement, la boue. Pouah ! interjection sortie droit de sa bouche, réentendue en bouche de ses créatures.

Qui a tué le petit valet des Malicorne ? A cette question l'énigme seule du titre répond. S'il en était autrement, nous aurions affaire à un roman policier type *Un crime*. Le même jour, un autre garçon de quatorze ans, Philippe, dit Steeny, subit une sorte de viol symbolique. Une châtelaine folle, surnommée Jambe-de-Laine par les paysans qui la culbutent dans les bas-fossés, enlève Steeny à sa mère et à son institutrice et le livre aux mains qu'elle hait, à Ouine. L'enfant fasciné choisit celui-ci pour maître et sort de l'enfance. Il a très peur, mais il veut le suivre jusqu'au bout du monde – qui n'est autre que le bout de soi-même, corrige doucement le vieil homme. Satan est maintenant un vieux gentleman de complexion humide, professeur de langues vivantes à la retraite, installé au château. Et, de sa chambre, il démoralise. Ses hôtes, les voisins, le village entier.

Grand amateur d'âmes, il l'est aussi de petits garçons, et c'est pourquoi l'on vit en Gide le modèle, Gide dans son *« immoralité supérieure »* (qu'il a crue goethéenne), Gide protéiforme, bondissant à la fin de chacun de ses livres à l'autre extrémité de lui-même. Parfois, aux propos tenus – *« Vous croiriez un curé »* – on songea aussi à l'abbé Brémond. Le maître, en fait, tient tout entier dans son nom. Détestant la conscience du bien et du mal, il enseigne le « ni oui ni non ». Je crois qu'on ne mesurera sa portée qu'en l'opposant à l'étrange parole de Jésus que rapporte Matthieu, 5, 37 : *« Quand vous parlez, dites « oui » ou « non » : tout le reste vient du Malin. »*

Un coup de force typographique

Dans *la Paroisse morte* (premier titre, abandonné) tous sont contaminés par le « oui-ne », empêchés de choisir, de se prononcer, en proie à l'hésitation, l'horrible maladie intellectuelle du prince Hamlet qu'ils souffrent en bourgeois et en paysans. Le titre seul est coupable mais la faute collective. Or, la révélation terrible des *Cahiers*, c'est qu'hésiter est la nature même du travail du romancier. La malignité de sa condition. D'où peut-être ce cri d'homme : Je ne suis pas un écrivain.

Bernanos créait à tâtons, il l'a confié à la plus lucide critique du siècle, qui lui révélait ses intentions, à Claude-Edmonde Magny : *« Vous me rendez intelligible ce monde où j'ai avancé jadis, de page en page, dans les ténèbres, guidé par une espèce d'instinct analogue à celui de l'orientation des oiseaux, peut-être. »* Prenant le relais, Daniel Pezeril a rendu intelligible cette espèce d'instinct obscur. Celui qui a accompagné l'agonie de l'homme a transcrit celle de l'écrivain en tremblement lumineux. Il n'est de fidélité qu'audacieuse : par un coup de force typographique, il a innocenté la rature, l'a interprétée en souffle, en énergie aveugle mais guidée. Il a mis à la file ce qui était biffé, il a ajouté un point après chaque mot abandonné – ponctuant ainsi le rien, le blanc, le doute, d'un silence de partition.

Ainsi l'immense bégaiement de la langue *(Cahiers)* ne se confond pas avec les bégaiements de la pensée-ouine (roman). C'est finalement Purcell qu'on entend, quand son Génie du froid, réveillé en sursaut par une voix de soprano, commence en grelottant son chant et que les notes peu à peu se dégèlent dans sa puissante voix de basse : *« Les paroles du vieil homme avaient. Les paroles du vieil homme. Il semblait que les paroles du vieil homme eussent. La colère. IL SEMBLAIT QUE LES PAROLES du vieil homme EUSSENT ROMPU L'ENCHANTEMENT QUI. Te. Tenait. TENAIT SA LANGUE COLLÉE AU PALAIS – vous êtes tout. VOUS ETES TOUT transis. Tout froids. TRANSIS. TOUT FROIDS. Mes amis, un grand saint l'a dit. L'ENFER, C'EST LE FROID. »* Bernanos n'a tremblé que pour écrire le froid.

Florence Delay

(1) *Cahiers de Monsieur Ouine*, rassemblés et présentés par Daniel Pezeril, Seuil, coll. « Le don des langues » (780 p., 280 F) (voir l'article de Pierre-Robert Leclercq dans « le Monde des livres » du 14 juin 1991).

Clochemerle en plein bled

LES VOLEURS DE SOLEIL
Au bled algérien vers 1950
de Maurice Brunetti.
Balland, coll. « Le nadir ».
306 p., 125 F.

Les images d'Epinal existent partout, qu'elles soient imprimées dans les Vosges ou dans la Soummam. La guerre d'Algérie a fourni sa contribution à cette culture simpliste : des musulmans pauvres et unanimes à attendre une libération que lui refusait, malgré les intellectuels pourchassés sur le côté gauche, une population européenne égoïste.

Dans son récit, Maurice Brunetti rétablit une réalité occultée par la recherche exclusive d'affrontements entre les communautés ; en dehors des relations de travail, elles s'ignoraient largement. Aux Arabes, aux Kabyles, les douars ; aux Européens, les localités de colonisation. Ni intégration, ni assimilation, ni rejet le plus souvent ; les relations étaient limitées mais plutôt chaleureuses – dans le style méditerranéen.

Fonctionnaire humaniste, l'Oranais Maurice Brunetti ressort les notes qu'il avait prises avec son humour personnel et sa précision professionnelle au début de la décennie 50. Il exerçait alors à Frenda, village de colons sans originalité, entouré de douars comme tant d'autres, dans une région particulièrement isolée. Les lecteurs français mais aussi les Algériens, dont l'ignorance entretenue de leur passé est stupéfiante, découvriront comment on vivait dans le bled à la veille de la guerre d'indépendance.

Tout commence par une querelle digne de Clochemerle entre les Djezzar et les Boufatah ; l'animosité est totale, obsessionnelle et fondée sur des faits « historiques ». Pour nuire au clan adverse, tous les moyens sont bons, y compris la magie. Telle qu'elle était (est ?) vécue dans le bled, la religion musulmane est bien mise en évidence avec son culte des marabouts et l'esprit de lucre de leurs successeurs. Pour mettre fin à cette dispute héréditaire, la « volonté de Dieu », guidée par des entremetteurs divers, est qu'un banquet de réconciliation soit organisé. Il tournera mal, bien sûr. « Monsieur l'administrateur », venu présider la réjouissance, jouera un rôle pitoyable. Pourtant, on perçoit une France coloniale bénéfique lorsqu'elle guérit ou supplée aux pénuries d'eau.

Les rencontres entre Hadi le Pacifique et Petite Chinoise, celle-ci fruit d'un séjour du garde-champêtre musulman en Indochine, servent de contrepoint à la « Grande Querelle » du douar. Elles permettent d'évoquer les relations, rares, entre islamisme et christianisme. Tout le récit peut être lu aussi sous le seul aspect sociologique : chaque anecdote a une signification.

Peu à peu, on devine qu'à la présence européenne se joint une présence plus étrangère encore au douar, quoique musulmane : les « voleurs de soleil ». Ils vont imposer leur vision violente de relations inégalitaires, mais non inamicales, entre les deux communautés. Maurice Brunetti a su traiter son sujet sans aigreur, sans chercher de responsabilités. Il préfère nous offrir sa vision inhabituelle de l'Algérie du bled au moment où la paix l'abandonne.

Jean-Pierre Ferrier

La plume contre l'épée

L'assassinat, le 8 juin, de Farag Foda, semble avoir renforcé la détermination des autres écrivains anti-islamistes

LE CAIRE

de notre correspondant

Farag Foda, Mohamad Saïd Achmaoui, Fouad Zakaria et Hussein Hamad Amin. Le politicien, le magistrat, l'intellectuel et le diplomate musulmans ont un point commun : leurs écrits s'opposent au courant réclamant l'instauration d'un Etat islamique, des écrits qui leur ont valu, comme d'ailleurs le Nobel de littérature Naguib Mahfouz, d'être dénoncés comme ennemis de l'islam tant par les maximalistes musulmans que par les « modérés » d'Al Azhar (Sorbonne de l'islam sunnite). Résultat : leurs noms ont été inscrits sur les « listes de la mort » établies par les groupes extrémistes. Une épée de Damoclès qui a déjà frappé, sous la forme d'une rafale de kalachnikov, Farag Foda (*le Monde* du 10 juin).

Le choix de Farag Foda comme tête de liste est sans doute dû au fait qu'il était le plus virulent des écrivains anti-islamistes. Son premier ouvrage, *Quabl al Souquout* (1) *(Avant la chute)*, publié en 1984, avait provoqué la colère des islamistes de tout crin. Le livre constitue, en effet, une attaque systématique, d'où le sarcasme n'est jamais absent, de la profession de foi politique islamiste, ainsi que des figures de proue du mouvement.

S'attaquant à l'emblème de la Confrérie des Frères musulmans (un Coran et une épée), Farag Foda écrivait : « *Le Coran est dans le corps. Quant à l'épée, elle a fait rouler beaucoup plus de têtes de musulmans que de païens.* » Il précise que, sur « *treize siècles de la durée de l'Etat islamique, l'opposition était toujours matée par l'épée* ». Pour le polémiste, « *l'application de la charia ne peut mener qu'à l'Etat religieux, et l'Etat religieux à un Etat absolutiste de droit divin* ». Il attaque aussi l'argument des islamistes selon lequel la dégradation des conditions de vie en Egypte est due à l'abandon de la charia. Foda répond : « *Que dire alors de l'élévation du niveau de vie en Occident ?* »

L'assassinat de Foda semble avoir provoqué l'effet contraire de celui souhaité par les maximalistes musulmans. Il a, en effet, provoqué une levée de boucliers dans les milieux intellectuels. Le romancier Edouard Al Kharat a écrit « *Un martyr est tombé* » et le poète Ahmed Abdel Mooti Hegazi « *Son sang versé est une fleur* » dans un numéro spécial de la revue *Ibdaa (Création)*.

Mohamad Saïd Achmaoui a répondu par le défi en nous affirmant que « *les balles ne faisaient que renforcer sa détermination à écrire* ». Il sait qu'il est visé. L'Azhar n'a-t-il pas saisi, en janvier, *l'Islamisme musulman* (2), un essai où, dès la première ligne de l'introduction, l'auteur affirme que « *Dieu voulait que l'islam fût une religion et les hommes ont voulu en faire une politique* ». Cette « *erreur*, selon Achmaoui, *est longue de quatorze siècles* » et elle est le fruit « *d'esprits malveillants* » qui, durant toute cette période, « *ont provoqué des injustices politiques sanglantes* », sous couvert d'islam.

L'auteur accuse ceux qu'ils nomment les « *néo-bédouins* » de vouloir réduire la charia « *à quelques pénalités sanglantes* ». L'auteur souligne à cet égard l'importance de distinguer la charia du fiqh (interprétation) des hommes. Il propose enfin « *une renaissance islamique fondée sur le renouvellement et la modernisation, tout en assimilant en profondeur le passé, le présent et l'avenir* ».

Hussein Hamad Amin est, lui aussi, en faveur d'un aggiornamento islamique dans *le Livre du musulman désemparé pour entrer dans le troisième millénaire* (3). Selon lui, l'islam est une des conséquences de « *la crise spirituelle de l'Occident* ». Les Egyptiens sont passés « *trop vite de l'ère du chameau à celle de l'auto et de l'avion* ». Ils croyaient avoir découvert la « *panacée* », mais ils se sont aperçus que « *les fruits à peine cueillis étaient gâtés* ».

« Les interprétations erronées du Coran »

La réforme, selon Hussein Hamad Amin, ne passe pas par une occidentalisation à outrance mais par l'épuration dans l'islam « *des scories* » qui s'y sont accrochées. Par scories, il entend « *les interprétations erronées du Coran, les hadiths* (dires du Prophète, forgés pour imposer telle ou telle opinion), *les biographies du Prophète écrites conformément à l'air du temps, les pieux mensonges...* ». Autant de bases dont les islamistes se réclament pour la création d'un Etat musulman.

Pour Fouad Zakaria, dans *Laïcité ou islamisme : les Arabes à l'heure du choix* (4), il n'y a « *point de salut en dehors d'une société laïque* ». Mais cette laïcité doit être accompagnée de « *la liberté et de la démocratie* », qui sont des « *idéaux universels* ». Critique à l'égard des divers régimes arabes, y compris les « progressistes », Fouad Zakaria les rend responsables de l'islamisme. « *Rien ne prépare mieux au pouvoir des turbans que le pouvoir des bottes.* »

Alexandre Buccianti

(1) La collection complète des œuvres de Farag Foda (neuf ouvrages) ainsi qu'un recueil des dizaines d'articles publiés dans l'hebdomadaire *Octobar* devraient être publiés par l'Organisme général du livre égyptien

(2) La Découverte, 1989, 120 p., 69 F.

(3) La Découverte, 143 p., 85 F.

(4) La Découverte, 1991, 167 p., 85 F.

Une Perse oubliée

Un prince iranien et un universitaire américain nous réapprennent l'art de vivre persan

LE JARDIN DU VAILLANT COMBATTANT
de Terence O'Donnell.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Béatrice Favre.
L'Harmattan, 222 p., 120 F.

LES ROIS OUBLIÉS
L'épopée de la dynastie kadjare
du prince Ali Kadjar (avec la collaboration de Sylvie Dervin).
Edition nº 1-Kian,
335 p., 128 F.

Un peu avant 1960, au temps du dernier chah, l'historien anglo-saxon Terence O'Donnell enseignait à Ispahan. Il s'était installé avec sa famille dans une ferme des environs nommée « Le Jardin du Vaillant-Combattant », d'où le titre de son ouvrage. Sans y mêler un seul instant la politique, notre universitaire aux champs observe à la loupe la vie quotidienne.

Il a vu un Iran de province, naïf et rude, qui ressemble encore à la Perse d'avant la modernisation-occidentalisation engagée par les Pahlavi à partir de 1925 ; surtout un Iran hautement civilisé, tranquillement croyant, tout empreint d'humour paillard.

Malgré une médiocre traduction, ce volume nous ramène à un pays et à un mode de vie pas encore complètement disparus, et même plus ou moins remis à la mode par la révolution khomeiniste. L'un des portraits les plus réussis par « maître Terence » est celui d'un prince de l'ancienne dynastie kadjare (remplacée par les Pahlavi), qui vivait sans histoires, il y a une trentaine d'années, à Ispahan.

C'est également à un émir de l'avant-dernière famille régnante, vivant, lui, en France – Ali Kadjar, descendant de Soltan Ahmed-Chah, souverain de 1909 à 1925 – que nous avons affaire pour *les Rois oubliés*, mais comme auteur. L'altesse, qui a séjourné sur sa terre natale après le chambardement islamique de 1979, y a retrouvé le goût de l'histoire, familiale et nationale.

Cela l'a conduit à reconstituer, avec un art tout oriental de conteur, l'itinéraire plus que chatoyant des sept rois kadjars qui, de 1785 à 1925, tentèrent d'endiguer les empiétements russes et anglais sur le plateau iranien ; essayèrent de doter leur peuple d'une Constitution, celle de 1906, alliant chiisme et parlementarisme ; illustrèrent avec un éclat renouvelé le savoir-vivre persan. Après les cruautés – bien pires que celles des années Khomeiny ! – ayant présidé à l'instauration de la nouvelle dynastie par le roi-eunuque d'origine turque Aga Mohamed-Khan (1785-1797), le prince Abbas Mirza, puis le vizir Amir Kabir, faillirent réussir une synthèse très persane, c'est-à-dire à la fois pimentée et habile, de l'islamisme et du siècle. Il ne manqua peut-être qu'un peu d'audace pour y parvenir. Mais les Pahlavi successeurs furent, eux, beaucoup trop audacieux...

Tant Ali Kadjar que Terence O'Donnell nous réintroduisent dans une Perse oubliée où on faisait encore du « Mille et Une Nuits », comme Monsieur Jourdain de la prose...

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

L'Égypte sans contes

Suite de la page 13

Ce sera grâce à cet esprit qu'il se dirigera vers l'Europe, plus exactement vers la Sorbonne. Il y fera des études brillantes et surtout rencontrera « *l'amie à la voix douce, le seul remède à ses tourments* », la femme qui lui « *offrit ses yeux* » en devenant son épouse. Il comparait la cécité à un démon qui agit avec perfidie, le laissant faire des études, des progrès et même obtenir des résultats surprenants, puis réveillait en lui une profonde blessure, provoquant chez lui « *une souffrance aussi profonde que cruelle* ». Il rappelait la phrase d'Abou L'Alâ (979-1058), aveugle et athée, auteur de *l'Epitre du pardon* qui inspirera Dante, « *la cécité est une honte* ».

La lecture de cette *Traversée intérieure*, la suite de son autobiographie, *le Livre des jours*, est un autre miroir de cette Egypte saisie par le siècle. Alors que la modernité avançait lentement à l'époque de Taha Hussein, elle fut mise à l'écart par le nationalisme petit-bourgeois des officiers libres de 1952, puis brutalement combattue ces dernières années par des islamistes qui n'hésitent pas à passer à l'action terroriste (*le Monde* du 30 juillet) et à assassiner un grand écrivain comme Farag Foda, partisan de la laïcité et de la liberté de penser *(lire ci-dessus)*.

L'Egypte, qui reste sur le plan culturel le pays arabe le plus important, est aux prises aujourd'hui aux tourments du fanatisme : *les Enfants de notre quartier* (Sindbad), un excellent roman du Prix Nobel Naguib Mahfouz, a été interdit ; un écrivain libertaire Alaa Hamed et son éditeur Mohammed Madbouli furent condamnés à huit ans de prison pour avoir écrit et publié *Voyage dans l'esprit d'un homme* (*le Monde* daté 29-30 décembre 1991) ; plus d'autres tentatives de saisie ou de censure exercées plus par des agents religieux que par l'Etat lui-même. En ce sens, les écrivains égyptiens, de Taha Hussein à Sonallah Ibrahim, en passant par Mahfouz, sont de grands témoins de leur époque et des turpitudes qui s'acharnent sur leur société.

Tahar Ben Jelloun

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Constant vivant

Suite de la page 13

Voici donc, d'abord, le penseur politique. Son œuvre centrale, les *Principes de politique*, sera achevée en 1806, mais publiée seulement en 1980 ; jusqu'à sa mort, Constant pourra s'en servir, adaptant des morceaux, selon les besoins du moment. C'est le cas, notamment, de son *Esprit de conquête*, pamphlet antinapoléonien publié en 1814, et souvent repris depuis (notamment, dans une édition critique en poche, chez Flammarion en 1986). Les idées politiques de Constant ressemblent au grain dont parle l'Evangile : elles sont à tel point devenues notre bien commun à tous que nous ne les percevons plus comme des idées.

Constant est en effet à l'origine de la pensée libérale moderne ; c'est lui qui interprète les quelques grands principes légués par les philosophes du passé à la lumière de cet événement bouleversant, la Révolution française. Sa contribution originale consiste à avoir délimité avec clarté le domaine de la liberté individuelle qu'aucun gouvernement ni aucun pouvoir, aussi justes soient-ils, n'ont le droit d'envahir ; la vie humaine ne peut, et ne doit, pas être unifiée.

Voici à côté, moins familier au lecteur, le mémorialiste (ces textes n'avaient jamais été réunis en volume) ; la théorie fait ici un pas de plus vers l'Histoire. Constant (1767-1830) a été le témoin plus ou moins direct d'une période extraordinaire, qui va de la Révolution à la Monarchie de juillet ; il en parle sans se donner le beau rôle ni se mettre au premier plan ; il n'écrit jamais comme ce général qu'il évoque : « *Tandis que la France était en feu, j'étais enrhumé au fond de la Normandie* ». Les morales qu'il tire de cette Histoire sont plutôt amères ; même s'il ne cesse de croire à la perfectibilité humaine, il voit l'Histoire comme une succession de chances manquées. Les beaux idéaux des Lumières ont été pervertis au cours de leur application.

Croyant réparer les erreurs de leurs prédécesseurs, les nouveaux venus les imitent, souvent sans le savoir, et les procès d'épuration n'illustrent pas les principes de la justice mieux que ne le faisaient les forfaits jugés. La liberté politique reste l'idéal, mais en pratique les hommes préfèrent se sentir rassurés et valorisés ; Constant n'oublie pas ce qu'il a vu sous Bonaparte, des « *mains suppliantes qui briguaient des chaînes* ».

Le malheur d'être aimé

Un autre volume nous fait découvrir le dernier acte dans la vie de Constant amoureux. Il faut dire que ses écrits romanesques et intimes contiennent une espèce de théorie de l'amour, qui préfigure de près celle de Proust, et dont le point de départ est : nous n'aimons que ce qui nous est refusé, ce qui se donne ne peut être aimé. Il n'est donc pas d'amour heureux ; mais l'on a, si l'on peut dire, le choix entre deux malheurs : celui d'aimer sans réponse, celui d'être aimé sans rien éprouver soi-même.

Ce dernier malheur n'est pas à sous-estimer ; être aimé vous empêche d'aimer, or qui n'aime pas ne vit pas (la malédiction de l'ennui). C'est le cas d'Adolphe, mais aussi, la plupart du temps, de Constant, qui écrit, accablé, dans son Journal : « *Personne n'a été plus aimé, plus loué, plus caressé que moi, et jamais homme ne fut moins heureux* ». La sphère de la vie intime est donc à son tour gouvernée par deux exigences contradictoires, le désir de liberté et le besoin de reconnaissance par autrui.

Or voici qu'un jour d'août 1814, la célèbre et coquette Juliette Récamier le défie : « *Osez !* » Il le voudrait ; saura-t-il mettre en pratique sa théorie, simuler l'indifférence pour provoquer l'intérêt, se laisser aimer pour l'emporter ? Nullement. Il y a entre le savoir accumulé par l'individu et sa conduite une barrière opaque. D'emblée, Constant avoue tout, donne tout, se prosterne et supplie ; il retrouve maintenant les intonations d'Ellénore, la mal-aimée d'Adolphe. Mme Récamier, elle, se conforme rigoureusement aux théories de son soupirant : puisqu'il lui a tant donné, elle n'a plus rien à désirer ; il l'ennuie.

L'agonie dure quatorze mois. Constant envoie tous les jours des supplications, implore la pitié, souffre à ne plus pouvoir respirer, essaie d'attendrir par le chantage, de séduire par ses qualités d'homme de lettres ou d'action : rien n'y fait. A la fin, il trouve les forces pour quitter Paris, et parvient à se libérer de sa « *folie* », sans pour autant oublier son amour (il n'en connaîtra pas d'autre, jusqu'à la fin de sa vie, quinze ans plus tard).

Sa théorie ne l'aura pas aidé dans la réalisation de son désir mais lui aura permis d'accepter son échec ; ne sachant pas vivre l'amour en présence de l'être aimé, il conclut qu'il n'avait lui-même que le choix entre deux maux et que, à tout prendre, il préfère celui d'aimer sans réponse ; il ne peut regretter « *les jours les plus douloureux, mais les plus animés de ma vie* » ! Oui, « *aimer c'est souffrir – Mais aussi c'est vivre* ».

Tzvetan Todorov

Ecrire dans la langue de l'ennemi

Paul Celan réalise ce qui semblait impossible : écrire de la poésie dans les cendres d'Auschwitz dans une langue qui lui est à la fois maternelle et assassine : l'allemand

Paul Celan, de son vrai nom Paul Antschel, est né le 23 novembre 1920 à Czernowitz, en Bucovine, province austro-hongroise, devenue roumaine après la première guerre mondiale. Ses parents, juifs allemands, sont déportés en 1942 et meurent dans un camp de concentration. Celan est lui-même interné dans un camp de travail en Roumanie. Il publie ses premiers poèmes à Bucarest en 1947 avant, l'année suivante, de s'installer à Paris, où il reprend des études de lettres. En 1952, paraît à Stuttgart son premier recueil important, Pavot et Mémoire.

Parallèlement à son œuvre poétique et à son travail de lecteur d'allemand à l'Ecole normale supérieure, il poursuit une intense activité de traducteur du russe en allemand (Essenine, Mandelstam, Blok...) et surtout du français en allemand (Apollinaire, Valéry, Michaux, Char, du Bouchet...). En 1958, il reçoit le prix littéraire de la ville de Brême puis, deux ans plus tard, le prix Büchner. Dans les dernières années de sa vie, il participe, avec André du Bouchet, Yves Bonnefoy, Jacques Dupin et Louis-René Des Forêts, à l'animation de la revue l'Ephémère. *Il se suicide en se jetant dans la Seine à la fin d'avril 1970.*

«Le poème, en tant qu'il est, oui, une forme d'apparition du langage, et par là, d'essence dialogique, le poème peut être une bouteille jetée à la mer, abandonnée à l'espoir – certes souvent fragile – qu'elle pourra un jour, quelque part, être recueillie sur une plage, sur la plage du cœur peut-être. Les poèmes, en ce sens également, sont en chemin : ils font route vers quelque chose. Vers quoi ? Vers quelque lieu ouvert, à occuper, vers un toi invocable, vers une réalité à invoquer», écrit Paul Celan dans son Discours de Brême, *définissant ainsi sa conception de la poésie ; conception qui place l'échange, l'«invocation», à une hauteur essentielle.*

P. K.

par Andrea Zanzotto

Pour quiconque, et tout particulièrement pour ceux qui écrivent des vers, la *prise de contact* avec la poésie de Celan, ne serait-ce qu'en traduction, de façon partielle ou fragmentaire, est bouleversante. Il représente la réalisation de ce qui ne semblait pas possible : non seulement écrire de la poésie après Auschwitz, mais encore écrire «dans» ces cendres-là, parvenir à *une autre poésie en pliant* cet anéantissement absolu, tout en demeurant, d'une certaine façon, au sein de cet anéantissement.

Celan traverse ces espaces effondrés avec une force, une douceur et une âpreté que l'on n'hésiterait pas à tenir pour sans pareilles. Mais, en procédant à travers les décombres de l'impossible, il génère une aveuglante moisson d'inventions, qui ont compté de façon décisive dans la poésie de la seconde moitié du vingtième siècle – et pas seulement européen,– qui demeurent néanmoins exclusives, sidéralement inapprochables et non passibles *d'imitation : elles excluent.* Toute herméneutique s'en trouve mise en crise, bien qu'elles l'attendent, la prescrivent, impétueusement y compris.

Celan était du reste depuis toujours conscient que plus son langage allait de l'avant, plus il était voué à ne pas signifier ; pour lui, l'homme avait déjà cessé d'exister. Même si, dans ses écrits, des sursauts de nostalgie pour une autre histoire ne manquent pas, cette dernière lui apparaît comme le déroulement d'une féroce et insatiable négation ; le langage sait qu'il peut se substituer à la dérive de la *déstructuration pour la transformer* en quelque chose d'autre, pour changer son signe : mais, dans le même temps, le langage doit «renverser» l'histoire et quelque chose de plus que l'histoire, bien qu'étant soumis à ce monde-ci, il doit le «transcender» pour en signaler au moins les effroyables déficits.

Si la poésie est néanmoins toujours construction, composition, y compris dans ce moment final, où, bien qu'étant traversé par elle, tout la nie, l'histoire ne peut désormais plus être supportée ni exprimée, ni directement ni indirectement dans sa fuite multidirectionnelle du sens. *Celan s'exprime donc par un* système, ou cataclysme, de formes, conscient qu'il est de se porter vers la mutité (ainsi qu'il put l'affirmer lui-même). Cette mutité est quelque chose de différent du silence, qui peut également être une forme d'accomplissement, elle voile et, dans le même temps, elle met en évidence une sorte de «bras de fer» où prévaut une force inférieure, très lente, inexorable. Ou devrait prévaloir : mais voilà, s'enfoncer dans le mutisme et, le long de ce même discours, se trouver contraint à une sorte d'ébriété suprême faite de découvertes, tel est le paradoxe par lequel Celan se manifeste.


GISÈLE FREUND

Paul Celan en 1970, l'année de sa mort.

Il ne s'avance que dans les espaces d'un dire qui se fait toujours plus raréfié et, dans le même temps, presque monstrueusement dense, comme dans une «*singularité*» de la physique. Il fait se grumeler les mots et les démembre, il crée des néologismes aussi nombreux que cabrés, il subvertit la syntaxe même s'il n'en détruit pas une possibilité de justification fusionnelle, il utilise son propre système linguistique, l'allemand, jusque dans ses latences les plus extrêmes : mais dans le même temps, il se rend compte que ces merveilleux dessins, ces incroyables «fugues» et «strette» le long des gammes (musicales et non musicales), ces géologies et doubles fonds soudainement cisaillés, partent vers un quelque chose qui n'est ni un impénétrable au-delà de la langue ni le retour à une maison natale.

Le fantôme de Mandelstam

Toutefois, en chacun des aspects du discours de Celan s'insinue quelque chose de définitif, de lapidaire, mais comme une stèle qui serait tout aussi bien la métaphore d'une éternité manquée que celle d'une mort qui demeure néanmoins toujours «inquiète», impunie. Il n'y a plus de naissances ni de *retours véritablement salvateurs*, pas plus qu'il n'y a de *Heimat*, bien que cette dernière soit convoitée, tout particulièrement comme références culturelles fortes, aussi bien le long d'un filon de la tradition allemande allant de Hölderlin à Trakl, qu'à cause d'un élément hébraïque très profond, progressi*vement assumé et enduré dans* son destin aussi extraordinaire qu'atroce. Le drame de Celan peut alors être qualifié, dans chacun de ses moments, de drame-action, obligatoirement sacré (avant tout dans l'acception latine de «*sacer*»), où la malédiction imprègne la bénédiction de toute invention poé*tique et humaine.*

Et la négation même de la sacralité qui, dans un climat de mise à son degré zéro, demeurerait de toutes les façons sous-entendue, a été néanmoins pour lui quelque chose de sacré, d'intimatoire, de menaçant et de fulgurant, d'aveuglé-hypnotisant, et cette négation a été *la forme pleine de l'assomption* d'un destin au moment même où toute signification semblait sombrer, y compris dans ce dernier terme. Sur la page demeurait la trace d'un immense labeur, d'un remarquable don créatif et amoureux en autofrustration créative et obsessionnelle, qui étaient, toute*fois*, des plus féconds et même périodisables dans une série de virages, dans leurs éventails bigarrés de surréalité/ irréalité/sans réalité, violence endurée et sédimentée sur la page dans le stigmate de leurs terribles rébus, presque les détritus de l'innommable massacre.

D'autres possibilités, d'autres *attitudes*, existaient *face* à des problèmes et à des situations analogues, même si elles n'étaient pas nécessairement aussi extrémistes, que les expérimentalismes nombreux et *justifiés* de notre temps ont pratiquées. Leur prémisse consistait à tenir des donnés telles celles de l'expérience célanienne presque incluses dans une sorte de sphère à investir du dehors à démonter et à rendre profane (ou à profaner) en les entamant dans la confrontation avec toute une série d'attitudes psychiques et, surtout, de codes qui lui eussent été profondément étrangers, déduits de tout champ du savoir (ou dé-savoir) actuel.

Il s'agissait, de toutes les façons, de démonter, d'agresser de l'extérieur cette «modalité du monde» *pour saisir également les possibilités* les plus improbables propres à instaurer un rapport différent entre l'histoire et le mot-poésie. Pour Celan, ce problème qu'il percevait pleinement mais, à propos duquel il ne pouvait pas ne pas se sentir obscurément entravé, s'est représenté sans cesse, en dépit de ses très grandes connaissances, tout particulièrement linguistiques, et de sa capacité à réaliser d'ardentes symbioses avec d'autres mondes poétiques et d'autres expériences : il suffirait de rappeler son fervent rapport de connivence avec le fantôme de Mandelstam.

Mais bien que tout son travail ait été accompli en contact étroit avec les formes d'expérimentalisme les plus variées, y compris avec les plus profanes, favorisé qu'il était d'avoir choisi Paris comme ville d'élection de sa vie quotidienne, sa demeure exclusive était la fidélité enchaînée à une Parole qui, pour *l'essentiel, se configurait pour lui* dans sa langue, tout à la fois maternelle et assassine, allemande.

Son œil et ses sens préhensiles, ses pages, tout en déclics ou en degrés, où sa poésie «*ne s'impose pas mais s'expose*» (c'est l'une de ses phrases), ses couteaux de pierre à sacrifice mexicains, ses attaques-abandons vis-à-vis de la langue, ses manœuvres les plus excessives et dérangeantes, sont toujours condamnés à graviter autour d'une identité «sublime», sublime comme vide, et sublime parce que néant. Il évoluait néanmoins toujours dans la zone d'ombre d'un verticalisme, comme «en présence de», *à la différence de ce qui avait* pu arriver à d'autres ; mais quelque place qu'on veuille lui donner, personne ne l'a certainement égalé en richesse dans le cadre de la poésie de notre temps.

Il est presque impossible de suivre Celan le long des milliers de stations de son calvaire qui s'épanouissait *en séductions* infinies, en forêts entières de lueurs et morsures, d'agglomérats glaciaux, de matérialisations enlaidissantes, de végétations ambiguës, d'histoire bâillonnante, et, dans le même temps, explosée en prononciations «parallèles», en xénoglossies (1) destructrices. Mais une force obstinée grumelait toute sortie autour du non-noyau verticaliste, parce qu'au fond, ce qui ne fait jamais défaut chez Celan, c'est la violence d'un amour, justement absolu car toujours davantage «sans objet».

Celan ne pouvait se défaire de cette attitude puissamment, effroyablement, monocorde pour entrer dans ce qui a dû lui apparaître comme doubles jeux, il ne put se dépasser (si tant est que cela en eût valu la peine) dans la pulsion qui a été la sienne vers une *forme de sublimité, même si elle a* été à plusieurs reprises désavouée, telle qu'elle se retrouvait dans «les» traditions auxquelles nous avons fait ci-dessus allusion, du filon «hölderlinien» à l'hébraïque, à l'hassidique même, jusqu'à s'«aplatir» dans la réalité, même si «la» réalité qu'il s'est imposée dès *le début et qu'il avait faite sienne* jusqu'à aboutir au sacrifice final de sa personne était un vouloir poursuivre.

Une cassure au cœur de l'Europe

Pour Celan, il ne reste *qu'à écou*ter les mots de Nelly Sachs : «*Celan, béni par Bach et par Hölderlin, béni par les hassidim*» pour en tirer les motifs d'une véritable gratitude dévouée que tout notre siècle aurait dû lui vouer. Et qu'aurait dû lui vouer certaine personne qui, tout en l'admirant et bien qu'ayant tous les titres pour être l'un de ses proches dans la participation intellectuelle la plus intense, l'enterra dans une discontinuité désaccordée d'attitudes et discours, le blessa, commettant, peut-être, la pire de ses inimportantes fautes : c'est de Heidegger que l'on parle ici. Et sur le poème intitulé *Todtnauberg* (la localité de montagne où le philosophe avait l'habitude de se retirer et où Celan se rendit en 1967 avec «*un espoir, aujourd'hui, /dans le mot à venir /d'un penseur, /au cœur*» – traduction de Philippe Lacoue-Labarthe, pèse presque le sentiment d'une déception définitive.

Même si l'on sait peu de choses sur les détails de leur entretien, au cours duquel les problèmes capitaux de la poésie eurent, selon toute vraisemblance, leur part. Celan ne pouvait pas ne pas espérer entendre le philosophe proférer un franc regret à propos du génocide ou quelque déclaration entachée de remords pour ses silences autour de cette question. Mais il n'en fit rien. Des très belles et mystérieuses paroles de la pièce transparaissent un Heidegger fermé et presque au bord de l'autisme et un Celan abasourdi par un angoissant égarement.

Demeure le sentiment d'une scission, d'une stridence et presque d'une ultime trahison commise par toute une culture aux dépens du poète confiant, et innocent, qui, dans son écriture, avait tout osé pour se porter au-delà du désespoir absolu, sans cependant, pouvoir l'admettre, et qui finit par en périr. Demeure le sentiment d'une cassure au cœur de la culture allemande, mieux de l'Europe entière, qui, tendant à une nouvelle convivialité entre les hommes, projette encore les traces inconsumées d'une ombre.

(Traduit de l'italien par Philippe Di Meo.)

(1) Phénomène de nature médiumnique dans lequel un sujet parle une ou plusieurs langues qui lui sont inconnues.

► **Andrea Zanzotto est un poète italien. Philippe Di Meo a traduit *le Galaté au bois* (Arcane 17, 1986). Ce texte sur Celan a paru dans le *Corriere della Sera* du 27 mai 1990.**



Bibliographie

La bibliographie française des écrits de Paul Celan est dispersée. Plusieurs traducteurs (André du Bouchet, John E. Jackson, Jean Daive, Martine Broda, Valérie Briet...) se sont confrontés à l'œuvre admirable, mais elliptique et difficile, du poète de langue allemande. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que la nature de cette difficulté ait suscité des affrontements et même des querelles autour du problème central de la traduction poétique.

Citons quelques-unes des traductions actuellement disponibles en français : *Strette* (premier choix de poèmes et de textes en prose), bilingue, traduit par André du Bouchet, Jean-Pierre Burgart, Jean Daive et John E. Jackson, Mercure de France, 1971 (208 p., 103 F). *La Rose de personne* (premier recueil complet en français), traduit par Martine Broda, bilingue, Nouveau Commerce, 1979 (160 p., 120 F). *Pavot et mémoire*, traduit par Valérie Briet, bilingue, Bourgois, 1987 (159 p., 80 F). *Poèmes*, traduit par John E. Jackson, bilingue, Unes, 1988 (81 p., 81 F). *Contrainte de lumière*, traduit par Bertrand Badiou et Jean-Claude Rambach, bilingue, Belin, 1989 (190 p., 110 F). *Strette et autres poèmes*, traduit par Jean Daive, bilingue, Mercure de France, 1990 (136 p., 90 F). *De seuil en seuil*, traduit par Valérie Briet, bilingue, Bourgois, 1991 (124 p., 70 F). *Grille de parole*, traduit par M. Broda, bilingue, Bourgois, 1991 (110 p., 70 F).

L'œuvre de Paul Celan a suscité un grand nombre de réflexions et d'essais, tant en Allemagne qu'en France, en revues et en volumes. Citons notamment deux biographies : la plus importante, *Paul Celan : biographie de jeunesse*, d'Israël Chalfen, traduit de l'allemand par J.-B. Scherrer (Plon, 1990, 178 p., 95 F), et *Paul Celan, l'adolescence d'un adieu* (sur les années roumaines), de Petre Solomon, traduit du roumain par D. Pujol (Climats, 1990, 225 p., 125 F).

Parmi les études publiées récemment : *Schibboleth*, de Jacques Derrida, Galilée, 1986 (130 p., 62 F.). *Dans la main de personne : essai sur Paul Celan*, de Martine Broda, Cerf, 1986 (128 p., 61 F). *Qui suis-je et qui es-tu ? Commentaire de «Cristaux de souffle» de Paul Celan*, de Hans Georg Gadamer, traduit de l'allemand par Elfie Poulain, Actes-Sud, 1987 (176 p., 98 F). *Pierre de cœur*, de Jean Bollack (commentaire d'un poème inédit de Paul Celan, «*le Périgord*»), Pierre Fanlac, 1991 (88 p., 110 F). *Paul Celan, lecture à plusieurs* (sur quatre poèmes de Paul Celan), Revue des sciences humaines (université de Lille-III), nº 3, 1991 (220 p., 90 F).

ÉCONOMIE

BILLET

TF 1 entre en campagne

Ceux qui traquent depuis longtemps le virus appelé *« pouvoir des médias »* vont enfin avoir un isolat à se mettre sous la dent. Et pas n'importe lequel : TF 1 part en campagne. Furieuse d'avoir été condamnés à 30 millions de francs d'amende par le CSA, la direction de TF 1 a décidé de *« contre-attaquer »*. Non seulement M. Etienne Mougeotte, vice-PDG de la chaîne, a mobilisé ses avocats, mais TF 1 entend mener une bataille politique pour la *« suppression »* du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Dans l'édition du 30 juillet du *Parisien libéré*, M. Mougeotte l'affirme haut et clair : *« Avec les élections qui approchent, cela tombe bien. Nous allons faire le siège de tous les partis politiques »*. A peine commencée, la campagne ne tardait pas à porter ses fruits, puisque M. Nicolas Sarkozy, secrétaire général adjoint du RPR, invité le 29 juillet au Journal de 20 heures, déclarait que la sanction était *« une mauvaise décision »*, *« absurde et choquante »*. Le maire de Neuilly reprochait au CSA d'*« asphyxier l'audiovisuel français* et de *« mettre un boulet au pied de TF 1 »*.

M. Alain Madelin, vice-président de l'UDF, publiait simultanément un communiqué contre la décision du CSA jugée *« absurde et prise en vertu d'une réglementation absurde »*. Sur le fond, l'amende infligée par le CSA est peut-être trop élevée. Son principe a donné lieu à un vif débat interne, d'autant que les moyens existaient de parvenir à un accord amiable avec TF 1 pour obtenir le respect de ses obligations en matière de diffusion d'œuvres d'expression française. En revanche, ce qui étonne, c'est la facilité avec laquelle la plus puissante de nos chaînes de télévision peut amener des hommes politiques à endosser son combat. Il lui suffit d'élever le ton pour qu'ils se précipitent sous les sunlights prêts à accuser, pêle-mêle, le *« CSA »*, les *« socialistes »* et la *« surréglementation »*.

Positions peu cohérentes, puisqu'il n'est pas dans les projets de l'opposition de supprimer l'instance de régulation : le RPR et l'UDF prévoient le maintien du CSA et veulent même, s'ils reviennent aux commandes en 1993, renforcer ses pouvoirs. Pis encore pour TF 1 : l'opposition souhaite créer un cadre favorable à l'émergence d'une nouvelle chaîne privée. Pour remplacer La Cinq défunte et pour contrebalancer la toute-puissance de TF 1 en matière d'information. En attendant, toutes les occasions de passer à la télé seraient-elles bonnes ?

YVES MAMOU

Lire également page 19, le gouvernement soutient le CSA sur l'arrêt des insertions publicitaires dans les émissions de jeux d'antenne 2.

0,4 % d'augmentation au mois de juin

Le chômage continue de s'aggraver

En données corrigées des variations saisonnières, le chômage a encore augmenté de 0,4 % au mois de juin, selon les statistiques publiées jeudi 30 juillet par le ministère du travail. Un niveau historique est à nouveau dépassé, puisque l'on recensait 2 924 700 demandeurs d'emploi, soit 12 100 de plus qu'en mai et 7,8 % de plus que l'an passé.

Si la hausse annuelle est identique en données brutes, une légère hausse mensuelle de 0,6 % intervient, comme toujours à pareille époque, avec 2 752 700 personnes inscrites à l'ANPE. Selon les critères du BIT (*Bureau international du travail*), le nombre effectif serait de 2 571 000 et correspondrait à un taux de chômage de 10,3 %, de la population active, sans changement sur un mois mais en augmentation de 0,7 point sur un an.

A mi-parcours de l'année, le bilan de la situation sur le marché du travail ne cesse d'être inquiétant et la plupart des paramètres sont mal orientés. Toujours impressionnants en volume, les licenciements économiques se sont accrus de 11,7 % en un mois et de 17,6 % en un an. Au nombre de 40 000 seulement, les offres d'emploi déposées à l'agence demeurent très faibles : elles ne progressent que de 1 % en un mois mais diminuent de 7,9 % en un an. Enfin, les reprises d'un emploi s'affaiblissent de 0,6 % en un mois, de 1 % en un an, et doivent être encore moins importantes en nombre, puisque l'on comptabilise, dans ces sorties des listes, celles qui sont dues aux contrats d'emploi-solidarité (CES) qui ont succédé aux TUC.

En six mois, le rythme des nouvelles entrées à l'ANPE *se stabilise* à un niveau élevé (– 2,3 % en un an), moins à cause des suppressions d'emplois qui touchent principalement les hommes adultes de plus de vingt-cinq ans, qu'à cause du ralentissement des inscriptions des jeunes à la recherche d'un premier emploi et d'un moindre mouvement de reprise d'activité chez les femmes. Les flux de sortie, eux, qui permettraient de mesurer le dynamisme de l'emploi, demeurent à peu près étales (– 2,5 % *en un mois*, + 2,3 % en un an). Au premier semestre, 871 000 personnes ont retrouvé un poste de travail, soit 1 % de plus que l'an passé.

L'impossible objectif de M. Bérégovoy

Seule vraie consolation, il semble que les licenciements de salariés âgés de plus de cinquante ans se ralentissent. Pour la première fois depuis dix-huit mois, note le communiqué du ministère, le nombre des demandeurs d'emploi de cette tranche d'âge reste stable, après une augmentation de 12,4 % sur un an pour les hommes, et de 3,4 % pour les femmes. On pourrait y voir les premiers effets des mesures restreignant ces suppressions d'emplois, confirmées par le récent accord des partenaires sociaux sur l'assurance-chômage. De même, on commence peut-être à enregistrer les signes timides de l'opération en faveur des 900 000 chômeurs de longue durée dans quelques indicateurs. L'ancienneté moyenne, qui est de 389 jours, *a baissé* d'un jour en un mois, *mais* reste supérieure de cinq jours à ce qu'elle était l'an passé. Actuellement 934 600, en données corrigées, les chômeurs inscrits depuis plus d'un an sont 0,4 % de moins qu'en mai, mais toujours 14,5 % de plus en un an.

L'objectif fixé par M. Pierre Bérégovoy sera difficile à tenir. Chaque mois arrivent dans le chômage de longue durée quelque 75 000 personnes qui correspondent aux grandes vagues de licenciements de l'an passé. Même si, à la suite des entretiens, 10 681 demandeurs d'emploi ont été radiés, soit 182 % de plus que l'an passé et beaucoup plus que la moyenne mensuelle de 4000, les efforts de l'ANPE – y compris de contrôle – n'y suffiront pas.

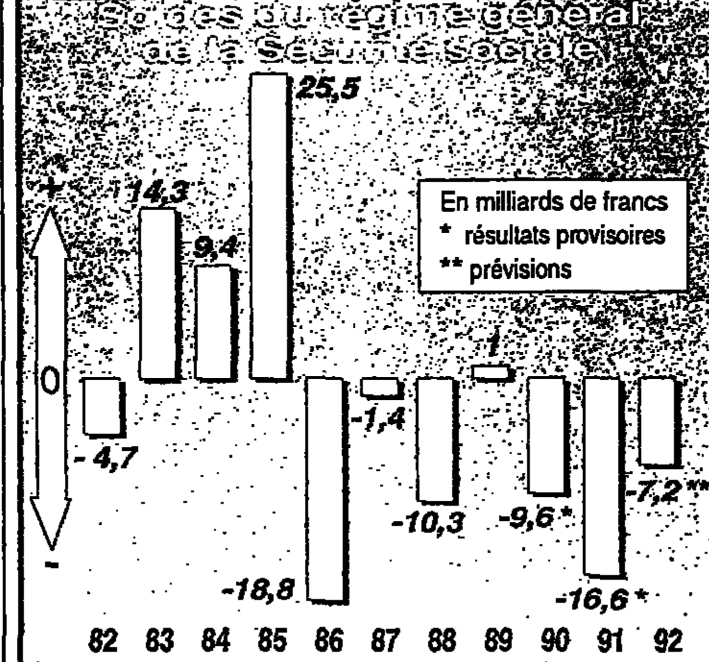
Parallèlement, les dispositions prises pour le placement en stage ou dans diverses formules ne montent pas encore assez en charge. *Alors* que, au contraire des crises précédentes, il apparaît que toutes les catégories sont désormais touchées par le chômage, dont les cadres (+ 31,3 % en un an) et les agents de maîtrise ou techniciens (+ 26,5 % en un an).

ALAIN LEBAUBE

Faute de recettes...

Suite de la première page

Le déséquilibre global des comptes du régime général repose avant tout sur le déficit chronique de l'assurance-vieillesse : 18,7 milliards de francs en 1991, 20,8 milliards de francs en 1992. Ce besoin de financement a néanmoins été contenu par un tassement progressif de l'évolution en volume des prestations – 4,8 % d'augmentation entre 1991 et 1992, contre 5 % de 1990 à 1991 – ainsi que par un niveau de revalorisation des retraites (2,3 % en moyenne annuelle pour 1992) resté inférieur à l'évolution des prix. Mais le déficit de la branche vieillesse *« ne peut que s'aggraver dans les prochaines années »* sans des *« mesures de redressement efficaces »*, souligne M. Jean Marmot, secrétaire général de la Commission des comptes



Malgré les prévisions optimistes de janvier, les dépenses de santé ont également contribué à l'alourdissement du déficit des comptes du *régime général. Après les déficits de* 9 milliards de francs en 1990 et de 3 milliards en 1991, le solde prévisionnel de la branche maladie pour 1992 reste certes positif, mais l'excédent de 7 milliards annoncé en janvier a été ramené par la commission au niveau plus modeste de 1,3 milliard. La hausse de 0,9 point de la cotisation assurance-maladie, intervenue en juillet 1991, et la revalorisation de 50 % du forfait hospitalier auront bien permis d'accroître les recettes, mais le rapport estime que leur effet a été *« sensiblement moins favorable qu'il était espéré en début d'année »*.

Le constat est identique pour les différents accords de maîtrise des dépenses d'assurance-maladie conclus fin 1991 avec certaines professions – biologistes, ambulanciers, cliniques et infirmières libérales – qui n'ont pas eu l'incidence espérée sur les comptes. Pour le secteur hospitalier (52 % du budget de l'assurance-maladie), la commission a revu à la hausse le taux d'évolution de la dotation globale versée aux hôpitaux publics (+ 6,4 % au lieu de + 5,8 %), *« soit 1 milliard de dépenses supplémentaires pour le régime général et une dépense supplémentaire de 2,3 milliards sur le reste de l'hospitalisation, tant publique que privée »*.

Les deux excédents traditionnels du régime général ont maintenu la bonne tenue de leurs comptes. Bien que revu à la baisse, notamment en raison d'une diminution des cotisations prises en charge par l'Etat, le régime de couverture des accidents du travail dégagera un excédent de 1,4 milliard de francs cette année. Les allocations familiales continuent de dégager des excédents records : 4,7 milliards de francs en 1991 ; 10,9 milliards de francs en 1992, soit une progression de près de 2 milliards sur les prévisions du mois de janvier. L'année 1992 sera donc une nouvelle fois difficile pour la trésorerie du régime général de la Sécurité sociale. Après avoir bénéficié d'un prêt exceptionnel de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de 15 milliards (*le Monde* du 8 janvier) – le plafond des avances conventionnelles de la CDC est de 11,7 milliards de francs, – l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) a dû faire appel, à plusieurs reprises, à des avances du Trésor qui ont atteint jusqu'à 19 milliards de francs le 29 juin.

Sur l'ensemble de l'année 1992, la trésorerie de la Sécu aura ainsi été dans le rouge pendant 266 jours, avec un emprunt moyen de 7,9 milliards de francs par jour. Selon des hypothèses jugées *« plutôt optimistes »* par la commission, le déficit de la trésorerie devrait s'établir à 34 milliards de francs au 31 décembre 1992. Pour la première fois depuis 1967, *« le régime général a supporté plus de charges financières qu'il n'a reçu de produits financiers »*, note la rapport.

M. René Teulade, ministre des affaires sociales, a précisé, mercredi 29 juillet, que la prochaine réunion de la Commission des comptes serait *« avancée à l'automne prochain »*, afin de présenter les comptes prévisionnels de la Sécurité sociale pour 1993. S'agissant du déficit du régime général pour 1992, M. Teulade a réaffirmé la nécessité d'*« une maîtrise concertée des dépenses de la branche maladie, doublée d'une action résolue en faveur de l'ajustement de la branche vieillesse »*.

Le ministre a, en outre, annoncé que le « trou » de la Sécurité sociale *« serait financé de manière à ramener le déficit à un seuil maximal de 5 milliards de francs »* à la fin de l'année. L'ajustement sera effectué grâce à une partie du produit fiscal des augmentations du tabac intervenues depuis 1987. Reste que le gouvernement devra, d'ici la fin de l'année, réfléchir à de nouvelles mesures de redressement des comptes, sans lesquelles le besoin de financement de la Sécurité sociale pourrait, selon M. Marmot, *« dépasser 55 milliards au 31 décembre 1993 »*.

OLIVIER PIOT

□ **Une enveloppe supplémentaire de 250 millions de francs pour les viticulteurs.** – *La* vendange à venir s'annonce bonne et la production française pourrait être excédentaire de 3 millions à 5 millions d'hectolitres. Une discussion, mercredi 29 juillet, entre les représentants de la profession et l'administration a abouti à l'adoption de mesures nationales, en complément du dispositif communautaire, pour l'assainissement des marchés. Un montant de 250 millions de francs est prévu afin d'aider les viticulteurs ayant investi pour produire un vin de qualité, mais qui sont pénalisés par l'effritement des prix, ainsi que pour appuyer les mesures communautaires de distillation préventive (*le Monde* du 22 juillet). Cette distillation, fixée par Bruxelles à 16,70 francs par degré-hectolitre, avec un plafond de 18 hectolitres par hectare, sera payée 24 francs aux viticulteurs français pour les neuf premiers hectolitres distillés.

Les difficultés du numéro cinq du travail temporaire

Le groupe RMO déclaré en redressement judiciaire

GRENOBLE

de notre correspondant

Le président-directeur général de RMO travail temporaire et *RMO S. A., société holding du* groupe, M. Marc Braillon, a déposé, mercredi 29 juillet, une déclaration de cessation de paiement, auprès du tribunal de commerce de Grenoble, pour les deux entreprises qu'il dirige.

Les magistrats, réunis jeudi 30 juillet, ont décidé la mise en redressement judiciaire de ces deux entreprises.

L'état de cessation de paiement à été décidé au 29 juillet. Un administrateur judiciaire a été nommé par le tribunal.

La procédure adoptée par le patron de RMO était destiné à éviter, mais seulement pour quelques heures, l'annonce officielle du dépôt de bilan du numéro cinq des entreprises de travail temporaires en France. Au siège social de la société, on affirmait, mercredi soir, que cette solution avait pour but de *« faciliter le paiement des sommes dues aux intérimaires qui n'ont pas été réglées en juin »*. Elle obligerait les banques à faire jouer les cautions qu'elles doivent apporter aux entreprises employant des travailleurs temporaires.

Toutefois cet argument semble, pour le moins, fallacieux, puisque les organismes financiers qui soutenaient M. Braillon jusqu'alors ont précisément retiré, le 30 juin, leur caution à RMO travail temporaire, principale société du groupe.

Solicitée pour une reprise de RMO, la société Fiducial, un très important cabinet d'expertise comptable, s'est désistée au dernier moment.

CLAUDE FRANCILLON

Malgré l'avis défavorable du comité d'entreprise

La banque Paribas maintient son plan de restructuration

En dépit de l'avis défavorable du comité central d'entreprise et d'une grève lancée le 27 juillet, la banque Paribas a annoncé, mercredi 29 juillet, le maintien de son plan de restructuration *(le Monde* du 26 juillet). Pour la première fois dans l'histoire de cet établissement, ce plan prévoit la suppression de cent vingt-trois postes, la fermeture de dix agences à Paris et en province et la transformation en délégations commerciales de six autres agences.

La direction fait valoir que soixante-six postes ont déjà été proposés *pour des reclassements internes*. Ce nombre devrait s'accroître à la suite du développement du travail à temps partiel, du recensement de postes prochainement disponibles et du lancement d'un plan de départs volontaires. Enfin, *« une action a été entreprise auprès des sociétés du groupe »*. Pour la CFDT, *« la direction a maintenu un plan dont le contenu est très loin des propositions de l'intersyndicale »*. Les comités d'établissement de Paris, Lyon et Marseille devaient se prononcer jeudi 30 juillet et vendredi 31 juillet. La mise en œuvre du plan devrait se faire avant la fin de l'année.

Pour le personnel de la banque, la surprise est grande. Ce type de plan collectif, extrêmement rare dans les banques françaises, s'inscrit dans la stratégie poursuivie par le groupe Paribas de recentrage sur les activités et les métiers rentables. Elle s'est notamment traduite, après les premières pertes de l'histoire du groupe en 1991, par les désengagements de Ciments français, Lapeyre et Matra communication.

Coïncidence, l'agence britannique de notation IBCA a annoncé, toujours le 29 juillet, la diminution de la note long terme de la banque Paribas de AA à AA–.

Au Conseil des ministres

Un décret réglemente le temps de travail et les rémunérations des chauffeurs-routiers

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, a présenté, lors du conseil des ministres du 29 juillet, le décret *relatif* à *la durée* du travail des chauffeurs-routiers. Aux termes de ce texte, 85 % du temps passé par les chauffeurs (qui effectuent des longs trajets) à la disposition de l'employeur sera rémunéré, contre 66 % auparavant. Ce décret, qui s'appliquera dès le 1er août, permet ainsi de rapprocher le temps de travail des routiers (quarante et une heures) de la durée légale hebdomadaire (trente-neuf heures). L'objectif du gouvernement est que la totalité de ces périodes où le chauffeur ne roule pas (déchargement d'un camion, arrêts réglementaires...) soit considérée comme du travail effectif. A cette fin, les négociations se poursuivent entre les partenaires sociaux.

La Fédération générale des transports et de l'équipement (CFDT) voit dans cette mesure *« un premier pas positif pour l'amélioration des conditions de travail »*. FO demande dans le budget 1993 davantage de postes d'inspecteurs du travail. Du côté des employeurs, l'Union des fédérations du transport (UFT) dénonce le décret, qui *« pénalise durement les entreprises »*.

La fermeture de la mine de La Mure entraînera près de 400 suppressions d'emploi

Les mineurs de la mine d'anthracite de La Mure, dans l'Isère, sont en grève. Commencé mercredi 29 juillet, le mouvement, qui s'accompagne d'un blocage des accès à la mine, coïncide avec la réunion, jeudi à Saint-Etienne, du comité d'entreprise des Houillères du bassin Centre-Midi (HBCM), où sera présenté le plan social qui accompagnera la fermeture du site fin 1993 ou, plus vraisembla*blement début 1994.*

Pas moins de 381 emplois seront supprimés d'ici deux ans dans une région où les entreprises sont rares. Un peu moins d'une centaine de salariés, les plus anciens, bénéficieront de « mesures d'âge » (retraite anticipée, plan FNE). Les « jeunes » se verront proposer des emplois de « conversion ».

Les Charbonnages de France (CDF) justifient la fermeture de la mine – annoncée dès 1989 par les pouvoirs publics – par la non-rentabilité de l'exploitation. Pour une production globale de 116 000 tonnes en 1991, le déficit de La Mure a atteint 85 millions de francs. Ainsi, la tonne de charbon extraite reviendrait à 1 130 francs environ, alors qu'elle est vendue 400 francs, soit une perte à la tonne supérieure à 700 francs. Un coût jugé insupportable par CDF qui, l'an passé, a clôturé ses comptes sur une perte supérieure à 5 milliards de francs.

La CFTC et FO s'interrogent sur le financement du fonds de solidarité

La création d'un fonds de solidarité, annoncée en conseil des ministres, mercredi 29 juillet, par M. René Teulade, ministre des affaires sociales (*le Monde* du 30 juillet), a suscité les réactions de la CFTC et de FO, qui s'interrogent sur les modalités de financement du fonds. Dans un communiqué, FO a *« exprimé des réserves sur la finalité de ce fonds et sur son financement »*. *« L'exigence de clarification (...) porte sur le recensement précis des dépenses incombant à l'Etat du fait de ses responsabilités en matière d'aide sociale »*, a précisé la confédération. La CFTC a indiqué qu'*« elle ne pouvait qu'approuver cette amorce de réforme »*. Elle *« s'interroge toutefois sur les modalités de financement de ce fonds »* et *« regrette qu'aucune véritable réforme structurelle ne soit engagée »*.

ÉCONOMIE

COMMUNICATION

Le gouvernement donne raison au CSA

Antenne 2 ne pourra plus insérer d'encarts publicitaires dans ses émissions de jeux

Prenant acte du ralliement du gouvernement au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la présidence commune d'A 2-FR 3 a annoncé, mercredi 29 juillet, qu'A 2 *« cessait immédiatement »* d'insérer des encarts publicitaires dans les émissions de jeux.

Depuis la fin du mois de juin, Antenne 2 « coupait » un certain nombre d'émissions de jeux (« Motus », « Pyramide », « Que le meilleur gagne », notamment) par des encarts publicitaires, ce qu'elle n'avait pas le droit de faire. Le 23 juin, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) enjoignait au président d'A 2- FR 3 de cesser. Loin d'obtempérer, la direction d'Antenne 2 justifiait sa position en invoquant un décret publié en avril, qui étend aux chaînes publiques le régime de publicité *applicable aux sociétés privées* de télévision.

En vertu de ce texte, passé inaperçu, *Antenne 2 et FR 3* seraient autorisées à couper les magazines d'information, les émissions de jeux et divers programmes par des encarts publicitaires. Antenne 2 invoquait également une disposition de son cahier des charges qui précise que les messages *« publicitaires sont diffusés à l'occasion d'interruptions normales du programme »*. Les mots *« interruptions normales »* signifient-ils l'espace compris entre la fin d'une émission et le début d'une autre ? C'est en tout cas l'interprétation retenue par le CSA. Mais, pour la direction d'Antenne 2, une *« interruption normale »* peut être aussi la transition entre une scène de plateau et une scène de terrain au cours de jeux comme « La piste de Xapatan » ou « Fort Boyard » ou l'espace entre deux reportages au sein d'un magazine d'information comme « Envoyé spécial ».

A TF 1 et à M 6, le branle-bas de combat *fut déclenché dès le mois* de juin. Mercredi 29 juillet, estimant qu'elles avaient assez souffert de cette astucieuse ponction du marché publicitaire, les directions des deux chaînes privées ont assigné A 2 devant le tribunal de commerce de Paris pour *« concurrence déloyale »*. Elles réclament en outre 20 millions de francs de dommages et intérêts pour *« détournement de clientèle »*. Simultanément, le CSA revenait à la charge pour regretter qu'*« en dépit de ses observations la société Antenne 2 interrompe de nouvelles émissions par des écrans publicitaires »*.

Saisi dès le 7 juillet, M. Jean-Noël Jeanneney, *secrétaire d'Etat à* la communication, faisait savoir au président du CSA, M. Jacques Boutet, *qu'il partageait son interprétation* des textes. Ayant contre lui ses concurrents, le CSA et son ministre de tutelle, le président d'A 2-FR 3 décidait de cesser *« immédiatement »* toute insertion publicitaire dans les émissions en cause ». Au-delà des péripéties, c'est tout le problème du financement des chaînes publiques qui est posé, au moment où ont lieu les grands arbitrages budgétaires. Nul doute que M. Bourges saura faire valoir les obstacles qui lui ont été opposés pour obtenir du budget les sommes qu'il aurait pu dégager sur le marché publicitaire.

Y. M.

IMMIGRATION

Une enquête de l'INSEE sur les étrangers

Plus d'un million d'Européens vivant en France pourraient voter aux élections municipales

Si les immigrés arrivés en France depuis 1982 proviennent surtout des pays hors Communauté européenne – mais aussi hors Maghreb, – les grandes « communautés » étrangères restent les mêmes : ce sont des nationaux des pays d'Europe du Sud et du Maghreb, souvent installés en France depuis longtemps. C'est aussi parmi eux que l'on trouvera la plupart des électeurs potentiels aux élections municipales en vertu du traité de Maastricht. C'est ce qui ressort des données que l'INSEE vient de publier, à partir du recensement de 1990. (1)

Le nombre d'étrangers a peu *changé entre 1982 et 1990* ; *on en* comptait 3,7 millions au moment du dernier recensement, dont 844 000 *nés* en France. Ces données globales étaient connues depuis un an (*le Monde* des 11 juin et 2 juillet 1991), de *même que* le nombre d'entrées et de sorties de l'Hexagone entre les deux recensements, mais on ignorait la répartition précise par nationalités. La dernière analyse du recensement montre que l'*« excédent migratoire »* de 480 000 personnes entre 1982 et 1990 est dû pour l'essentiel *(440 000)* à des *immigrés* venus de pays hors CEE et même hors Maghreb. Les Européens ne représentent plus que 43 % des étrangers nés hors de France.

Mais les grandes masses n'ont pas changé. Les grands contingents nationaux restent les mêmes : Portugais (650 000), Algériens (614 000), Marocains (572 000), Italiens (253 000), Espagnols (216 000), Tunisiens (206 000), Turcs (198 000), loin devant les Belges (56 000) qui arrivent ensuite... *De* ces étrangers-là, beaucoup sont nés en France (entre 22 % et 30 % des Portugais, des Algériens et des Marocains), et parmi ceux nés hors de France une grande partie sont installés dans l'Hexagone depuis très longtemps : ainsi *plus de 90 % des Portugais*, des Italiens ou des Espagnols adultes (donc âgés de plus de dix-huit ans) vivant en France y habitaient déjà en 1982.

On comptait en France 1 090 000 étrangers « communautaires » de plus dix-huit ans, donc *susceptibles* de voter aux élections municipales si le traité de Maastricht est ratifié : 85 % étaient des Européens du Sud (Portugais, Italiens et Espagnols), installés depuis longtemps en France, ce qui n'était pas le cas des autres « communautaires » *(Allemands, Belges, Britanniques ou Grecs)*.

D'autre part, le recensement *montre que le nombre de Français* nés hors de France ayant acquis la nationalité française s'est accru de 12 % entre 1982 et 1990, passant de 1 168 000 à 1 309 000. Parmi eux, ceux d'origine non européenne ont beaucoup augmenté (notamment de l'ensemble Cambodge, Laos, Vietnam) : ils représentent 29 % du total, contre 57 % pour *ceux venant de l'Europe des Douze* et 14 % pour les autres pays d'Europe. L'acquisition de la nationalité française n'est plus le propre des Européens.

G. H.

(1) *INSEE première*, n° 217, juillet 1992.

ENVIRONNEMENT

Afin « d'atteindre le meilleur niveau européen »

EDF s'apprête à signer une convention avec l'Etat sur l'enfouissement des lignes électriques

EDF et les pouvoirs publics devraient signer prochainement une convention sur l'enfouissement des lignes électriques. Les *gigantesques pylônes qui défigurent* le paysage ne vont pas disparaître, mais, à la demande du *gouvernement*, EDF devra enterrer davantage de lignes que par le passé.

Dans l'Aude, la ligne électrique très haute tension La Gaudière-Livière est terminée à plus de 80 %. Restent 2 500 mètres à « tirer » pour rejoindre le transformateur de Livière, posé à 2 kilomètres du centre de Narbonne. Au maximum quelques semaines de travaux... Mais depuis deux mois le personnel d'EDF est *« interdit de chantier »* par les habitants de la zone sur laquelle empiète la ligne aérienne. Du coup, seuls quatre des sept gigantesques pylônes électriques sont en place. La pose des huit gros câbles devait être achevée en juin. Elle a été reportée *sine die*.

Les positions de l'entreprise publique et de ses opposants paraissent inconciliables. EDF invoque son bon droit, le respect des procédures légales et – argument suprême – l'absence d'alternative à un coût acceptable. Les riverains, eux, plaident pour l'enfouissement partiel de la ligne qui, avec ses pylônes de 45 mètres, voire 56 mètres de hauteur, gâche le paysage et dévalorise le prix des terrains. *« A Euro-Disney, EDF a mis en souterrain une quinzaine de kilomètres de ligne de 225 000 volts. Pourquoi pas ici ? »*, demande un opposant.

La ligne de La Gaudière n'est pas seule source de conflit. Du côté de Laval, des riverains n'ont pas hésité à plastiquer plusieurs pylônes de la future ligne très haute tension Le Mans-Rennes *en cours d'achèvement*. Dans les Pyrénées, qu'une ligne doit couper en deux pour interconnecter l'Espagne aux autres pays européens, la bataille est, pour l'instant, juridique. Dans la vallée de la Maurienne, passage obligé *pour la ligne très haute tension* entre la France et l'Italie, l'opposition des élus locaux bloque le dossier.

Un surcoût jugé prohibitif

Enterrer les 6 000 kilomètres de lignes très haute tension que prévoit de construire EDF d'ici à l'an 2000 ? La solution de l'enfouissement est techniquement difficile à mettre en œuvre, conclut le sénateur du Rhône M. Franck Sérusclat, dans un rapport sur les *« transports très haute tension »* remis récemment au ministère de l'industrie et du commerce extérieur. La mauvaise dissipation de la chaleur dans le sol réduit les performances de moitié, les interventions en cas de panne sont malcommodes.

L'argument est également financier. Des experts indépendants autrichiens ont évalué le surcoût de la ligne enterrée à *« trente fois le coût de la ligne aérienne »*. Même si les estimations d'EDF sont plus sages (prix multipliés par 20), le surcoût, de l'ordre de 60 000 francs par kilomètre, est jugé prohibitif. *De* fait, en Europe occidentale, sont surtout enfouies les pénétrantes en 225 kV (1) des grandes agglomérations (Paris, Londres, Francfort).

La France à la traîne

Les pouvoirs publics ont donc assigné à EDF un objectif modeste : construire le tiers des nouvelles lignes très haute tension sur des couloirs de lignes existantes. Mais aussi – c'est l'innovation majeure – *« indemniser la perte patrimoniale éventuelle frappant les résidences des habitants situées à proximité des lignes à très haute tension »*.

Egalement en raison du coût, la convention que doivent signer, au cours des prochaines semaines, EDF et les pouvoirs publics n'est pas bien ambitieuse en ce qui concerne les ouvrages *haute tension (60 à 90 kV)* alors que la France accuse un retard indéniable (2,8 % des lignes enterrées dans l'Hexagone, 6 % en Allemagne, et 12 % en Suisse et aux Pays-Bas). L'entreprise publique est priée d'*« atteindre le meilleur niveau européen »*, ce qui correspond à un objectif de 10 à 15 % par an de mise en souterrain des lignes nouvelles.

Le seul changement notable dans la politique d'EDF concerne les lignes moyenne tension (20 kV). Là aussi, la France est à la traîne avec 22 % du réseau enterré, contre 44 % au Royaume-Uni, 56 % en Allemagne et 74 % en Belgique. *« J'ai pris la décision, en collaboration avec EDF*, déclarait début juin, *M. Dominique Strauss-Kahn*, le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, *de faire en sorte que toutes les lignes* [nouvelles] *de moyenne tension (...) soient dorénavant enterrées. »*

Toutes ? Côté EDF, le son de cloche est différent. *« Nous nous engageons à enterrer 60 % – peut-être un petit peu plus-des lignes nouvelles moyenne tension »*, affirme M. Jean-Pierre Chaussade, conseiller technique environnement et nucléaire à EDF. Un accord serait intervenu sur une proportion de 70 %. Petite *concession à l'air du temps*, l'entreprise publique a décidé de rafraîchir ses transformateurs qui, à l'image des pylônes, défigurent les paysages depuis trente ou quarante ans.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) 1 kV ou kilovolt = 1 000 volts.

AFFAIRES

Deux ans après la fusion des groupes

La démission de M. Jean-Paul Parayre numéro deux de Lyonnaise-Dumez

Ce qui n'était qu'une rumeur circulant ces derniers jours, de plus en plus insistante, dans l'immeuble du groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez à Nanterre s'est transformé en certitude : M. Jean-Paul Parayre, le numéro deux du groupe et de ses 120 000 salariés, s'en va. Sa démission *devait être annoncée, jeudi* 30 juillet, à l'issue d'un conseil d'administration. Le successeur de M. Parayre, cinquante-cinq ans, devrait être M. Jean-Louis Brault, le PDG de Degremond, la filiale spécialisée dans le traitement des eaux.

Deux confrontations et deux défaites. Le parcours professionnel de M. Parayre restera marqué par ces luttes de pouvoir qu'il a dû subir et qu'il a successivement perdues. La première, au début des années 80, avait pour cadre le groupe Peugeot. Numéro un du groupe automobile privé, M. Parayre – le père de la 205 – aura vu son pouvoir grignoté, avant de devoir céder sa place à son subordonné immédiat, un certain *Jacques Calvet*.

Après l'automobile, le BTP. Devenu en 1988 le patron de *Dumez, M. Parayre va marier le* groupe, considéré comme l'une des plus belles affaires du secteur, à la Lyonnaise des eaux, que dirige d'une main de fer, depuis 1980, M. Jérôme Monod. Officiellement, la fusion Lyonnaise-Dumez, qui *scelle le mariage entre les métiers* de l'eau et ceux du BTP, se fait sur une base égalitaire, même si M. Monod est le PDG et M. Parayre, « seulement » le vice-PDG du nouvel ensemble (87 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1991). La position du numéro deux n'en parait pas moins inexpugnable. Et M. Parayre n'a-t-il pas épousé l'une des filles de la famille Chaufour, fondatrice de Dumez ?

L'équilibre du bel édifice ne durera que quelques mois. La crise du secteur du bâtiment, l'effondrement de l'immobilier, les déboires du tunnel sous la Manche... La Lyonnaise ne tarde pas à s'apercevoir que la mariée est loin d'être aussi belle qu'escompté. Et qu'elle *a été cher payée. La dégradation* des résultats du groupe (– 18 % pour le résultat net en 1991) témoigne de ces déconvenues. La position de M. Parayre s'en trouve affaiblie d'autant. Mais au-delà d'une conjoncture exécrable dans le BTP, M. Parayre part, avant tout, parce qu' *« il ne faisait pas le poids »* face à M. Monod. *Autoritaire et séducteur, capable de susciter* les plus fortes inimitiés comme les attachements indéfectibles, M. Monod est un homme sûr de lui et de la stratégie qu'il a imprimée au groupe. Il n'est pas de ceux qui sont prêts à partager le pouvoir. *M. Parayre a été bien* naïf d'imaginer le contraire.

J.-P. T.

Changement à la tête du numéro un automobile japonais

Le président de Toyota sera remplacé par son frère cadet

La direction de Toyota, premier constructeur automobile japonais et deuxième mondial, reste une affaire de famille. C'est, en effet, M. Tatsuro Toyoda, soixante-trois ans et actuel vice-président, qui *succédera prochainement à son* frère aîné, Shoichiro Toyoda, à la tête du groupe nippon. La nouvelle a été annoncée, mercredi 29 juillet à Tokyo, par un communiqué de la firme. M. Shoichiro Toyoda, soixante-sept ans, aux commandes depuis dix ans, occupera désormais le siège de président du conseil d'administration *(chairman)*. Il remplacera ainsi l'un de ses cousins *éloignés, Eiji Toyoda*, qui, à soixante-dix-huit ans, récupère le titre de président honoraire.

Par effet de cascade, d'autres nominations devraient intervenir au niveau des vice-présidents et directeurs de Toyota Motor Corp. Ces changements, effectifs après l'assemblée générale des actionnaires fin septembre, devraient réserver peu de surprise. Le constructeur, qui traverse actuellement une période plus difficile, mise sur la stabilité des équipes. *Fondé en 1937, Toyota* est quasiment toujours resté sous le contrôle des Toyoda, même si la famille n'est plus aujourd'hui qu'un actionnaire très minoritaire.

Ancien secrétaire américain à la défense

M. Clark Clifford inculpé dans le cadre du scandale de la BCCI

L'ancien secrétaire américain à la défense, M. Clark Clifford, a été inculpé, mercredi 29 juillet, dans le cadre du scandale de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI), a *annoncé* le bureau du procureur de Manhattan (*le Monde* du 30 juillet). Le grand jury (chambre d'accusation) a également inculpé son confrère avocat de Washington, M. Robert Altman, ainsi que plusieurs autres personnes. Les chefs d'accusation n'ont pas été précisés. Toutefois, selon une source qui a requis l'anonymat, il pourrait s'agir d'une inculpation pour tentative de fraude.

Selon les conclusions de l'enquête, MM. Clifford et Altman ont menti *lorsqu'ils ont assuré aux instances de* régulation en 1982 que la BCCI, détenue par des capitaux arabes, ne possédait aucun intérêt ou participation dans les activités de First American Bank-shares Inc., le plus important établissement bancaire de Washington.

INDICATEURS

FRANCE

• **10 578 défaillances d'entreprises en avril et mai.** – Le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté en avril et mai, dépassant à nouveau le chiffre de 5 000 par mois, en données corrigées des variations saisonnières, selon l'INSEE. L'institut de statistique a dénombré 5 384 défaillances d'entreprises en mai et 5 194 en avril, contre 4 577 en mars. Sur les douze derniers mois (juin 1991 à mai 1992), le nombre d'entreprises défaillantes a augmenté de 14,8 % par rapport à la même période en 1991.

ESPAGNE

• **Déficit commercial : hausse de 14,3 % au premier semestre.** – Le déficit commercial de l'Espagne a augmenté de 14,3 % au premier semestre par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre presque 2 000 mille milliards de pesetas (100 milliards de francs), a annoncé, mercredi 29 juillet, la direction générale des douanes. Ce résultat est la conséquence directe d'une décélération des exportations, qui n'augmentent plus que de 5,4 %, et d'une progression modérée des importations (+ 8,5 %). En juin, l'Espagne a exporté pour un total de près de 574 milliards de pesetas (30 milliards de francs) et a importé pour un montant de 888 milliards de pesetas (45 milliards de francs), soit 10,7 % et 10 % de plus respectivement que pendant la même période de 1991.

ÉTRANGER

La Bundesbank critiquée par un institut de prévision allemand

L'un des plus grands instituts de prévision économique allemands, DIW, a vigoureusement critiqué, dans un rapport conjoncturel publié mercredi 29 juillet, le récent *tour de vis donné par la Bundesbank* à sa politique monétaire.

La politique restrictive de la *Bundesbank, qui s'est traduite le* 16 juillet par le relèvement du taux d'escompte allemand à 8,75 %, est *« clairement exagérée »*, estime DIW. *« Les investissements sont pénalisés et freinés, alors que la stabilité économique* [de l'Allemagne] *n'est aucunement menacée. »*

EN BREF

□ **Feu vert du Canada à un accord de libre-échange nord-américain.** – Le gouvernement canadien a donné son feu vert à la conclusion *d'un accord de libre-échange nord-américain* (le NAFTA) avec les Etats-Unis et le Mexique, a indiqué, mardi 28 juillet, le ministre fédéral du commerce extérieur, M. Michael Wilson. Le ministre canadien a toutefois estimé que les négociateurs avaient encore de sérieux efforts à faire pour mettre en forme un accord qui doit créer *la plus importante entité économique* mondiale, comptant 350 millions d'Américains, de Mexicains et de Canadiens.

□ **Adhésion officielle de la France à l'Agence internationale de l'énergie.** – Deux ans après avoir fait acte de candidature, la France a officiellement adhéré, mardi *28 juillet, à l'Agence internationale* de l'énergie (AIE). L'AIE avait été créée, dans le cadre de l'OCDE, à l'initiative du secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, afin d'assurer l'approvisionnement des pays consommateurs menacé *par l'embargo pétrolier de 1973.*

VIE DES ENTREPRISES

Par une décision de la justice américaine

SGS-Thomson se voit reconnaître des droits sur les produits d'Intel

Le sort commence à sourire à SGS-Thomson. Un tribunal texan vient de trancher en sa faveur dans le conflit qui l'opposait à l'américain Intel, le numéro un mondial des micro-processeurs, dont les produits équipent tous les compatibles IBM. Le tribunal a estimé que SGS-Thomson avait le droit de fabriquer des puces incorporant la *technologie Intel aux termes d'un* accord de licences croisées signé en 1977.

Le groupe franco-italien de semi-conducteurs va donc pouvoir utiliser à sa guise cette carte maîtresse. Numéro treize mondial des semi-conducteurs, selon le dernier classement Dataquest, SGS-Thomson a porté l'essentiel de ses efforts sur deux lignes de produits : les mémoires Eprom ou mémoires reprogrammables d'une part, les micro-calculateurs dédiés,des puces destinées à des applications spécifiques et intégrant des fonctions variées d'autre part.

Sur les Eprom, le groupe dirigé par M. Pasquale Pistorio gagne nettement en parts de marché. A la fin du second trimestre de cette année, il représentait 13 % des ventes mondiales de ces mémoires non volatiles, ce qui devrait logiquement le hisser au deuxième *rang mondial de cette spécialité...* derrière Intel. Aidé par une bonne répartition géographique de son activité (le groupe, qui s'est implanté à Singapour, touche les dividendes de sa présence en Asie du Sud Est, zone la plus dynamique pour les semi-conducteurs à l'heure actuelle). SGS-Thomson fait du volume, gage de rentabilité dans l'industrie des mémoires.

La filiale commune de Thomson et de l'IRI, le holding industriel de l'Etat italien, a également misé sur les micro-calculateurs, dont l'usage devrait se généraliser dans l'équipement automobile (système de freinage, contrôle d'injection), les télécommunications et l'électroménager.

SGS-Thomson va-t-il pour autant utiliser ses nouveaux droits pour fondre des microprocesseurs Intel ? Pas évident. La firme franco-italienne peut certes se positionner comme second fournisseur.

Mais son intérêt peut être également d'utiliser cet atout comme une monnaie d'échange (rétrocéder ses droits contre des licences sur les microcalculateurs ou les mémoires flash qui succéderont aux Eprom), voire comme une *arme pour bloquer la production* d'autres fondeurs. Une utilisation stratégique et non seulement industrielle de ces droits sur brevets...

CAROLINE MONNOT

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISE

□ **IBM va dépasser ses objectifs de suppressions d'emplois en 1992.** – Premier constructeur informatique mondial, le groupe américain IBM a annoncé, mardi 28 juillet, qu'il allait dépasser ses objectifs de suppressions d'emplois pour l'année 1992 en raison du succès de son programme de départs volontaires. Le total des réductions d'emplois devrait maintenant approcher les 32 000, au lieu de 20 000 prévues, ce qui représentera un coût additionnel pour restructuration d'environ 1,2 milliard de dollars (soit environ 6 milliards de francs). *Le groupe ne prévoit pas de déduire* cette charge financière inattendue de ses bénéfices nets.

COOPÉRATION

□ **Accord de recherche entre IBM, General Electric, ATT et Honeywell.** – Les compagnies américaines IBM, General Electric, ATT et Honeywell ont annoncé, mercredi 29 juillet, qu'elles avaient conclu un accord de recherche sur la technologie de la lumière, qui pourrait un jour remplacer les impulsions électriques dans les ordinateurs. Les quatre firmes ont créé une entité nommée Optoelectronic Technology Consortium, qui disposera d'un financement initial de 8 millions de dollars (40 millions de francs environ). L'agence de *recherche du Pentagone apportera* une somme équivalente au consortium, ont précisé les firmes. Les rayons lumineux, déjà utilisés dans la transmission par fibres optiques, peuvent convoyer des données deux à cinq fois plus vite que les impulsions électriques qui voyagent sur fils de cuivre.

NOMINATIONS

□ **M. Roger Gubanski devient président du directoire de Karcher France.** – M. Roger Gubanski, qui a récemment démissionné de ses fonctions de président directeur général de Nokia Consumer Electronics France, poste qu'il occupait depuis deux ans, a été nommé président du directoire de Karcher France. Il devient ainsi le numéro un de la filiale française du groupe allemand spécialisé dans les nettoyeurs haute pression, aspirateurs et balayeuses.

□ **Un nouveau PDG chez Castorama.** – M. Jean-Hugues Loyez vient d'être nommé président-directeur général de la chaîne de magasins de bricolage Castorama SA, selon un communiqué publié lundi 27 juillet par le groupe. Agé de quarante-trois ans, M. Loyez a commencé sa carrière dans le groupe en 1971 comme directeur de l'informatique et occupe depuis 1984 les fonctions de directeur général. M. Loyez succède au créateur du premier magasin Castorama en 1969, M. Christian Dubois, qui devient président d'honneur du groupe et prend les fonctions de président du conseil de surveillance de Castorama Dubois Investissements SCA.

SANCTION

□ **Une agence japonaise de notation financière rétrograde NEC et Fujitsu.** – L'institut japonais de recherche sur les obligations a annoncé lundi 27 juillet une diminution des notes de solvabilité de NEC, numéro un mondial des semi-conducteurs et de Fujitsu, premier fabricant d'ordinateurs au Japon. Les deux géants de l'électronique ont enregistré un affaissement de plus de 60 % de leurs bénéfices, *tant au Japon qu'à* l'étranger, pour l'année fiscale achevée au 31 mars dernier, en raison de la faible demande des semiconducteurs et ordinateurs. Selon l'agence de notation financière, *« il est de plus en plus improbable que Fujitsu maintienne sa rapide croissance observée par le passé »*.

CESSIONS

□ **Desquenne et Giral vend à Colas ses filiales routières.** – Le chiffre d'affaires de la société Desquenne et Giral, spécialiste des travaux ferroviaires, a augmenté de 8 % en 1991 et le bénéfice (part du groupe) de 3 %. La direction a annoncé récemment la vente *« à des conditions financières satisfaisantes »* des filiales routières du groupe à Colas (filiale de Bouygues). D'autre part, le groupe (avec son associé italien Lodigiani) a obtenu le contrat des travaux de percement du tunnel Gare du Nord-Gare Saint-Lazare du projet SNCF « Eole ».

□ ***Pinault Emballage (groupe Pinault)* cède sa filiale Stamp au groupe suédois Perstorp.** – Pinault Emballage va céder sa filiale Stamp, spécialisée dans la transformation de matières plastiques, à Perstorp Plastic Systems, filiale du groupe Perstorp pour un montant non communiqué. Stamp, située à Nurieux (Ain), réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 200 millions de francs et emploie deux cents personnes. Elle fabrique des produits de manutention pour l'industrie, notamment alimentaire, ainsi que des meubles plastiques pour le secteur public. Spécialisé dans les productions plastiques, le groupe Perstorp réalise un chiffre d'affaires global d'environ 7 milliards de francs, dans lequel la part des filiales françaises, après l'acquisition de Stamp, s'élève à 800 millions de francs environ pour un effectif de sept cents personnes.

RÉSULTAT

□ **Framatome : résultats stables, effectifs en baisse.** – Framatome, le premier constructeur mondial de réacteurs nucléaires, a dégagé un résultat net (part du groupe) de 986 millions de francs en 1991, stable par rapport à 1990, pour un chiffre d'affaires de 14,17 milliards de francs. Qualifiant les résultats financiers de *« satisfaisants »* – alors même que la rentabilité du groupe a baissé, – le PDG du groupe, M. Jean-Claude *Leny a indiqué que le résultat net de* Framatome en 1992 pourrait revenir à environ 900 millions de francs. Au nom de la *« compétitivité »* du groupe à sauvegarder *« dans un environnement extrêmement tendu »*, M. Leny a annoncé un *« allègement des effectifs »* touchant 550 personnes sur les 14 400 employées par le groupe.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 30 juillet ⬇

La baisse revient

A peine le seuil des 1 800 points fut-il franchi que la Bourse de Paris renouait avec la baisse jeudi 30 juillet. Après une début de séance en légère progression (+ 0,27 %) dans le sillage de Wall Street (+ 1,4 % mercredi soir) et de Tokyo (+ 3 %), les arbitragistes renversaient la tendance en procédant à des ventes de paniers. Les valeurs françaises abandonnaient près de 1 % à la mi-journée. Plus tard dans la séance, aux alentours de 14 heures, le recul de l'indice CAC 40 était de 1,13 %.

Selon un intervenant, les arbitragistes préparent les cours de compensation pour vendredi (date d'arrivée à échéance des contrats à terme et d'option sur le CAC 40), et doivent avoir besoin d'un indice inférieur à 1 800 points. De plus, le MATIF était en forte baisse jeudi matin, le notionnel septembre s'établissant à 105,04 points après avoir touché 104,92 points, son plus bas niveau depuis onze mois. En l'absence de tout sondage crédible sur les résultats au prochain *référendum* sur Maastricht, un certain pessimisme pousse les investisseurs à effectuer des arbitrages entre les obligations allemandes et les obligations françaises, relevaient des opérateurs sur le MATIF.

Les déclarations de M. Helmut Schlesinger, dans la presse britannique de jeudi, pour n'être pas novatrices, n'en sont pas moins pesantes pour les marchés de taux : le président de la Bundesbank excluait une nouvelle fois une baisse des taux de la Buba dans un avenir proche et qualifiait à nouveau de trop forte la croissance de la masse monétaire allemande. La séance, en raison des nombreux arbitrages qui seront effectués, devrait être irrégulière et baissière, selon les opérateurs. Les transactions portaient sur environ 1,1 milliard de francs aux alentours de 14 heures.

NEW-YORK, 29 juillet ⬆

Poursuite de la hausse

Wall Street a poursuivi son mouvement de hausse, mercredi, encouragée par la faiblesse persistante des taux d'intérêt à long terme, qui rend les investissements boursiers plus attrayants. A la clôture, l'indice Down Jones des valeurs vedettes, principal indicateur de tendance de la grande Bourse new-yorkaise, a terminé à *3 379,19 points, en hausse de 45,12* points, soit une progression de 1,4 %. La séance, avec quelque 278 millions de titres échangés, a été la plus active depuis le 17 janvier. Le nombre de valeurs en hausse a été deux fois et demie plus élevé que celui des actions en baisse : 1 342 contre 523, alors que 452 titres sont restés inchangés.

Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence du marché obligataire, était tombé à 7,38 % en milieu de journée – son niveau le plus bas depuis cinq ans, – avant de remonter pour s'établir à 7,43 % en fin d'après-midi. La baisse des taux à long terme bénéficie à Wall Street, car elle indique que les investisseurs continuent à tabler sur une inflation modérée.

VALEURS	Cours du 28 juillet	Cours du 29 juillet
Alcoa	73 5/8	75 3/8
ATT	43 3/4	44
Boeing	39	38 7/8
Chase Manhattan Bank	25	25 1/2
Du Pont de Nemours	49 5/8	52 3/8
Eastman Kodak	41 7/8	43 5/8
Exxon	62 1/8	62
Ford	45 3/4	44 3/8
General Electric	75 3/4	77 1/8
General Motors	41 3/8	41 5/8
Goodyear	65 1/2	66 1/4
IBM	93 3/4	94 3/8
ITT	65 5/8	66 3/4
Mobil Oil	63 3/8	64 1/2
Pfizer	77 5/8	78 1/2
Schlumberger	65 1/4	66
Texaco	64	63 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	111 1/4	110 1/2
Union Carbide	14 1/4	14 1/4
United Tech.	54 5/8	57 1/8
Westinghouse	16 1/4	17 1/8
Xerox Corp.	75	73 5/8

LONDRES, 29 juillet ⬆

Vive progression

Les valeurs se sont envolées mercredi au Stock Exchange, stimulées par deux séances consécutives de forte hausse à Wall Street et plusieurs résultats de *sociétés satisfaisants. Au terme des* échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 49,8 points, soit 2,1 % à 2 423,2 points. Cette progression est la plus forte depuis le lendemain de la victoire des conservateurs aux élections générales le 9 avril, le marché avait alors progressé de 136 points. Le volume des échanges s'est élevé à 564,5 millions de titres contre 445,2 millions la veille.

Des opérateurs ont souligné que les ventes des dernières semaines avaient été exagérées et cette progression était largement technique, les investisseurs profitant de la faiblesse des cours pour revenir sur le marché.

TOKYO, 30 juillet ⬆

Nette reprise

Dans le sillage des autres places boursières, la Bourse de Tokyo s'est nettement reprise jeudi. A la clôture, l'indice Nikkei a gagné 459,65 points, soit 3,04 %, à 15 555,60 points. Environ 220 millions d'actions ont été échangées contre 250 millions mercredi.

Pour l'essentiel, cette hausse constitue une réponse technique aux fortes pertes déjà accusées par le marché. Cette progression a également été encouragée par la fermeté du marché des contrats à terme. De plus, des rumeurs sur l'annonce du programme gouvernemental de relance économique dès le mois d'août au lieu de septembre ont favorablement influencé les intervenants.

VALEURS	Cours du 29 juillet	Cours du 30 juillet
Ajinomoto	1 090	1 130
Bridgestone	1 050	1 050
Canon	1 220	1 210
Fuji Bank	1 280	1 320
Honda Motors	1 170	1 200
Matsushita Electric	1 170	1 210
Mitsubishi Heavy	500	488
Sony Corp.	3 800	3 810
Toyota Motors	1 370	1 380

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4258	4265
Arnault Associés	181 50	...
B.A.C.	23 70	28 70 d
Bque Vernes	674	675
Boiron (Ly)	461	461
Boisset (Lyon)	200	...
C.A.L.-de-Fr (C.C.I.)	680	695
Calberson	333	..
Cardif	720	720
C.E.G.E.P.	160	160
C.F.P.I.	274	261
C.N.I.M.	1027	1025
Codetour	263 10	263
Conforama	1218	1218
Creeks	130	130
Dauphin	296	290
Delmas	1095	1117
Demachy Worms Cie	367	.
Devanlay	1025	1065
Deville	162	169 90
Dolisos	105	106
Editions Belfond	240	240
Europ Propulsion	193	186 50
Finacor	115	103 90 o
G.F.F. (group.fon.f.)	66	66 90
G.L.M	335	340
Gravograph	152	153
Guintoli	800	505
I.C.C.	168	168
Idianova	79 10	.

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immob. Hôtelière	1050	1040
Intern. Computer	146	....
I.P.B.M.	59 50	50 30
Locamic	102 10	
Matra Comm.	295 70	295 70
Molex	150	..
Publ. Filipacchi	420	440
Rhône-Alp. Ecu (Ly.)	330	330
Select Invest (Ly)	85 50	85 50
Serbo	250	250
Sopra	324	324
TF1	522	520
Thermador H. (Ly)	343	
Unilog	255	255
Viel et Cie	85 30	84 30
Y. St-Laurent Groupe	785	775

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 juillet 1992
Nombre de contrats estimés : 119 615

COURS	ÉCHÉANCES		
	Sept. 92	Déc. 92	Mars 93
Dernier	105,48	105,74	106,10
Précédent	105,52	105,86	106,36

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Sept. 92	Déc. 92	Sept. 92	Déc. 92
107	0,10	0,83	1,79	2,09

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 22 968

COURS	Juillet 92	Août 92	Septembre 92
Dernier	1 806	1 822	1 834
Précédent	1 767	1 780	1 793

CHANGES

Dollar : 5,02 F ⬆

Le dollar s'est inscrit en légère hausse le jeudi 30 juillet lors des premiers échanges entre banques, s'établissant à 5,0230 F, contre 5,0225 F à la clôture de la veille. Le billet vert semblait résister, soutenu notamment par les interventions des banques centrales.

FRANCFORT	29 juillet	30 juillet
Dollar (en DM)	1,4830	1,4873
TOKYO	29 juillet	30 juillet
Dollar (en yens)	127,98	127,77

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (30 juillet) .... 9 15/16 - 10 %

New-York (29 juillet) .... 2 7/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*	28 juillet	29 juillet
Valeurs françaises	102,50	104,10
Valeurs étrangères	91,80	93,30
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	482,02	483,90
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 769	1 801,63

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	28 juillet	29 juillet
Industrielles	3 334,07	3 3377,28

LONDRES *(indice « Financial Times »)*	28 juillet	29 juillet
100 valeurs	2 3373,40	2 423,20
30 valeurs	1 785,60	1 815,10
Mines d'or	91,50	93
Fonds d'Etat	89,12	89

FRANCFORT	28 juillet	29 juillet
Dax	1 610,64	1 628,15

TOKYO	29 juillet	30 juillet
Nikkei Dow Jones	15 095,95	15 555,60
Indice général	1 178,93	1 193,48

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,0190	5,0210	5,1052	5,1102
Yen (100)	3,9269	3,9301	3,9879	3,9937
Ecu	6,8860	6,8880	6,8700	6,8781
Deutschemark	3,3765	3,3770	3,3797	3,3827
Franc suisse	3,7802	3,7846	3,7948	3,8029
Lire italienne (1000)	4,4615	4,4635	4,3937	4,4039
Livre sterling	9,6130	9,6180	9,6125	9,6242
Peseta (100)	5,3060	5,3110	5,2663	5,2770

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

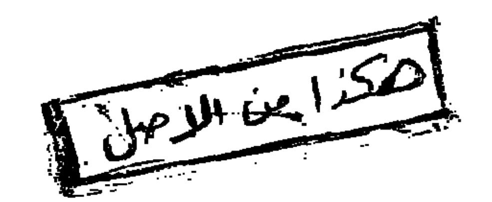
	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16	3 1/2	3 5/8
Yen (100)	3 15/16	4 1/16	3 15/16	4 1/16	3 13/16	3 15/16
Ecu	10 15/16	11 1/16	10 15/16	11 1/16	10 15/16	11 1/16
Deutschemark	9 8/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4	9 3/4	9 7/8
Franc suisse	8 7/16	8 9/16	8 1/2	8 5/8	8 1/2	8 5/8
Lire italienne (1000)	17 1/8	17 3/8	16 1/8	16 3/8	15 3/4	16
Livre sterling	10 1/16	10 3/16	10 1/8	10 1/4	10 1/4	10 3/8
Peseta (100)	13	13 1/4	13 3/16	13 7/16	13 1/4	13 1/2
FRANC FRANÇAIS	10 1/16	10 3/16	10 3/16	10 5/16	10 1/4	10 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Le Congrès américain de nouveau sollicité pour régler la crise des caisses d'épargne

Le président George Bush a de nouveau demandé au Congrès, mercredi 29 juillet, de voter des fonds supplémentaires pour régler plus rapidement la crise des caisses d'épargne et éviter que les contribuables américains ne soient pénalisés.

Dans une lettre au président de la Chambre des représentants, M. Bush *« demande avec insistance de débloquer les fonds supplémentaires pour protéger les déposants qui bénéficient de la garantie fédérale »*. Selon les milieux parlementaires, cette démarche aurait peu de chance d'aboutir : en mars, le Sénat avait adopté un projet de loi octroyant 43 milliards de dollars de plus pour terminer l'opération d'assainissement de ce secteur, mais la Chambre des représentants avait bloqué ce texte, rejetant même une version réduite à 18 milliards de dollars.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 30 JUILLET

Cours relevés à 14 h 00

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4700	C.N.E 3%	4730	4730	4670	- 1 27
905	B.N.P. T.P	821 50	850	850	+ 3 47
877	Cr.Lyon. T.P	900	880	880	- 2 22
1571	Renault T.P	1595	1600	1605	+ 0 63
1653	Rhone Poul. T.P.	1650	1655	1670	+ 1 21
1020	Saint Gobain T.P	1035	1036	1035	.
880	Thomson T.P	880	871	882	+ 0 23
645	ACCOR	640	640	625	- 2 34
725	Air Liquide	760	760	758	- 0 26
605	Alcatel-Alsthom	629	630	623	- 0 95
1750	Als Superm.	1800	1770	1800	.
290	A.L.S.P.I.	285	283	286	+ 0 35
415	AGF Sté Centrale	446 90	446	438 50	- 1 88
140	Avenir H. Média	147 20	150	149 50	+ 1 56
750	Axa (ex Cie Midi)	847	837	810	- 4 37
123	Bafip	137 50	137 50	139	+ 1 09
98	Bail-Equipem.	98	98	100	+ 2 04
695	Bail Investiss.	691	691	690	- 0 14
330	Bancaire	341	342 40	337 30	- 1 09
785	Bazar H.-V	770	778	780	+ 1 30
1260	Berger (M)	1200	1200	1200	.
400	Bertrand Faure	400 20	410	410	+ 2 45
785	Bic	809	801	808	- 0 12
1050	B.I.P.	1050	1052	1050	. ..
250	BIS	247	246 50	245	- 0 81
330	B.N.P. (CI)	349	349 90	338 10	- 3 12
720	Bolloré Tech.	713	715	714	+ 0 14
3050	Bongrain	3000	2980	2960	- 1 33
565	Bon-Marché	588	590	588	. .
530	Bouygues	573	578	562	- 1 92
96	BP France	95	96	93 50	- 1 58
1050	B.S.N.	1017	1024	1013	- 0 39
1150	Canal Plus	1183	1182	1179	- 0 34
215	Cap Gem.S.	219 90	224 40	216 70	- 1 46
2500	Carrefour	2594	2575	2579	- 0 58
133	Casino	138	137 90	136 50	- 1 09
88	Casino ADP	90	90	89	- 1 11
480	Castorama D.I.	482 50	488	490	+ 1 55
165	C.C.F.	174 50	174	174	- 0 29
35	CCMC Ly.	38	37 50	38	....
390	C.D.M.E	408	410	427	+ 4 66
155	C.E.G.I.D.	150 20	151 90	153	+ 1 86
77	Centrest (Ny)	80	80	79 50	- 0 63
360	C.E.P. Comm	350	351	359	+ 2 57
108	Cerus	111 90	112	111	- 0 80
710	Cetelem	749	750	743	- 0 80
225	CF Int.	229	226 20	226	- 1 31
280	CGI Info	275	285	280	+ 1 82
1010	C.G.I.P.	1050	1050	1005	- 4 29
650	CGP	660	663	650	- 1 52
1100	Chargeurs S.A.	1153	1169	1130	- 1 99
315	Christian Dior	304	305	303	- 0 33
585	C.I.C.A (M)	545	550	550	+ 0 92
370	Ciments franc.	350	329	377	+ 7 71
730	Clarins	728	730	728	....
430	Club Méditer.	436	437	430 50	- 1 03
168	CMB Packa.	171	172 90	172	+ 0 58
820	Colas	847	847	834	- 1 53
195	Cpt. Entrep	198 50	195	199	+ 0 25
1030	Compt Mod.	1082	1090	1071	- 1 02
325	CPR (Paris Rée.)	236	238	235 90	- 0 04
740	Créd. Foncier	775	790	775	.
245	Crédit Loc France	245 40	248	251	+ 2 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
505	Cr Lyon.(CI)	520	515	515	- 0 96
870	Crédit Nat.	879	882	878	- 0 11
255	CSEE	253	252 20	275	+ 8 70
3190	Damart	3160	3160	3200	+ 1 27
380	Dassault Aviation	385	385	386	+ 0 26
170	Dassault Electr.	190	180	179	- 0 56
1670	De Dietrich	1730	1780	1733	+ 0 17
66	Dév.P.d.C.(Li)	69	72 50	72 50	+ 5 07
110	Dév.R.Sud-Est	120	117	117	- 2 50
320	D.M.C.	323	325	322	- 0 31
400	Docks France	406	405	400	- 1 48
220	Dynaction	228	235	224	- 1 75
2070	Eaux (Gle)	2119	2120	2113	- 0 28
850	E.B.F.	843	840	840	- 0 36
395	Ecco	405	400	396 50	- 2 10
330	Elf Aquitaine	348	349 80	346 10	- 0 55
980	ElfSanofi(ExSanofi)	1000	985	980	- 2 00
230	Erap-Elf (Certif)	248	233 10	235	- 5 24
570	Eridania-Beghin	589	587	577	- 2 04
390	Essilor	383	393	390	+ 1 83
176	Essil Int.(DP)	188 50	191 90	190	+ 0 80
790	Esso	810	808	803	- 0 86
1280	Eurafrance	1296	1296	1296	.
590	Eurocom	591	594	594	+ 0 51
97	Eurodisneyland	90 65	89 40	88 45	- 2 43
930	Europe 1	1013	990	945	- 6 71
30	Eurotunnel	32	32 20	31 70	- 0 94
1450	Exor	1500	.		..
99	Finextel	99	98	98	- 1 01
345	Fives Lille	360	353	360	.
3220	Fromager. Bel	3213	3213	3200	- 0 40
1920	Gal.Lafayette	2150	2050	2050	- 4 65
1540	G.A.N.	1560	1560	1584	+ 0 26
505	Gascogne (B)	498	498	498	...
1240	Gaz et Eaux	1296	1296	1323	+ 2 08
655	Géophysique	670	672	671	+ 0 15
615	Groupe André SA	623	625	624	+ 0 16
505	Groupe Cité	540	525	525	- 2 78
390	GTM-Entrep.	421 50	420	420	- 0 36
1610	Guyenne-Gas.	1638	1610	1610	- 1 71
114	Hachette	123 60	125	122 60	- 0 81
455	Havas	488	490	485 60	- 0 49
290	Idia	305	305	305	.
310	Imétal	315	315	315	
110	Immob. Phénix	113 50	113 50	112	- 1 32
92	Ingénico	89 30	90	88 40	- 1 01
6470	Inst. Mérieux	6490	6800	6610	+ 1 85
390	Interbail	390	386	390	.
680	Intertechnique	725	730	730	+ 0 69
800	J. Lefebvre	825	825	820	- 0 61
465	Klépierre	455	455	461	+ 1 32
700	Labinal	691	692	690	- 0 14
310	Lafarge	319	319	316 80	- 0 69
280	Lebon	272	276	276	+ 1 47
4240	Legrand	4272	4260	4187	- 1 99
2210	Legrand (DP)	2120	2149	2112	- 0 38
340	Legris Industries	354	357 10	358	+ 1 13
600	Locindus	629	630	615	- 2 23
3430	L.V.M.H.	3757	3772	3726	- 0 83

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
495	Lyon Eaux/Dumez	510	512	500	- 1 96
82	Majorette Ly	89 95	89	90	+ 0 06
270	Mar. Wendel	285	285	285	
180	Matra	187 80	188	183	- 2 56
445	Merlin-Gerin	483	488	485	+ 0 41
74	Metaleurop	76 50	76 80	76 80	+ 0 39
29	Métrologie In.	30 30	30 30	30	- 0 99
200	Michelin	215	215	212	- 1 40
156	Min. Salsig (Ma)	156 10			
77	MMB	83 10	84 50	88 50	+ 6 50
131	Moulinex	128 30	127	132 20	+ 1 50
900	Navig. Mixte	864	869	870	+ 0 69
110	Nord-Est	111	111 90	111	
240	Nordon (Ny)	235	234	234	- 0 43
645	Nouv Galeries	647	647	647	.
101	Olipar	92 10	94 90	93 55	+ 1 57
905	Oréal	938	935	920	- 1 92
300	Paribas	325 50	330	325	- 0 15
183	Pechiney Int.	186	186	184	- 1 08
305	Pechiney (CIP)	310	310	307 10	- 0 94
380	Pernod Ricard	382 50	384	378	- 1 18
665	Peugeot	685	687	681	- 0 58
345	Pinault	356	356	355	- 0 28
770	Plastic-Omn	795	785	785	- 1 26
500	Poliet	510	499	515	+ 0 98
700	Primagaz	730	723	731	+ 0 14
710	Printemps	712	711	708	- 0 56
670	Promodès	640	648	648	+ 1 25
450	Radiotechn.	470	470	465 20	- 1 02
5600	Redoute (La)	5640	5650	5650	+ 0 18
155	Remy Cointreau	167 50	169 20	168 20	+ 0 42
585	R. Poulenc CIP	586	589	592	+ 1 02
55	Rochette(La)	57 80	58 90	57 60	- 0 35
445	Roussel Uclaf	421	424	425	+ 0 95
2800	R. Impé Ly *	2800	2830	2830	+ 1 07
159	Sade (Ny)	158	159	158	
2140	Sagem	2189	2090	2183	- 0 27
525	Saint Gobain	564	560	554	- 1 77
1130	Saint Louis	1158	1160	1162	+ 0 35
1310	Salomon Ly.	1300	1300	1250	- 0 77
295	Salvepar (Ny)	310	298 50	298 50	- 3 71
1350	S.A.T.	1350	1345	1345	- 0 37
225	Saul. Chât.	234	228 30	228	- 2 56
1000	Saupiquet (Ns)	1003	1040	1040	+ 3 69
585	Schneider	617	613	603	- 2 27
13	SCOA	15 10	15 20	15	- 0 66
315	Scor s.a.	300	300	300	.
2000	S.E.B	2090	2110	2110	+ 0 96
375	Sefimeg	375	375 10	380	+ 1 33
116	Selectibanque	115	115	115	...
187	Sextant A.	178 90	176	176	- 1 62
590	S.F.I.M.	635	638	680	+ 7 09
189	S.G.E.	200	200	196	- 2 00
355	Simco	365 20	368	375	+ 2 68
625	Sk. Rossignol	625	625	620	- 0 80
430	Sligos	435	437	437	+ 0 46
440	Société Géné.	453	465	452 50	- 0 11
50	Sodecco(B)	52	.		.
92	Sodero(Ns)	94 50	94 50	95	+ 0 53

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
990	Sodexho	968	990	985	+ 1 76
67	Sogenal(Ny)	73	70	70	- 4 11
375	Sogerap	369	370	370	+ 0 27
1330	Som.-Allib.	1330	1310	1330	.
355	SOPHIA	352 10	355	355	+ 0 82
1700	Source Perrier	1700	1700	1701	+ 0 06
710	Sovac	730			
275	SPEP	307	305	305	- 0 65
270	Spie-Batignol	284 50	282	284 80	+ 0 11
745	Strafor Facom	763	756	759	- 0 52
255	Suez	273 70	274 90	270 50	- 1 17
995	Synthelabo	1010	1001	998	- 1 19
126	Thomson CSF	129	130	126 60	- 1 85
230	Total	233 20	234 50	230 40	- 1 20
171	- (certif)	166	159	164 80	- 0 72
181	Truffaut Fin	185	186	185 40	+ 0 22
405	U.A.P.	411 90	414	399	- 3 13
235	U.F.B Locab	245	250	248 30	+ 1 35
250	U.G.C. DA (Robur)	263	260	260	- 1 14
480	U.I.C.	470	470	469 80	- 0 04
405	U.I.F	409	409	409	
750	U.I.S	745	735	735	- 1 34
400	Unibail	400	405	400	
720	Valéo	761	760	760	- 0 13
153	Vallourec	150	153	149	- 0 67
220	Via Banque	220	222	215 10	- 2 23
270	Worms et Cie	297	295	290	- 2 36
1170	Zodiac	1240	1230	1201	- 3 15
945	Elf Gabon	975	987	987	+ 1 23
99	Amax	102			.
144	Amer. Banck	148 10	146 40	146 80	- 0 88
120	Amer. Express	119 50	117	117 20	- 1 92
215	A.T.T.	220	222 40	224 20	+ 1 91
148	Anglo Amer C.	153 50	153 50	154	+ 0 33
270	Amgold	267 50	.	.	.
195	Banco Santander	195	214	191	- 2 05
730	B.A.S.F	764	765	765	+ 0 13
865	Bayer	892	900	910	+ 2 02
45	Blenheim Plc.	46	46	46	.
30	Buffelsfont.	29	28 60	28	- 3 45
128	Chase Manh.	126	129 70	130 50	+ 3 57
2400	Daimler Benz	2306	2340	2323	+ 0 74
98	De Beers	102 90	101 10	102 20	- 0 68
2200	Deutsche Bank	2178	2199	2200	+ 1 01
1080	Dresdner Bank	1082	1101	1101	+ 1 76
56	Driefontein	54 75	54 50	55	+ 0 46
245	Du Pont-Nem.	245 90	262 80	263 50	+ 7 16
205	Eastman Kodak	225	219 40	219 40	- 2 49
12	East Rand	11 50	11 65	11 30	- 1 74
32	Echo Bay	32 70	32	32	- 2 14
195	Electrolux	209		.	. .
110	Ericsson	115	115	115	
315	Exxon Corp	309 40	311 80	313 80	+ 1 42
220	Ford Motor	230 50			
43	Freegold	42	42	41 25	- 1 79
14	Gencor	15	14 95	14 95	- 0 33
385	Gén. Elect.	380 20	387 90	387 10	+ 1 81
198	Gén. Motors	207 50	209 70	208 20	+ 0 34
325	Gén. Belgique	320	324 50	324 50	+ 1 41

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
43	Gd Metropol	41 90	42 45	41 90	
50	Guinness	53 65	53 75	52 95	- 1 30
19	Hanson PLC	18 80	19 25	19 20	+ 2 13
21	Harmony Gold	21	21 20	20 05	- 4 52
355	Hewlett Packard	360			
29	Hitachi	28 20	28 50	28 50	+ 1 06
755	Hoechst	809	819	822	+ 1 61
71	Homestake	71 20			
107	I.C.I	105	116 40	116 40	+ 10 8
465	I.B.M.	477	477 20	474 50	- 0 52
325	I.T.T	330	335 80	335 20	+ 1 58
157	Ito Yokado	148 50	151 50	152 20	+ 2 49
47	Matsushita	46 30	47 15	47 15	+ 1 84
3 55	Maxwell	3 55			
215	Mc Donald's	220	225	224 70	+ 2 14
250	Merck	259 80	257 70	258 80	- 0 38
490	Minnesota M.	490 50			
35	Mitsubishi	34 70	35	35	- 0 86
320	Mobil corp	316	323 80	323 80	+ 2 47
295	Morgan J.P	298	300 50	300 50	+ 0 84
35120	Nestlé	36200			
125	Norsk Hydro	126 80	120 50	128 50	+ 1 34
92	OFSIL	91	93 60	93 60	+ 2 86
1760	Pétrofina	1773	1775	1784	- 0 62
390	Philip Morris	397 50	399 60	399 50	+ 0 50
76	Philips	77 40	76 90	76	- 1 81
57	Placer Dome	56 55	56 20	55 10	- 2 56
255	Procter Gamble	247 30	251 10	251 10	+ 1 54
160	Quilmès	175			
21	Randfontein	20 05	19 60	19 20	- 4 24
275	Rhone Poul. Rorer	273 80	278 20	276 50	+ 0 99
435	Royal Dutch	435	435 50	434 40	+ 0 32
53	R.T.Z.	53	53 70	53 70	+ 1 32
11	Saat.& Saatch.	12 45	12 65	12 80	+ 2 81
26	St Helena	26	27	26	
310	Schlumberger	325	333	331	+ 1 85
44	Shell transp.	44 50	44 75	44 50	
2090	Siemens	2118	2120	2117	- 0 05
154	Sony	156 90	152 10	153 20	- 2 36
50	Sumitomo Bank	51 50	52 80	52 35	+ 1 65
152	T.D.K	138 80	142 50	142 50	+ 2 67
54	Telefonica	56	53 10	54 75	- 2 23
25	Toshiba	24	24 75	24 75	+ 3 13
540	Unilever	545	548	545	
265	Unic Techn.	274	287 20	286 80	+ 4 67
235	Vaal Reefs	233	226 30	226	- 3 00
1170	Volkswagen	1250	1200	1200	- 4 00
300	Volvo	328	338	338	+ 3 05
107	West Deep.	101	97 20	92 40	- 8 51
360	Xerox Corp	368 30	.		
91	Yamanouchi	90 70	91	93 20	+ 2 76
3 16	Zambia Cop.	3 58	3 55	3 52	- 1 68

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8%78	100 50	0 48
10,80% 79/94	. .	9 73
Emp.Etat 13,4%83	103 93	8 12
Emp.Etat 12,2% 84	100 30	9 86
10,26% mars 86	. . .	3 93
OAT 10% 5/2000	....	1 75
OAT 9,9% 12/1997	101 90	6 22
OAT 9,8% 1/1996	100 75	4 87
PTT 11,2% 85	104 45	6 83
CFF 10,30% 86	101 50	4 86
CFF 10,25% nov 90	104 70	3 84
CNA 10 % 1979	..	3 98
CNB Bques 5000F	98 10	0 67
CNB Paribas 5000F	97 70	0 67
CNB Suez 5000F	98 06	0 67
CNI 1/82 5000F	98 30	0 67
CNT 9 % 86	97 05	2 63
CRH 10,90% déc.85	105 32	5 70
CHAHB FCE 3% 100	138	.
CNCA	1040	
Cerus	2203	..
Alcatel 6 % janv 89	817	. .
Ly. Eaux cv 6,5%	785	.
Thoms cv 9,2% 86	801	..

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	688	700
Applications Hydr	1539	..
Arbel	471	470
Bains C Monaco	930	911
B Hypoth.Europ	357	.
B.N.P. Intercont	345	345 10
Beghin-Say (C.I)	469	469
Bénédictine	2629	.
Bidermann Internat.	459	..
Blanzy Ouest	1939	
B.T.P	59 50	59 90
Cambodge	1150	1150
Carbone Lorraine	443	454
Case Poclain	5 30	5
C.B.C.	298	295
C.E.G.F (Frigor.)	702	705
Cementaire Blanzy	363	
Ceraban	50	50
Champex Ny	51	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CIC (CIP)	180	178
C.I.M.	878	
C.I.T.R.A.M. (B)	2500	. .
Cogifi	282	282 .
Comiphos	484	. . .
Cie Industrielle	5260	5310
Cpt Lyon Alemand	335	335
Concorde	603	604
Constr.Mét.Prov	16 50	16 50
Crédit Gén.Ind.	128	130
Cr Universel (Cie)	285	. . .
Darblay	550	. .
Degremont	1766	1779
Delmas Vieljeux	2310	2546 d
Didot Bottin	550	540
Eaux Bassin Vichy	3101	3130
Eca	368 50	360 20
Ent.Mag. Paris	4200	.
Esex (ex Eternit)	1930	1970
Finalens	301 90	
F.I.P.P.	80 40	72 60o
F.N.A.C.	1900	1900
Foncière (Cie)	435	435
Fonc.Lyonnaise	570	578
Foncina	345	.
Fougerolle	820	800
France I.A.R.D.	550	.
France SA (La)	1750	1705
From. Paul-Renard	1528	..
Gaumont	455	455
Genefim	270	267
Gévelot	498	500
G.F.C	295	295
Groupe Victoire	910	945
G.T.I (Transport)	215	215
Immobail	310	306 10
Immobanque	595	595
Im.Marseillaise	4040	4140
Immofice	365	360
Invest.(Ste Cle.)	3202	
Lambert Frères	235	235
Lille Bonnières	949	
Locafrancaise	470	
Louis Vuitton	630	625
Louvre	2326	2340
Luca	650	660
Machines Bull	31 50	30 10
Mag.Uniprix	190	195
Magnant	538	540
Métal Déployé	425	
Mors	65	65
Navigation (Nle)	200	200
Optorg	279 50	279
Oréal (CI)	500	500
Origny-Desvroise	670	680
Palais Nouveauté	1273	1260
Paluel Marmont	600	.
Parfinance	150	.

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	195	195
Paris Orléans	211	210
Parthena Invest.	275 30	
Pathé Cinéma	500	
Piper Heidsieck	1000	.
Porcher	475	480
Promodès (CI)	370	380
Publicis	705	705
Rochefortaise	120	
Rosario	159 50	159
Rougier	258	259
S.A.C.E.R.	451	461
S.A.F.A.A.	200	264 60d
S.A.F.I.C Alcan	189	.
Saga	385 90	385 90
Saint Dominique (F.)	104	104
Salins du Midi	567	581
Savoisienne M.	159	. .
S.C.A.C.	750	
Senelle	426 50	428
S.Etud.Part. (M)	122	122
Silic	545	
Sivam	115	
S.I.P.H.	135	135
S.M.C.I.	100	
Sofal	630	645
Soffo	250	.
Soficai	1095	1100
Sofiram (ex Satam)	62 25	70
Sofrag	2423	
Soudure Autogène	775	775
Sovabail	332	
Stern	500	
Taittinger	2250	2300
Testut-Aequitas	220	
Tour Eiffel	191	
Ufiner	1100	1130
Vicat	485	500
Viniprix	1550	1550
Virax	120	
Maroc Sté Brasserie	300	

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	556	
Akzo Nv Sico	449	408
Alcan Aluminium	97	97
American Brands	231	.
Arbed	589	.
Asturienne Mines	94 10	.
Banco Popular Espa	461	.
B.Reglements Int.	18500	18400
Can Pacifique	70	.
Chrysler Corp	95 60	
C.I.R.	6 20	
Commerzbank	801	830
Dow Chemical	278 50	290 50
Fiat	19 60	
GBL (Brux Lamb)	485	486
Gevaert	1000	.
Glaxo Holdings Ltd.	70	70
Goodyear Tire	317	
Grace and Co (WR)	161	
Honeywell Inc Im.	356	
Johannesburg	71 50	
Koninklijke Pakhoed	132 30	
Kubota	18	18 60
Midland Bank	36 25	.
Noranda Mines	75 30	
Olivetti priv	8 80	9
Pfizer Inc	383 10	390 50
Ricoh	19 50	.
Robeco	267	270 10
Rodamco NV	126 50	128
Rolinco	263 30	266
Sapem	7	
Sema Group	27 50	27 90
SKF Aktiebolaget	90	.
Tenneco Inc	170	206 50o
Thorn Electrical	69	70
Toray Ind	20 90	
West Rand Cons	7	7

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	284	.
Calophon	90	
C.G.H Cogenhor	6	4 50o
Coparex	815	
Drouot Assurances	339	
Electro-Banque	310	
Europ Accum.	81	
Europ Soutres Ind.	12 80	14 05d
Gachot S.A	40	39 90
Guy Degrenne	402	
Lecteurs du Monde	180	.
Nicolas	1198	
Parocop Percier	350	
Quadrant	25	33 40d
Rorento N.V	221 80	221 60
St-Gobain-Emballage	1790	
S.E.P.R.	1648	
S.M.T Goupil	0 40	5 05d
S.P.R. act. B	388	
Waterman	1200	.

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/7	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	4 979	... ...	4 7	5 2
Ecu	6 888	... ...	....	..
Allemagne (100 dm)	337 880	... ...	326	346
Belgique (100 F)	16 401	... ..	15 8	16 8
Pays-Bas (100 fl)	299 550	... ...	288	308
Italie (1000 lires)	4 469	.... ..	4 2	4 7
Danemark (100 krd)	87 810	. ... .	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 610	.. ...	9 2	10
Grèce (100 drachmes)	2 748	......	2 4	3 1
Suisse (100 f)	381 100	.....	369	389
Suède (100 krs)	93 110	.....	89	97
Norvège (100 k)	85 970	.....	82	90
Autriche (100 sch)	48 008	.....	46 5	49 5
Espagne (100 pes)	5 310	......	5	5 6
Portugal (100 esc)	3 980	.....	3 6	4 4
Canada (1 S can)	4 196	.....	4	4 4
Japon (100 yens)	3 906	.....	3 7	3 9

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/7
Or fin (kilo en barre)	57600	57800
Or fin (en lingot)	58300	58000
Napoléon (20f)	330	330
Pièce Fr (10 f)	419	401
Pièce Suisse (20 f)	331	330
Pièce Latine (20 f)	327	331
Souverain	427	423
Pièce 20 dollars	1910	1880
Pièce 10 dollars	930	927 50
Pièce 5 dollars	620	580
Pièce 50 pesos	2180	2160
Pièce 10 florins	340	341

SICAV (sélection) 29/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	186 55	181 56
Amén-gan	6885 96	6821 12
Ampla	270161 99	270161 99•
Amplitude	608 84	591 11
Arbitrages Court T.	7315 35	7316 35•
Associc	1098 13	1098 13
Atout Futur	399 96	390 20
Aurecic	1148 69	1115 23
Avenir Alizes	1665 97	1633 30
Axa Capital	188 97	184 05
Axa Court Terme	8051 43	8051 43
Axa Cro Ex.Dr.Inve.	847 66	822 97
Axa Ep.Fr.Ex Ageparg.	766 82	744 49
Axa Europe	124 30	120 68
Axa Investiments	98 41	95 54
Axa NPI	110 27	107 06
Axa Ob.Fr.Extrans	139 37	135 31
Axa.Ob.In.Ex Mu U Se.	130 45	126 65
Axa Prem.Ex.Agepre.	114 10	110 78
Axa Sél Ex.Dr Sele	138 86	134 82
Axa Valeurs PER	118 77	115 31
Cadence 1	1027 50	1007 35
Cadence 2	1037 61	1017 26
Cadence 3	1028 49	1008 32
Capimonétaire	6382 11	6375 73
Capioblig	6330 41	6206 28
Capitacic	1304 01	1284 74
Coeros	1316 37	1284 26
Comptavalor	3559 67	3554 34
Convertimmo	321 45	315 15
Credimer	427 53	415 08
Crédit Mutuel Capital	1282 31	1257 17
Cred Mut.Ep Cour T	678 81	678 81
Cred.Mut.Ep.Indus.	92 31	89 84
Cred Mut.Ep.J	70493 42	70493 42
Cred.Mut Ep.long.T	184 67	179 73
Créd.Mut Ep Monde	1088 57	1059 44
Cred Mut Ep Quatre	1091 34	1062 13
Deze	1287 08	1255 69
Drouot France	824 21	800 20
Drouot Sécurité	217 23	210 90
Ecocic	1043 71	1013 31
Ecupar	125 75	122 09
Ecureuil Capitalisation	2562 86	2537 49
Ecureuil Géovaleurs	2261 08	2195 22
Ecureuil Invest.	435 06	422 38
Ecureuil Monepremière	67979 99	67979 99
Ecureuil Monétaire	39970 29	39970 29
Ecureuil Trésorerie	2465 35	2465 35
Ecureuil Trimestr.	2007 49	1987 61
Elicash	2 835151	2 835151•
Energia	260 94	249 11
Eparcic	3851 18	3851 18
Eparcourt-Sicav	4347 88	4337 04
Epargne Associat.	25635 51	25343 62
Epargne Capital	10713 36	10607 29
Epargne Croissance	1613 35	1570 17
Epargne Oblig.	192 52	187 37
Epargne Première	14480 03	14372 24
Epargne-Unie	1226 34	1195 45
Epargne Valeurs	416 85	405 69
Eufi Cash capi.	8433 73	8433 73•
Eufinvest capi.	605 15	587 52•
Eurocic Leaders	1035 05	1004 90
Eurodyn	1146 55	1118 59
Euro Gan	6074 28	5840 65
Europe Nouvelle	530 69	506 63
Fonsicav	14617 81	14617 81
France-gan	9570 79	9202 68
France Garantie	258 75	258 23
France Index Sicav	105 66	102 56

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France Obligations	466 13	461 51
Francic	454 26	441 03
Francic Pierre	96 52	93 71
Francic-Régions	1174 43	1140 22
Fructi-Associations	35 75	35 75
Fructi-Capi	41 84	41 22
Fructidor	233 89	230 43
Fructifrance action C	884 49	862 92
Fructifrance action D	864 45	843 37
Gestilion	14854 28	14780 38
Gest. Associations	163 35	159 76
Horizon	1175 69	1141 45
HLM Monétaire	14121 25	14121 26
Indust.Fse Court T	1491 08	1491 08
Interepar	104189 22	101154 58
Interoblig.	13801 75	13335 05
Intersélection Fce	510 10	500 10
Japacic	134 90	130 97
Jeunepargne	287 43	283 18
Latitude	2285 33	2281 91
Laurin C.T.	12720 40	12720 40
Laurin L.T	8292 29	8109 02
Lion Association	11274 82	11274 82
Lion Institution	29400 37	29327 05
Lionplus	973 58	954 49
Lion Trésor	2094 10	2073 37
Lion 20 000	26598 11	26598 11
Livret Bourse Inv.	542 41	526 61
Livret Portefeuil	673 07	653 47
Méditerranée	168 80	163 88
Mensuel CIC	10134 46	10034 12
Monedien	68972 02	68972 02
Mone.J.	73624 88	73624 88•
Monévalor	83178 29	83178 29
Mutualité dépôts	13535 86	13508 84
Natio Court Terme	288160 00	288160
Natio-Epargne	17728 81	17553 28
Natio-Ep. Ret.	126 19	122 81
Natio Epargn Trésor	7805 87	7790 29
Natio-Imm.	1063 75	1036 28
Natio-Inter	1376 57	1339 73
Natio-Monétaire	25652 17	25652 17
Natio-Patrimoine	1306 26	1271 30
Natio-Placements	64677 08	64677 08
Natio-Revenu	1024 96	1014 81
Natio Sécurité	12225 88	12225 88
Natio-Valeurs	837 94	815 51
Nippon-Gan	4124 03	3965 41
Nord Sud Dévelop.	1561 45	1558 33
Obli-Associations	149 82	148 34
Oblicic-Mondial	2578 59	2540 48
Oblicic-Régions	1016 79	1001 76
Oblifutur	2820 36	2751 57
Oblig. tres caté.	174 84	172 26
Oblilion	1341 82	1328 53
Oblisécurité Sicav	13088 80	13088 80
Oraction	1018 43	993 59
Orvalor	6994 46	6857 31
Paribas Capitalisation	1473 79	1462 01
Paribas Opportunités	119 74	114 86
Paribas Patrimoine	549 07	526 69
Patrimoine Retraite	223 28	218 90
Pervalor	601 02	589 24
Placement A.	1407 48	1379 88
Placement J.	7330 55	7315 92
Placement M	67940 23	67804 62
Placement Nord	939 07	920 66
Plénitude	130 54	127 05
Poste Croissance	22029 89	22007 88
Poste Gestion	66725 44	66725 44
Première Oblig.	10681 21	10670 54

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	109 91	108 82
Prév'Associations	29866 89	29866 89
Proficus	917 88	895 49
Quartz	128 63	124 31
Réalvalor	720 06	705 94
Rentacic	160 52	158 15
Revenus Trimestr.	5299 68	5247 21
Revenu-Vert	1122 36	1094 99
St Honoré Vie & Santé	951 40	508 26
St Honoré Bons du Tr.	11389 10	11332 44
St Honoré Global	218 42	208 52
St Honoré Invest.	749 32	715 34
St Honoré Pacifique	513 71	490 42
St Honoré PME	515 60	492 22
St Honoré Réal	15177 70	15117 23
Sécuricic	1766 86	1766 86
Sécuri-Gan	12996 23	12741 40
Sécurinaux	1411 69	1411 69
Sicasden	708 02	697 56
Sicav Associations	1870 40	1870 40
SFI-CNP Assur	624 42	606 23
S.G. Fr. opportunités	1136 94	1114 65
Sicav 5 000	425 58	414 17
S¹ Est	1219 20	1183 69
Slivafrance	684 57	666 25
Slivam	371 67	361 72
Slivarente	205 73	201 70
Slivinter	399 72	389 02
S.N.I	1059 14	1028 29
Sogenfrance	1082 69	1061 46
Sogéparge	313 88	307 73
Sogevar	962 25	943 38
Soginter	1204 12	1180 51
Soleil Investissements	549 02	526 94
Solstice	2155 34	2149 97
State Street Act. Eur	9130 08	8831 33•
State Street Act. Frce	10285 43	9995 85•
St. Str. Act Japon	8777 48	8480 66•
State Street Emer. Mts.	10795 47	10276 48•
St.Street OAT Plus	10103 75	9905 64•
Stratégie Actions	788 39	758 07
Stratégie Rendement	1403 38	1359 21
Technocic	1010 46	981 03
Techno-Gar.	5441 19	5231 91
Thesora	663 09	656 52
Trésor Plus	1278 14	1265 49
Trésor Trimestriel	1030 64	1020 44
Trésoricic	131699 65	131699 65
Trilion	5108 34	5042 78
UAP Investissement	411 52	396 65
UAP Actions France	564 94	544 52
UAP Act. Select	591 78	570 39
UAP Aedificandi	502 21	484 06
UAP Altefi	195 38	188 32
UAP Alto Sicav	155 04	149 44
UAP Moyen Terme	139 11	134 08•
UAP Première Cat.	10675 10	10289 25
Uni-Associations	124 66	124 66•
Uni-Foncier	1142 52	1114 65
Unifrance	567 77	553 92
Uni-Garantie	1284 67	1259 46
Uni Régions	1327 86	1295 49
Univar	239 36	239 36•
Univers Actions	1182 96	1154 11
Univers Obligations	1769 84	1726 67
Valorg	2075 35	2073 28
Valréal	54017 71	53990 71

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et fêtes de 10 h à 22 h.

LA CAMPAGNE DE JEAN-LOUP TRASSARD. Galerie de la Bpi. Jusqu'au 28 septembre.

LA DATION PIERRE MATISSE. Salle d'art graphique Mnam. Jusqu'au 13 septembre.

ICARE ET COMPAGNIE, UN PREMIER REGARD SUR LA PHOTOGRAPHIE. Cabinet d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 28 septembre.

IL SEGNO DELLA VOCCE. Petit foyer. Jusqu'au 2 août.

MANIFESTE. 30 ans de création en perspective 1960-1990. Jusqu'au 28 septembre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 9 h à 18 h, jeu de 9 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

AUGUSTE LEPÈRE ET LE RENOUVEAU DU BOIS GRAVÉ. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée) Jusqu'au 13 septembre.

CHRONIQUES ITALIENNES, DESSINS D'ERNEST HEBERT (1817-1908). Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée) Jusqu'au 13 septembre.

MASSENET. AFFICHES D'OPÉRAS. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès du musée). Jusqu'au 13 septembre

PHOTOGRAPHIE : ACQUISITIONS RÉCENTES (1990-1992). Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée) Jusqu'au 13 septembre

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. 9 h à 18 h. Nocturne un lun. sur deux et le mer. jusqu'à 22 h.

L'ŒIL DU CONNAISSEUR : HOMMAGE A PHILIP POUNCEY. Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 7 septembre.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 30.

HOMMAGE A ANDRÉ CADERE. Entrée : 20 F. Jusqu'au 4 octobre.

BRICE MARDEN. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 octobre

OPALKA. Entrée : 20 F. Jusqu'au 4 octobre

MICHEL VERJUX. Entrée : 20 F. Jusqu'au 11 octobre

Grand Palais

Av. W.-Churchill et Clemenceau av. *Gal-Eisenhower*.

JACQUES-HENRI LARTIGUE A L'ÉCOLE DU JEU, 1902-1913. Rivages. (44-13-17-17) T.l.j. sf mar. et mer. de 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 14 septembre.

Galerie nationale du Jeu de Paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30. Visites-conf. jeu. à 12 h, sam. à 16 h, dim. à 11 h.

HELIO OITICICA (1937-1980). Rétrospective. Galerie nationale du Jeu de Paume. Entrée : 30 F. Jusqu'au 23 août.

MUSÉES

ALECHINSKY. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 13 septembre.

L'ARCHITECTE FOU DE SUCRE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 26 août.

ARRÊT-RETOUR SUR IMAGES : LES CINÉMAS DE PICASSO. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). T.l.j. sf mar. de 9 h 15 à 17 h 15, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 26 F. Jusqu'au 14 septembre.

LUIS CABALLERO. Hôtel de Miramion, musée de l'Assistance publique, 47, rue de la Tournelle (46-33-01-43). T.l.j. sf dim. et lun. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 juillet.

AUGUSTIN-VICTOR CASASOLA. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 13 octobre.

LES COLÈRES DE LA SEINE. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 16 F. Jusqu'au 4 octobre.

DENISE COLOMB. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Jusqu'au 23 août.

D'AGAGGIO, JUNG, UNGER. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. sf mar. de 10 h à *19 h. Jusqu'au 22 août.*

DE BONNARD A BASELITZ. Bibliothèque Nationale, galeries Mansart et Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 12 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 septembre.

DESIGN 1950-1990. Cinquante acquisitions du Fonds national d'art contemporain. Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 septembre

LE DESSIN ET L'ARCHITECTE. Excursion dans les collections de l'Académie d'architecture. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-26-53). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à *18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au* 6 septembre.

DU TAGE A LA MER DE CHINE. Une épopée portugaise. Musée national des Arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 8 septembre.

GLOIRE AUX VIGNERONS. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Fermé les 15 derniers jours de chaque trimestre. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 novembre.

LA GRANDE EXPOSITION DES FRUITS ET DES LÉGUMES. Muséum national d'histoire naturelle, galerie de botanique, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (40-79-30-00). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 17 h. Groupes scolaires sur rendez-vous au 43-36-54-26. Entrée : 25 F. Jusqu'au 14 septembre.

GUERIN ET DELACROIX. Musée national Eugène Delacroix, 6, rue de Furstenberg (43-54-04-87). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 22 septembre.

LES HERBES DE LA SAINT-JEAN, GRAVURES DE CHARLOTTE NOYELLE. Jardin des Plantes, pavillon d'accueil, 2, rue Bouffon (40-79-30-00). T.l.j. sauf mar. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 27 septembre.

IMAGES D'AMÉRIQUE 1880-1980, *LES MAGAZINES A L'AFFICHE.* Et les aventures publicitaires d'un dromadaire. Musée de la Publicité, musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 13 septembre.

INSTRUMENTARIUM EUROPÉEN. Jardin des Plantes, ménagerie, 57, rue Cuvier (45-35-82-08). T.l.j. sauf lun. de 15 h à 17 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 15 août.

SHERRIE LEVINE. Fondation nationale des arts. Hôtel des Arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 10 août.

MARY ELLEN MARK : 25 ANS DE PHOTOGRAPHIE. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 13 octobre.

LA MÉNAGERIE DU PALAIS. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 13 octobre.

MODE ET LIBERTÉS. Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h, nocturne le mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 25 octobre.

MONTMARTRE, VILLAGE URBAIN, QUARTIER RURAL. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 septembre.

GUSTAV-ADOLF MOSSA. L'œuvre symboliste : *1903-1918.* *Pavillon des* Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 27 septembre.

LES ORDRES MENDIANTS A PARIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 11 octobre.

PATRIMOINE MONDIAL. Caisse nationale des monuments historiques, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (44-61-20-00). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 20 septembre.

PIER LUIGI PIZZI. Bibliothèque du Palais Garnier, opéra de Paris, place de l'Opéra (47-42-07-02). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 18 octo*bre.*

PLISSON. Musée de la Marine, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 28 septembre.

PROMENADE DE VOILE. Parc de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès (42-78-70-00). T.l.j. sf lun. de 6 h à 1 h du matin. Jusqu'au 16 août.

TINGATINGA. Peintures de Tanzanie. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam. et dim. jusqu'à 18 h. Jusqu'au 31 août.

TOUS PARENTS, TOUS DIFFÉRENTS. Musée de l'Homme - galerie d'anthropologie, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. et fêtes de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 20 F, 25 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 30 novembre.

TRADITION ET MODERNITÉ. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 août.

UN VOYAGE GOURMAND. 60 AFFICHES DE GASTRONOMIE DE 1850 A 1950. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.

VAN CLEFF & ARPELS. Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Visites-conférences le jeu. et sam. à 14 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 30 octobre.

CENTRES CULTURELS

PIERRE ANTONIUCCI. Carré des Arts, parc floral de Paris, esplanade du Château (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mar. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

LES ARTS ÉTONNANTS. Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro (47-27-81-15). T.l.j. sf lun. de 16 h à 22 h. Entrée : 50 F. Jusqu'au 9 août.

BELLEVILLE - BELLEVILLE. Maison de la Villette, 30, av. Corentin-Cariou (42-40-27-28). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 10 octobre.

BIJOUX DE RÊVE, RÊVE DE BIJOUX. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 octobre.

HUMBERTO CASTRO, MOISÉS FINALÉ, MANUEL MENDIVE. Trois artistes cubains. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 1er août.

COLLECTION CAISSE DES DÉPOTS. Nouvelles acquisitions. Caisse des dépôts et consignations, 56, rue Jacob (40-49-94-63). T.l.j. sf sam., dim. et lun. de 10 h à 18 h 15. Exposition fermée du 1er au 31 août. Jusqu'au 17 octobre.

LES COLLECTIONS PERMANENTES DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS, accrochage d'été. *Ecole nationale supérieure* des Beaux-Arts, 17, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. de 13 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 septembre.

CUISINES ET TABLES MEXICAINES. Centre culturel du Mexique, 28, bd Raspail (45-49-16-26). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Reprise de l'exposition du 1er au 10 septembre. Jusqu'au 31 août.

LE GRAND HÉRITAGE. Sculptures de l'Afrique noire. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.

LES JARDINS DU BARON HAUSSMANN. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h à 19 h. *Réserv. groupes : 42.97.27.20. Entrée :* 20 F. Jusqu'au 4 octobre.

MOHAMMAD OMER KHALIL. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

MOORE A BAGATELLE. Parc de Bagatelle, bois de Boulogne (40-67-97-00). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 6 F (entrée du parc). Jusqu'au 3 octobre.

BRIGITTE NAHON, LÉO DELARUE, BASSERODE, FRÉDÉRIC FENOLLABBATE, BRUNO. Carbonnet, Oleg Kornev, Franck Péquignat, Brigitte Zieger. Hôpital Ephémère, 2-4, rue Carpeaux (46-27-82-82). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 20 septembre.

DOMINIQUE PERRAULT, ARCHITECTE. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf lun., mar. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 27 septembre.

LJUBOMIR RAJCEVIC. Centre culturel yougoslave, 123, rue Saint-Martin (42-72-50-50). T.l.j. sf dim. de 11 h à 18 h et un sam. sur deux de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 septembre.

JEAN ET ALBERT SEEBERGER. Photographies de mode. Société française de photographie, 9, rue Montalembert (42-22-37-17). T.l.j. sf dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 31 juillet.

SÉVILLE : LE PARI ANDALOU. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (47-23-81-84). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 19 septembre.

MOON SHIN. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Du 30 juillet au 31 août.

TERRES SECRÈTES DE SAMARCANDE. Céramiques du VIIIe au XIIIe siècle. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 27 septembre.

ZADKINE. Couvent des cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (43-29-45-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 27 septembre.

GALERIES

RICHARD AGERBEEK. Galerie Sabrina Grassi, 9, rue Saint-Germain-l'Auxerrois (42-21-06-08). Jusqu'au 8 août.

JOSEPH CORNELL. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 20 septembre.

HERVÉ DI ROSA. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 31 juillet.

ET L'EUROPE CRÉA HOLLYWOOD. Espace Kronenbourg aventure, 30, avenue George-V (44-31-16-00). Jusqu'au 31 juillet.

REBECCA HORN, JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 31 juillet.

LOUIS JAMMES. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 juillet.

PIERRE KLOSSOWSKI. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 31 juillet.

STANISLAV KOLIBAL. Galerie Jacqueline Moussion, *110-123, rue Vieille-du-*Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 31 juillet.

PATRICK LANNEAU. Galerie Mostini Bastille, 23, rue Basfroi (44-93-93-64). Jusqu'au 30 juillet.

DAVID MACH. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 29 août.

MIRO. Galerie Maeght, hôtel Le Rebours - 12, rue Saint-Merri (42-78-43-44). Jusqu'au 20 août.

RÉTROSPECTIVE DES EXPOSITIONS A LA GALERIE ZABRISKIE DE PARIS. Et de New York. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 31 juillet.

BERNARD THOMAS-ROUDEIX. Espace Art & Patrimoine, 22, rue des *Blancs-Manteaux (48-04-87-77). Jus*qu'au 1er août.

CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 31 août.

UBAC, DESSINS A L'ENCRE DE CHINE. ARDOISES TAILLÉES. Galerie Lambert Rouland, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 30 juillet.

MAMIKO UEMATSU. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 31 juillet.

VIVE LA FRANCE. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 12 septembre.

Périphérie

CHAMPIGNY-SUR-MARNE. André *Fougeron. Musée de la Résistance nationale,* 88, av. Marx-Dormoy (48-81-00-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. et fêtes de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

CLAMART. Jean Arp et Sophie Taeuber. Pièces maîtresses. Fondation Jean Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Entrée : 20 F. Jusqu'au 14 septembre.

LA DÉFENSE. Arrêt sur viaduc. Espace art Défense - Art 4, 15, place de La Défense (49-00-15-96). Jusqu'au 7 septembre.

ECOUEN. Autour des Fructus Belli. Une tapisserie de Bruxelles du XVIe siècle. Musée national de la Renaissance, château d'Ecouen (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 17 F (comprenant l'accès au château). Jusqu'au *21 septembre.*

FONTAINEBLEAU. Le Temps des jardins. Musée national du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Entrée : 23 F (prix d'entrée du musée), dim. 12 F. Jusqu'au 13 septembre. **Un ameublement à la mode en 1802. Le mobilier du général Moreau.** *Musée national* du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Entrée : 26 F. Jusqu'au 14 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Silvie Blocher, Jürgen Paas, Claire-Jeanne Jezequel, Philippe Lepeut. Et Frédérique Lucien. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-04). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 13 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 2 août.

JOUY-EN-JOSAS. A visage découvert. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. de 12 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 4 octobre.

MEAUX. Dominique Gaessler. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. André Robillard, Jean Smilowski. Art et bricolage. L'Aracine - musée d'art brut, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). T.l.j. sf lun., mar., mer. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

PONTOISE. Rose Fejtö. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

RUEIL-MALMAISON. Livres précieux du musée de Malmaison. Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, 1, avenue de l'Impératrice-Joséphine (47-49-20-07). T.l.j. sf mar. de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 15 septembre.

SAINT-DENIS. Lucien Lautrec, rétrospective. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Visite commentée sur rendez-vous. Entrée : 15 F. Jusqu'au 14 septembre.

VERSAILLES. *Les Jardins de Versailles et de Trianon. D'André Le Nôtre à Richard Mique.* *Musée national* du château de Versailles (30-84-74-00). T.l.j. sf lun. de 9 h à 18 h 30. Entrée : 31 F (donnant l'accès au château). Jusqu'au 27 septembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 31 JUILLET

« La maison de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens », 10 h 30, métro Rambuteau, sortie rue du Grenier-Saint-Lazare (Paris autrefois).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 11 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Le palais Garnier, une cathédrale mondaine », des foyers aux coulisses » (limité à trente personnes), 11 h 30, dans le vestibule, statue de Lulli (Monuments historiques).

« Les couvents inconnus entre la rue du Bac et la rue de Sèvres », 15 heures, 140, rue du Bac (Paris et son histoire).

« L'Opéra Garnier et les fastes de la vie mondaine sous le Second Empire », 14 heures, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« De la place Dauphine au couvent des Grands Augustins », 14 h 30, métro Pont-Neuf (Paris pittoresque et insolite).

« Du canal Saint-Martin à la rotonde de La Villette en passant par l'hôpital Saint-Louis », 14 h 30, square Frédéric-Lemaître, 34, quai de Jemmapes (Sauvegarde du Paris historique).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Promenade historique dans l'île de la Cité et l'île Saint-Louis », 14 h 30, sur le Pont-Neuf, devant la statue *d'Henri IV (Connaissance de Paris).*

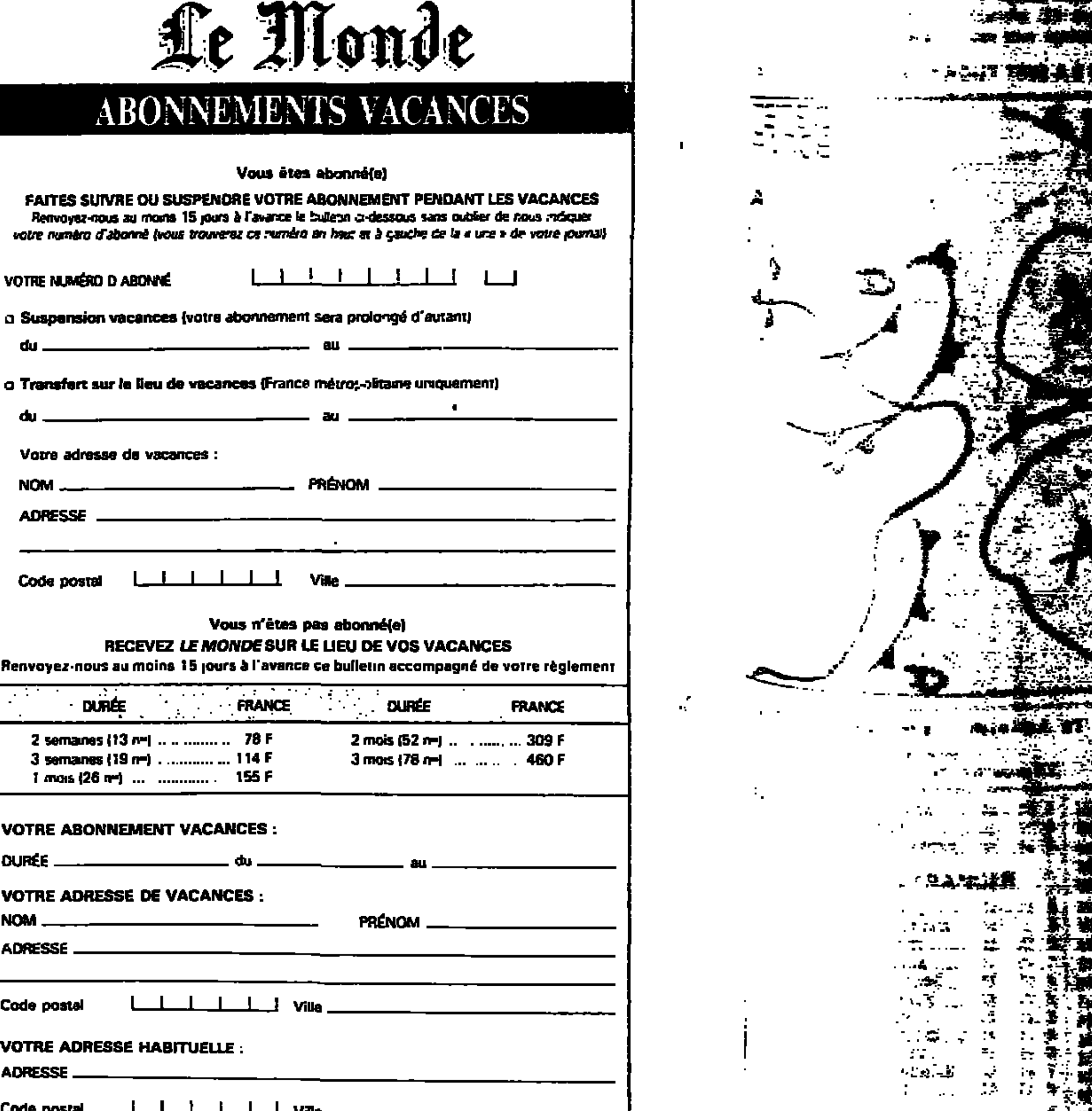
« Cycle jardins : le parc Monceau, l'utopie, le romantisme », 14 h 45, métro Monceau, entrée principale du jardin (Regards).

« La montagne Sainte-Geneviève, quartier des escholiers et des collèges du Moyen Age », 15 heures, place Sainte-Geneviève, devant l'église (Monuments historiques).

« Villas et ateliers d'artistes des années 20 du quartier Montsouris », 15 heures, sortie RER Cité-Universitaire (D. Bouchard).

« La Seine, ses vieux ponts, les nautes, la batellerie », 17 heures, place du Châtelet, devant la fontaine (Paris autrefois).

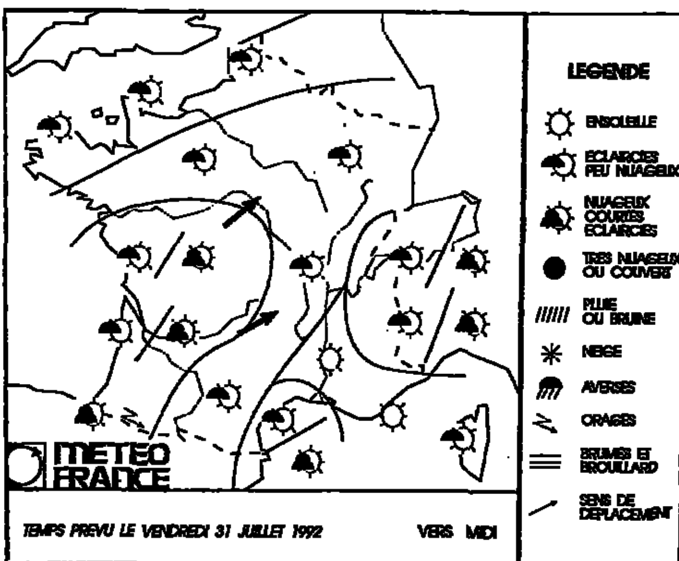
« Promenade de la place des Vosges à la maison parisienne de Jacques Cœur », 17 heures, métro Saint-Paul-le Marais (Lutèce visites).



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 31 JUILLET 1992



Vendredi : orages peu nombreux mais forts. – Le vent du sud ramène beaucoup d'air chaud sur la France et, avec cette chaleur souvent étouffante, des orages éclateront. Sur les régions situées au sud de la Loire ainsi qu'en Bourgogne, en Champagne et jusqu'en Alsace et en Franche-Comté, que sur le nord de la région Rhône-Alpes, les résidus orageux occulteront par endroits le soleil au lever du jour, puis de très belles éclaircies se développeront. Mais dans l'après-midi, et surtout en soirée, le risque d'orages se renforcera à nouveau et gagnera l'Ile-de-France, le sud de la Normandie, l'est de la Picardie, les Ardennes. Ces orages pourront être ponctuellement violents et occasionner des chûtes de grêle et de fortes rafales de vent.

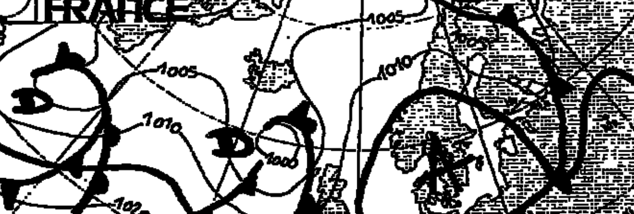
Sur le sud des Alpes et de la Provence-Côte-d'Azur, le soleil dominera, mais des orages isolés éclateront en fin de journée sur le relief. Sur les plages du Languedoc et du Roussillon, des nuages venus de la mer limiteront la hausse des températures.

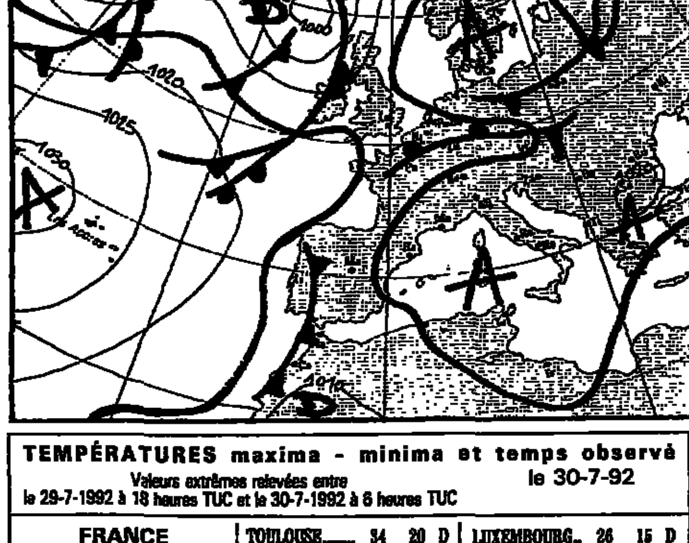
En fait, c'est seulement sur les côtes de la Manche et sur l'ouest de la Bretagne que le risque orageux apparaît nul. Malgré un léger voile de nuages élevés, le soleil sera bien présent.

Au petit matin, les températures seront généralement comprises entre 16 degrés et 22 degrés. De la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais, elles s'étageront de 13 degrés à 18 degrés.

Avec 30degrés à 35 degrés de température maximale, la chaleur sera étouffante dans beaucoup de régions. La relative fraîcheur sur les côtes de la Manche (23 degrés à 26 degrés) sera des plus agréables.

PRÉVISIONS POUR LE 1er AOUT 1992 A 0 HEURE TUC





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 30-7-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-7-1992 à 18 heures TUC et le 30-7-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	31	20	D
BIARRITZ	35	21	C
BORDEAUX	35	21	B
BOURGES	33	18	N
BREST	27	14	B
CAEN	26	13	B
CHERBOURG	23	11	D
CLERMONT-FER.	34	18	N
DIJON	31	15	D
GRENOBLE	29	18	D
LILLE	27	14	D
LIMOGES	31	20	D
LYON	33	18	D
MARSEILLE	32	21	D
NANCY	31	16	D
NANTES	32	14	D
NICE	32	24	D
PARIS-MONTS	31	17	D
PAU	34	21	N
PERPIGNAN	28	21	N
RENNES	32	14	D
ST-ETIENNE	34	18	D
STRASBOURG	29	16	D
TOULOUSE	34	20	D
TOURS	31	17	D
POINTE-A-PITRE	32	24	D
ÉTRANGER			
ALGER	34	19	D
AMSTERDAM	26	11	B
ATHÈNES	32	22	D
BANGKOK	31	24	P
BARCELONE	29	21	N
BELGRADE	28	19	N
BERLIN	23	14	D
BRUXELLES	26	14	N
LE CAIRE	34	24	D
COPENHAGUE	23	14	C
DAKAR	29	26	N
DELHI	–	–	–
GENÈVE	30	17	D
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	27	20	D
JÉRUSALEM	27	17	D
LISBONNE	30	17	D
LONDRES	27	16	C
LOS ANGELES	23	18	D
LUXEMBOURG	26	15	D
MADRID	37	20	N
MARRAKECH	31	19	D
MEXICO	19	12	D
MILAN	31	20	D
MONTRÉAL	23	14	N
MOSCOU	23	12	N
NAIROBI	25	12	C
NEW-YORK	30	19	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	31	20	N
PÉKIN	32	20	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	33	21	D
SÉVILLE	40	24	N
SINGAPOUR	30	22	P
STOCKHOLM	23	13	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	32	21	D
TUNIS	32	21	D
VARSOVIE	23	8	D
VENISE	30	20	D
VIENNE	27	16	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 30 juillet

TF 1

20.00 **Journal, Résumé des J.O., Tiercé, *Météo, Trafic infos et Tapis vert.***
20.50 **Feuilleton : Mort à Palerme.** De Luigi Perelli (dernier épisode).
22.30 **Magazine : Club olympique.**
0.05 **Documentaire : Histoires naturelles.** Insolites.

A 2

20.45 **Documentaire : Des trains pas comme les autres.** Corée du Sud.
21.45 ▶ **Série : Histoires fantastiques.** Vanessa, de Clint Eastwood ; A 22.10, La Bague, de Danny De Vito.
22.40 **Cinéma : Le Démon des armes.** ■■ *Film américain de Joseph H. Lewis (1949).*
0.10 **Journal et Météo.**
0.25 **Magazine : Les Arts au soleil.**

FR 3

20.00 **Jeux olympiques.** Natation : finale du relais 4 x 100 m quatre nages dames ; Escrime : finale du fleuret individuel dames ; Basket-ball : préliminaires dames ; Gymnastique : appareils dames ; Football : Corée du Sud-Suède (groupe C) et Maroc-Paraguay (groupe C) ; Volley-ball : préliminaires messieurs ; Judo : finale poids mi-moyens dames et messieurs.
22.30 **Journal et Météo.**
22.50 **Cinéma : Contre toute attente.** □ Film américain de Taylor Hackford (1983).
0.50 **Série : Les Incorruptibles.** Neutralité dangereuse.
1.40 **Musique : Mélomanuit.** Invité : Pierre Lartigue.

CANAL PLUS

16.30 **Jeux olympiques.** Badminton ; Basket-ball ; *Boxe ; Cyclisme : poursuite par* équipes messieurs, individuelle dames, demi-finales de vitesse messieurs et dames ; Escrime : fleuret individuel dames finale ; Football : Danemark-Australie, Mexique-Ghana, Suède-Corée, Paraguay-Maroc ; Gymnastique : finale concours général individuel dames ; Handball : Norvège-Corée ; Haltérophilie : finale des 75 kg ; Hockey-sur-gazon : Egypte-Argentine, Pays-Bas-Nouvelle-Zélande, Australie-Allemagne, Grande-Betagne-Inde ; Judo ; Lutte gréco-romaine : finales ; Natation : finales ; Tennis ; Tennis de table ; Voile ; Volley-ball : Etats-Unis-Espagne, Pays-Bas-Brésil, CEI-Cuba.
22.50 **Flash d'informations.**
22.55 **Cinéma : *L'Orchidée sauvage.*** □ Film américain de Zalman King (1989).
0.55 **Jeux olympiques.** Les finales du jour : Escrime (20.00) ; Gymnastique (20.00) ; Haltérophilie (18.30) ; Judo (22.15) ; Lutte gréco-romaine (17.00) ; Natation (18.00) ; Equitation (17.00) ; Tir (12.30 et 14.00).

M 6

20.40 **Téléfilm : Mais qui veut tuer ma femme ?**
22.20 **Série : La Malédiction du loup-garou.**
23.10 **Magazine : Le Glaive et la Balance.** Harcèlement sexuel (et à 5.00).
1.00 **Six minutes d'informations.**

ARTE

20.40 **Soirée thématique.** Internat.
20.41 **Documentaire : Summerhill.** De Peter Getzels et Harriet Gordon Getzels (1re partie).
21.05 **Le Bizutage.**
21.15 **Documentaire : Un monde clos.**
22.55 **Documentaire : Quand la peur est plus grande que le mal du pays.**
23.50 **Documentaire : Summerhill.** De Peter Getzels et Harriet Gordon Getzels (2e partie).

FRANCE-CULTURE

20.30 **Dramatique.** Menon, d'après Platon.
21.30 **Profils perdus.** Yvonne Verdier (1941-1989) (2).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Les Antilles.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Michel Le Bris (le Grand Dehors).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.08 **Soirée concert.** La soirée de Marc Texier. Soixante-dix mille, chœur pour voix d'hommes, de Janacek ; Catalogue d'oiseaux, de Messiaen ; Organum à quatre voix, de Pérotin le Grand ; O Ecclesia, de Von Bingen ; Carmina Burana, œuvre anonyme ; Madrigaux à cinq voix, d'India ; Introïtus in memoriam TS Eliot, de Stravinsky. A 21.30, Concert (en direct de Montpellier) : Concerto pour violon, violoncelle et orchestre en la mineur op. 102, de *Brahms ; Symphonie n° 4, de Schmidt ;* Danse hongroise n° 1 en sol mineur, de Brahms, par l'Orchestre national de France, dir. Heinz Wallberg ; sol. : Frank-Peter Zimmermann, violon, Truls Mork, violoncelle.
0.05 **Bleu nuit.**

Vendredi 31 juillet

TF 1

14.25 **Feuilleton : Côte Ouest.**
15.15 **Téléfilm : Le Dernier Mot.**
16.55 ***Club Dorothée vacances.***
17.35 **Série : Loin de ce monde.**
18.00 **Série : Premiers baisers.**
18.30 **Jeu : Une famille en or.**
18.55 **Feuilleton : Santa Barbara.**
19.25 **Jeu : La Roue de la fortune.**
19.55 **Divertissement : Pas folles les bêtes.**
20.00 **Journal, Résumé des J.O., Météo, Trafic infos et Tapis vert.**
20.45 **Feuilleton : Les Cœurs brûlés.**
22.25 **Magazine : Club olympique.**
0.05 **Série : Les Professionnels.**
0.55 **Journal, Météo et Trafic infos.**

A 2

13.40 **Jeux olympiques.** Voile : 5e régates ; Judo : poids légers dames et messieurs ; Tir : carabine libre 50 m messieurs ; Athlétisme : séries et qualifications (100 m, 3 000 m et javelot dames ; 100 m, 800 m, 3 000 m et hauteur messieurs) ; Basket-ball : préliminaires messieurs ; Cyclisme : finales de la vitesse dames et messieurs ; Natation : finales dames et messieurs (200 m papillon, 200 m dos et 50 m dames ; 200 m quatre nages et 4 x 100 m quatre nages messieurs) ; Haltérophilie : finale des 82,5 kg ; Tennis : 2e tour simples et doubles dames et messieurs.
19.59 **Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.**
20.45 **Jeu : Fort Boyard.** *Chasse au trésor sportive.*
22.10 ▶ **Feuilleton : Marie-Galante.** De Jean-Pierre Richard (1re partie).
23.40 **Journal des courses, Journal et Météo.**
23.55 **Magazine : Les Arts au soleil.**

FR 3

13.25 **Les Vacances de Monsieur Lulo.**
14.50 **Série : L'Homme de Vienne.**
15.40 **Série : La Grande Vallée.**
16.30 **Variétés : 40e à l'ombre.** Avec MC Solaar, Fabienne Thibaut.
18.30 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 ***Le 19-20 de l'information.*** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 **Sport : Jeux olympiques.** Cyclisme : poursuite par équipes messieurs, poursuite individuelle dames, course aux points messieurs ; Athlétisme : arrivée 20 km marche ; Natation : 4 x 100 mètres quatre nages messieurs ; Gymnastique : finale du concours général individuel messieurs ; Escrime : finale du fleuret individuel messieurs ; Basket-ball : préliminaires messieurs ; Handball : préliminaires messieurs ; Volley-ball : préliminaires dames ; Judo : finale poids légers dames et messieurs.
22.30 **Journal et Météo.**
22.50 **Série : Les Incorruptibles.** Pigeon d'argile.
23.40 **Magazine : Musicales.** Jeunes musiciens en France (2e partie).
0.40 **Musique : Mélomanuit.** Invité : Pierre Lartigue. *Chanson de croisade*, de Thibaut de Champagne, par l'Ensemble Ars Antiqua ; *Mandoline n° 1* et *En sourdine*, de Fauré, poèmes de Verlaine, par Nathalie Stutzmann, soprano, Catherine Collard, piano ; *Que reste-t-il de nos amours*, de et par Charles Trenet.

CANAL PLUS

14.00 **Jeux olympiques.** Basket-ball ; Base-ball ; Boxe ; Escrime ; Haltérophilie ; Handball : Islande-Hongrie ; Tennis ; Tir à l'arc ; Tir : finale carabine libre 50 m ; Voile ; Volley-ball : Brésil-Cuba.
16.00 **Le Journal télévisé olympique.**
16.30 **Jeux olympiques.** Athlétisme ; Badminton ; Basket-ball ; Base-ball ; Boxe ; Cyclisme : poursuite par équipes messieurs, poursuite individuelle dames, finales de la vitesse messieurs et dames ; Escrime : finale fleuret individuel messieurs ; Gymnastique : finale concours général individuel messieurs ; Haltérophilie : finale 82,5 kg ; Handball : Allemagne-France, Suède-Brésil, Roumanie-Espagne ; Judo : finales poids légers dames et messieurs ; Natation : finales ; Tennis ; Tennis de table ; Voile ; Volley-ball : Etats-Unis-CEI, Japon-Espagne.
0.00 ***Flash d'informations.***
0.05 **Cinéma : Premiers pas dans la Mafia.** ■ Film américain d'Andrew Bergman (1989).
1.45 **Débat : Jeux de mots.**
2.05 **Jeux olympiques.** Les finales du jour : Athlétisme (19.00 et 19.15) ; Cyclisme (18.40, 20.00, 20.30, 21.00) ; Escrime (20.00) ; Gymnastique (20.00) ; Haltérophilie (18.30) ; Judo (15.30). Les compétitions non retransmises en direct dans la journée, ou leurs meilleurs moments sont diffusés dans la nuit.

M 6

13.55 **Série : Les Années FM.**
17.15 ***Magazine : Nouba.***
17.35 **Série : Brigade de nuit.**
18.30 **Série : L'Etalon noir.**
19.00 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo, Spécial J.O.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Mode 6.**
20.38 **Météo 6, Météo des plages.**
20.40 **Téléfilm : Commando anti-terroriste.** De William Friedkin.
22.30 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
23.20 **Magazine : Emotions.**
23.50 **Série : L'Ile mystérieuse.**
0.45 **Magazine : Rapline.**
1.10 **Six minutes d'informations.**
1.15 **Mode 6.**
1.50 **Documentaire : Venise sous les masques.**

ARTE

19.00 **Documentaire : George Tabori, homme de théâtre.** De Christa Maker.
19.45 **Documentaire : Paysages d'Europe.** De Hannelore Kelling.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte.
22.10 **Téléfilm : Petite Amérique.**
23.30 **Magazine : Mégamix.** Avec James, Thrill Kill Kult, Sugarcubes, Les boules Quiès en Californie, The Residents, le plus grand concert jamais organisé à Dakar.

FRANCE-CULTURE

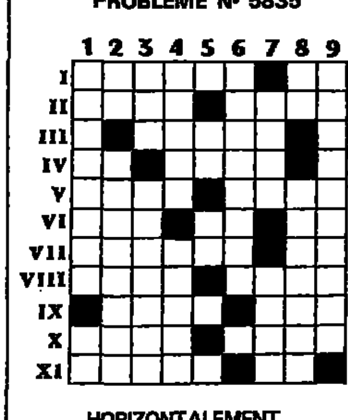
20.30 **Radio-archives.** Jacques Prévert, utile antidote.
21.30 **Musique : Black and Blue.**
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Les Antilles.
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... Michel Le Bris.
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.08 **Soirée concert** La soirée de Jacques Merlet. Musiques du Siècle d'or espagnol ; Sonates, de Scarlatti ; Sonate, de Soler ; Concerto pour violoncelle et orchestre à cordes en sol majeur G 480, de Boccherini ; Les Tréteaux de maître Pierre, de Falla ; La Facultad organica, de Correa de Arauxo ; Variations sur la Folia, de C.P.E. Bach. A 21.00, Concert (donné le 9 juin à Leipzig) : Quattro versioni originali della Ritirata notturna di Madrid de Luigi Boccherini, de *Berio ; Concerto pour violoncelle et orchestre n° 2*, de Halffter ; L'Amour sorcier, de Falla ; Tiento del primer tono y batalla imperial, de Halffter, par l'Orchestre symphonique de la radio des MDR, dir. Cristobal Halffter ; Boris Pergamenschikov, violoncelle. A 23.00, Pièces pour la Vihuela, de Mudarra ; El Chocolate, flamenco ; Concerto pour piano et orchestre en sol majeur K 453, de Mozart.
0.05 **Bleu nuit.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5835



HORIZONTALEMENT

I. Suivait généralement les femmes de près. Abréviation. – II. Généralement blanc quand on le voit dans la glace. Est parfaitement inutile lorsqu'il s'agit de vérifier l'exacte capacité d'une cruche. – III. Dotas. – IV. Pronom. N'écrivit pratiquement rien qui soit sans portée. – V. Prophète. Prénom. – VI. Peut empêcher une chute de « foudre ». Symbole chimique. Vieil engagement. – VII. Dangereux véhicule. En entier. – VIII. Point important sur une carte. Pour les soutenir, il faut les accompagner. – IX Prénom étranger. Au Brésil. – X. Ne laissa pas tomber son père. A l'étranger. – XI. En France. Partie de boules.

VERTICALEMENT

1. *Découvre une chose ou une autre quand elle est grande.* Participe. – 2. L'Amour, à sa naissance. Evitent de pénibles rencontres. – 3. Extrait de bardane. Sans tonus. – 4. Mis à l'écart. Calme la faim de jeunes vertébrés. – 5. Dans un certain sens, cela vaut de l'or. D'un auxiliaire. – 6. Offrent aux regards mille tentations. – 7. Il gagna au change. Calendrier. – 8. Abréviation. Bénéfice d'une bonne instruction. – 9. Ne manque pas d'un certain charme lorsqu'elle est secrète.

Solution du problème n° 5834

Horizontalement

I. Etude. Sel. – II. Rutilants. – III. Ur. Im. Et. – IV. Clameurs. – V. Tu. Anse. – VI. Api. Tente. – VII. Tito. Rien. – VIII. In. Aéra. – IX. OA. R. D. – X. N. D. Cirage. – XI. Exquises.

Verticalement

1. Eructation. – 2. Turlupinade. – 3. Ut. It. – 4. Di. Me. Ourcq. – 5. Elient. Diu. – 6. Amusera. Ri. – 7. Sn. Renieras. 8. Etés. Ter. Gê. – 9. L.S.T. Menaces.

GUY BROUTY



Le Monde

Pour obtenir une aide de la France

Le président tchadien Idriss Déby libère des prisonniers politiques

Devant faire face à une série de grèves générales, sur fond de banqueroute économique, le président tchadien Idriss Déby vient de faire d'importantes concessions en matière de respect des droits de l'homme, afin d'obtenir l'aide de la France.

Coïncidence ? Mercredi 29 juillet, la radio tchadienne annonçait la signature entre la France et le Tchad d'une convention d'aide financière de 4,7 milliards de francs CFA (94 millions de francs). Quelques heures plus tôt, deux centres de détention clandestins – dont une piscine souterraine dans l'ancienne présidence – avaient été détruits au bulldozer à N'Djamena. Et, quelques jours plus tôt, 163 prisonniers avaient été libérés des geôles.

Depuis plusieurs mois, le général Christian Quesnot, chef d'état major particulier de M. François Mitterrand, négociait avec la présidence tchadienne la reprise de l'aide française en échange d'une amélioration de la situation en matière de libertés individuelles. Un médiateur neutre avait été récemment nommé par les deux parties, le magistrat français Jean-Paul Jean, qui s'était rendu plusieurs fois dans le pays dans le cadre de missions de la Fédération internationale des droits de l'homme. Actuellement au Tchad, celui-ci a pu visiter comme il l'entendait de nombreux lieux de détention, avec la Ligue tchadienne des droits de l'homme. Il a notamment découvert, dans l'ancienne présidence, deux prisons clandestines qui étaient encore occupées au début du mois.

M. Jean-Paul Jean a obtenu la libération immédiate de 163 personnes, incarcérées dans des conditions inhumaines à Abéché et à Iriba, dans l'est du pays, dont 45 combattants faits prisonniers au moment de l'offensive du lac Tchad et 125 Tchadiens arrêtés dans le nord du Nigéria en février dernier (*le Monde* du 28 février et du 16 juin)). Le magistrat estime, dans un entretien publié par l'hebdomadaire *N'Djamena Hebdo* du 30 juillet, que *« près de 300 personnes ont été arrêtées à Maiduguri et dans les environs* (dans le nord du Nigéria) *»*, parmi lesquelles *« 216 ont été transférées au Tchad »* et 25 torturées et exécutées.

Au cours d'une rencontre avec le magistrat, le président Déby s'est engagé à permettre l'accès immédiat du Comité international de la Croix-Rouge aux prisonniers de guerre, à faire transformer la *« piscine »* (lieu de torture et de détention du temps du président Hissène Habré) en mémorial, et à autoriser les familles à visiter les personnes encore détenues.

M.-P. S.

Après la tentative de coup d'Etat

Quatre des membres du commando qui avait occupé la radio malgache ont été appréhendés

Radio-Madagascar a annoncé que quatre membres du commando qui avait occupé la station, mercredi 29 juillet, pour annoncer la dissolution de toutes les institutions ont été arrêtés. L'identité de ces personnes n'a pas été révélée, mais les images diffusées par la télévision ont montré quatre hommes âgés de vingt à trente ans.

Composé de six à dix civils armés, selon les témoignages (et non pas de soldats comme indiqué dans nos premières éditions du 30 juillet), le commando agissait au nom du Rassemblement pour l'unité nationale (RUN), un groupuscule en marge des Forces vives, le mouvement d'opposition au président Didier Ratsiraka que dirige le professeur Albert Zafy.

On ignore si le pasteur Michel Fety, un septuagénaire qui s'était proclamé chef de l'Etat sur les ondes de la radio nationale, a été lui aussi arrêté, ainsi que Mme Liva Ramahazomanana, signalée par des témoins comme faisant partie du commando. Mme Ramahazomanana, la fondatrice du RUN, avait déjà participé, le 13 mai 1990, à la prise de la radio, lors d'un coup de force qui avait échoué après l'intervention des forces de sécurité. Le premier ministre, M. Guy Razanamasy, a adressé un message radiodiffusé à la population, dans lequel il a affirmé que le gouvernement avait été averti quarante-huit heures à l'avance de la nouvelle tentative et que des mesures avaient été prises pour renforcer la surveillance des *« points sensibles »*. Dès la mi-journée, la vie avait en effet repris son cours normal dans la capitale malgache. M. Razanamasy a répété à plusieurs reprises que le gouvernement ne *« faiblira pas devant ces troubles destinés à faire échouer sa mission »* pendant la période de transition devant aboutir, par la voie démocratique, à l'instauration de la troisième République malgache.

Un référendum constitutionnel doit avoir lieu le 19 août, suivi de l'élection présidentielle puis des législatives. La dernière tentative fait suite au récent refus des partisans du président Ratsiraka de laisser se dérouler ce référendum. Ces menaces des extrémistes des deux bords font craindre de nouvelles violences à Madagascar. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : des pillages commis par des militaires.** – Des soldats se sont livrés à des pillages, mardi 28 et mercredi 29 juillet, à Kindu, dans le centre du Zaïre, a rapporté l'Agence zaïroise de presse. Les incidents ont débuté à la suite d'une discussion entre un groupe d'étudiants et des militaires, qui a tourné à la bagarre. Profitant de la confusion, des *« éléments indisciplinés »* ont pillé systématiquement les magasins et le grand marché de Kindu. – *(Reuter.)*

Les inspecteurs de l'ONU ont relevé les « traces » d'un transfert de « matériel » au ministère irakien de l'agriculture

Les inspecteurs de l'ONU, qui ont achevé, mercredi 29 juillet, leur visite du ministère de l'agriculture à Bagdad, ont constaté des modifications du mobilier à l'intérieur du bâtiment et ont relevé des *« traces »* du transfert d'un *« certain matériel »*, a déclaré, mercredi M. Nikita Smidovich, conseiller du chef de la commission spéciale chargée de superviser l'élimination des armes irakiennes de destruction massive.

Le sens exact de ces constatations doit encore être *« évalué par l'ensemble de l'équipe »*, a précisé M. Smidovich. Les inspecteurs n'ont emporté aucun document ou matériel, se contentant de prendre des notes et quelques photos, a-t-il ajouté. A Bagdad, le chef de l'équipe d'inspection, un Allemand, M. Achim Biermann, a déclaré qu'aucun dossier ou objet *« directement lié »* à des programmes d'armement de destruction massive n'avait été trouvé par les experts. Le fait que l'équipe ait pu accomplir sa tâche *« est un succès du point de vue politique, car la commission a réaffirmé son droit à inspecter tout endroit ou bâtiment désigné par elle »*, a déclaré M. Smidovich.

De son côté, le chef de la commission, M. Rolf Ekeus, a affirmé mercredi, à son arrivée à Bahrein en provenance de Bagdad, que le vice-premier ministre irakien, M. Tarek Aziz, lui avait promis d'*« entamer dès lundi un nouveau chapitre de pleine coopération »* avec les Nations unies. Tout en se félicitant de la promesse de Bagdad de *« donner davantage d'informations aux Nations unies »* sur ses programmes militaires, M. Ekeus a indiqué que l'objectif n'était pas d'*« humilier »* l'Irak. L'ONU, a-t-il dit, continuera toutefois d'envoyer ses missions partout où il le faudra, et ira *« jusqu'à inspecter le palais présidentiel »* si c'est nécessaire.

A Washington, le secrétaire d'Etat, M. James Baker, a promis le soutien des Etats-Unis aux *« Irakiens courageux qui combattent la tyrannie de Saddam Hussein »*, lors d'un entretien, le premier du genre, avec des dirigeants de l'opposition irakienne, dont les deux dirigeants kurdes MM. Jalal Talabani et Massoud Barzani.

Parallèlement, le département d'Etat a exprimé des inquiétudes quant à *« une possible reprise des opérations militaires de large envergure contre les populations chiites du sud de l'Irak »*. Washington s'est par ailleurs engagé à accueillir plus de 2 000 réfugiés politiques irakiens sur les 27 000 qui se trouvent en Arabie saoudite. – *(AFP.)*

A l'issue d'un violent accrochage

Arrestation d'un des principaux chefs « militaires » islamistes algériens

L'un des principaux chefs « militaires » islamistes, M. Abdelkader Chebouti, a été arrêté, mardi 28 juillet, à l'issue d'un violent accrochage avec la gendarmerie à El Achour, dans la région d'Alger, a annoncé, jeudi 30 juillet, le quotidien *le Matin*. Son adjoint, M. Mansouri Méliani, blessé, avait été arrêté la veille, après plusieurs semaines de recherches.

Les deux hommes avaient été les lieutenants du précurseur de la lutte armée islamiste, Mustapha Bouyali, tué en février 1987, dans un combat avec la gendarmerie. Arrêté et condamné à mort, M. Chebouti avait été gracié par le président Chadli, et libéré en 1990. Vivant depuis dans la clandestinité, il était devenu le symbole de la lutte armée pour les quartiers islamistes d'Alger.

Ces arrestations interviennent quelques jours après celles opérées, dans la région de Aïn Defla, contre le groupe armé de M. Abdelkader Chakendi, dit El Asnami. D'autre part, les 28 et 29 juillet, des actes de sabotage, attribués aux islamistes, ont gravement endommagé des centraux téléphoniques de la région de Jijel, Tlemcen et Djelfa, privant de téléphone plusieurs dizaines de milliers d'abonnés. La semaine dernière, déjà, des sabotages identiques avaient détruit deux centraux à Batna. – *(AFP.)*

Polémique à Alger autour de la censure d'une série télévisée sur les accords d'Evian

Une série de dix-huit épisodes sur les accords d'Evian, signés en 1962 entre l'Algérie et la France, a été suspendue après quinze émissions par la direction de la télévision algérienne, a déclaré, mardi 28 juillet, son réalisateur, M. Djelloul Haya. *« Les trois derniers épisodes comportent de grandes révélations sur la dilapidation des fonds de la Révolution (...), sur l'acheminement et le trafic des armes (...) et sur la capture d'un pilote français dont le président Habib Bourguiba* – alors chef de l'Etat tunisien – *avait exigé la livraison »*, a affirmé M. Haya, qui a indiqué qu'il aurait recours à *« d'autres voies »* pour faire connaître au public le contenu des trois épisodes suspendus si la télévision maintenait sa décision.

De son côté, la télévision algérienne affirme que la *« suspension momentanée »* de la série était justifiée par *« la série des protestations »* soulevées par les épisodes précédents. Le colonel Ammar Benaouda, qui représentait l'armée algérienne aux négociations d'Evian, avait estimé, dans l'une des émissions, que le premier président de l'Algérie indépendante, M. Ahmed Ben Bella, avait favorisé la création d'une région militaire à Souk-Ahras, près de la Tunisie, en vue de *« créer le désordre »* dans les maquis du Constantinois. Ces propos avaient provoqué une vive réplique de la part de plusieurs anciens responsables militaires. – *(AFP, Reuter.)*

□ **DJIBOUTI : les auteurs présumés d'un attentat ont été arrêtés en Ethiopie.** – Deux hommes soupçonnés d'avoir commis l'attentat contre le Café de Paris, à Djibouti, en septembre 1990, ont été arrêtés à Addis-Abeba, a-t-on indiqué, mercredi 29 juillet, à Paris, de source proche des enquêteurs. Les deux suspects, anciens militaires de l'armée djiboutienne, devraient être extradés vers la France, a-t-on ajouté de même source. L'attentat avait tué un garçonnet de six ans, fils d'un militaire français. Quinze personnes, en majorité françaises, avaient été blessées. – *(Reuter.)*

Soupçonné d'avoir facilité l'évasion de Hussein Hariri

Un surveillant du pénitencier de Bochuz a été arrêté

Alors que le pirate de l'air iranien Hussein Hariri, qui s'était évadé cinq jours auparavant du pénitencier suisse de Bochuz, près de Lausanne, en compagnie du truand français Jacques Hyver, et de deux autres détenus, était repris, mercredi 29 juillet (*le Monde* du 30 juillet), un surveillant de l'établissement, soupçonné d'avoir facilité l'évasion, a été arrêté et inculpé « d'assistance à évasion ».

BERNE

de notre correspondant

C'est un peu par hasard, dans la nuit de mardi 28 à mercredi 29 juillet, que la gendarmerie vaudoise ont réussi à arrêter Hussein Hariri. Alors qu'il circulait à quelques kilomètres de la frontière française sur une bicyclette volée dans la région de Vallorbe,le fugitif a été reconnu vers 22 h 30 par un gendarme qui regagnant son domicile à la fin de son service, l'a dépassé en voiture . Celui-ci est alors parti chercher des renforts au poste de police de Vallorbe, environ un kilomètre plus loin, et l'évadé a été retrouvé un peu plus tard à la sortie de la localité. Hariri, qui semblait perdu, n'était pas armé ; il n'a opposé aucune résistance au moment de son arrestation.

A nouveau incarcéré en un lieu gardé secret pour des raisons de sécurité, Hariri a été mis à la disposition du juge d'instruction du canton de Vaud. Les enquêteurs indiquent ne pas avoir recueilli d'indice nouveau sur le sort des trois autres fuyards.

Le juge d'instruction a cependant révélé l'arrestation d'un surveillant du pénitencier qui est inculpé d'assistance à évasion.

D'emblée, les enquêteurs avaient soupçonné une complicité dans l'établissement. Sans donner plus de détails, les autorités ont fait savoir qu'une enquête déterminera le rôle exact joué par le surveillant lors de la fuite des détenus. Avec trois autres pensionnaires du pénitencier de Bochuz, dont le Français Jacques Hyver, considéré comme un spécialiste de l'évasion, Hariri s'était évadé, jeudi 23 juillet, en prenant un garde et un chauffeur de camion en otage. Après s'être servis du camion pour défoncer le portail du pénitencier, les fugitifs s'étaient emparés d'une voiture avant de se perdre dans la nature au bord du lac de Neuchâtel.

JEAN-CLAUDE BUHRER

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 30 juillet 1992 a été tiré à 466 333 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sans visa » : Varengeville, des morts à la mer

A Varengeville, les morts sont prêts à tirer leur révérence. Telle une nef sur le point d'appareiller, l'église et son cimetière marin glissent insensiblement en direction des flots.

